

Mobilité des populations
et territoires de
Bretagne, à l'horizon
2030

Réflexions prospectives

Copyright © Région Bretagne – Conseil économique et social de Bretagne

7 rue du Général Guillaudot – 35069 RENNES Cedex

Septembre 2007

Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.

Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique et social de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR, venez visiter le site Internet de la
Région Bretagne : <http://www.region-bretagne.fr>

Avant-propos des rapporteurs

La présente réflexion est consacrée à un sujet dont l'importance est croissante, mais dont les implications ne sont pas toujours suffisamment prises en compte : il s'agit des mobilités résidentielles, c'est-à-dire des mobilités liées aux changements de résidence. Elles concernent des personnes qui se déplacent ainsi d'un point à un autre de la Bretagne, ou des personnes qui quittent la Bretagne ou, au contraire, viennent s'y installer. Dans ce dernier cas, ces mobilités résidentielles traduisent des phénomènes migratoires... A cet égard, on sait que ces dernières années, les soldes migratoires de la Bretagne ont été de l'ordre de +20 000 personnes environ, par an, ce qui, sur plusieurs années, traduit des mouvements de population considérables. Mais qu'en sera-t-il dans les années à venir ? La question n'est pas anodine, car ces changements de résidence, et les migrations qui y sont liées, auront, à plus ou moins long terme, des influences sur la démographie régionale, la localisation des populations, l'essor économique, l'organisation des territoires.

L'analyse ici développée se donne pour horizon l'année 2030. Non pas pour prévoir très exactement l'ampleur des migrations, mais pour imaginer plusieurs futurs possibles, en fonction des jeux des diverses dynamiques qui vont animer la Bretagne d'ici là. Il s'agit d'une démarche prospective, élaborant ainsi plusieurs scénarios. En fonction de la confrontation de ceux-ci et de leurs principales implications, il sera alors possible de repérer quelques tendances lourdes qui vont caractériser le paysage régional et proposer quelques orientations politiques destinées à faire face aux défis liés à l'accélération des mouvements migratoires.

Ce travail a été réalisé par la Section Prospective du CESR. Que soient ici remerciées toutes les personnes qui ont accepté d'être auditionnées et qui ont répondu à nos enquêtes. Que soient aussi remerciés les membres de cette Section, qu'ils soient membre du CESR ou qu'ils interviennent comme personnalités extérieures. Que soient enfin remerciés celles et ceux qui ont collaboré à la confection de ce travail, Catherine METAY, statisticienne, les étudiants du Master 2 Management public de l'Université de Rennes 2, et particulièrement Ana SOHIER, ainsi que Anne HERVE, la secrétaire de la Section. Une mention toute spéciale doit être faite au travail considérable de Virginie GICQUEL, la conseillère technique attachée à la Section, qui a su si bien inspirer la réflexion, formaliser les idées et les mettre en forme, avec méthode et efficacité.

Les rapporteurs
MM. Jean-Bernard VIGHETTI et Yves MORVAN

Composition de la Section Prospective

Rapporteurs : MM. Jean-Bernard VIGHETTI et Yves MORVAN

1. Membres du Conseil Economique et Social Régional (CESR)

- M. Yves MORVAN, Président
- M. Michel DAVID, Vice-président
- M. Guy LE FUR
- M. Jean-Bernard VIGHETTI
- Mme Andrée CARIO
- M. Jacques FEUNTEUNA
- M. Noël ROUDAUT
- M. Jean-Luc LE GUELLEC
- M. Alain LE MENN
- M. Jean-Claude MOY
- M. Loïc RICHARD
- M. Jean-Claude PIERRE

2. Membres extérieurs au CESR

- Mme Anne BROSSARD, Directrice de l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT)
- Mme Catherine GUY, Professeur à l'Université de Rennes 2
- M. Bernard LE CALVEZ, Directeur, Direction régionale de l'INSEE Bretagne
- Mme Catherine MAUBERT, Conseil d'Analyse Stratégique
- M. Marc WIEL, Urbaniste - Conseil

3. Membre invité

- M. Jacques DE CERTAINES, Président de Rennes Atalante

4. Assistance technique

- Melle Virginie GICQUEL, Conseillère technique
- Melle Anne HERVE, Secrétaire
- Melle Ana SOHIER, Stagiaire au CESR
- Melle Catherine METAY, Statisticienne, pour les statistiques au niveau des pays bretons

Sommaire

SYNTHESE

INTRODUCTION	1
--------------------	---

PREMIERE PARTIE

LES MOBILITES RESIDENTIELLES RECENTES EN BRETAGNE	9
---	---

CHAPITRE 1

L'ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES ET LE GRAND

RETOURNEMENT MIGRATOIRE DE LA BRETAGNE	13
--	----

1. L'ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES ET LES NOUVELLES PREFERENCES MIGRATOIRES DES FRANÇAIS	19
2. LE GRAND RETOURNEMENT MIGRATOIRE DE LA BRETAGNE	24
3. DES SOLDES MIGRATOIRES VARIABLES SELON LES CATEGORIES D'ACTEURS OBSERVEES	35
4. UN POIDS DES MIGRATIONS EXTRAREGIONALES VARIABLE SELON LES DIFFERENTS TERRITOIRES BRETONS	48
5. L'IMPACT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES SUR LE VOLUME ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION BRETONNE	51

CHAPITRE 2

LES MOBILITES RESIDENTIELLES AU NIVEAU DES TERRITOIRES BRETONS	55
--	----

1. LE BILAN MIGRATOIRE GLOBAL DES PAYS ET ZONES D'EMPLOI (1990-1999)	61
2. LA MOBILITE DES ACTIFS (ET DES ACTIFS ET LEURS FAMILLES) AU NIVEAU DES PAYS ET ZONES D'EMPLOI	69
3. LES MOBILITES D'ETUDIANTS AU NIVEAU DES ZONES D'EMPLOI ET DES PAYS.....	75
4. LES MOBILITES DES RETRAITES AU NIVEAU DES PAYS ET ZONES D'EMPLOIS	78
5. LE NOUVEAU VISAGE DES PAYS BRETONS	82

CHAPITRE 3

LA BRETAGNE ET L'IMMIGRATION INTERNATIONALE 85

1. DE LA DIFFICULTE A EVALUER LES MOBILITES RESIDENTIELLES
A L'INTERNATIONAL, NOTAMMENT DANS LE SENS DES SORTIES..... 91
2. UNE TRES FAIBLE PROPORTION D'IMMIGRES ETRANGERS
MAIS UNE PRESENCE QUI AUGMENTE..... 92
3. LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DES IMMIGRES ETRANGERS EN BRETAGNE .. 93
4. LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS L'IMMOBILIER EN BRETAGNE : DES
RESIDENTS BRITANNIQUES, ALLEMANDS, BELGES, HOLLANDAIS... 96

DEUXIEME PARTIE

UNE ANALYSE PROSPECTIVE DES MOBILITES RESIDENTIELLES 103

CHAPITRE 1

LA DEMARCHE PROSPECTIVE : DES VARIABLES ET DES HYPOTHESES

POUR CONSTRUIRE DES SCENARIOS 107

1. DE LA PORTEE DES VARIABLES ECONOMIQUES 113
2. DE LA PORTEE DES VARIABLES RELATIVES AUX MODES DE VIE (VALEURS ET
COMPORTEMENTS) 120
3. DE LA PORTEE DES VARIABLES TECHNOLOGIQUES 127
4. DE LA PORTEE DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES 128
5. DE LA PORTEE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DES QUESTIONS
ENERGETIQUES 134
6. DE LA PORTEE DES POLITIQUES PUBLIQUES..... 134
7. EN GUISE DE CONCLUSION SUR LE POIDS DES VARIABLES SUSCEPTIBLES
D'EXPLIQUER LES MOBILITES..... 137
8. TABLEAU DE SYNTHESE (VARIABLES ET HYPOTHESES) 138

CHAPITRE 2

QUATRE SCENARIOS..... 141

1. SCENARIO 1 : « LA BRETAGNE CONVOITEE » OU « BREIZ RIVIERA »..... 151
2. SCENARIO 2 : « LA BRETAGNE EN POINTE » OU « LES VENTS PORTANTS » 177
3. SCENARIO 3 : « LA BRETAGNE PERFORMANTE » OU « LE COURANT PRODUCTIF » 197
4. SCENARIO 4 : « LA BRETAGNE DELAISSEE » OU « LE REFLUX »..... 209
5. TABLEAU DE SYNTHESE (COMPARAISON DES 4 SCENARIOS) 221

CHAPITRE 3**AU-DELA DE LA PROSPECTIVE...****DES TENDANCES LOURDES ET DES POLITIQUES POUR DEMAIN..... 223**

1. QUELQUES TRAITS DOMINANTS DE LA BRETAGNE DE DEMAIN 229

2. EN PREPARATION DE CES CHANGEMENTS PROGRAMMES, DES AXES
DE POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES S'IMPOSENT 236**AUDITIONS 241****TABLES 245**

GLOSSAIRE ET DEFINITIONS 247

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES 253

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES 254

TABLE DES MATIERES 257

Synthèse

**« Mobilité des populations et territoires de Bretagne,
à l'horizon 2030 »**

Introduction

La Bretagne est née des migrations. Il y a plusieurs siècles, des dizaines de milliers de Bretons ont délaissé leurs territoires insulaires pour s'établir progressivement en Armorique. Ces migrations lentes, diffuses et massives aux yeux des populations d'alors, devaient conduire à terme à la submersion des populations préétablies et à leur insertion dans l'univers culturel et matériel des nouveaux arrivants... ! Ces migrations initiales sont ainsi directement à l'origine d'une réalité humaine et culturelle, *les Bretons*, et d'une construction historique et intellectuelle, *la Bretagne*, deux réalités qui ne sont toujours pas distinctes.

Curieusement, par la suite, ces migrations originelles ont presque figé l'avenir. Un des lieux communs consiste à répéter que la Bretagne a toujours été périphérique et est restée à l'écart des grands mouvements, ce qui aurait expliqué le maintien dans la longue durée de communautés bien particulières, aux traits spécifiques et originaux. En fait, au cours du Moyen Age et au début des Temps modernes, la Bretagne n'est jamais restée à l'écart des migrations et la région accueille des notables, des commerçants, des marins, des colporteurs et des artisans venus d'autres régions, ainsi que des populations fuyant leur pays (des réfugiés portugais, des Antillais, des Polonais, des Juifs soupçonnés de conversion trop superficielle par les Espagnols, etc.). Elle voit également arriver des vagues successives de négociants hollandais, flamands, espagnols... qui constituent de véritables communautés à Nantes, Saint-Malo... Puis, au cours du XIX^{ème} siècle puis au début du XX^{ème} siècle, une autre image de la Bretagne prend forme, à savoir celle d'une région à la fois très (trop) peuplée, fermée, et pourvoyeuse de main d'œuvre. La région devient même progressivement une terre d'émigration bien plus qu'un foyer d'accueil.

Ainsi, les mouvements d'arrivées et de départs ont évolué au cours des siècles pour façonner la Bretagne actuelle, même si, au final, elle apparaît comme un territoire de *sédentarité dominante*. La preuve en est que, la Bretagne, aujourd'hui, fait encore partie des régions où le pourcentage d'habitants nés dans la région est des plus élevés (selon le recensement de 1999 près de 79 % des Bretons sont nés en Bretagne).

Mais qu'en est-il de tous ces mouvements de population aujourd'hui ? Et surtout, qu'en sera-t-il demain ? La question revêt d'autant plus d'intérêt que la société contemporaine est de plus en plus mobile, et qu'en outre, ces mobilités sont désormais, dans le cas de la Bretagne, le principal moteur de la croissance démographique. A bien des égards, d'ailleurs, la mobilité (au sens large) est devenue la norme ; une norme sociale qui s'érige parfois en véritable injonction lorsqu'elle devient une condition de l'insertion et de la construction de liens sociaux renforcés.

Cette Contribution de la Section prospective porte plus particulièrement sur une dimension de la mobilité qui est la mobilité au sens de « changement de résidence », laquelle s'apparente aux migrations, et s'interroge sur son ampleur et ses conséquences. Ces « mobilités résidentielles » ont été regardées aux échelles infrarégionale, nationale et internationale, et ceci pour trois catégories d'acteurs : les actifs (et leurs familles), les étudiants, les retraités. Ces trois catégories ont été distinguées en raison de leurs différences de motivations et des différences d'impacts des migrations des uns et des autres sur le plan de la démographie, du développement économique, de l'aménagement du territoire, et notamment des besoins des ménages en termes de services et d'équipements, mais aussi des modes de vie et de l'organisation sociale.

Après avoir dressé **le bilan** de la situation de la Bretagne au regard des mobilités résidentielles et de leur évolution au cours des dernières décennies (partie 1), cette Contribution présente **quatre scénarios** permettant d'explorer les évolutions possibles, à l'horizon 2030, de la mobilité résidentielle et de ses impacts sur la physionomie de la Bretagne (partie 2) ; elle évoque enfin un certain nombre de **tendances lourdes** mises en évidence par cette exploration et quelques axes d'intervention qui pourraient être envisagés par la Région au regard de ces évolutions (partie 3).

Première partie : les mobilités résidentielles récentes en Bretagne

Alors que les préférences migratoires des Français ont beaucoup évolué depuis quelques années, la Bretagne a connu d'importants afflux de populations qui sont à l'origine d'un remarquable « retournement migratoire » (1). Par ailleurs, les soldes migratoires de la région suivent des trajectoires distinctes selon les catégories d'acteurs observés (2) et les différents territoires bretons sont diversement affectés par ces évolutions (3). En outre, à cette échelle, s'ajoutent aux mobilités interrégionales, des mobilités qui se produisent à l'intérieur de la Bretagne (4). Enfin, il faut compter aussi avec les arrivées en provenance de l'étranger (5).

1. L'accroissement des migrations interrégionales et le grand retournement du solde migratoire de la Bretagne

Depuis une dizaine d'années, la mobilité résidentielle des Français augmente. Entre le recensement de 1990 et celui de 1999, ils sont environ 28 millions à avoir déménagé. Certains de ces déménagements se sont accompagnés d'un changement de région. Ainsi, un dixième de la population adulte habitant en Bretagne en 1999 n'y habitait pas en 1990. Par ailleurs, les mobilités entre régions ont augmenté entre 1984 et 2002, passant de 16 % à 21 % de l'ensemble des mobilités résidentielles. De plus, *de nouvelles orientations migratoires résidentielles se sont dessinées*. L'Île-de-France qui était, depuis longtemps, la région la plus attractive avec un solde migratoire positif, enregistre aujourd'hui un solde négatif, tandis que des régions qui étaient des terres d'émigration sont devenues des terres d'immigration avec des phénomènes comme l'héliotropisme et la littoralisation ; c'est le cas notamment de la Bretagne, où en outre

le « tropisme de la mer » suscite une littoralisation en même temps qu'un phénomène de concentration des populations autour des villes-ponts de fonds d'estuaire.

Depuis le 19^{ème} siècle et jusqu'aux années 1960 environ, la Bretagne était une terre d'émigration et entre 1946 et 1954, ce fut la région qui connut les départs les plus nombreux. Un changement de dynamique s'est opéré au milieu des années 1960 conjointement à une amélioration de la situation économique de la région. Aujourd'hui, la Bretagne se positionne comme une des régions les plus attractives ; soit, entre 1999 et 2004, au 5^e rang des régions métropolitaines par le taux annuel de migration nette (+0,47 %) derrière les régions du sud et du sud ouest (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Corse).

Entre 2000 et 2005, le solde migratoire positif de la Bretagne s'est établi aux environs de +20 000 habitants par an, contre +4 900 au cours de la période 1982-1990 et +8 100 au cours de la période 1990-1999.

- Des logiques migratoires différentes selon les catégories d'acteurs

Les logiques migratoires sont différentes selon les catégories d'acteurs : actifs, étudiants, retraités.

La Bretagne gagne des **actifs** et l'excédent migratoire de cette catégorie est de plus en plus fort. La modestie du solde (+8 200 actifs entre 1990 et 1999) masque en réalité l'ampleur des mouvements et l'importance du brassage des populations entre les régions puisque ce sont plus de 129 000 actifs qui ont quitté la Bretagne et plus de 137 000 qui sont venus s'y installer. Mais, la Bretagne perd plus d'actifs diplômés qu'elle n'en gagne et, au total, le bilan global des diplômés, tous âges confondus, est négatif. Par ailleurs, l'importance des « retours au pays » vers 35 ans semble être caractéristique d'un comportement migratoire particulier mais ne représente cependant qu'une part minoritaire des arrivées d'actifs. La forte représentation de l'Île-de-France et des Pays de la Loire comme région de provenance est un autre trait particulier de ces actifs « arrivants ».

La Bretagne attire aussi des **retraités** (+31 500 entre 1990 et 1999) ; l'attractivité sur les retraités ne se dément pas et le solde migratoire est positif pour toutes les périodes depuis 1968-1972. La Bretagne est même au 3^{ème} rang des régions pour le taux de migration nette des seniors. Un pic de mobilité concerne plus particulièrement la tranche 59-63 ans (âges du passage à la retraite). L'importance des « retours au pays » est plus marquée chez les retraités, même si tous ne sont pas originaires de la région, loin s'en faut. Comme les actifs, ils sont souvent originaires d'Île-de-France mais pas uniquement puisque la Bretagne attire aussi des retraités originaires de nombreuses autres régions. Entre 1999 et 2004, le solde migratoire de retraités est positif avec 16 régions.

En ce qui concerne les **étudiants**, la Bretagne est encore peu attractive et le déficit est important pour les 16-26 ans. Entre 1990 et 1999, la région enregistre un déficit migratoire d'environ 10 000 jeunes et celui-ci s'amplifie avec le niveau de diplôme. Que ce soit pour une formation ou un travail, l'Île-de-France est la première destination des jeunes qui quittent la Bretagne. Le cas de la Bretagne n'est pas isolé puisque 16 régions enregistrent également un solde migratoire négatif pour les 20-29

ans. Le solde migratoire de la Bretagne redevient positif dès l'âge de 30 ans et, la « fuite » des jeunes vers l'Île-de-France est aujourd'hui moins importante que par le passé. La situation pourrait donc être en passe de changer.

- Un poids variable des migrations selon les territoires bretons

Le poids des migrations extrarégionales est variable selon des différents territoires bretons. D'un département à l'autre, la situation est différente même si les quatre départements ont un excédent migratoire. Au cours de la période 1999-2005, c'est le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine qui ont le plus bénéficié des migrations extrarégionales avec respectivement 32,5 % et 28,8 % des arrivées. Hormis l'Ille-et-Vilaine, les autres départements doivent à ces nouveaux arrivants, l'accroissement global de leur population. L'Ille-et-Vilaine se trouve dans une situation particulière car elle émet plus de départs vers l'extérieur de la région mais il s'agit aussi du département qui attire le plus à l'intérieur de la région. Par ailleurs, le phénomène de « retour au pays » est plus important dans les départements du Finistère et des Côtes d'Armor.

Si on regarde les mobilités au niveau des pays, tous ont enregistré un excédent migratoire avec les autres régions entre 1990 et 1999.

2. Les mobilités résidentielles entre territoires bretons

La mobilité interrégionale n'est pas la plus importante et ne doit pas cacher les mobilités qui se produisent sur le territoire breton lui-même.

Le bilan migratoire global des pays et zones d'emploi entre 1990 et 1999 montre un solde migratoire positif avec les autres régions françaises dans tous les territoires bretons : pays mais aussi zones d'emploi (hormis Brest). Dans la majorité des zones d'emploi bretonnes, l'excédent migratoire avec les autres régions a dépassé l'excédent migratoire avec les autres zones d'emploi bretonnes et l'excédent extrarégional a même souvent compensé un déficit migratoire interne. Les plus importants s'observent dans les zones d'emploi de Rennes (+15 700) et de Vannes (+10 700).

Le bilan est toutefois légèrement moins favorable quand on tient compte des mouvements internes à la Bretagne. Il est alors variable selon les territoires. Seuls 17 des 21 pays bretons ont dégagé un excédent migratoire global et 4 affichent un bilan global déficitaire (Lorient, Centre-Bretagne, Fougères et Ploërmel). Les flux internes de population ont été marqués par une logique de proximité : 60 % des échanges migratoires internes se sont produits entre zones limitrophes.

Le poids des arrivées est variable d'un territoire à l'autre et le brassage de population a été plus important à l'est de la région. Dans certains pays, le poids des nouveaux arrivants est important.

Finalement, le poids des arrivées est variable selon les territoires. D'une manière générale, on observe que le brassage de populations a été plus important à l'est de la région, et particulièrement dans les zones d'emploi de Vannes et d'Auray, où le poids des arrivées prend ses valeurs maximales, tandis qu'il a été le moins important dans les zones d'emploi de Quimper et de Morlaix. Si on regarde la situation au niveau des

pays, c'est dans les pays de Vallons de Vilaine, Rennes, Brocéliande, Vannes et Auray, que le poids des nouveaux arrivants rapporté à la population du pays est le plus important (supérieur ou égal à 25 %), et c'est dans les pays de Cornouaille et de Morlaix qu'il est le plus faible (environ 15 %).

Mais le poids est une chose et le nombre, une autre. Si le pays de Cornouaille figure en dernière position par le poids des nouveaux arrivants, il figure en revanche en 3^{ème} position pour leur nombre (47 912), derrière les pays de Rennes (109 605) et Brest (62 378), et juste devant celui de Vannes (43 149).

La majorité des mobilités est le fait des actifs (et leurs familles). En analysant les causes des mobilités d'actifs, on constate que le développement de l'emploi a joué un rôle souvent essentiel, même si d'autres modes d'ajustement peuvent intervenir, comme les déplacements domicile-travail (qui peuvent se substituer à la mobilité résidentielle), ou la variation des taux d'activité ou des taux de chômage.

Si on ne prend en compte que les migrations d'actifs, la moitié des zones d'emploi bretonnes a enregistré un solde positif entre 1990 et 1999. Les plus forts excédents ont concerné des zones urbaines : Vannes, Rennes et Quimper, et les plus forts déficits : Brest, Lorient et Loudéac-Pontivy. Si on prend en compte les actifs et leurs familles, toutes les zones d'emploi ont un bilan positif avec les autres régions et 14 ont encore un bilan global positif. Au niveau des pays, 10 ont un solde global positif (Vannes, Cornouaille, Vallons de Vilaine, Vitré, Brocéliande, Saint-Malo, Auray, Redon et Vilaine, Morlaix et Rennes) et 5 cumulent un déficit avec les autres régions françaises et les autres pays bretons (Lorient, Brest, Centre Bretagne, Pontivy et dans une moindre mesure Saint-Brieuc).

Les mobilités étudiantes au niveau des zones d'emploi et des pays sont structurées par la situation géographique des deux principaux pôles universitaires que sont Brest et Rennes. On remarque que la zone de Brest attire essentiellement des étudiants en provenance des zones d'emploi limitrophes de Quimper et Morlaix tandis que celle de Rennes draine des étudiants en provenance de toute la Bretagne, et même au-delà. Le constat est le même pour les pays. Par ailleurs, les jeunes ont plus ou moins tendance à migrer selon leur pays d'origine. Ainsi, 20 points séparent le taux de départ le plus élevé (Rennes) du plus faible (Cornouaille).

Enfin, s'agissant des retraités, toutes les zones d'emploi bretonnes présentent un solde positif sauf Rennes et Brest dont les soldes sont légèrement négatifs. Les excédents les plus forts se situent dans les zones d'emploi les plus touristiques et littorales.

3. La Bretagne et l'immigration internationale

Les mobilités à l'international sont très difficiles à quantifier, et il est notamment impossible de connaître le nombre de personnes quittant la Bretagne pour aller résider de façon provisoire ou définitive à l'étranger. Dans le sens des arrivées, la situation n'est pas toujours plus lisible.

La proportion d'immigrés étrangers est très faible en Bretagne mais cette présence augmente (elle a quadruplé entre 1962 et 1999). En 1999, la Bretagne comptait 46 300 immigrés ce qui représentait 1,7 % de la population de la région. Cette proportion est largement inférieure à la moyenne nationale (7,3 %). Depuis, la proportion d'immigrés a augmenté : en 2005, la population immigrée s'élève à 69 000 habitants et représente 2,2 % de la population bretonne, contre 8,1 % en moyenne nationale.

Plusieurs traits caractérisent l'immigration étrangère en Bretagne. Ainsi, la population immigrée y appartient à un courant d'immigration plutôt récent (30 % des immigrés recensés en 1999 ne résidaient pas en France en 1990, alors que la proportion est de 16 % au niveau national) et elle est plutôt européenne (45 % d'Européens, contre 40 % en moyenne nationale). La Grande-Bretagne est le pays d'origine le plus fréquent (16 % des immigrés), devant le Portugal. Les personnes originaires du Maghreb et d'Afrique noire représentent aujourd'hui 29 % des immigrés (contre 27,7 % en 1999, et contre plus de 42 % en moyenne nationale aujourd'hui).

L'immigration est principalement urbaine sauf pour les immigrés européens qui s'installent volontiers en milieu rural et elle est composée en grande partie d'adultes ; les enfants et les personnes âgées étant nettement sous-représentés par rapport aux proportions habituellement rencontrées en France. Une partie de l'immigration étrangère en Bretagne est cependant une immigration de type familial. En outre, l'âge varie en fonction des origines géographiques : les Européens étant en moyenne plus âgés que les autres. Enfin, le taux d'activité des hommes immigrés est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population masculine bretonne.

Les investissements étrangers dans l'immobilier en Bretagne permettent d'appréhender en partie la présence immigrée en Bretagne. Les Britanniques sont les étrangers les plus nombreux en Bretagne (et leur nombre est passé de 5 000 en 1999 à 11 000 en 2005) et sont aussi, de loin, les premiers étrangers propriétaires, devant les Allemands, les Belges, les Hollandais... Le mouvement d'achat de biens immobiliers par les Britanniques a commencé à la fin des années 1980 et n'a cessé de s'amplifier. Entre 1988 et 2005, plus de 80 % des transactions immobilières réalisées en Bretagne par des étrangers ont été le fait de Britanniques. Le département des Côtes d'Armor est le plus concerné avec 38 % des transactions, devant le Morbihan (30 %), le Finistère (21 %) et l'Ille-et-Vilaine (11 %). Le marché s'est concentré dans certains cantons autour du Canal de Nantes à Brest. Les acquéreurs britanniques et allemands ne cherchent pas la même chose : les premiers s'installent à la campagne principalement en Côtes d'Armor, les seconds sur le littoral, davantage dans le Finistère.

Leur implantation en Bretagne s'explique notamment par la proximité géographique, les facilités de transports (lignes maritimes ou aériennes à bas coûts), les différentiels de prix de l'immobilier...

Deuxième partie : Une analyse prospective des mobilités résidentielles

1. La méthode de construction de scénarios pour envisager les mobilités de demain et leurs conséquences pour la Bretagne

Pour envisager l'avenir, plusieurs scénarios ont été construits. Ces scénarios décrivent des futurs possibles et non des futurs particulièrement souhaités ou redoutés. Ils ne décrivent pas non plus des prévisions, sachant que l'avenir n'est pas écrit. Leur construction s'est fondée sur certaines « variables » du contexte économique, social, politique, énergétique, environnemental et démographique, ayant une influence sur la mobilité, et sur certaines hypothèses relatives aux évolutions de ces « variables ».

Les quatre scénarios retenus sont animés par des moteurs, construits sur les jeux de deux dynamiques ; il s'agit de :

- la « *dynamique productive* », c'est-à-dire la dynamique liée aux activités de production et de commercialisation donnant naissance à toutes sortes de revenus (salaires, profits) ; elle est principalement liée aux variables telles que les perspectives d'emploi, l'évolution du PIB, la mobilité des entreprises, l'image économique de la région, l'évolution des technologies.
- la « *dynamique résidentielle* », liée aux transferts de revenus « captés » à l'extérieur du territoire régional (retraites, revenus sociaux, revenus des résidents secondaires, salaires publics...) et dont l'importance est déterminée par des variables telles que la démographie, les aspirations des individus (recherche d'un certain cadre de vie, désir d'accès à la propriété, ou de « retour au pays »...).

Les scénarios ont été construits à partir d'hypothèses faites sur les parts respectives de ces deux dynamiques en Bretagne ; selon que la « dynamique productive » et la « dynamique résidentielle » occupent des places plus ou moins importantes.

Ces scénarios sont prospectifs et non prédictifs ; aucun n'a vocation à se réaliser intégralement mais tous font émerger, ensemble, des dimensions du possible.

2. Quatre scénarios à l'horizon 2030

A. Scénario 1 : « La Bretagne convoitée » ou « Breiz riviera »

- Dans un contexte marqué par une forte mobilité des ménages, et alors que la « dynamique productive » régionale se développe au même rythme que la dynamique productive nationale, la Bretagne est très convoitée. Son **dynamisme « résidentiel »** est très fort, du fait de l'attrait de certaines de ses activités (culture, tourisme, loisirs...), et de l'excellente réputation de la région en matière de cadre de vie, en lien avec sa géographie, son environnement préservé, ses caractères, ses fortes spécificités, le dynamisme de ses activités culturelles, l'organisation de son territoire (maillage de villes moyennes), etc. Davantage que du point de vue

strictement économique « productif », c'est du point de vue des activités plus « résidentielles », du cadre de vie, de l'organisation de la société régionale et des modes de vie, que la Bretagne apparaît comme une région très attractive pour les ménages, et dynamique dans son développement.

- Les retraités et les résidents secondaires sont les premiers séduits, bien que la Bretagne attire également les actifs, davantage même que par le passé, et avec une plus forte proportion de familles que d'actifs seuls. Les nouveaux arrivants viennent de la plupart des régions françaises, mais aussi d'autres régions du monde. Les étrangers sont nettement plus nombreux que par le passé ; certains d'entre eux se sont exilés par nécessité économique, ou à cause de difficultés sociales, politiques ou environnementales liées aux changements climatiques (on parle de « réfugiés climatiques »). Les étrangers sont surtout des actifs, mais parfois aussi des retraités européens, notamment britanniques.

Dans le même temps, les départs des Bretons vers d'autres régions ont diminué, si bien qu'au final, le solde migratoire positif de la Bretagne pourrait atteindre *+23 000 habitants chaque année* (population âgée de 4 ans et plus).

- Un tel scénario de forte attractivité a d'importants impacts sur la dynamique démographique (il favorise le vieillissement, c'est-à-dire une hausse de la proportion de personnes âgées au sein de l'ensemble de la population, et surtout la « gérontocroissance », c'est-à-dire une hausse du nombre de personnes âgées), mais aussi des impacts sur l'emploi et l'activité, en entraînant notamment un important essor des activités tournées vers la satisfaction des besoins des habitants : artisanat, commerce, loisirs, tourisme, santé, services...

Mais ce scénario a aussi d'importants impacts sur la localisation des populations et les questions d'aménagement, du fait des arrivées massives de nouveaux résidents – en particulier sur le littoral où il entraîne un renchérissement des prix du foncier et de l'immobilier. Ce scénario est marqué par une très forte « résidentialisation » du littoral breton, duquel bon nombre de jeunes ménages sont « chassés » ; un certain renouveau du Centre-Bretagne, autour de villes-nature, favorisé par les 4 voies Sud-Nord, une densification modérée des peuplements urbains en lien avec la hausse des coûts de circulation et se produisant le long des lignes de transport en commun, à proximité des dessertes ferroviaires, autour des gares et des nœuds intermodaux. Ces tendances s'accompagnent aussi d'une amplification de tendances ségrégatives à l'œuvre en 2007, avec des difficultés sur le plan du logement. Il suscite aussi des problèmes environnementaux, en particulier liés à l'eau, liés à la surfréquentation de certains lieux, en particulier touristiques.

B. Scénario 2 : « La Bretagne en pointe » ou « Les vents portants »

- Dans ce deuxième scénario, la région est animée par une puissante « **dynamique productive** », en lien avec un vigoureux esprit d'entreprise et un bon positionnement dans la compétition internationale, ainsi que par une forte « **dynamique résidentielle** » : elle a su développer des atouts liés à sa géographie, ses caractères, son dynamisme culturel, l'organisation des déplacements, etc.

- Dans ces conditions, la région exerce une forte attractivité surtout sur les actifs (seuls ou en familles), qui sont attirés autant par les perspectives d'emploi que par la qualité du cadre de vie. Parmi les actifs arrivants, la proportion de jeunes est forte, étant donné l'importance et la nature des emplois offerts. Mais la proportion d'actifs en fin de carrière professionnelle est très significative elle aussi, car de nombreuses personnes anticipent ainsi leur passage à la retraite. Enfin, la part des chômeurs n'est pas négligeable parmi les nouveaux arrivants, étant donné que de nombreux actifs ont effectué leur migration sans avoir eu l'assurance de trouver un emploi à leur arrivée en Bretagne (« migrations spéculatives »).

Par ailleurs, la région exerce aussi une forte attractivité sur les retraités, séduits par le cadre de vie, et sur les étudiants (en lien avec une réorganisation de la vie universitaire).

Au final, bien que dans un contexte de mobilité généralisée, les Bretons aux âges actifs soient plus nombreux à quitter la Bretagne (avec l'intention ou non d'y revenir), le solde migratoire de la région, très positif, et nettement plus que par le passé, quelle que soit la catégorie d'acteurs observée, pourrait atteindre un total de *+30 000 habitants supplémentaires chaque année*.

- Un tel scénario de très forte attractivité a de nombreux impacts sur l'économie, la société, l'aménagement... Ainsi, les gains migratoires d'actifs atténuent certaines difficultés engendrées par les départs à la retraite des générations nombreuses du Baby Boom (même s'ils ne règlent pas tout), et confortent notamment certaines activités de production à forte main d'œuvre. Sur le plan de la localisation des ménages, les rivages de l'Atlantique et de la Manche suscitent toujours un très fort intérêt de la part des retraités mais aussi des actifs, tandis que les processus de polarisation des activités, autour des grandes villes et des métropoles, avec le puissant essor des activités dites « métropolitaines supérieures » (emplois de haut niveau localisés dans les grandes métropoles), conjugués à la relative fluidité de la circulation automobile (d'où une densification des peuplements le long des axes routiers) entraînent une diffusion de la ville. En outre, la métropolisation s'accompagne ici de forces contre-polarisantes et d'un redéploiement des activités vers les zones rurales de moindre densité. Au total, les phénomènes simultanés de littoralisation, de polarisation autour des grandes villes, de diffusion de la ville et une sorte de « renouveau » du centre de la Bretagne (de la même façon que dans le scénario 1), produisent une image plus équilibrée du territoire. Cependant, la Bretagne connaît aussi, dans ce scénario, un développement des problèmes de la ville.

C. Scénario 3 : « La Bretagne performante » ou « Le courant productif »

- La région fonde son attractivité sur son seul **dynamisme « productif »** et son économie se développe à un rythme voisin, voire supérieur à celui des autres régions mais sans plus, faute d'organisation et de consensus entre les acteurs. Par ailleurs, son dynamisme « résidentiel » s'est réduit pour les mêmes raisons qui font qu'elle n'a pas été capable de préserver et de valoriser son cadre de vie, son patrimoine, l'environnement, son littoral, la diversité de ses paysages, ses caractères distinctifs... II

faut dire aussi que, dans ce scénario, les deux dynamiques sont pénalisées par les coûts de déplacements.

- Dans ces conditions, la région reste attractive pour les actifs, y compris venus de l'étranger, voire même les étudiants ; en revanche, elle attire nettement moins les retraités et les résidents secondaires. Dans ces conditions, le solde migratoire de la région, positif, et même davantage que par le passé (sauf pour les retraités), pourrait atteindre un total de *+21 400 habitants supplémentaires chaque année*.

- Comme dans le scénario précédent, la croissance des emplois dits « métropolitains supérieurs » est soutenue et participe d'une forte « métropolisation », mais cette fois, celle-ci se conjugue à des difficultés de déplacements (les coûts de transports ont augmenté) et une faible diffusion spatiale des activités. Dans ces conditions se trouvent fortement accentuées les tensions entre les pôles urbains dynamiques et le reste du territoire, également handicapé par l'absence de vigueur de « l'économie résidentielle ». Cette absence de vigueur est liée notamment aux difficultés de déplacements et aux dégradations de l'environnement qui sont moins contenues que dans le scénario précédent du fait des problèmes de congestion et de saturation des espaces, et de la moindre efficacité des politiques correctrices (un certain laisser-faire permet le bétonnage du littoral). Dans ces conditions, les rivages de l'Atlantique et de la Manche suscitent toujours un fort intérêt de la part des ménages (même s'il est moindre que dans le scénario précédent), et les villes se densifient tandis que la Bretagne centrale perd ses forces vives.

D. Scénario 4 : « La Bretagne délaissée » ou « Le reflux »

- La région est à la traîne sur le plan économique et sa situation économique s'est nettement dégradée. Sa « **dynamique productive** » est donc faible ; tout comme sa « **dynamique résidentielle** » du fait que la Bretagne n'a pas su préserver son cadre de vie, son environnement, ses patrimoines, son dynamisme culturel... Cette situation s'inscrit dans un contexte marqué par une hausse des prix de l'énergie, des difficultés de circulation, mais aussi une baisse des revenus des ménages, et une réduction des investissements publics qui ajoutent à la perte d'attractivité de la Bretagne...

- Au final, non seulement la région n'attire pratiquement plus d'actifs en provenance d'autres régions françaises ou de l'étranger, mais en plus, de nombreux Bretons émigrent aux âges actifs par nécessité économique ou en raison des difficultés sociales. La région voit également partir un grand nombre d'étudiants. De plus, tandis que dans les autres scénarios, la Bretagne attirait des retraités de toutes les autres régions françaises, y compris du sud, dans celui-ci, elle n'attire pratiquement plus que des retraités originaires de régions limitrophes où la situation économique n'est guère différente, ou de régions du Nord et de l'Est moins proches de la mer, ou encore d'autres pays d'Europe (pour lesquels les prix de l'immobilier en Bretagne sont encore plus attractifs que par le passé). Au final, *le solde migratoire de la Bretagne est nul*.

- Les conséquences de cette perte d'attractivité sont nombreuses : sur le plan démographique d'abord, puisque la croissance de la population régionale ne peut plus se fonder que sur le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) ; sur le plan économique ensuite, puisque les départs d'actifs ajoutent aux tensions sur le

marché de l'emploi et aux difficultés de recrutement ; sur le plan de l'organisation de l'espace enfin, puisque ce scénario entraîne de forts déséquilibres territoriaux, avec des territoires très dépressifs, une forte polarisation urbaine, et des replis sur des petites communautés et des villages en autarcie. Un tel scénario appelle de puissantes politiques publiques.

Troisième partie : Au-delà de la prospective, des tendances lourdes et des politiques pour demain

Toutes les évolutions envisagées dans les divers scénarios vont contribuer à modifier le visage de la Bretagne qui, en 2030, présentera des traits bien différents de ceux de 2007. Evidemment, ce visage est plus ou moins «déformé» selon les scénarios. Toutefois, de la confrontation de ces scénarios et au-delà de leurs différences, ressortent (avec plus ou moins d'intensité selon le scénario) **quelques grands traits dominants** (1) qui permettent d'envisager quelques **grands axes des politiques régionales** (2) susceptibles de préparer ces changements et de répondre aux défis qu'ils lancent.

1. Quelques traits dominants de la Bretagne de demain

A. Les mobilités résidentielles devraient s'accroître

Tous les scénarios, à l'exception du scénario 4, montrent un accroissement des mobilités résidentielles, et en particulier des autres régions françaises et de l'étranger vers la Bretagne. Ces mobilités, dans les scénarios 2 et 3 en particulier, obéissent à une forte «dynamique productive» et concernent principalement les actifs (voire même les étudiants et les jeunes diplômés) attirés par les perspectives d'emplois prometteuses. Mais elles obéissent aussi – et c'est particulièrement net dans les scénarios 1 et 2 (et par défaut dans les scénarios 3 et 4), à une «dynamique résidentielle» ; dans ce cas, elles concernent les retraités, mais aussi les actifs, et en particulier les actifs vivant en famille.

Dans tous les scénarios, sauf le scénario 4, on a en outre considéré que les mobilités résidentielles devraient aussi s'accroître à l'intérieur de la Bretagne elle-même, du fait d'une augmentation des mobilités dites «de retraite» et des mobilités des actifs en lien, notamment, avec la question des coûts de circulation automobile et les mutations accélérées des activités et du système «productif», mais aussi les possibilités de promotion qui accompagnent parfois les changements d'emploi.

B. Les mobilités résidentielles devraient transformer le visage de la Bretagne

- Pour commencer, les migrations devraient continuer de jouer un rôle moteur **sur l'évolution démographique**, en conditionnant la croissance ou la décroissance du nombre d'habitants. Le scénario central des projections démographiques de l'INSEE à l'horizon 2030 fait apparaître une croissance qui subsiste même dans un scénario

« sans migrations ». Nos quatre scénarios, à l'exception du scénario 4, supposent des soldes migratoires globaux supérieurs à ceux envisagés par l'INSEE, et donc une croissance plus soutenue de la population régionale. Une population de l'ordre de 3,7 ou 3,8 millions d'habitants selon les scénarios de croissance pourrait même être alors envisagée (plutôt que les 3,4 millions prévus).

Par ailleurs, et bien que leurs effets soient à cet égard différenciés, les scénarios (sauf le scénario 4), contribuent au vieillissement de la région ainsi qu'au processus de « gérontocroissance ».

- Ensuite, les mobilités résidentielles pèsent sur la localisation des populations, avec des conséquences différentes selon les catégories de population concernées, et donc **sur l'organisation de l'espace régional.**

Les quatre scénarios montrent ainsi quatre modes d'occupation de l'espace régional, avec des différences dans les degrés d'intensité de l'urbanisation et de la littoralisation, et des sorts très variables de développement de l'espace à dominante rurale et de la Bretagne centrale.

Dans tous les scénarios se produit une croissance urbaine, mais suivant des formes qui varient (*cf. les croquis figurant en annexes de la synthèse et qui illustrent les différents scénarios*), et un processus de littoralisation, c'est-à-dire une densification du peuplement sur le littoral avec de multiples conséquences, telles qu'un accroissement des pôles de « l'économie résidentielle » dans nombre de petits bourgs et une progression de l'urbanisation littorale, avec le risque de susciter toujours plus de difficultés et de discrimination sociale dans l'accès au logement, des phénomènes de ségrégation ainsi que des problèmes de circulation (en particulier pour les ménages d'âge actif contraints de plus en plus souvent d'aller habiter en périphérie alors que leurs emplois sont sur la côte), mais aussi des problèmes de mixité sociale et des tensions liées à la coexistence des deux dynamiques ayant leurs exigences propres et parfois contradictoires (*cf. phénomène NIMBY¹*)...

Dans l'espace à dominante rurale, certaines zones situées non loin des villes ou des côtes pourraient accueillir un nombre croissant de résidents et d'activités.

Quant à la Bretagne centrale, elle pourrait connaître, un renouveau impressionnant lié au jeu des dynamiques « productive » et « résidentielle », comme le montrent les scénarios 1 et 2, ou au contraire, une forte dépression avec l'exode de ses habitants et des villes ne faisant plus jouer les solidarités et les « effets-réseaux » (scénarios 3 et 4).

A noter que l'on assiste aussi à un renforcement des interdépendances entre les territoires : l'essor des pays serait de plus en plus lié les uns aux autres, dans la mesure, par exemple, où des excédents de populations de certains territoires (littoraux, villes...) entraîneraient des occupations de territoires « retirés » (zones rurales, suburbaines...). De la sorte, le devenir de chaque territoire ne pourrait plus être envisagé sans considérer celui des territoires limitrophes.

¹ Pour « *Not In My Back Yard!* », qui signifie : « Pas de cela chez moi ! »

- Enfin, les mobilités résidentielles ont des conséquences **sur la société**, et notamment sur son organisation et sur le lien social.

Dans tous les scénarios, sauf le scénario 4, les migrations accroissent le brassage des populations régionales et font que la population bretonne est de moins en moins monolithique, avec une part des Bretons nés en Bretagne qui diminue. Dans le scénario 2 et, dans une moindre mesure, dans le scénario 1, la population est même nettement plus cosmopolite, du fait de l'arrivée d'étrangers (actifs avec leur famille, retraités, étudiants), à la fois plus nombreux et d'origines plus diversifiées qu'en 2007.

Les scénarios 1, 2, voire 3 (dans une moindre mesure), interrogent les capacités de la société bretonne à intégrer les nouveaux arrivants, en particulier sur le littoral, dans les petites villes, certains milieux ruraux, où le phénomène pourrait être plus sensible. Ils posent aussi la question de la création du lien social entre des catégories sociales multiples (dont certaines très fragilisées, en particulier dans le scénario 1), des populations hétérogènes et de plus en plus différenciées, au sein d'une Bretagne « une » mais de plus en plus diversifiée dans ses composantes.

Enfin, ils posent le défi de l'accueil des populations en lien avec le nécessaire développement d'équipements et de services adaptés aux différentes catégories d'arrivants (services aux personnes âgées, aux jeunes ménages, aux étudiants...), le risque d'une concurrence entre les besoins spécifiques aux différentes catégories de population et les indispensables investissements nécessaires pour faire face aux évolutions des populations (en matière de formation, de transports, de logement...).

2. Des axes de politiques publiques régionales

En préparation de ces changements, des axes de politiques publiques régionales pourraient s'imposer, soit dans le but de renforcer les politiques régionales d'attractivité (scénarios 1, 2 et 3), soit dans celui de freiner les tendances à la marginalisation et au déclin (scénario 4). Des priorités s'imposent au vu des scénarios, suivant quatre grands axes d'intervention correspondant aux domaines d'intervention de la Région.

A. Dans le domaine de l'aménagement et de l'équipement des territoires

- *Maintenir et développer une structure urbaine bretonne « équilibrée »* de sorte que les grandes villes voient leurs effectifs croître et que d'autres villes, de moindre importance (Vannes, Saint-Brieuc, Fougères, Vitré, Quimper...) soient aussi des structures d'accueil privilégiées. Face à la montée des concentrations urbaines, devraient sûrement être ainsi envisagés, l'essor des villes moyennes, la coopération entre villes et le renforcement de l'intercommunalité, voire la fusion de communes ;
- *Développer des politiques régionales autant tournées vers le développement de chaque territoire que vers la coordination des stratégies de chacun d'entre eux* : progressivement, la Région, étant donné l'influence des territoires les uns sur les

autres, et du fait de ses compétences, sera de plus en plus conduite à assumer une mission de mise en cohérence des différents projets de territoires, ainsi qu'à s'investir dans les stratégies de chaque territoire. Ce ne sera souvent qu'à son niveau que, de plus en plus, nombre des problèmes pourront être réglés et que des forces régulatrices pourront vraiment s'exercer.

- *Organiser et coordonner les mobilités dans le sens de « déplacements », au niveau régional, en développant l'offre de transports publics et l'intermodalité, et en envisageant la question des transports non seulement sous l'angle des infrastructures mais aussi sous celui des complémentarités modales et des services (en particulier en lien avec le vieillissement de la population) ;*
- *Accroître l'offre de logement, y compris dans le secteur locatif, et dans les territoires où le manque de logement est un facteur limitant du développement, et entretenir une diversité de l'offre de logement pour répondre à la diversité des situations et des besoins des personnes (télétravailleurs mobiles, étudiants étrangers, travailleurs saisonniers, etc.).*
- *Promouvoir le développement des services aux personnes ; l'accessibilité de ces services étant incontestablement un facteur d'attractivité.*

B. Dans le domaine de la formation et de la culture

- *Développer les actions en faveur de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des nouveaux résidents et notamment des étrangers.*
- *Intensifier les processus de formation tout au long de la vie, non seulement à l'adresse des populations actives, mais aussi des enfants et des retraités, notamment en luttant contre l'illettrisme et pour l'apprentissage des langues.*
- *Favoriser les politiques de développement de compétences de façon à faciliter l'entrée dans la « société de la connaissance ».*
- *Encourager la mobilité internationale et nationale des jeunes Bretons, développer les aptitudes à la mobilité.*
- *Favoriser le potentiel créatif de la Bretagne, dans le domaine de la culture, de l'image, du tourisme..., en lien avec l'importance croissante de l'économie générée par les activités du « temps libéré ».*

C. Dans le domaine de l'économie

A côté des interventions multiples déjà engagées, il pourrait être nécessaire de donner une importance croissante aux politiques consistant à :

- *Protéger et valoriser les divers aspects des patrimoines bretons, pour encourager des traits distinctifs de la Bretagne et soutenir son attractivité ;*

-
- *Soutenir le développement d'une image rénovée de la Bretagne* en valorisant tant ses richesses traditionnelles (culture, patrimoine...) que sa créativité contemporaine, ses réussites et ses potentialités dans les domaines scientifiques, technologiques, artistiques, organisationnels et « productifs ».

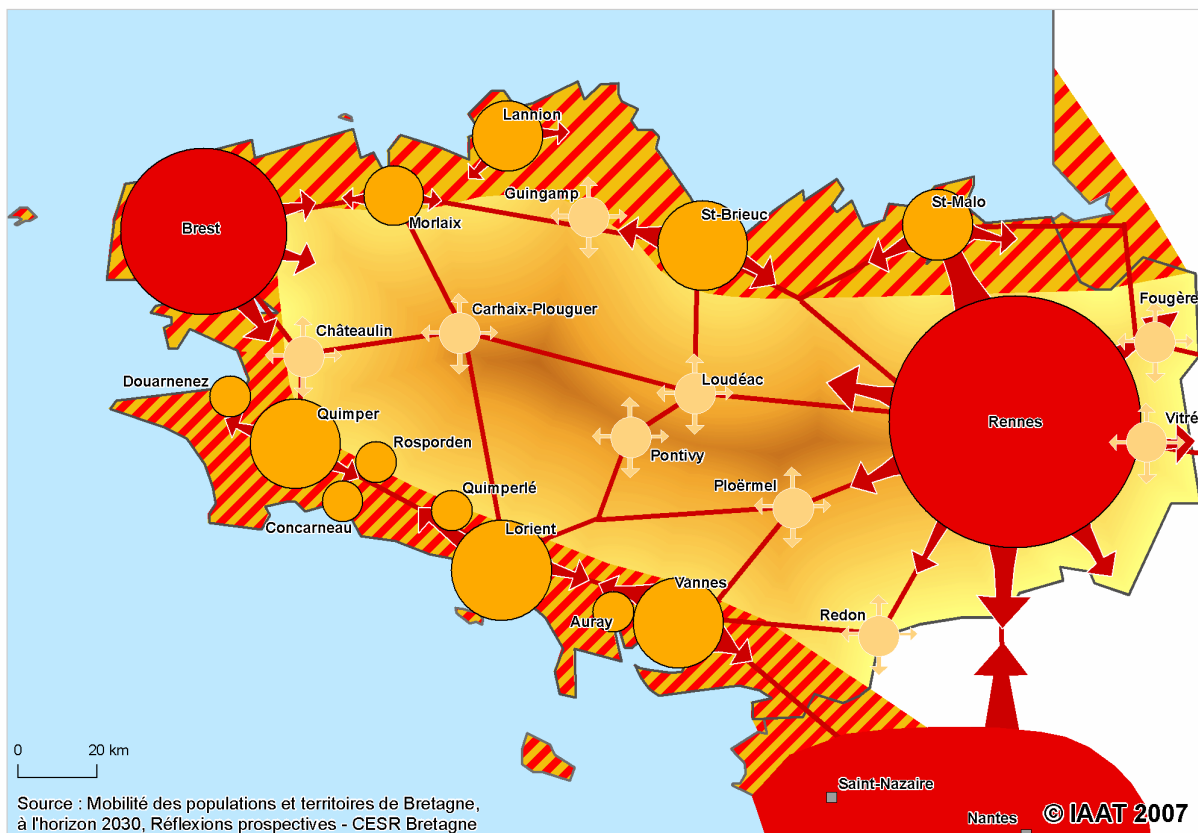
D. Dans le domaine de l'énergie et de l'environnement




- *Diversifier la politique d'offre énergétique*, stimulant notamment la production locale des énergies renouvelables et des économies d'énergies pour des raisons énergétiques et environnementales mais aussi pour stimuler, notamment par la recherche, l'essor d'activités nouvelles et la création d'emploi. Ces pratiques dont l'évidence semble désormais s'imposer devraient en outre s'accompagner de fortes politiques de formation à « l'éco-attitude » ;
- Enfin, *veiller à insérer dans les politiques d'urbanisme des territoires* des préconisations relatives aux réductions des déplacements, au développement des politiques de transports collectifs, aux modes de circulation alternatifs (voies piétonnes, pistes cyclables), à l'essor d'une nouvelle approche des constructions collectives et à la maîtrise foncière...




Les croquis ci-après réalisés par l'IAAT n'indiquent pas ce qui va se passer réellement mais schématisent certaines évolutions en les exagérant à dessein pour souligner différentes trajectoires possibles sur le long terme.


ANNEXES




Scénario 1 : « La Bretagne convoitée » ou « Breiz riviera »



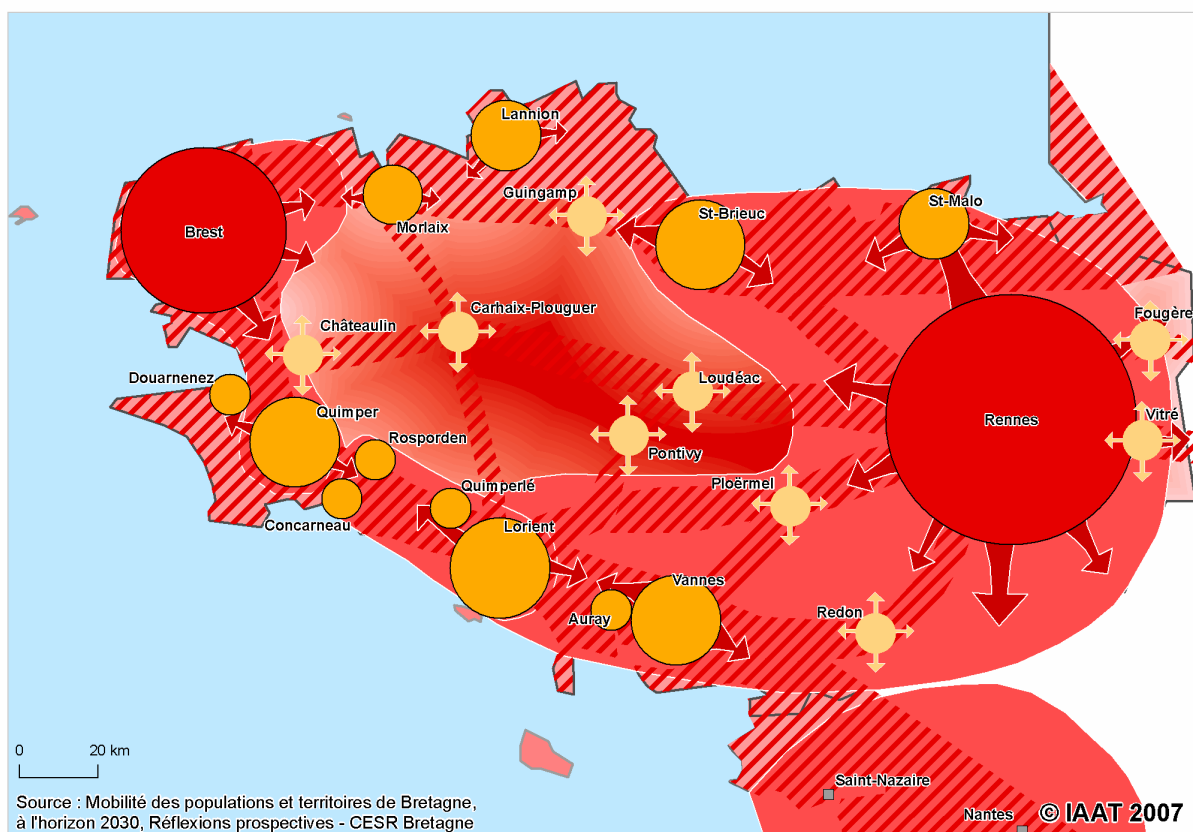
Des espaces littoraux, denses  au nord, très denses  au sud, accueillant une population de retraités et dont le dynamisme économique repose essentiellement sur les activités résidentielles. Les villes littorales se développent .







Densification des peuplements urbains  et extension des villes  sur l'ensemble du littoral et dans les métropoles à fonctions métropolitaines supérieures dominantes .


Renforcement des liaisons urbaines , notamment avec la Bretagne centrale.




Les pôles secondaires  de la Bretagne centrale se dynamisent  au sein d'un espace caractérisé par un développement économique à dominante résidentielle , et qui accueille une population d'actifs n'ayant pas la possibilité de s'installer sur les littoraux.

Scénario 2 : « La Bretagne en pointe » ou « Les vents portants »

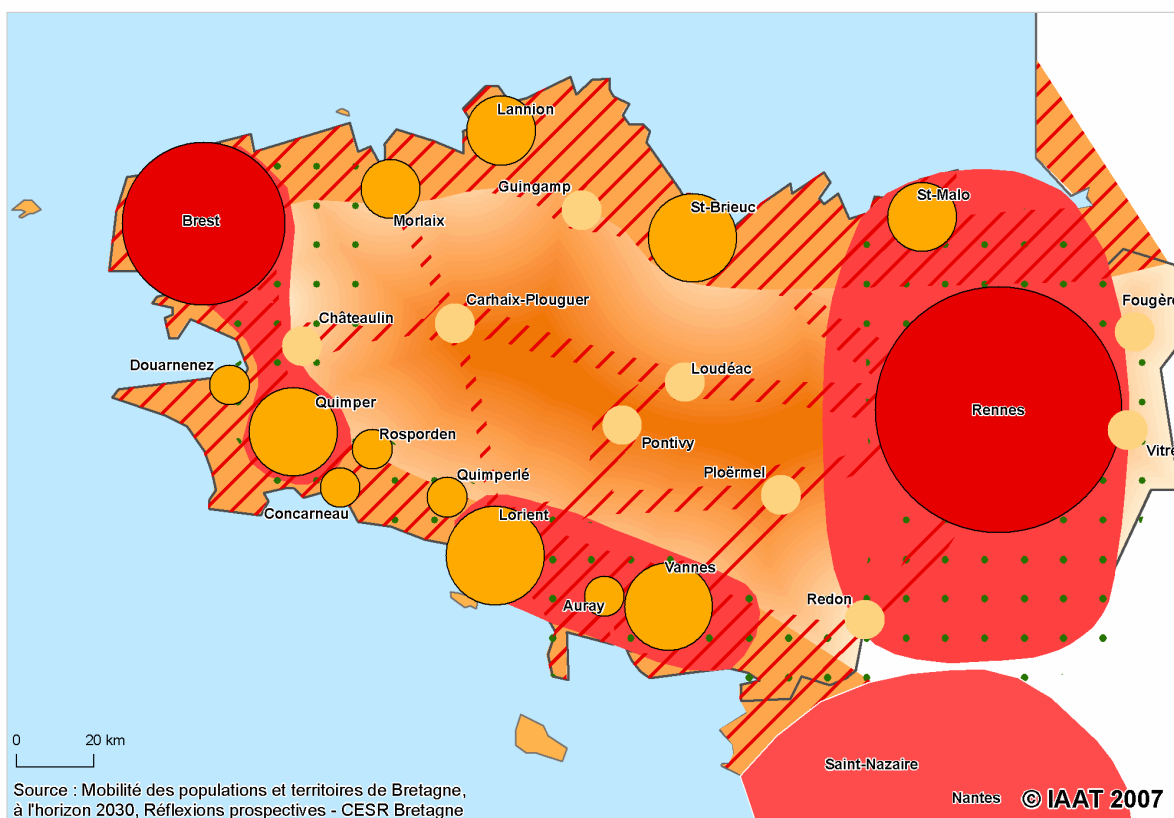





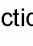


Un développement urbain important  et, particulièrement marqué autour de Brest, Rennes et sur le littoral sud. Il se traduit par un développement polynucléaire et par l'extension des aires d'influence de Rennes , Brest , et Nantes , villes à fonctions métropolitaines supérieures affirmées  et par le développement de conurbations entre Quimper-Lorient et Vannes .


Une forte densification de population  le long de axes de communication et sur le littoral .


Une double dynamique « productive » et « résidentielle » caractérise l'ensemble de la Bretagne. Elle repose sur des activités diversifiées, innovantes et à forte valeur ajoutée  et accueille une population importante d'actifs de secteurs et niveaux de qualification variée. Les villes bretonnes du littoral  et de l'intérieur  voient leur population augmenter fortement.

Scénario 3 : « La Bretagne performante » ou « Le courant productif »



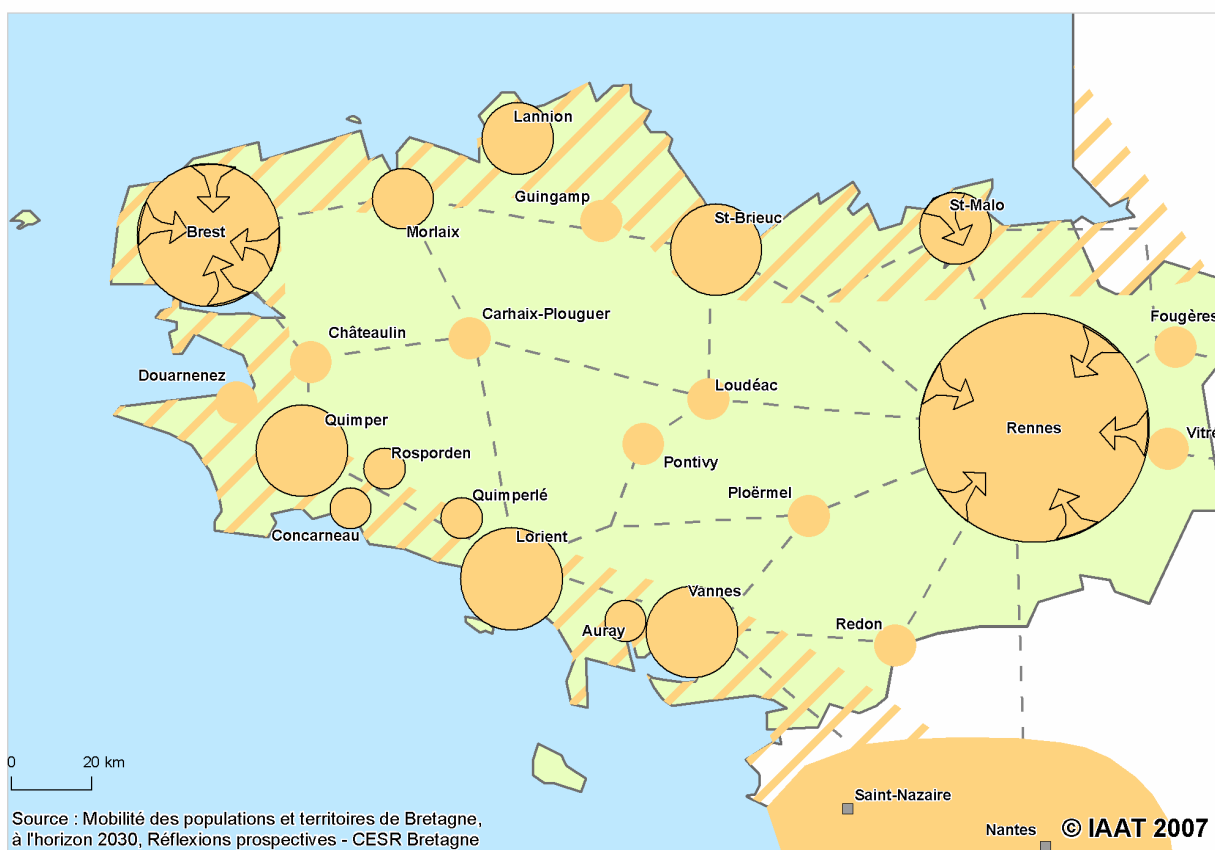
Un développement urbain polynucléaire autour de Rennes  et Brest , villes à fonctions métropolitaines supérieures affirmées  et une conurbation Lorient-Vannes . Les villes bretonnes du littoral  et de l'intérieur  se densifient.



Une densification de population  le long de axes de communication et sur le littoral.



Un dynamisme économique de la Bretagne repose sur des activités traditionnelles (économie industrielle) et résidentielle et accueille surtout des actifs. 

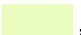
Des zones de congestion , où s'observent des problèmes environnementaux et d'intégration.

Scénario 4 : « La Bretagne délaissée » ou « Le reflux »



Des espaces littoraux modérément denses , qui accueillent toutefois une population de retraités et connaît une activité résidentielle mesurée .

Des villes isolées  et des grands pôles urbains en situation de repli .

Une désertification de la Bretagne , la population, active notamment, quittant la région.

Introduction

La Bretagne est née de la migration : il y a plusieurs siècles, des dizaines de milliers de Bretons ont délaissé leurs territoires insulaires pour s'établir progressivement en Armorique. Ces migrations lentes, diffuses et massives aux yeux des populations d'alors, devaient conduire à terme à la submersion des populations préétablies et à leur insertion dans l'univers culturel et matériel des nouveaux arrivants... ! Ces migrations initiales sont ainsi directement à l'origine d'une réalité humaine et culturelle, *les Bretons*, et d'une construction historique et intellectuelle, *la Bretagne*, deux réalités qui ne sont toujours pas distinctes².

Curieusement, par la suite, ces migrations originelles ont presque figé l'avenir. Un des lieux communs consiste à répéter que la Bretagne est restée à l'écart des grands mouvements, ce qui aurait expliqué le maintien dans la longue durée de communautés bien particulières, aux traits spécifiques et originaux. En fait, les siècles du Moyen Age et des Temps modernes ne sont pas exempts de déplacements. La Bretagne a même continué de se révéler pendant longtemps comme une des provinces les plus ouvertes du royaume et en tous cas, jamais comme une « fin de terre », mais plutôt comme un carrefour : les prospérités attirent alors notables, commerçants, marins, colporteurs et artisans et au fil du temps, elle accueille tous ceux qui doivent fuir leur pays (réfugiés portugais, Antillais, Polonais, Juifs soupçonnés de conversion trop superficielle par les Espagnols, Américains expulsés...). Elle voit aussi arriver des vagues successives de négociants hollandais, flamands, espagnols... qui constituent de véritables communautés à Nantes, Saint-Malo... Ce n'est probablement qu'avec l'élargissement des migrations au cours du XIX^{ème} siècle puis au début du XX^{ème} siècle que l'image d'une Bretagne à la fois très peuplée et fermée prend toute son ampleur. Pire, la Bretagne se fait alors pourvoyeuse de main d'œuvre et devient source d'émigration bien plus que foyer d'accueil, au point de se ranger parmi les régions périphériques traditionnelles de départ.

Ainsi, émigrations et immigrations se sont entrecroisées au cours des siècles pour façonner la Bretagne actuelle, même si, au final, elle apparaît comme un territoire de *sédentarité dominante*, dans la mesure où il n'y a jamais eu de grands mouvements de départs ou d'arrivées. La preuve en est qu'aujourd'hui, la Bretagne fait encore partie des régions où le pourcentage d'habitants nés dans la région est très élevé (selon le recensement de 1999 près de 79 % des Bretons sont nés en Bretagne).

Qu'en est-il de tous ces mouvements de population aujourd'hui ? Et surtout, qu'en sera-t-il demain ? L'intérêt de la question n'est pas neutre alors que la société contemporaine devient de plus en plus mobile. A bien des égards, on peut même dire que « *la mobilité est devenue la norme* » (Jean-Pierre Orfeuill). C'est souvent même une injonction sociale ainsi qu'une condition à l'insertion et à la construction de liens sociaux renforcés.

Cette mobilité est un concept vaste, et peut être appréhendée de diverses façons. Il peut s'agir des mobilités sociales, traduisant des changements de statut social, ou encore des mobilités professionnelles qui affectent les populations actives et qui se traduisent par des changements d'emploi, de métier, d'entreprise ou de catégorie

² Elsa Carrillo-Blouin, « Le monde en Bretagne, la Bretagne dans le monde », Centre de Recherche Bretonne et Celtique-UBO-2006

socioprofessionnelle avec des passages par des périodes d'inactivité, de chômage, ou formation ; ou encore de ces « *mobilités des mentalités qui ont abandonné les vieilles typologie sociales, stables et rassurantes pour s'adapter en permanence à un monde mouvant* » (Pierre Morel-A-Lhuissier)³. Il peut s'agir enfin des mobilités géographiques, c'est-à-dire des déplacements de toutes sortes se produisant à l'intérieur d'un même territoire, ou avec des changements de territoire.

L'étude prospective ici proposée s'intéresse à la mobilité géographique, et plus précisément à la mobilité résidentielle des ménages en Bretagne. L'enjeu de cette réflexion dépasse la simple analyse quantifiée des jeux de mobilités, dans la mesure où leur essor constitue une marque dominante de notre société contemporaine : les besoins de mobilité sont devenus considérables, tandis que les déplacements sont plus rapides et que les temps l'emportent désormais sur les distances kilométriques. Les mobilités posent des questions nombreuses en relation avec les évolutions économiques et sociales, en interrogeant notamment la cohésion sociale, le développement des inégalités, les difficultés de l'insertion, l'aménagement des territoires...

On précisera ici **l'objet** de cette réflexion (1) et **l'intérêt** du sujet (2), avant de présenter les **grandes lignes de la méthode prospective** qui a été mise en œuvre (3) et les **différentes étapes** qui ont structuré la démarche (4).

1. L'objet de cette réflexion

L'analyse de la mobilité géographique en Bretagne est ici principalement la « mobilité résidentielle » des personnes, que cette mobilité soit intra- ou interrégionale ; elle concerne plusieurs catégories d'acteurs.

1.1. Le choix de la « mobilité résidentielle »

L'analyse de la mobilité géographique recouvre traditionnellement deux acceptions :

D'une part, il peut s'agir de l'analyse des « déplacements » des personnes, c'est-à-dire des navettes domicile-travail, de la mobilité quotidienne et des mobilités liées aux vacances ou aux week-ends... Ces déplacements ne se traduisent pas par un changement de domicile, mais par des allers et venues dans la vie quotidienne.

D'autre part, il peut s'agir des « mobilités résidentielles » des personnes, c'est-à-dire des déménagements. Ces mobilités-là se traduisent par des changements de domiciles principaux.

A ce sujet, un cas particulier doit d'emblée être évoqué : celui des résidences secondaires et des résidences « secondes » (expression utilisée pour qualifier le deuxième logement lorsqu'il est vécu comme une seconde résidence, alternante, et

³ Rapport au Premier ministre, Pierre Morel-A-Lhuissier, « Du télétravail au travail mobile. Un enjeu de modernisation de l'économie française », 2006

non plus « secondaires »). L'occupation de ces résidences explique des mobilités qui se déroulent tant à l'intérieur de la région qu'entre la région et les autres régions ; sans entraîner de changements définitifs de domicile, elles entraînent des changements d'occupation des logements de façon souvent assez longue et ont un impact certain sur l'essor économique des territoires concernés. La « multi-résidentialité » tend à se développer, concernant les enfants des familles recomposées, mais aussi les actifs qui alternent entre une résidence principale et une résidence seconde, ou encore des étudiants qui vont de leur logement parental à un logement plus autonome...

C'est à cette seconde forme de mobilité (la mobilité résidentielle) que s'intéresse la présente étude, même si les différentes formes de la mobilité géographique sont la plupart du temps indissociables. Si on considère le lien entre mobilité résidentielle et mobilité au sens de « déplacements », il apparaît, en effet, par exemple, que les déplacements quotidiens découlent largement de la localisation de la résidence et que la question des déplacements est anticipée par les ménages au moment du choix du lieu de résidence, en particulier lorsqu'il s'agit de ménages « bi-actifs », c'est-à-dire des ménages où les deux conjoints doivent pouvoir se rendre régulièrement sur leurs lieux de travail (lesquels sont de plus en plus souvent éloignés du domicile), même si toutes les autres catégories de population sont bien sûr concernées (qui doivent se déplacer pour consommer, se soigner, se former, pratiquer des activités culturelles, sportives ou de loisirs...

1.2. Les trois échelles de mobilités résidentielles

Cette mobilité résidentielle peut être elle-même analysée à trois principales échelles.

- Il peut s'agir de **migrations interrégionales**, lesquelles correspondent également à des motivations des plus complexes et nombreuses. La nouveauté est qu'elles prennent une ampleur croissante et surtout qu'elles se traduisent pour la Bretagne par un renversement migratoire important. Ces mobilités constituent en outre, désormais, le principal moteur de la croissance démographique bretonne. Ainsi, pour donner une première approximation du phénomène, notons déjà que la population régionale s'est accrue de plus de 12 200 habitants en moyenne annuelle, entre 1990 et 1999, et de plus de 23 000 habitants, entre 1999 et 2004, et que ces accroissements sont de plus en plus dus aux soldes positifs des mouvements migratoires : l'accroissement 1999-2004 s'explique ainsi à 74 % par les migrations et donc seulement à 26 % par le solde naturel (naissances – décès). Le résultat est qu'un dixième de la population adulte résidant en Bretagne en 1999 n'y résident pas en 1990, ou encore, un Breton sur trois résidant en Bretagne n'y est pas né. Ce constat interroge immédiatement sur une attractivité de la Bretagne qui, on le sait, n'a pas toujours été si attractive : dans les années 1960, le Président René Pleven écrivait « *en Bretagne, l'avenir est synonyme de partir* ». Comment expliquer aujourd'hui ce retournement ? Et surtout, que peut-on dire de son ampleur et de sa durabilité ? Par ailleurs, les tendances ainsi constatées vont-elles se poursuivre dans les dix à quinze années à venir ?

- Il peut s'agir aussi des changements de résidence des personnes **à l'intérieur de la région**. Ces migrations internes, ou intra-régionales, correspondent à des

préoccupations des plus diverses, et variant selon les catégories d'acteurs considérées (mobilité professionnelle, rapprochement du lieu d'études ou de travail, de nouveaux besoins en matière de logement à la suite d'évènements familiaux tels que divorces, séparations, mariage, mise en couple, naissances, décès...).

Ces mobilités sont aussi liées aux évolutions des modes de transports proposés (TER, TGV, infrastructures routières...). A titre de premier exemple, notons qu'en Bretagne, un peu plus d'un million d'habitants ont changé de résidence entre 1999 et 2004, en changeant également de région pour près d'un quart d'entre eux.

- Enfin, il peut s'agir aussi des **migrations internationales**. A cet égard, notons de suite que, bien que peu importante en Bretagne, la proportion d'immigrés au sein de la population y a quadruplé entre les recensements de 1962 et de 1999.

C'est à l'analyse de ces différents types de mobilité géographique (mobilité intra-régionale, mobilité interrégionale et mobilité internationale) que cette étude va s'attacher, considérant la situation récente et surtout les années à venir.

1.3. Trois catégories d'acteurs concernés

Pour la clarté de la démarche, et parce que les motivations qui poussent à la mobilité ne sont pas les mêmes selon les acteurs, on distinguera trois catégories d'acteurs :

- les actifs (et leurs familles),
- les étudiants,
- les retraités.

Ces trois catégories doivent être ainsi distinguées parce que leur présence dans les territoires, selon qu'il s'agit de l'une ou l'autre, ne suscitera pas les mêmes besoins et demandes en services, transports, logements...

2. L'intérêt et la portée de l'analyse

Incontestablement, les migrations résidentielles jouent, et vont probablement de jouer plus en plus, un rôle majeur dans le développement de la Bretagne, surtout si on constate que les flux migratoires sont des plus en plus importants (et si on fait l'hypothèse qu'ils vont devenir de plus en plus positifs).

Cette influence des mobilités croissantes peut s'estimer sur plusieurs plans (très liés entre eux) :

- **sur le plan démographique** évidemment, dans la mesure où elles vont peser sur le peuplement des territoires, et leurs dynamiques démographiques en provoquant notamment, selon les cas, un accroissement de la population ou une diminution, un vieillissement ou un rajeunissement... Tout ceci pèsera sur les besoins en services, en équipements et infrastructures, que ceux-ci soient plutôt destinés aux jeunes (crèches, écoles...), ou plutôt aux populations âgées, voire très âgées (hôpitaux, maisons de retraites...), aux actifs ou aux inactifs...

- **sur le plan du développement économique**, à travers la contribution des migrations à l'évolution du potentiel productif régional, notamment sous l'angle de l'offre des compétences, ou encore à travers l'analyse des opportunités nouvelles de développement liées à l'arrivée de nouveaux habitants (en lien avec le développement de « l'économie résidentielle », par exemple). Dans le même temps, les mouvements migratoires pèseront sur le marché national, les concurrences entre entrepreneurs et entre salariés...

- **sur le plan de l'aménagement des territoires et sur celui de l'environnement**, dans la mesure où la mobilité aura des impacts sur la répartition spatiale des populations, et donc, sur la localisation de l'habitat, des services aux personnes, des activités économiques, des équipements, etc.

- **sur le plan de la cohésion et de la formation des liens sociaux**, dans la mesure où les mobilités des populations vont influencer la composition sociale de la population régionale, mais aussi dans la mesure où le développement de ces mobilités génère de l'« hyper mobilité », c'est-à-dire la coexistence d'individus « hypermobiles » à côté d'individus immobiles ou peu mobiles (et l'existence de « laissés pour compte de la mobilité »⁴). Les déplacements de personnes ne seront pas sans avoir d'influence sur les questions de mixité sociale et de mixité générationnelle, sur les conflits liés à l'occupation de l'espace, sur les « fractures » sociales et territoriales (avec, par exemple, l'existence de territoires très résidentiels, riches et aisés, ou au contraire pauvres, à côté de territoires très productifs, et plutôt plus jeunes et moins riches...).

Somme toute, l'analyse des mobilités renvoie à des préoccupations régionales de première importance, touchant pêle-mêle, les transports, les équipements, les services aux personnes, l'activité économique, les charges financières et les recettes fiscales des collectivités territoriales, les rapports sociaux, la culture et l'identité régionale...

3. La méthode prospective au cœur de la démarche

Toute réflexion sur l'importance et les conséquences des mobilités résidentielles exige que l'on prenne en compte les différentes *variables* susceptibles d'influencer ces mouvements. Or, celles-ci sont nombreuses, tout comme les *hypothèses* qui peuvent être faites sur leur évolution. Ces évolutions peuvent se situer dans la continuité des tendances passées, mais elles peuvent aussi connaître des ruptures et des bifurcations ; et la situation se complique encore quand on sait qu'il faut aussi prendre en compte le *jeu des acteurs* et leurs diverses stratégies afin de saisir ce que pourraient être vraiment à terme, disons à l'horizon 2030, les mobilités résidentielles des ménages et leurs conséquences.

Aussi, plutôt que d'essayer de réaliser d'impossibles prévisions, apparemment justes (ce qui est rassurant), mais probablement erronées (ce qui est inquiétant), on

⁴ Voir le numéro de la revue Urbanisme : Mobilité(s)/Exclusion(s), *Revue Urbanisme*, n° 347, mars-avril 2006

choisira plutôt d'imaginer **les futurs possibles**, sur la base de différents jeux d'hypothèses concernant les évolutions des diverses variables retenues. C'est l'objet de la démarche prospective que de construire ces futurs : ceux-ci constitueront une palette de devenirs possibles, et des cadres de réflexion permettant de mettre en évidence la diversité des évolutions auxquelles il faut s'attendre.

Evidemment, cette construction des futurs possibles ne constituerait qu'une démarche convenue si elle devait être la simple variété d'états donnés, sans autre objet que de se livrer à imaginer des histoires à venir. En réalité, les scénarios doivent permettre d'identifier quelques *constantes* avec lesquelles il faudra incontestablement compter demain et de définir de grandes lignes des *politiques publiques* adaptées à ces évolutions.

4. Les étapes de la démarches

Au-delà d'un indispensable état des lieux qui devrait permettre de caractériser l'importance et la situation des mobilités résidentielles récentes en Bretagne, on s'interrogera sur les évolutions possibles des mobilités à l'horizon 2030, ainsi que sur les conséquences de celles-ci et sur les mesures de politiques publiques qu'elles peuvent susciter.

Le plan de la démarche sera donc le suivant :

- Première partie : Les mobilités résidentielles récentes en Bretagne
- Deuxième partie : Une analyse prospective des mobilités résidentielles

Première partie

Les mobilités résidentielles récentes en Bretagne

Avant toute analyse prospective, il convient de connaître et de comprendre la situation présente. Qu'en est-il des mobilités contemporaines ? De quelle ampleur et de quelle nature sont-elles ?

L'analyse des principales caractéristiques des mobilités contemporaines peut s'opérer à trois niveaux :

- Celui des mobilités interrégionales, c'est-à-dire des échanges de populations entre la Bretagne et les autres régions françaises métropolitaines (chapitre 1). Cette analyse met en évidence le fort accroissement des mobilités interrégionales et le grand retournement migratoire dont a bénéficié la Bretagne ;
- Celui des mobilités résidentielles au niveau des territoires bretons (chapitre 2) ;
- Celui des mobilités internationales (chapitre 3).

Chapitre 1

L'accroissement des migrations interrégionales et le grand retournement migratoire de la Bretagne

Alors que les préférences migratoires des Français ont beaucoup évolué depuis quelques années (1), la Bretagne a connu d'importants afflux de populations qui sont à l'origine d'un remarquable « retournement migratoire » (2). Alors que les soldes migratoires de la région suivent des trajectoires distinctes selon les catégories d'acteurs observés (3), les territoires bretons sont diversement affectés par ces évolutions (4). En tous cas, les conséquences de tous ces mouvements ont lourdement pesé sur le volume et la structure de la population bretonne (5).

1. L'ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES ET LES NOUVELLES PREFERENCES MIGRATOIRES DES FRANÇAIS	19
1.1. Un accroissement des mobilités interrégionales en France depuis une dizaine d'années	19
1.2. Les nouvelles orientations des migrations résidentielles des Français	20
1.2.1. La perte d'attrait de l'Île-de-France	20
1.2.2. Héliotropisme et littoralisation	21
1.2.3. Métropolisation et tropisme de l'eau	23
1.2.4. Recherche de campagne	23
2. LE GRAND RETOURNEMENT MIGRATOIRE DE LA BRETAGNE	24
2.1. Un changement de dynamique dès les années 1960	24
2.2. Une attractivité aujourd'hui qui se rapproche de celle des régions du sud...	26
2.3. Chaque année, depuis 1999, un excédent migratoire de près de 20 000 habitants...	27
2.4. Les caractéristiques des soldes migratoires bretons	28
2.4.1. Un excédent migratoire avec quinze des vingt-deux régions métropolitaines	28
2.4.2. Des échanges surtout importants avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire	29
2.4.3. Le rôle majeur de l'Île-de-France	30
2.4.4. Une attractivité de la Bretagne variable en fonction de l'âge des personnes et du cycle de vie	33
3. DES SOLDES MIGRATOIRES VARIABLES SELON LES CATEGORIES D'ACTEURS OBSERVEES	35
3.1. La Bretagne gagne des actifs	35
3.1.1. Un excédent migratoire de plus en plus fort	35
3.1.2. La Bretagne perd plus d'actifs diplômés qu'elle n'en gagne...	36
3.1.3. L'importance des retours vers 35 ans	38
3.1.4. Le rôle essentiel de l'Île-de-France et des Pays de la Loire	38
3.1.5. Les actifs viennent avec leurs familles	39
3.2. La Bretagne attire plus sûrement les retraités	40
3.2.1. Un attrait pour les retraités qui ne se dément pas...	40
3.2.2. Un « pic » de mobilité aux âges du passage à la retraite	40
3.2.3. Une importance des « retours » plus marquée chez les retraités	41
3.2.4. Là encore, l'importance de la région parisienne...	41
3.2.5. La Bretagne excédentaire avec 16 des 22 régions métropolitaines	43
3.3. La Bretagne, une région encore peu attractive pour les jeunes ?	44
3.3.1. Un déficit important pour les 18-26 ans	44
3.3.2. La Bretagne perd-t-elle ses jeunes ?	45
3.3.3. Quelles sont les régions les plus prisées par les jeunes ?	47
3.3.4. La mobilité favorise l'insertion des jeunes diplômés	47

4. UN POIDS DES MIGRATIONS EXTRAREGIONALES VARIABLE SELON LES DIFFERENTS TERRITOIRES BRETONS	48
4.1. Une situation migratoire variable d'un département à l'autre	48
4.1.1. Un excédent migratoire dans les quatre départements bretons	48
4.1.2. Un rôle particulier de l'Ille-et-Vilaine qui émet plus de départs vers l'extérieur de la région	50
4.1.3. Davantage de « retours au pays » dans les Côtes d'Armor, le Finistère...	51
4.2. Une situation variable d'un pays breton à l'autre	51
5. L'IMPACT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES SUR LE VOLUME ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION BRETONNE	51
5.1. Des impacts sur la dynamique démographique bretonne	51
5.1.1. Sans les migrations interrégionales, la population régionale aurait décru	51
5.1.2. Les migrations contribuent au vieillissement de la population régionale	52
5.2. Un profond brassage de la population régionale	53

1. L'accroissement des migrations interrégionales et les nouvelles préférences migratoires des Français

1.1. Un accroissement des mobilités interrégionales en France depuis une dizaine d'années

Environ 28 millions de personnes résidant en France métropolitaine entre 1990 et 1999 ont déménagé entre ces deux dates et environ 19,5 millions de personnes (âgées de plus de 4 ans lors de l'enquête de recensement de 2004), entre 1999 et 2004. Ces déménagements (ou « mobilités résidentielles ») se sont parfois, mais pas toujours, accompagnés d'un changement de commune, de département et de région. Du fait de ces déménagements, environ 5,5 millions de personnes entre 1990 et 1999 et environ 3,8 millions de personnes entre 1999 et 2004 ont changé de région. En Bretagne, on estime ainsi qu'un **dixième de la population adulte** y habitant en 1999 (environ 220 500 personnes) n'y habitait pas en 1990⁵ ; le nombre de nouveaux habitants s'établissait à **333 000 personnes** (dont 256 500 de plus de 15 ans, soit potentiellement actifs)⁶.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la mobilité résidentielle des Français augmente, et cela, alors même que l'on n'en mesure statistiquement qu'une partie seulement⁷. Autrement dit, les Français déménagent plus souvent, et encore ne s'agit-il que des déménagements recensés par l'INSEE qui compare la situation des personnes entre deux recensements (bien inférieurs numériquement à la réalité).

En outre, cette mesure ne tient pas compte des nouvelles formes de mobilité que constituent la bi- ou multi-résidentialité. Or, il y aurait aujourd'hui près de 5 millions de Français (7 %) qui partagent habituellement leur vie entre plusieurs logements : jeunes (les étudiants mais aussi les enfants des familles recomposées et les jeunes en début de carrière), actifs ou retraités⁸.

Quant à la mobilité interrégionale (les déménagements qui s'accompagnent d'un changement de région) – celle qui est susceptible d'avoir un impact sur la population régionale –, son évolution a connu une phase de développement entre le milieu des

⁵ INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003

⁶ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001

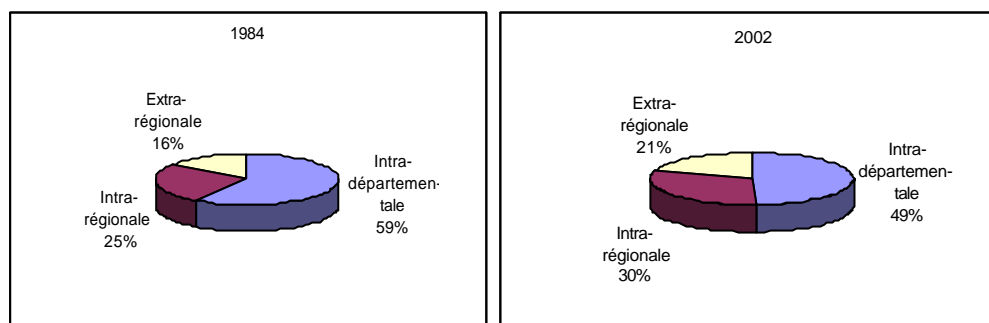
⁷ Le seul moyen dont on dispose pour connaître le nombre de mobilités résidentielles sont les enquêtes de recensement de l'INSEE, lesquelles, jusqu'à une période récente (2004), étaient réalisées à intervalle de huit à neuf ans (1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999). Les « migrants » au sens de ces enquêtes sont toutes les personnes qui déclarent, au moment du recensement, résider dans une commune différente de celle dans laquelle elles résidaient au moment du recensement précédent. Par conséquent, les personnes qui, entre deux recensements, ont changé de logement sans que ce déménagement se soit accompagné d'un changement de commune ne sont bien évidemment pas considérées comme des « migrants ». Par ailleurs, les éventuelles migrations intermédiaires ne sont pas comptabilisées : une personne qui aurait migré plusieurs fois entre deux recensements ne serait comptée parmi les migrants si, au bout du compte, elle est revenue dans sa commune de départ. Il découle de là que les migrations, et *a fortiori* les mobilités résidentielles qui comprennent également les changements de résidence à l'intérieur d'une même commune, sont largement sous-évaluées statistiquement.

⁸ Selon un sondage du Moniteur réalisé en 2006, qui est le premier à avoir cherché à quantifier ce phénomène

années 1950 jusqu'au début des années 1980, suivie d'une phase de léger reflux, à laquelle a succédé récemment une nouvelle période de développement.

Thierry Debrand et Claude Taffin qui ont étudié l'évolution des migrations en France depuis 20 ans (1984-2002), ont noté que la part de ces mobilités interrégionales dans l'ensemble des mobilités s'était nettement accrue, passant de 16 % à 21 % de l'ensemble des mobilités résidentielles (cf. graphique suivant).

Graphique 1. Evolution de la part des mobilités selon la distance entre 1984 et 2002



Source : Union sociale de l'habitat, Claude Taffin (2006)

Mais cet accroissement n'est qu'un des aspects des évolutions de la mobilité résidentielle au cours des dernières décennies. Un autre trait remarquable de ces évolutions est le changement d'orientation des flux, qui traduit un peu la manière dont les préférences migratoires des Français ont évolué.

1.2. Les nouvelles orientations des migrations résidentielles des Français

L'analyse de l'évolution des soldes migratoires des diverses régions françaises au cours des cinquante dernières années traduit la très nette réversibilité de situations que l'on pourrait être tentés de tenir pour acquises, même si certains faits ne changent pas, comme par exemple, l'attractivité résidentielle des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes d'Azur qui ne s'est jamais démentie depuis 50 ans... Plusieurs orientations se dessinent ainsi.

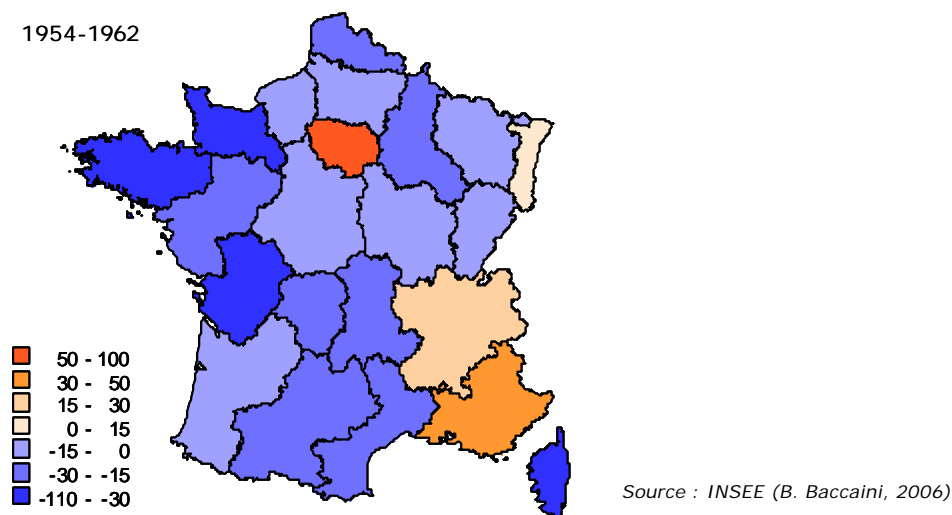
1.2.1. La perte d'attrait de l'Île-de-France

L'Île-de-France qui était encore dans les années 1950 la région la plus attractive est devenue aujourd'hui la région présentant le taux annuel de migration nette le plus négatif (avec un déficit cumulé de -567 261 personnes au cours de la période 1990-1999). La région est ainsi devenue la région la plus déficitaire dans ses échanges avec les autres.

Dans les années 1950, trois autres régions seulement présentaient un solde migratoire positif : les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Alsace. Actuellement, seules les deux premières enregistrent encore des soldes positifs. En

dehors de ces trois régions, toutes les autres, et les régions de l'Ouest en particulier, affichaient alors des soldes migratoires nettement déficitaires (cf. carte ci-après).

Carte 1. Les soldes migratoires* des régions entre 1954 et 1962



* Il s'agit des soldes migratoires internes à la France métropolitaine : les échanges avec les DOM et l'étranger ne sont donc pas pris en compte.

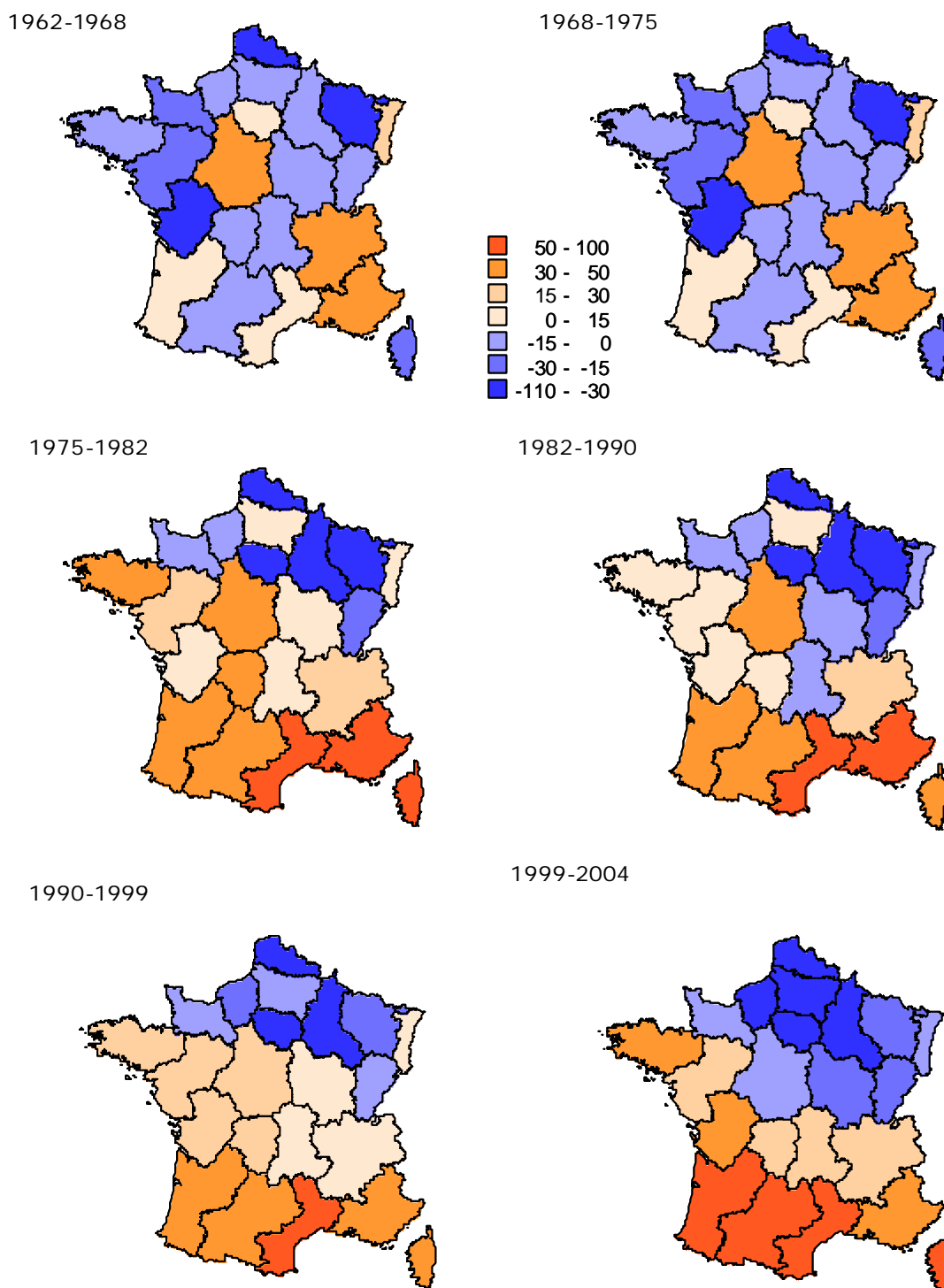
Par la suite, la situation a évolué, et, dans les années 1960, l'Île-de-France est devenue déficitaire dans ses échanges avec les autres régions pendant qu'un nombre croissant d'entre elles accédaient au statut de régions excédentaires dans leurs échanges (Centre, Aquitaine, Languedoc-Roussillon).

1.2.2. Héliotropisme et littoralisation

La carte des soldes migratoires des régions correspondant à la période 1968-1975 (cf. ci-après) montre ainsi une nouvelle configuration avec d'anciennes « régions d'émigration » devenues des « régions d'immigration ». La Bretagne figure dans ce groupe de régions avec les Pays de la Loire, Poitou-Charentes, le Limousin, la Picardie, la Lorraine, et pour les régions du sud méditerranéen : Midi-Pyrénées, la Corse... Par la suite, ces régions sont demeurées attractives (sauf la Lorraine).

Dans le cas de la Bretagne, les derniers bilans migratoires montrent un net renforcement du solde migratoire global. En revanche, l'excédent migratoire de plusieurs régions du Sud (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse), figurant depuis plus de 25 ans parmi les plus attractives, s'est révélé moins positif entre 1990 et 1999 qu'il ne l'avait été entre 1982 et 1990. Pendant ce temps, l'attractivité de la région Midi-Pyrénées s'est au contraire renforcée (depuis 1975). Ceci étant, la région Languedoc-Roussillon est toujours la région française la plus attractive. La baisse est autrement plus remarquable pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, dont les taux annuels de migration nette ont été divisés par deux en 25 ans.

Carte 2. Evolution des soldes migratoires des régions françaises métropolitaines d'un recensement à l'autre (1962-2004)



Source : INSEE (B. Baccaini, 2006)

Les enquêtes annuelles de recensement réalisées en 2004, 2005 et 2006 confirment les tendances observées précédemment en matière de migrations, puisqu'elles montrent que les régions du quart nord-est, qui étaient déficitaires (8 régions), ont

vu leur déficit s'accroître, tandis que les régions du sud et de l'ouest qui étaient attractives, le sont devenues encore plus (11 régions).

Seules trois régions (Centre, Bourgogne, Alsace) ont basculé, passant du statut de régions excédentaires à celui de régions déficitaires, mais il faut dire qu'elles n'étaient que très légèrement excédentaires au cours de la période antérieure.

Ainsi, depuis 1999, la coupure qui existait entre une France du sud et de l'ouest, attractive, et une France du nord-est, peu attractive, n'a fait que s'accroître, et les migrations ont continué à redistribuer les populations du quart nord-est et de l'Île-de-France vers les régions du sud et de l'ouest.

Finalement, deux grandes tendances ont marqué l'évolution des mouvements migratoires en France depuis 1975, à savoir : l'attrait constant des régions du Sud (« héliotropisme ») et un attrait plus récent des régions de l'ouest atlantique, semblant se confirmer de plus en plus. Ce second mouvement est qualifié, à l'échelle hexagonale, d'« atlantisation », mais est plutôt perçu en général, et notamment à l'échelle régionale, comme un phénomène de « littoralisation » (puisqu'il inclut les côtes de la Manche).

L'évolution des soldes migratoires des régions françaises métropolitaines mettent aussi en évidence un tropisme nord/sud, lequel peut se lire également à l'échelle européenne (même si des effets frontière ont alors plus de chances de freiner la tendance).

C'est dans ce contexte général que s'inscrit le grand retournement migratoire de la Bretagne.

1.2.3. Métropolisation et tropisme de l'eau

A côté de l'attraction des Français (mais non uniquement des Français) pour la mer en général, d'autres effets de concentration découlent d'un tropisme de l'eau (de mer) : il a pu susciter, à l'échelle hexagonale, des localisations le long des fleuves en particulier. En Bretagne, cette « préférence » a produit des concentrations autour des sites-ponts de fonds d'estuaire (Morlaix, Dinan...).

1.2.4. Recherche de campagne

A côté du goût pour la mer et d'un certain tropisme de l'eau, s'est développé, ces dernières années, un nouvel engouement des Français pour la campagne, à l'origine du récent regain de vie qui s'observe dans nombre de petites villes et petits bourgs. Ainsi, selon un sondage SOFRES réalisé en janvier 2007 pour le compte de l'Observatoire de la Ville, un Français sur trois souhaiterait vivre à la campagne (ils sont 33 % à déclarer souhaiter vivre à la campagne, contre 36 % en ville, 21 % en périphérie de la ville, mais pas en ville, et 9 %, plus loin, à une demi-heure environ du centre-ville). L'étude précise que ceux qui choisissent la campagne, choisissent en même temps un type d'habitat (45 % d'entre eux déclarent aussi souhaiter vivre plutôt dans une maison individuelle isolée), et un mode de vie. Par ailleurs, cette

étude montre que les choix qui sont faits ne sont pas définitifs et que les Français définissent, ajustent et corrigent leurs souhaits et leurs choix en fonction du cycle de vie. A cet égard, on peut retenir notamment que la ville emporte plutôt l'adhésion des 65 ans et plus.

Enfin, il faut noter que le désir de campagne est aujourd'hui largement favorisé par le fait, qu'en raison des facilités de déplacements (coûts faibles, rapidité, liberté), la campagne d'aujourd'hui n'est pas très éloignée de la ville, si bien qu'il est possible de bénéficier des avantages de la campagne et de la de la ville en même temps. L'étude de la SOFRES montre d'ailleurs que si les Français souhaitent bénéficier des qualités d'espace et d'accès à la nature, ils expriment aussi une forte demande de services urbains, de proximité et de mouvement qui caractérisent plutôt le tissu urbain dense⁹.

2. Le grand retournement migratoire de la Bretagne

Longtemps déficitaire dans ses échanges avec les autres régions, la Bretagne a vu sa situation changer dès les années 1960 (2.1). Dorénavant, elle est presque aussi attractive que les plus attractives des régions du sud (2.2), de sorte que chaque année, elle enregistre un gain de population (2.3). Ses échanges se caractérisent par quelques traits particuliers (2.4).

2.1. Un changement de dynamique dès les années 1960

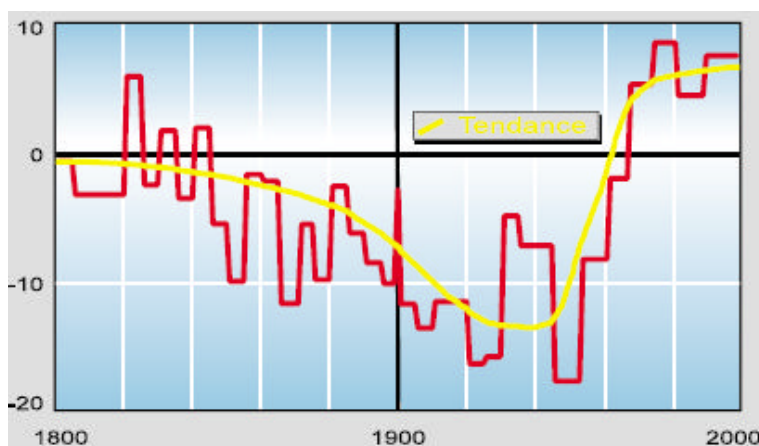
Il convient de rappeler que la Bretagne fut durant tout le 19^{ème} siècle et jusque vers 1965, une terre **d'émigration**. A cette époque, les conditions de vie et la situation économique incitaient au départ.

Entre 1946 et 1954, la Bretagne fut la région qui connut les départs les plus nombreux, en valeurs absolues (environ 17 300 départs par an) ; du coup, la population se mit à décliner alors que, dans le même temps, la population nationale enregistrerait une croissance. La situation migratoire de la Bretagne empira encore entre 1954 et 1961, puisque la région perdit alors environ 25 300 habitants tous les ans, soit, chaque année, presque l'équivalent de l'excédent naturel (les naissances moins les décès). Or, comme ce sont principalement de jeunes adultes (peu qualifiés) qui partent (le plus souvent en direction de la région parisienne, d'où l'importance actuelle des retours de l'Île-de-France), et que la propension de femmes à partir est également importante, la situation démographique se dégrade également sur le plan de la croissance naturelle. En effet, le taux de natalité régional, qui avait été jusque-là très élevé, commence à s'aligner sur la moyenne nationale, plus faible. La Bretagne rentre dans le rang et perd sa qualité de « réservoir démographique », notion qui relèvera dorénavant du passé.

⁹ Interrogées sur ce qui les motiverait à changer de logement actuel, 23 % des personnes déclarent un jardin, 22 % une pièce en plus et 19 % une vue agréable et dégagée. Viennent ensuite un meilleur accès aux commerces et aux services (13 %), un environnement moins bruyant (9 %) et un meilleur accès aux transports en commun (9 %) et un parking ou un garage (8 %).

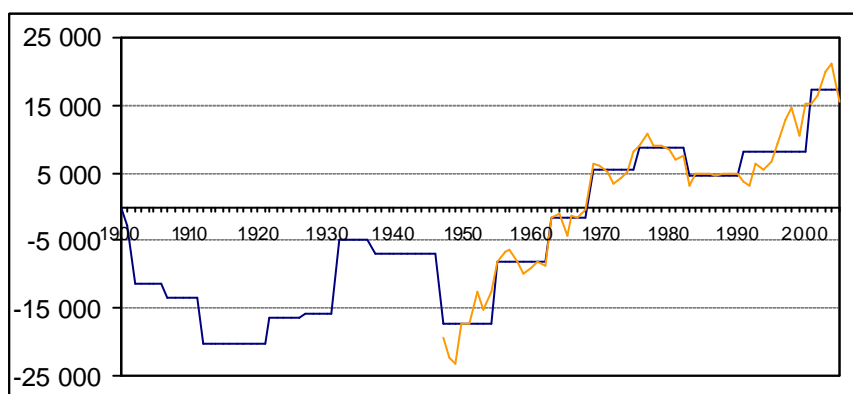
La situation démographique s'est retournée à partir des années 1960¹⁰, sinon plus tôt même, soit dès la fin des années 1950. A ce moment-là, le solde migratoire de la Bretagne a commencé à devenir moins négatif et, à partir du milieu des années 1960, le nombre des arrivées a fini par l'emporter sur le nombre des départs (cf. graphiques ci-après).

Graphique 2. Evolution du solde migratoire (estimé) en Bretagne entre 1800 et 1999 (en milliers)



Source : INSEE Bretagne (Octant n° 80, décembre 1999)

Graphique 3. Evolution du solde migratoire de la Bretagne depuis 1900



Source : INSEE Bretagne (M. ROUXEL, 2006)

Solde migratoire (moyenne annuelle) de chaque période intercensitaire :

1962-1968	: -1 800 personnes
1968-1975	: 5 470 personnes
1975-1982	: 8 700 personnes
1982-1990	: 4 900 personnes
1990-1999	: 8 170 personnes
1999-2004	: 17 200 personnes

Ce retournement migratoire s'est produit en même temps qu'une amélioration de la situation économique en Bretagne qui en est largement la cause. « *Le retournement de tendance est le fruit d'un vigoureux effort régional et aussi national, d'initiatives à la fois publiques et privées pour reconquérir une économie productive moderne. La*

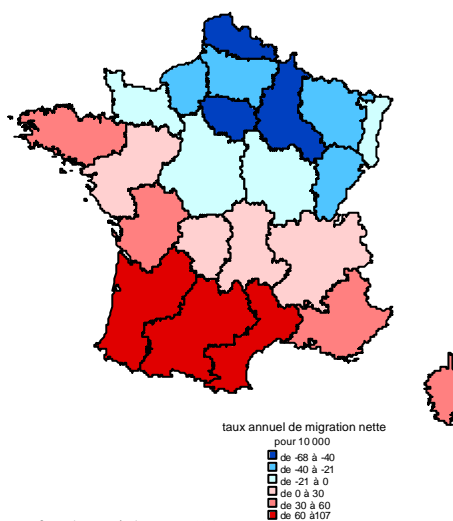
¹⁰ INSEE Bretagne, Octant n° 80, 2000

décentralisation de Citroën à Rennes, du CNET à Lannion, d'Olida à Loudéac, - entre autres - a été accompagnée, suite à la demande bretonne d'une loi de programme pluriannuelle, du doublement de la part de la Bretagne dans les dépenses de l'Etat (de 2,5 % à presque 5 %). Parallèlement, le développement de la filière agroalimentaire répartie sur toute la région a contribué au maintien de la population dans les zones peu urbanisées »¹¹. A cela il faut ajouter que l'agriculture, qui s'est transformée à partir des années 1950, a également freiné l'hémorragie, et qu'en outre, à la même époque, la Bretagne a commencé à bénéficier du développement des pratiques touristiques en France. Le développement d'autres activités, telles l'électronique et les technologies de l'information et de la communication qui se sont diffusées dans toute la Bretagne à partir des années 1970, ou encore l'université, ont également contribué à réduire le nombre des départs hors de Bretagne.

2.2. Une attractivité aujourd'hui qui se rapproche de celle des régions du sud...

Au cours de la période 1999-2004, la Bretagne s'est positionnée au 5^{ème} rang des régions métropolitaines par le taux annuel de migration nette, derrière le Languedoc-Roussillon (toujours nettement en tête), Midi-Pyrénées, l'Aquitaine et la Corse, à égalité avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais devant Poitou-Charentes (+0,47 % pour la Bretagne contre +0,34 % pour Poitou-Charentes), et aussi l'Auvergne, les Pays de la Loire, le Limousin et Rhône-Alpes qui ont également des soldes positifs¹² (cf. carte ci-après).

Carte 3. Les soldes migratoires des régions entre 1999 et 2004



Source : INSEE (B. Baccaini, 2006), d'après les enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005

¹¹ *Ibid.*

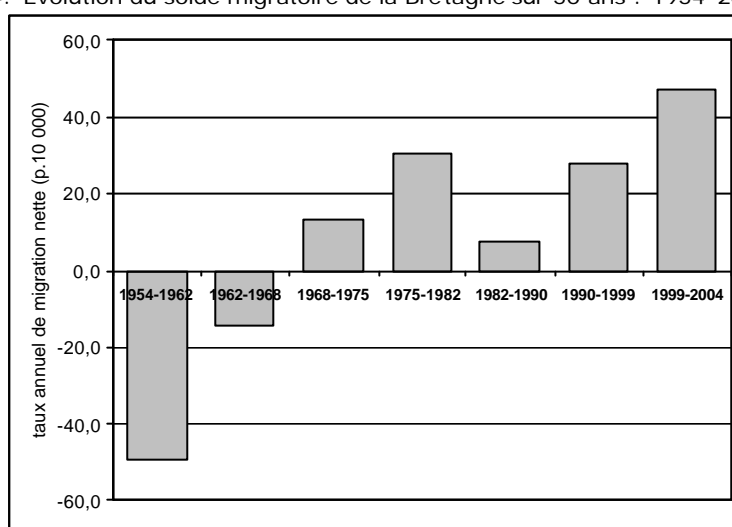
¹² INSEE Bretagne, *Octant* n° 102, juillet 2005

2.3. Chaque année, depuis 1999, un excédent migratoire de près de 20 000 habitants...

La Bretagne est de plus en plus attractive, comme en témoigne le fait que son solde migratoire apparent¹³ a plus que doublé entre 1990 et 1999 (76 200 personnes), par rapport à la période intercensitaire précédente (1982-1990)¹⁴.

De plus, au cours de la période 1999-2005, le solde migratoire de la Bretagne s'est encore amélioré : l'excédent migratoire annuel qui était passé de + 4 900 au cours de la période 1982-1990 à + 8 100 au cours de la période 1990-1999, s'élèverait à +20 000 au cours de la période 1999-2005 (dernières estimations de l'INSEE¹⁵).

Graphique 4. Evolution du solde migratoire de la Bretagne sur 50 ans : 1954–2004



Source : INSEE (B. Baccaini, 2006)

Depuis les années 1990, le solde migratoire est devenu le principal moteur de la croissance de la population régionale, comme le montre le tableau suivant. Ainsi, la population régionale qui augmentait au rythme annuel moyen de + 0,40 % au cours des années 1980 (+11 000 hab./an) et de + 0,43 % au cours des années 1990 (+12 200 hab./an) a crû au rythme de **+ 0,78 % entre 1999 et 2004** (+23 200 hab./an)¹⁶ ! Or la croissance due au solde migratoire est passée dans le même temps de 0,18 % à 0,58 %.

¹³ Le solde migratoire « apparent » est la différence entre l'accroissement total de la population régionale et son solde naturel (bilan des naissances et des décès). Le solde « apparent » prend donc en compte les échanges migratoires avec l'étranger. Il est différent du « solde migratoire interne ».

¹⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 83, septembre 2000

¹⁵ Chiffres les plus récents, publiés par l'INSEE dans *Flash d'Octant* n° 124, janvier 2007

¹⁶ Selon les estimations issues des nouvelles enquêtes annuelles de 2004 et 2005 citées par l'INSEE dans *Flash d'Octant* n° 115, janvier 2006

Dans le classement des régions selon leur taux de croissance démographique, la Bretagne est passée entre 1999 et 2005, du 9^{ème} au 8^{ème} rang (7^{ème} rang en 2004), et si l'on considère la croissance due au solde migratoire, elle se situait en 2005 au 7^{ème} rang (6^{ème} rang en 2004)¹⁷.

Notons que dans certaines communes bretonnes cette accélération de la croissance démographique est bien supérieure à la moyenne régionale.

Tableau 1. Variations annuelles du solde migratoire et du solde naturel* en Bretagne : au cours des trois dernières périodes intercensitaires

	1982-1989 (8 ans)	1990-1999 (9 ans)	1999-2004 (6 ans)
Solde naturel annuel	6 100	4 100	6 100
Taux annuel	+ 0,22 %	+ 0,15 %	+ 0,21 %
Solde migratoire annuel	4 900	8 100	20 200
Taux annuel	+ 0,18 %	+ 0,29 %	+ 0,68 %
Variation totale annuelle	11 000	12 200	26 300
Taux annuel	+ 0,40 %	+ 0,43 %	+ 0,89 %

Source : INSEE Bretagne Source: INSEE Bretagne – Recensements de population

* Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès et le solde migratoire, la différence entre les arrivées et les départs de la région (ce solde est différent du solde migratoire apparent – cf. glossaire)

2.4. Les caractéristiques des soldes migratoires bretons

Si la situation migratoire de la Bretagne s'est ainsi retournée, plusieurs questions se posent inévitablement. Avec quelles autres régions la Bretagne a-t-elle le plus d'échanges ? A quels âges ces échanges s'opèrent-ils principalement ?

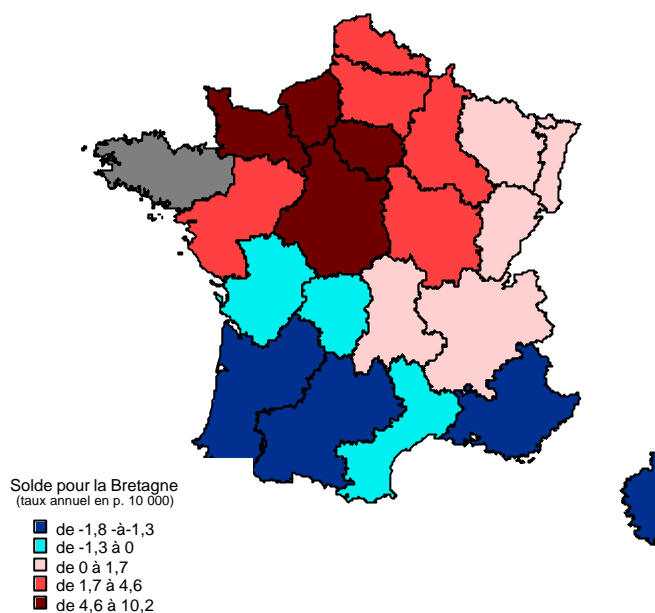
2.4.1. Un excédent migratoire avec quinze des vingt-deux régions métropolitaines

Entre 1990 et 1999, les échanges migratoires de la Bretagne se sont révélés excédentaires avec quinze régions métropolitaines et déficitaires avec six autres. Les régions avec lesquelles a pu être enregistré un déficit sont toutes des régions du sud, auxquelles s'ajoute Poitou-Charentes.

Le bilan migratoire de la période récente (1999-2004) ajoute une septième région : le Limousin. La Bretagne a encore gagné des habitants sur quatorze régions et particulièrement sur l'Ile-de-France, la Haute et la Basse-Normandie, ainsi que la région Centre (cf. carte ci-après).

¹⁷ INSEE Bretagne, *Octant* n° 101, avril 2005 pour les données 2004 et *Flash d'Octant* n° 115, janvier 2006 pour les données 2005

Carte 4. Soldes migratoires de la Bretagne avec les autres régions métropolitaines : 1999-2004



Source : INSEE (B. Baccaini, 2006)

2.4.2. Des échanges surtout importants avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire

Bien que l'origine des migrants soit diverse, deux régions en concentrent l'essentiel, à savoir l'Île-de-France et les Pays de la Loire. Ainsi, au cours de la période 1990-1999, ces deux régions ont fourni 53 % des nouveaux arrivants et concentré 49 % des départs de Bretagne.

Dans le sens des départs comme des arrivées, l'Île-de-France est, et de loin, la région avec laquelle la Bretagne réalise l'essentiel de ses échanges, puisqu'elle a fourni 65 700 nouveaux arrivants (soit plus de 36 % des nouveaux arrivants), et capté 110 903 départs de Bretagne (soit plus de 28 % des départs). Les nouveaux arrivants sont alors essentiellement des familles avec un ou deux actifs et des enfants, et des retraités, tandis que les partants sont surtout des jeunes (31 ans en moyenne), très diplômés (60 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur au baccalauréat) et sans enfant (69 % vivent seuls ou en couple sans enfant)¹⁸. Cette première position de l'Île-de-France a été confirmée au cours de la période récente (1999-2004).

Au cours de la période 1990-1999, les Pays de la Loire arrivent en deuxième position avec 50 541 arrivées de Bretagne et 47 302 départs vers la Bretagne. La moitié des arrivants sont des actifs et les échanges concernent surtout le département de Loire Atlantique.

La troisième région de provenance est la Basse-Normandie (19 332 arrivées) et la troisième région de destination, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (15 083

¹⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 84, décembre 2000

départs)¹⁹. Notons que le profil des migrants est sensiblement différent selon la région de provenance ou de destination : les départs vers la Provence-Alpes-Côte d'Azur ne concernent pas les mêmes catégories de population que les départs vers l'Ile-de-France.

2.4.3. Le rôle majeur de l'Ile-de-France

L'Ile-de-France joue, depuis longtemps, un rôle majeur dans l'organisation des flux migratoires entre régions métropolitaines. Sur les 3,8 millions de personnes qui ont changé de région entre 1999 et 2004, 15 % ont bougé pour aller vivre en Ile-de-France et 24 % ont au contraire quitté la région parisienne pour aller vivre dans une autre région, ce qui fait que 40 % des échanges migratoires ont impliqué l'Ile-de-France (cette part s'élève à 42 % pour la période 1990-1999).

L'importance des échanges avec l'Ile-de-France est très nette dans le cas de la Bretagne puisque 64 % des échanges ont impliqué l'Ile-de-France entre 1990 et 1999 alors que la part des échanges impliquant l'Ile-de-France est en moyenne beaucoup plus faible dans le cas des autres régions métropolitaines (42 %)²⁰.

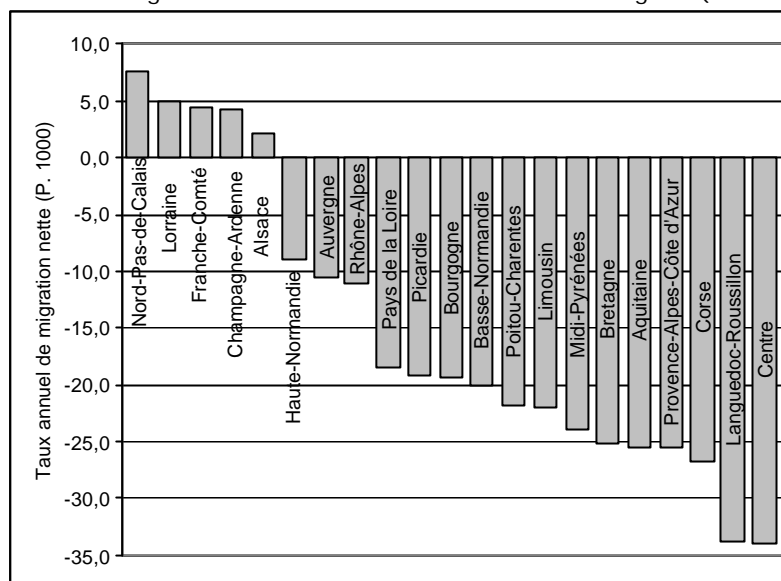
Au cours de la période 1999-2004, l'attractivité de la Bretagne vis-à-vis de l'Ile-de-France s'est nettement renforcée puisque son excédent migratoire s'élève à 35 998 personnes en six ans, ce qui donne en moyenne annuelle, un gain de +5 999 habitants, au lieu de 5 022 entre 1990 et 1999.

L'Ile-de-France est également déficitaire avec toutes les autres régions à l'exception de cinq régions du Nord Est (Nord Pas de Calais, Lorraine, Franche-Comté, Alsace et Champagne Ardennes). Cependant, la Bretagne se distingue un peu en ayant un excédent parmi les plus forts. Il semble en outre que dans son cas ce ne soit pas le phénomène de périurbanisation qui puisse être invoqué (cas du Centre et de la Picardie) mais bien un phénomène d'attractivité comparable à celui qui explique les flux de franciliens vers les régions du Sud et de l'Ouest.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Le chiffre de 42 % est cité dans *INSEE Première* n° 758, février 2001 (B. Baccaini)

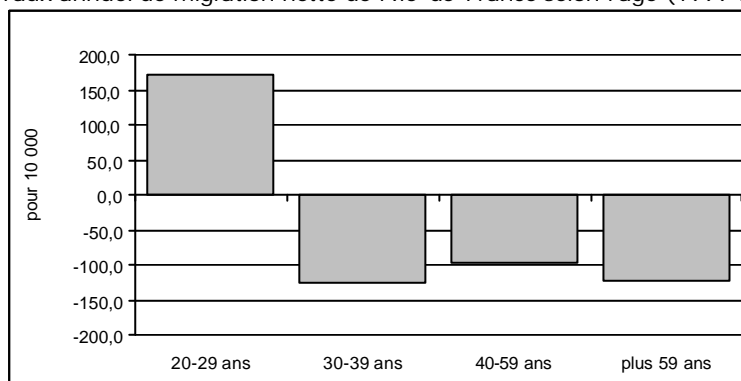
Graphique 5. Les soldes migratoires de l'Île de France avec les autres régions (1999-2004)



Source : INSEE (B. Baccaini, 2006)

Ceci étant, le déficit migratoire de l'Île-de-France est un déficit global, qui masque en réalité un fort excédent pour une catégorie de population particulière, à savoir : les jeunes de 20-29 ans (cf. graphique ci-après). Ce n'est pas spécifique à la Bretagne, et l'on dit que, depuis les années 1960, « l'Île-de-France » *importe* ses naissances et « exporte » ses décès²¹, ce qui fait de la région capitale, la région la plus jeune et la plus féconde de France.

Graphique 6. Taux annuel de migration nette de l'Île-de-France selon l'âge (1999-2004)



Source : INSEE (B. Baccaini, 2006)

Les échanges de l'Île-de-France avec les autres régions sont très liés au *cycle de vie* comme l'indique le fait que les départs concernent essentiellement des familles avec enfants et des retraités, tandis que les arrivées concernent essentiellement des jeunes adultes.

²¹ B. Baccaini, *Economie et statistiques* n° 344, 2001

Ils sont également pour partie sensibles à la conjoncture économique qui influe d'évidence sur les migrations d'actifs. La détérioration du solde migratoire de la région au cours des périodes 1975-1982 puis 1990-1999 (déficit annuel de 63 000 personnes pour 1975-1982 et de 63 800 pour 1990-1999), comparativement à la période 1982-1990 (le déficit annuel n'était alors que de 38 400 personnes), s'expliquerait ainsi par la stagnation, voire le recul, de l'emploi en Ile-de-France, plus marqués que dans les autres régions. Au cours de ces périodes, les arrivées d'actifs furent moins nombreuses tandis que les départs augmentaient²².

Au passage notons que l'importance de l'Ile-de-France dans les mobilités interrégionales est telle qu'il a presque suffi, au cours des années 1990, que l'Ile-de-France soit moins attractive et que les régions qui antérieurement envoyaient de nombreux migrants vers la capitale les retiennent mieux pour que la mobilité interrégionale baisse en France (réf. à ce qui a été dit plus haut au sujet de l'évolution des mobilités interrégionales)²³.

La conjoncture économique explique ainsi pour partie les migrations d'actifs, mais d'autres facteurs jouent également comme le différentiel du coût du logement ou plus globalement le différentiel des conditions de vie. L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) constate ainsi que les personnes (actifs et autres) qui quittent l'Ile-de-France pour une autre région ont en moyenne des revenus plus faibles que ceux qui restent (l'écart étant surtout important pour les ménages de moins de 50 ans) et que les Franciliens ayant de faibles ressources disposent, une fois leur loyer payé, de revenus inférieurs à leurs homologues des autres régions (car l'écart de revenus est très faible pour les plus pauvres alors que le coût de la vie est nettement plus élevé en Ile-de-France avec un prix d'achat d'un logement au m² supérieur de 60 % et un loyer au m² supérieur de 40 % selon l'IAURIF)²⁴...

Au final, il ressort de ces constats que les comportements migratoires des Franciliens ont joué un rôle central dans les échanges migratoires de la Bretagne, qu'ils expliquent pour une large part. Il est fort probable que les deux situations, celle de l'Ile-de-France et de la Bretagne, seront ainsi encore fortement dépendantes l'une de l'autre au cours des prochaines années, même s'il est toujours possible que la part des échanges avec l'Ile-de-France se réduise au profit d'échanges avec d'autres régions.

²² IAURIF, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, *Note rapide* n° 322, février 2003

²³ B. Baccaini, *op. cit.* p. 55

²⁴ IAURIF, *Note rapide* n° 378, mars 2005 « Ile-de-France, province : écarts de revenus, inégalités des situations »

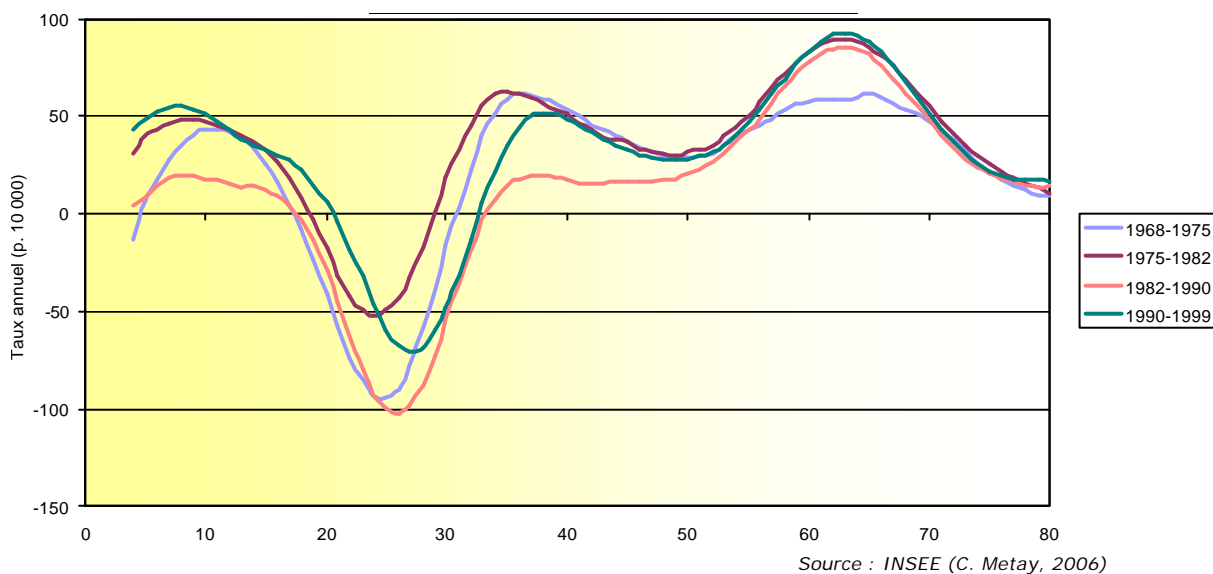
2.4.4. Une attractivité de la Bretagne variable en fonction de l'âge des personnes et du cycle de vie

Les facteurs d'attraction sont différents selon qu'il s'agit d'étudiants, de très jeunes actifs, de familles avec enfants, de retraités, puisqu'une région globalement attractive peut être déficitaire pour certaines tranches d'âge, tout comme, à l'inverse, l'Île-de-France est globalement déficitaire mais très attractive pour la tranche des 20-29 ans. La configuration géographique des soldes migratoires varie donc en fonction de l'âge (cf. carte ci-après).

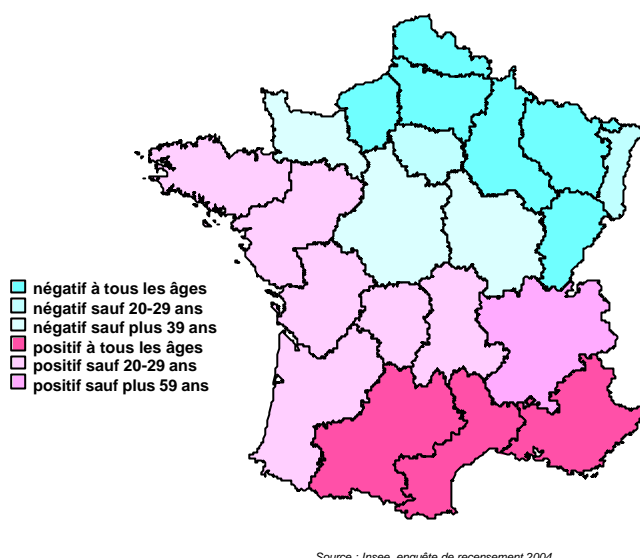
Le solde migratoire de la Bretagne a ainsi été, au cours de la période 1999-2004 comme au cours de la période précédente (1990-1999) et comme celui de six autres régions (Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Auvergne, Limousin, Corse), **positif à tous les âges, sauf pour les 20-29 ans** (cf. graphique et carte ci-après).

Il s'agit là d'une tendance lourde que l'on retrouve à quelques nuances près pour toutes les périodes intercensitaires (depuis 1968), comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 7. Evolution du solde migratoire de la Bretagne par âge : 1968 – 1999



Carte 5. L'attractivité des régions métropolitaines selon les tranches d'âge : 1999-2004



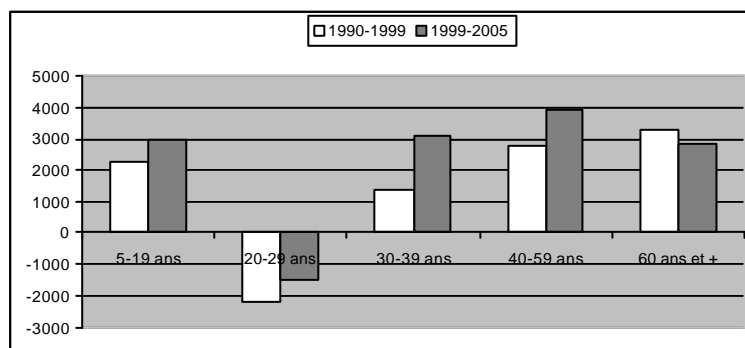
Source : Insee, enquête de recensement 2004

Source : INSEE (B. Baccaini, 2006)

Que ce soit pour la Bretagne ou n'importe quelle autre région métropolitaine, la configuration géographique des soldes migratoires des 20-29 ans est particulière, c'est-à-dire très différente de celle des autres classes d'âge. Il faut lier ce fait avec une logique spécifique à cet âge qui est la logique d'insertion et de démarrage dans la vie professionnelle.

Tandis que la Bretagne « perd » des jeunes (20-29 ans), elle « gagne » des habitants pour toutes les autres tranches d'âges, de façon plus ou moins nette selon les tranches. L'excédent est ainsi particulièrement net après 30 ans, avec un « pic » **autour de 30-39 ans** (cf. graphique précédent). L'INSEE souligne que les pertes d'actifs des régions du Nord et de l'Est de la France au profit des régions du Sud et de la façade atlantique sont particulièrement marquées chez les 30-39 ans²⁵. Comme nous le verrons plus loin de façon plus précise, il est également très net autour de l'âge de la sortie de la vie active, soit autour de 55-65 ans (cf. graphique ci-après).

Graphique 8. Bretagne : soldes migratoires annuels par tranche d'âges : comparaison des périodes 1990-1999 et 1999-2005



Source : INSEE, Données 2007

²⁵ INSEE Bretagne, Dossier d'Octant n° 48, juin 2006

3. Des soldes migratoires variables selon les catégories d'acteurs observées

L'étude des flux migratoires ne peut se limiter à une approche globale, dans la mesure où ces flux connaissent des intensités et des évolutions différentes selon les catégories d'acteurs observés. Il ressort ainsi d'un examen détaillé des mouvements migratoires que les actifs représentent la majeure partie des migrants et ont, jusqu'à présent, toujours constitué le noyau dur des migrations interrégionales. Ainsi, la composition des émigrants au cours de la période 1990-1999 était de 56 % d'actifs, 25 % d'enfants, 5 % de retraités et 14 % d'autres « inactifs »²⁶ ; celles des nouveaux arrivants de 45 % d'actifs, 28 % d'enfants, 14 % de retraités et 13 % d'autres inactifs.

Que peut-on dire plus précisément des comportements migratoires des trois catégories d'acteurs retenues plus haut : les actifs, les retraités, les étudiants ?

3.1. La Bretagne gagne des actifs

3.1.1. Un excédent migratoire de plus en plus fort

Au jeu des échanges de la Bretagne avec les autres régions, la part des 30-59 ans a crû au cours des dernières années. Pour la période 1999-2005, l'excédent migratoire a tant et si bien augmenté pour cette catégorie d'âges, que l'amélioration du solde migratoire global serait presque entièrement imputable à cette hausse²⁷. Parmi les migrants de cet âge, se trouvent essentiellement des actifs.

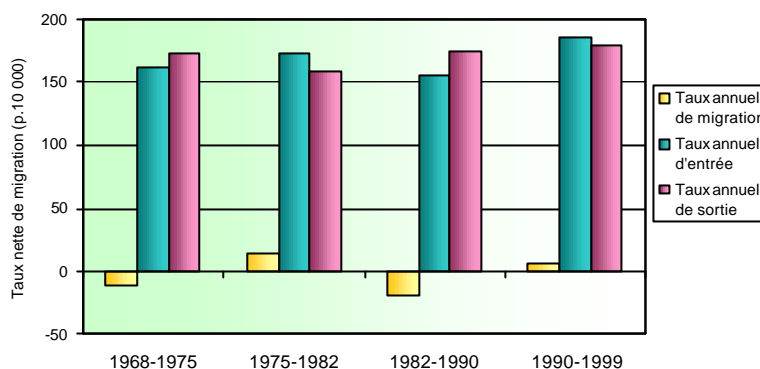
Entre 1990 et 1999, la différence entre les départs et les arrivées a permis à la Bretagne de dégager un excédent d'actifs de l'ordre de 8 200 (il faut bien noter que les individus sont actifs au moment du recensement et non nécessairement au moment où ils effectuent la migration). Ce solde, qui peut sembler relativement modeste, masque l'importance du brassage de population entre régions, et l'ampleur des mouvements puisque ce sont en réalité 129 148 actifs (en 1999) qui ont quitté la Bretagne et 137 321 qui sont venus s'y installer.

Par opposition, au cours de la période antérieure (1982-1990), le solde des actifs avait été négatif : les départs d'actifs étaient alors plus nombreux que les arrivées, le bilan de la période faisant apparaître un solde négatif de -19 000 actifs en huit ans. En revanche, le solde de la période 1975-1982 avait été un peu plus positif que celui de la période 1990-1999 (cf. graphique ci-après).

²⁶ Les « autres inactifs » sont les personnes de 15 ans ou plus qui ne sont ni élèves, ni étudiants, ni actifs, ni retraités. Selon l'INSEE, ces « inactifs » sont à 85 % sont des femmes au foyer.

²⁷ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 124, janvier 2007

Graphique 9. Evolution des taux de migrations de la Bretagne : Actifs

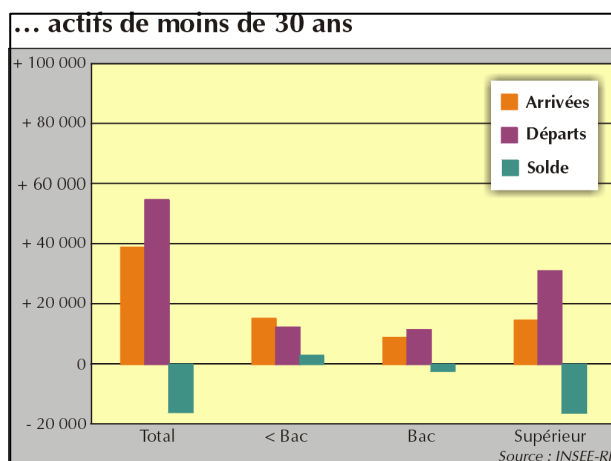


Source : INSEE (C. Metay, 2006)

3.1.2. La Bretagne perd plus d'actifs diplômés qu'elle n'en gagne...

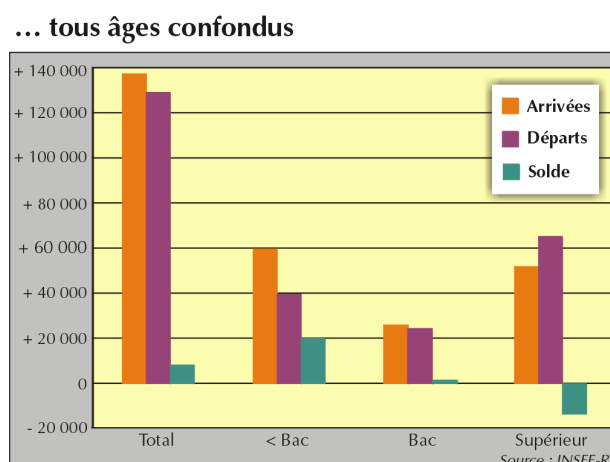
L'enjeu économique des migrations interrégionales nécessite de considérer le niveau de qualification des actifs échangés entre les régions. Or, à ce jeu-là, la Bretagne présente, pour la période 1990-1999, un profil moins favorable (même si la situation s'est améliorée par rapport à la période 1982-1990), dans la mesure où le bilan migratoire des actifs de plus de 30 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, n'est que faiblement positif, et non suffisant pour compenser le déficit des actifs diplômés de l'enseignement supérieur ayant moins de 30 ans. Finalement, le bilan global des plus diplômés, tous âges confondus, est négatif ; la région affichant un déficit de -13 400 personnes pour la période 1990-1999, avec 51 800 départs et 65 200 arrivées (cf. graphique ci-après).

Graphique 10. Migrations d'actifs selon le diplôme



Source : INSEE, 2006

Graphique 11. Migrations d'actifs selon le diplôme



Source : INSEE, 2006

Ces résultats relèvent d'un processus sélectif qui, selon l'INSEE, n'est ni nouveau, ni propre à la Bretagne et résulte de l'implantation et de l'organisation des entreprises et des administrations qui concentrent leurs sièges sociaux et leurs directions centrales le plus souvent en région parisienne. Un autre phénomène joue ici, qui est le fait que les plus diplômés sont également les plus mobiles (en particulier pour les grandes distances) et appréhendent plus facilement un marché du travail beaucoup plus vaste. On estime ainsi que le taux de migration interrégionale des cadres de moins de 30 ans a été, au cours de la période 1990-1999, quatre fois supérieur à celui des ouvriers et leur distance moyenne de migration, cinq fois supérieure, au cours de la période 1990-1999²⁸.

Au final, bien que les cadres (26 300) aient été moins nombreux que les professions intermédiaires (39 000) et les employés (42 000) à venir en Bretagne entre 1990 et 1999, le renouvellement des cadres a été particulièrement important compte tenu de leur nombre au départ (100 000 cadres en activité en 1999, soit 22 500 de plus qu'en 1990). L'INSEE estime ainsi qu'**un cadre sur quatre** travaillant en Bretagne en 1999 n'y habitait pas en 1990. L'INSEE note aussi que ces nouveaux cadres sont plutôt jeunes (un quart a moins de 35 ans) et se répartissent à égalité entre public et privé avec, d'une part, 23 % d'enseignants et 24 % de fonctionnaire de catégorie A, et, d'autre part, 23,5 % de cadres techniques et 23 % de cadres administratifs ou commerciaux²⁹.

²⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 84, décembre 2000

²⁹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 88, décembre 2001

3.1.3. L'importance des retours vers 35 ans

Comme il sera redit par la suite de façon plus précise, l'importance des « retours au pays » est l'une des caractéristiques des comportements migratoires dans le cas de la Bretagne. On estime ainsi que de 28 % à 53 % des arrivées (selon la définition que l'on donne à l'expression « région d'origine ») sont des « retours » : 28 % des personnes arrivées en Bretagne entre 1990 et 1999 (62 000 personnes) sont nés en Bretagne, et 53 % sont nés en Bretagne, ou ont un conjoint ou un parent né en Bretagne.

En ce qui concerne la période 1990-1999, la répartition des migrants selon l'âge, en distinguant les migrants d'origine bretonne au sens large des autres migrants, a permis d'observer deux trains de retours : une première autour de **35 ans** (ce qui suppose une migration effectuée entre 16 et 24 ans) et une deuxième autour de **60-65 ans**³⁰.

Cependant, les retours à la région d'origine, même au sens large, ne représentent qu'une part minoritaire des arrivées d'actifs ; la très grande majorité des actifs venus vivre en Bretagne n'est pas concernée.

3.1.4. Le rôle essentiel de l'Ile-de-France et des Pays de la Loire

L'Ile-de-France et les Pays de la Loire arrivent en tête des échanges d'actifs entre la Bretagne et les autres régions françaises.

Environ **32 % des actifs** venus vivre en Bretagne entre 1990 et 1999 résidaient en 1990 en Ile-de-France et plus de **18 %**, dans les Pays de la Loire. Ces deux régions sont également celles qui ont attiré le plus d'actifs ayant quitté la Bretagne. Au total, la Bretagne a gagné avec chacune de ces deux régions plus d'actifs qu'elle n'en a perdus.

Mais la Bretagne a surtout dégagé un gain d'actifs avec la Basse-Normandie, la Haute Normandie et la région Centre (ce qui, au passage, illustre bien le principe général suivant lequel la majorité des mobilités interrégionales s'effectuent dans une certaine proximité puisque 45 % des flux entre régions – hors Ile-de-France – s'effectuent entre des régions limitrophes).

En revanche, la Bretagne a perdu des actifs dans le cadre de ses échanges avec des régions du Sud et principalement trois d'entre elles : Rhône-Alpes, et surtout Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

³⁰ INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003

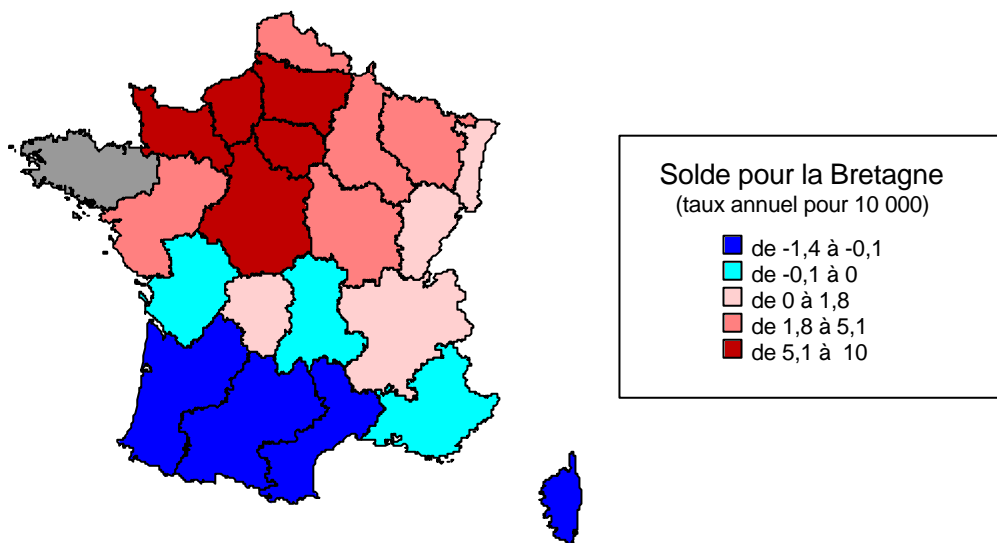
Tableau 2. Migrations d'actifs entre la Bretagne et les autres régions françaises entre 1990 et 1999

Principales régions d'échanges	Arrivées en Bretagne	Départs de Bretagne	Solde
Basse-Normandie	9 239	6 615	+2 624
Haute-Normandie	4 727	3 445	+1 282
Centre	6 870	5 743	+1 127
Ile-de-France	44 222	43 555	+667
Pays de la Loire	25 292	24 809	+483
Rhône-Alpes	5 420	5 955	-535
Aquitaine	3 638	4 993	-1 355
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 787	7 286	-1 499
<i>Total France</i>	<i>137 321</i>	<i>129 148</i>	<i>+8 173</i>

Source : INSEE Bretagne (Octant n° 84, 2000)

Au cours de la période 1999-2004, l'orientation des flux d'actifs présente le même profil, le poids relatif des différentes régions jouant dans les mêmes proportions (cf. carte ci-après).

Carte 6. Solde migratoire de la Bretagne 1999-2004
Pour les personnes âgées de 30 à 59 ans en 2004



Source : INSEE, enquête annuelle de recensement de 2004

3.1.5. Les actifs viennent avec leurs familles

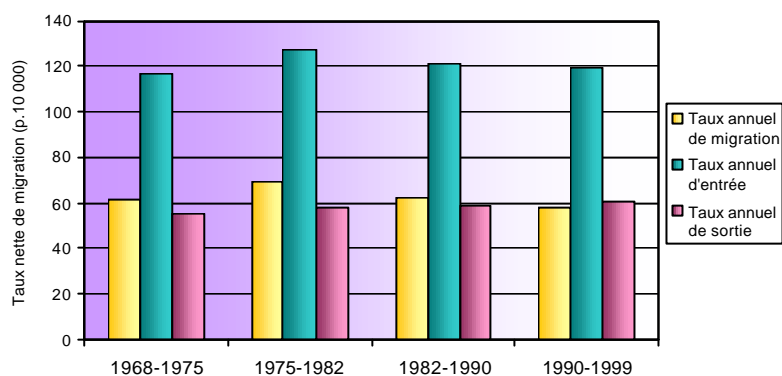
Les actifs qui arrivent en Bretagne n'arrivent pas seuls et le bilan migratoire de la période 1990-1999 montre aussi que la Bretagne a gagné des enfants et des inactifs dans le cadre de ses échanges avec les autres régions françaises.

3.2. La Bretagne attire plus sûrement les retraités

3.2.1. Un attrait pour les retraités qui ne se dément pas...

Si le solde migratoire des actifs fluctue d'une période à l'autre, en étant, tantôt négatif (1968-1975, 1982-1990), et tantôt positif (1975-1982, 1990-1999 et 1999-2005), celui des retraités en revanche est marqué d'une grande constance. Ce solde est positif pour toutes les périodes intercensitaires depuis 1968-1975 (cf. graphique ci-après), et la période récente (1999-2005) confirme cette tendance puisque selon l'INSEE, la Bretagne se positionne aujourd'hui au 3^{ème} rang des régions pour le taux de solde migratoire des seniors, du fait d'un faible taux de sorties et d'un taux particulièrement élevé d'entrées³¹.

Graphique 12. Evolution des taux de migrations de la Bretagne : Retraités



Source : INSEE (C. Metay, 2006)

Entre 1990 et 1999, la Bretagne a gagné 31 500 retraités du fait des migrations (des personnes, retraitées en 1999, et qui n'habitaient pas en Bretagne en 1990). Environ 43 500 personnes, retraitées en 1999, sont en effet venues s'installer dans la région entre 1990 et 1999, tandis que 12 000 l'ont quittée. Ces échanges entre les régions contribuent à accélérer le vieillissement de la Bretagne.

3.2.2. Un « pic » de mobilité aux âges du passage à la retraite

Bien que la mobilité résidentielle tende à diminuer avec l'âge, celle des retraités est loin d'être nulle et la sortie de la vie active qui signifie l'entrée dans une nouvelle phase de la vie, s'accompagne souvent d'une mobilité résidentielle. Les démographes ont ainsi relevé pour la période 1990-1999, un « pic » de mobilité concernant la tranche des 59-63 ans, tous types de migrations confondus (c'est-à-dire courte et moyenne distances)³².

³¹ INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 124, janvier 2007

³² B. Baccaini, *Economie et statistiques* n° 344, 2001. Les données portent sur la période 1990-1999

La comparaison des migrants selon l'âge montre même que les migrations «de retraite» ont été, entre 1990 et 1999, les plus efficaces en termes de redistribution spatiale des populations, puisque « parmi les 330 000 personnes âgées de 60-69 ans ayant quitté leur région entre 1990 et 1999, une sur deux n'a pas été remplacée par un migrant du même âge, et réciproquement, la moitié des 330 000 nouveaux arrivants de 60 à 69 ans n'ont pas remplacé de personnes du même âge ayant quitté leur région »³³.

Cette efficacité tient au fait qu'arrivés à l'âge de la retraite, les individus quittent massivement la région parisienne, sans que leurs départs soient compensés par un flux d'entrées de personnes du même âge ; qu'ils se dirigent alors vers l'Ouest et le Sud, où les régions font montre d'une remarquable capacité à retenir les populations du même âge qui y résident déjà³⁴.

3.2.3. Une importance des « retours » plus marquée chez les retraités

Bien que d'une manière générale, l'importance des retours dans la région de naissance doive être relativisée (cf. plus haut), on note quand même que les « retours au pays » (au sens large, comme il a été écrit plus haut³⁵) concernent particulièrement les personnes d'un certain âge (retraités de 1999). La proportion de « retours au pays » est en effet nettement plus forte parmi les retraités (situation en 1999), arrivés en Bretagne entre 1990 et 1999. L'INSEE observe d'ailleurs un deuxième train de retours vers 60-65 ans. Cette importance des retours est pour une part, mécanique, à savoir : la contrepartie de l'importance des départs dans le passé, même si elle s'explique aussi d'autres manières, et en particulier par la géographie de la Bretagne, qui fait de la région un « pays de la mer », ce qui « est devenu un avantage appréciable dans une société friande de loisirs »³⁶.

Ceci ne doit pas faire perdre de vue que la Bretagne attire aussi des retraités qui ne sont pas nés en Bretagne. Aujourd'hui, « la Bretagne, comme les autres régions littorales, attire les retraités autant, sinon plus, par ses nombreux attraits que par des attaches familiales immédiates ou plus anciennes »³⁷.

3.2.4. Là encore, l'importance de la région parisienne...

Comme pour les actifs, les retraités arrivant en Bretagne sont majoritairement originaires d'Ile-de-France. Mais ce qui est vrai pour les actifs l'est encore davantage pour les retraités puisque les Franciliens représentent 59 % des retraités arrivés en Bretagne entre 1990 et 1999 (retraités en 1999), alors qu'ils représentent « seulement » un tiers environ des actifs arrivés.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Au sens large, c'est-à-dire les personnes elles-mêmes nées en Bretagne mais aussi celles dont c'est le conjoint ou un parent qui est né en Bretagne

³⁶ INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003

³⁷ INSEE Bretagne, *Octant* n° 84, décembre 2000

Partant de ce constat, on peut s'interroger sur les intentions des futurs retraités résidant actuellement en Ile-de-France, dont le nombre devrait augmenter au cours des prochaines années, du fait du vieillissement.

En 2005, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) a réalisé **une enquête pour déterminer les intentions futures** des actuels « seniors » franciliens (l'IAURIF a considéré les personnes âgées en 2005 de 50 à 70 ans)³⁸.

- Environ **36 % des 2 830 personnes interrogées** ont déclaré avoir l'intention de déménager dans un avenir plus ou moins proche, cette part s'élevant même à 42 % chez les personnes âgées de moins de 60 ans. L'enquête a mis en évidence des différences de projets résidentiels entre les personnes actives occupées et les personnes déjà en retraite, ces dernières ayant moins l'intention de déménager (28 % contre 41 %), mais pour lesquelles aussi, la mobilité dite « de retraite » a peut-être déjà eu lieu.

- **Quelles sont les raisons invoquées pour un déménagement ?** Les Franciliens de 50 à 70 ans souhaitant déménager citent en priorité des raisons ayant trait au logement (33 %) et au cadre de vie (30 %), puis, assez loin derrière, des considérations relatives à la qualité de l'environnement et du climat (9 %), des problèmes financiers (9 %) et le retour au pays ou à la région d'origine (8 %). Les Franciliens qui souhaitent déménager pour des questions liées au logement sont un peu plus âgés que la moyenne (leur logement est devenu trop grand ou difficile d'accès) et sont plus souvent des Parisiens.

- **Où souhaitent aller les candidats au départ ?** 45 % des candidats au déménagement souhaitent aller vivre en « province » ; 37 % souhaitent déménager en demeurant en Ile-de-France et 6 % souhaitent aller vivre dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

- **Retour à la région natale ?** Sur les 45 % qui désirent aller vivre en « province » : 10 % souhaitent aller vivre dans le Sud Est, 10 % dans le Nord Ouest (Bretagne et Normandie), 9 % dans le Sud Ouest et 5 % dans le Nord Est (les autres hésitent encore). S'agit-il pour eux de retourner dans leur région d'origine ? Pas si évident et tout dépend de la manière dont on définit la « région d'origine ». Parmi les Parisiens natifs de « province » et candidats au déménagement seulement 8 % aspirent à retourner dans la région où ils sont nés. En revanche, ils sont 36 % à souhaiter aller vivre dans leur département natal ou le département natal de leur conjoint ou d'un membre de leur lignée.

- **D'autres motifs** interviennent dans le choix du lieu de destination. Certains évoquent le désir de se rapprocher de leurs enfants : « à la retraite, j'irai vivre dans le Sud avec mon fils », « pour me rapprocher de mes petites filles »... Dans l'ensemble, 38 % des candidats au déménagement souhaitent s'installer dans le département de résidence actuel d'un de leurs enfants. La famille apparaît ainsi comme un facteur d'explication de certaines migrations interrégionales, même si l'IAURIF note que la plupart du temps, le lieu en question « n'est pas uniquement le

³⁸ Ibid.

lieu de résidence d'un enfant mais aussi un endroit où l'on a déjà vécu, voire où on est né ».

- **La question des résidences secondaires** est importante en Bretagne où ces résidences représentent 13 % du parc de logements et peut même atteindre 75 % du parc dans certaines communes littorales comme l'Île-Tudy, Damgan et Arzon³⁹.

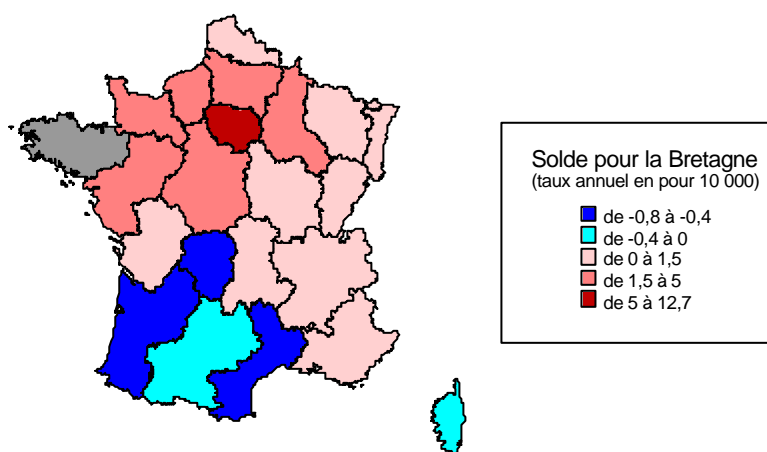
L'enquête de l'IAURIF invite à relativiser un peu le rôle de ces résidences dans les migrations dites « de retraite » en montrant que 72 % des Franciliens aspirant au déménagement, et possédant une résidence secondaire, n'ont pas l'intention de faire de celle-ci leur future résidence principale. Souvent, le département dans lequel est localisée la résidence secondaire n'est pas celui où les personnes souhaitent aller vivre. Reste que 28 % des propriétaires d'une résidence secondaire pourraient investir complètement cette résidence pour leur retraite au cours des prochaines années. Dans ce cas, la plupart du temps, « *la résidence secondaire n'est pas la seule attache dont on dispose dans le département cité et celui-ci correspond aussi à un lieu de naissance et/ou de résidence antérieure* ».

Reste que les retraités qui viennent passer les 20 à 25 dernières années de leur vie en Bretagne⁴⁰, ne viennent pas tous d'Île-de-France.

3.2.5. La Bretagne excédentaire avec 16 des 22 régions métropolitaines

La Bretagne attire des retraités originaires de nombreuses autres régions que l'Île-de-France. Au cours de la période 1999-2004, le solde des retraités est positif avec 16 régions. Il est donc négatif avec 5 régions ; toutes sont des régions du Sud Ouest (cf. carte ci-après).

Carte 7. Solde migratoire de la Bretagne 1999-2004
Pour les personnes âgées de 60 ans et plus en 2004



Source : INSEE, enquête annuelle de recensement de 2004

³⁹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 82, juin 2000

⁴⁰ En Bretagne, l'espérance de vie à 60 ans est en moyenne, en 2001-2002, de 20 ans pour les hommes (20,7 ans en moyenne nationale) et de 25,4 ans pour les femmes (25,7 ans en moyenne nationale), soit de 5 à 7 ans, supérieure à ce qu'elle était en 1946.

3.3. La Bretagne, une région encore peu attractive pour les jeunes ?

3.3.1. Un déficit important pour les 18-26 ans

Comme il a été dit, la Bretagne affiche comme la majorité des autres régions (sauf les régions Ile-de-France, Alsace, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), un solde migratoire négatif pour la tranche des 20-29 ans. Le même constat vaut également pour la tranche des 18-26 ans (âge en 1990) qui a fait l'objet d'une étude spécifique réalisée par l'INSEE Bretagne en 2006⁴¹. Plus de 70 000 jeunes âgés de 18 à 26 ans en 1990, qui résidaient en Bretagne, n'y résident plus en 1999, tandis qu'en sens inverse, près de 60 000 jeunes du même âge sont venus s'installer en Bretagne (ils ont entre 27 et 35 ans en 1999). La Bretagne enregistre donc pour la période 1990-1999, un déficit migratoire d'environ 10 000 jeunes appartenant à cette classe d'âge (ce qui donne un déficit annuel moyen de - 1 111 jeunes).

Les courbes du solde migratoire breton montrent un « pic » des départs autour de 28 ans (1990-1999). Au fil du temps, ce « pic » a reculé, sachant qu'il se situait autour de 25 ans en 1968-1975.

Le mode de collecte de données par l'INSEE ne permet malheureusement pas de savoir si ces jeunes ont obtenu leur diplôme avant ou après leur départ de Bretagne, ni de connaître le motif de leur migration : sont-ils partis pour une formation, pour un premier emploi ou pour toute autre raison ? Leur départ peut donc interroger aussi bien le système d'enseignement supérieur et de recherche et l'offre de formation en Bretagne que le marché de l'emploi breton.

Ceci étant, on observe que le déficit migratoire de la Bretagne s'amplifie avec le diplôme dans la mesure où il est plus important pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur que pour l'ensemble des jeunes et même d'autant plus important que le diplôme est élevé (deuxième et troisième cycles). Entre 1990 et 1999, le taux de départ des jeunes hors de Bretagne a été de 20 % pour l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 26 ans en 1990 alors qu'il était de 29 % au niveau Bac+2 et de 47 % au-delà⁴². Au final, la Bretagne a « perdu » entre 1990 et 1999, près de 13 500 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de 27-35 ans en 1999. Mais comme au final, son déficit n'est « que » de 10 000 jeunes, cela signifie aussi qu'il y a eu plus d'arrivées que de départs de jeunes non diplômés de l'enseignement supérieur⁴³.

A noter que cette question du niveau de diplôme renvoie à une constante dans les mobilités qui est qu'un niveau de diplôme élevé favorise la mobilité (ceci vaut pour les jeunes mais aussi pour l'ensemble de la population), et que, plus le niveau de diplôme augmente et plus la propension à la mobilité augmente. Ainsi, d'une manière beaucoup générale (et non spécifique à la Bretagne), il a été observé que les

⁴¹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 104, janvier 2006

⁴² INSEE Bretagne, audition de Marie-Hélène Kerouanton par la Section Prospective

⁴³ INSEE Bretagne, *Octant* n° 104, janvier 2006

ménages dont la personne de référence possède un diplôme au moins équivalent à bac+2 ont trois fois plus de chance d'être mobiles que les ménages sans diplôme⁴⁴.

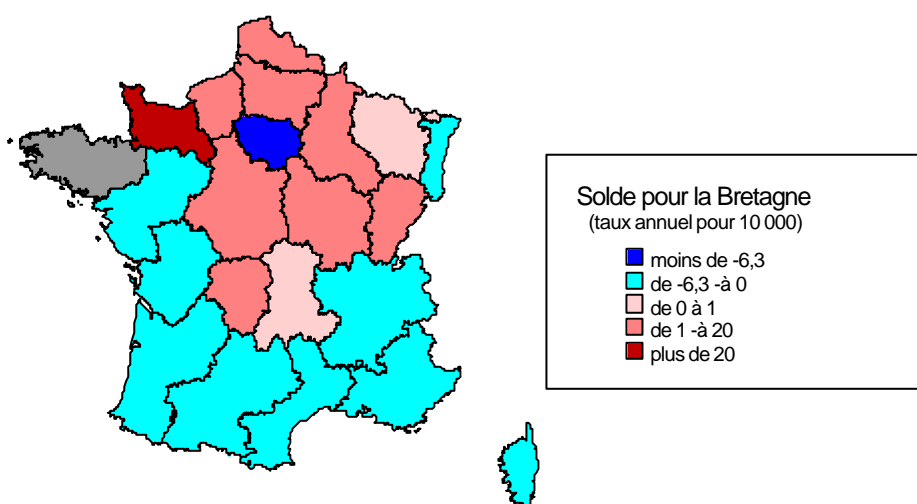
Que ce soit pour une formation ou un travail, l'Île-de-France est la première destination des jeunes qui quittent la Bretagne. En ce qui concerne les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, le déséquilibre des départs et des arrivées avec l'Île-de-France explique à lui seul 85 % du déficit migratoire de la Bretagne (période 1990-1999). Ce déficit affecte la quasi totalité des pays bretons mais particulièrement les pays de Rennes et de Brest qui à eux seuls en expliquent 60 %⁴⁵.

Ce constat semble pessimiste, mais il doit être accompagné d'un certain nombre d'observations complémentaires qui permettent d'en relativiser l'aspect négatif.

3.3.2. La Bretagne perd-t-elle ses jeunes ?

Pour commencer, cette situation de la Bretagne n'est pas exceptionnelle au regard de la situation des autres régions. En effet, la Bretagne se trouve de ce point de vue dans la même situation que la plupart des régions puisque 16 régions sur 22 enregistrent également un solde migratoire négatif pour les 20-29 ans. En outre, le déficit global de la Bretagne masque un excédent avec 11 régions sur 22 (cf. carte ci-après).

Carte 8. Solde migratoire de la Bretagne 1999-2004
Pour les personnes âgées de 20 à 29 ans en 2004



Source : INSEE, enquête annuelle de recensement de 2004

⁴⁴ Thierry Debrand et Claude Taffin, *Economie et statistiques* n° 381-382, 2005

⁴⁵ INSEE Bretagne, audition de Marie-Hélène Kerouanton par la Section Prospective

Ensuite, **le solde migratoire de la Bretagne redevient positif dès l'âge de 30 ans**. De plus, l'INSEE note un « pic » de retour autour de 35 ans, et même un peu avant⁴⁶.

Par ailleurs, si l'on considère uniquement les inscriptions en **1^{er} cycle universitaire** (dont l'enjeu est important dans une logique de fidélisation jusqu'au 3^{ème} cycle), le solde migratoire de la Bretagne a été positif tout au long de la période 1993 à 2004. En 2004, pour l'ensemble des séries de bac (y compris bac professionnel), 1 332 néo bacheliers extérieurs à la région sont ainsi venus s'inscrire dans des formations universitaires (hors IUT) en Bretagne, et ces arrivées ont dépassé de 818 le nombre des départs. En outre, ce solde s'est amélioré tout au long de la période 1993-2004 (données du rectorat de l'académie de Rennes).

Enfin, la situation pourrait être en passe de changer, le solde migratoire des jeunes diplômés s'étant amélioré au cours des dernières années. En effet, tout d'abord, le déficit migratoire des 20-29 ans s'est réduit entre les périodes intercensitaires 1982-1990 et 1990-1999, du fait d'une progression des arrivées plus rapide que la progression des départs ; ensuite, la période 1999-2004 semble indiquer que la tendance se poursuit, et cela dans un contexte marqué par un accroissement des flux d'entrées et de sorties (à la fois un plus grand nombre d'entrées et un plus grand nombre de sorties) ; enfin, alors que l'essentiel du déficit de la Bretagne se produit au bénéfice de l'Île-de-France, **la « fuite » des jeunes vers l'Île-de-France est moins importante que par le passé** comme le relève l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) qui observe que depuis quelques années, « *la province retient mieux ses jeunes* » puisque le nombre d'arrivées de jeunes âgés de 20-29 ans en région parisienne a baissé tout au long des années 1990 (passant de +26 000 par an entre 1982 et 1990 à +18 600 entre 1990 et 1999) : les arrivées de jeunes actifs ont été moins nombreuses (ce qui peut s'expliquer par la détérioration du marché de l'emploi : baisse de l'offre et précarisation des emplois) et les arrivées d'étudiants n'ont pas progressé (après une forte hausse dans les années 80). L'IAURIF remarque que les grandes villes de l'Ouest et du Sud sont en particulier moins déficitaires que par le passé et que « *le développement des structures universitaires en province a contribué à freiner la « montée » de jeunes actifs et à stabiliser les arrivées d'Île-de-France* »⁴⁷. Du côté du rectorat de l'académie de Rennes, on constate pour la période 1996-2003 une diminution du flux d'étudiants quittant l'académie de Rennes pour l'Île-de-France et une légère augmentation des flux inverses (cf. tableau et graphique ci-après).

Tableau 3. Flux d'étudiants entre les académies de Rennes et d'Île-de-France 1996-2003

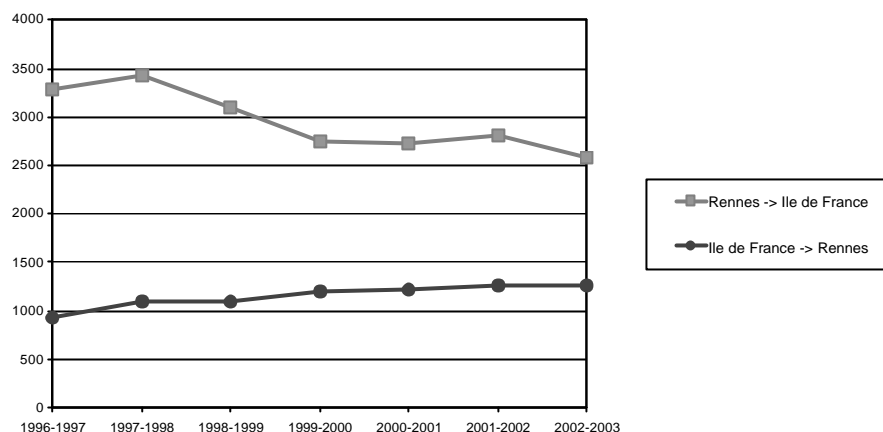
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Île de France -> Rennes	926	1095	1090	1197	1216	1260	1260
Rennes -> Île de France	3289	3437	3101	2740	2733	2816	2576

Source : Rectorat, 2006. Le champ couvert est celui des universités avec les IUT

⁴⁶ INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003

⁴⁷ IAURIF, *Note rapide* n° 322, février 2003

Graphique 13. Flux d'étudiants entre les académies de Rennes et d'Ile-de-France



Source : Rectorat, 2006

Par ailleurs, les étudiants qui quittent la Bretagne ne le font pas tous pour se rendre en région parisienne. L'examen des échanges entre académies montre que depuis 2000-2001, les départs de l'académie de Rennes vers celle de Nantes sont devenus plus nombreux que les départs vers l'Ile-de-France (en 2002-2003, 3010 départs vers l'académie de Nantes contre 2 576 vers l'académie d'Ile-de-France).

Par ailleurs, si l'Ile-de-France est la première destination des jeunes originaires de la plupart des pays bretons et titulaires en 1999 d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la région Pays de la Loire est la deuxième destination pour quelques pays (surtout les pays de Redon et Vilaine et de Vannes, mais aussi ceux de Rennes, Lorient et Brest)⁴⁸.

3.3.3. Quelles sont les régions les plus prisées par les jeunes ?

D'une façon très générale, il apparaît que les jeunes adultes qui quittent leur région se dirigent préférentiellement vers la région parisienne et, dans une moindre mesure, vers l'Alsace et les régions du sud (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les analyses convergent pour en conclure que les jeunes adultes sont attirés par les régions urbaines, bien équipées en infrastructures universitaires et disposant d'un marché du travail vaste et varié, ce qui paraît logique.

3.3.4. La mobilité favorise l'insertion des jeunes diplômés

Les comparaisons entre jeunes diplômés sédentaires et jeunes diplômés ayant migré donnent à penser que la mobilité favorise l'accès aux professions intermédiaires pour les diplômés du premier cycle et l'accès aux emplois de cadres pour les diplômés des deuxième et troisième cycles. On relève ainsi que pour les jeunes diplômés du premier cycle ; la part des emplois correspondant aux « professions intermédiaires » augmente quand les jeunes ont changé de pays et *a fortiori* quand ils ont quitté la

⁴⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 104, janvier 2006

Bretagne ; le départ hors de la région favorise aussi d'une façon nette l'accès aux emplois de cadres pour les jeunes titulaires d'un niveau Bac+2. On observe en outre chez les jeunes diplômés de niveau Bac+2 que la part des inactifs et des chômeurs est de 10 points supérieure chez ceux qui n'ont pas migré⁴⁹.

4. Un poids des migrations extrarégionales variable selon les différents territoires bretons

Le poids des migrations extrarégionales dans la dynamique démographique est variable selon les départements et selon les pays.

4.1. Une situation migratoire variable d'un département à l'autre

4.1.1. Un excédent migratoire dans les quatre départements bretons

Entre 1990 et 1999, puis entre 1999 et 2005, les quatre départements bretons ont dégagé un **excédent migratoire**. Au cours de la période 1999-2005, c'est le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine qui ont le plus bénéficié des migrations extrarégionales, dans la mesure où le solde migratoire régional (121 500 personnes en 6 ans), se répartit entre les quatre départements de la façon suivante : 32,5 % dans le Morbihan, 28,8 % en Ille-et-Vilaine, 21 % dans les Côtes d'Armor et 17,7 % dans le Finistère (cf. tableau ci-après).

Au cours de cette période, les Côtes d'Armor surtout, mais le Morbihan et le Finistère également doivent à ces migrations, l'accroissement de leur population. En effet, sans l'arrivée de populations nouvelles, la population costarmoricaine aurait décliné, le solde naturel (différence entre les décès et les naissances) du département étant négatif (même s'il s'est récemment redressé en 2006⁵⁰). Dans ces trois départements, la possibilité d'attirer des populations nouvelles constitue de ce fait un enjeu d'une importance particulière. La situation de l'Ille-et-Vilaine (le plus jeune des quatre) est différente puisque la croissance de sa population, si elle s'explique pour plus de la moitié par les migrations, s'explique aussi de façon importante par les naissances.

⁴⁹ INSEE Bretagne, audition de Marie-Hélène Kerouanton par la Section Prospective

⁵⁰ cf. résultats provisoires des dernières enquêtes annuelles de recensement

Tableau 4. Evolution de la population des départements entre 1999 et 2005 (6 ans)

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Solde naturel 1999-2004	-1 000	3 000	29 000	5 500	36 500
Taux annuel (en %)	-0,03	0,06	0,54	0,14	0,21
Solde migratoire 1999-2004 ⁽¹⁾	25 500	21 500	35 000	39 500	121 500
Taux annuel (en %)	0,77	0,41	0,65	1,00	0,68
Variation totale 1999-2004	24 500	24 500	64 000	45 000	158 000
Taux annuel (en %)	0,74	0,47	1,19	1,14	0,89
Population totale					
Au 1 ^{er} janvier 1999	542 500	852 000	866 000	643 500	2 904 000
Au 1 ^{er} janvier 2005	567 000	876 500	930 000	688 500	3 062 000

Source : INSEE Bretagne (Flash d'Octant n°124, janvier 2007)

- (1) Les soldes migratoires, ici, prennent en compte les flux extrarégionaux et les flux entre départements bretons. De plus, ces soldes sont les soldes réajustés à la suite des enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006 ; ce qui explique qu'ils puissent différer des soldes mentionnées par l'INSEE dans des publications antérieures.

Les migrations au niveau d'un département (tout comme au niveau d'une zone d'emploi, d'un pays ou de tout autre territoire infrarégional) peuvent s'analyser comme le résultat, à la fois des échanges avec les autres régions et des échanges avec les autres territoires infrarégionaux d'échelle équivalente (échanges à l'intérieur de la région).

Dans les quatre départements bretons, **plus de 70 % des nouveaux arrivants en 1999**, résidaient hors de la Bretagne en 1990. Les changements de départements à l'intérieur de la région paraissent donc relativement limités au regard des échanges avec l'extérieur. Les plus importants ont concerné les Côtes-d'Armor qui ont accueilli plus de 12 000 anciens résidents d'Ille-et-Vilaine.

S'agissant des échanges interdépartementaux, on peut noter aussi que l'Ille-et-Vilaine présente la particularité d'avoir un excédent migratoire avec les trois autres départements bretons (+5 700 avec les Côtes-d'Armor, +2 700 avec le Finistère et +4 000 avec le Morbihan pour la période 1990-1999)⁵¹.

⁵¹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 83, septembre 2000

Tableau 5. Répartition des habitants en 1999 selon leur lieu de résidence en 1990

Lieu de résidence en 1990	Lieu de résidence en 1999				
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Côtes d'Armor	462 167	8 173	17 987	6 232	494 559
Finistère	7 547	740 661	9 476	10 065	767 749
Ille-et-Vilaine	12 236	6 739	713 421	10 717	743 113
Morbihan	4 829	11 451	14 117	538 121	568 518
Reste de la France ⁽¹⁾	51 275	78 698	102 865	73 233	306 071
Pays étranger	4 526	6 963	9 952	5 727	27 168
Total	542 580	852 685	867 818	644 095	2 907 178

SOURCE : INSEE Bretagne (Octant n° 83, septembre 2000)

(1) y compris les DOM-TOM

Lecture : Parmi les 542 580 habitants des Côtes d'Armor en 1999, 462 167 y habitaient déjà en 1990, et 7 547 habitaient dans le Finistère

Source : INSEE - recensements de 1990 et 1999

4.1.2. Un rôle particulier de l'Ille-et-Vilaine qui émet plus de départs vers l'extérieur de la région

Au regard des migrations extrarégionales, la Bretagne apparaît comme l'une des régions où les contrastes entre départements sont les plus importants dans le sens des départs. Autrement dit, la propension des habitants à quitter la région est loin d'être la même selon qu'ils résident dans un département ou un autre. L'Ille-et-Vilaine, d'où les départs sont nombreux, se distingue ainsi très nettement des Côtes-d'Armor, où il n'y a que peu de départs vers d'autres régions. Deux facteurs principaux peuvent expliquer cette inégale propension à quitter la région : l'une tient à la situation géographique du département (contigu ou non d'autres régions) et l'autre à la présence ou non d'une métropole (où le brassage des populations est généralement plus intense)⁵². Le département d'Ille-et-Vilaine est ainsi celui qui « émet » le plus vers les autres régions, mais il est également celui qui attire le plus à l'intérieur de la région (attractivité vis-à-vis de la population régionale). Selon la démographe B. Baccaini, l'Ille-et-Vilaine jouerait ainsi un rôle de relais dans le système des migrations interrégionales de la Bretagne ; un système où les migrations se feraient « *par étapes, d'un département rural vers le département chef-lieu de la région (et probablement vers la métropole régionale), puis de cette métropole vers les autres régions* ». L'existence d'un département relais apparaît comme une spécificité des régions de l'Ouest (l'Alsace avec deux départements étant considérée comme un cas particulier). Ceci étant, ce « système » doit être pensé, pour la Bretagne, avec Nantes, qui joue aussi le rôle de métropole pour le Morbihan.

⁵² B. Baccaini, *Economie et statistiques* n° 344, 2001

4.1.3. Davantage de « retours au pays » dans les Côtes d'Armor, le Finistère...

De même que la propension à quitter la région diffère selon les départements, il semble que la propension des « retours au pays » soit elle aussi variable. Ainsi selon l'INSEE, des différences assez marquées existent de ce point de vue entre les départements bretons, puisque la part des retours à la région d'origine (au sens large, voir plus haut) atteint 61 % dans les Côtes d'Armor, 59 % dans le Finistère, 52 % dans le Morbihan et 41 % en Ille-et-Vilaine.

L'INSEE explique ces différences par le fait que « *les départements les plus attractifs recrutent plus fréquemment en dehors de tout lien familial, notamment l'Ille-et-Vilaine, plus riche en emplois* »⁵³.

4.2. Une situation variable d'un pays breton à l'autre

Au niveau des pays bretons (« pays » au sens de la LOADT), il apparaît pour la période 1990-1999, que « *tous les pays, sauf Brest, ont enregistré un excédent migratoire entre 1990 et 1999 avec le reste de la France. Six pays (Rennes, Vannes, Cornouaille, Vallons de Vilaine, Brocéliande et Vitré) dégagent un excédent à la fois avec le reste de la région et avec l'extérieur. Alors que le solde du pays de Rennes se partage de façon équivalente entre la Bretagne et l'extérieur, les excédents de Vannes et Cornouaille tiennent d'abord à des migrations d'origine extérieure à la région* »⁵⁴.

5. L'impact des migrations interrégionales sur le volume et la structure de la population bretonne

Au final, les migrations interrégionales ont des conséquences sur la dynamique démographique de la Bretagne, à court et moyens termes (5.1), mais aussi des effets sur la sociologie bretonne, en raison du brassage de populations qu'elles opèrent (5.2).

5.1. Des impacts sur la dynamique démographique bretonne

5.1.1. Sans les migrations interrégionales, la population régionale aurait décliné

Depuis les années 1990, le solde migratoire est devenu le principal moteur de la croissance de la population régionale. De ce point de vue, les migrations revêtent une importance d'autant plus grande que le taux d'accroissement naturel (bilan des naissances et des décès) est deux fois plus faible en Bretagne qu'au niveau national

⁵³ INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003

⁵⁴ *Les pays en Bretagne*, par les services de la Région, de la Préfecture, de l'INSEE et du cabinet Le Délézir Ingénierie

(2,1 pour 1 000 hab. en 2005 contre 4,3 au niveau national)⁵⁵ et que la situation est même pire si on la regarde au niveau des départements. En effet, le département des Côtes d'Armor est déficitaire sur le plan naturel (-1 000 habitants pour la période 1999-2005), et dans le Finistère et le Morbihan, l'excédent naturel n'est que très faible (+5 500 hab. dans le Morbihan et +3 000 hab. dans le Finistère). Finalement, seul le département d'Ille-et-Vilaine présente un taux d'accroissement naturel relativement élevé et même plus fort qu'au niveau national (5,8 pour 1 000 hab.) ainsi qu'un accroissement des naissances supérieure à la croissance des décès. Il semble ainsi que la reprise de la natalité observée depuis une dizaine d'années ne profite véritablement qu'au département chef lieu de la région.

Si on regarde les choses à une échelle plus fine, on notera que pour certains territoires infrarégionaux, les apports migratoires sont particulièrement importants de ce point de vue. En effet, un large territoire en Bretagne centrale ainsi que la plupart des zones côtières sont aujourd'hui en déficit naturel (c'est le cas de 454 communes en Bretagne, soit de 36 % des communes bretonnes), tandis que l'accroissement naturel est surtout localisé dans les communes urbaines et périurbaines⁵⁶.

5.1.2. Les migrations contribuent au vieillissement de la population régionale

Actuellement, les échanges migratoires avec les autres régions françaises accélèrent la croissance du nombre de retraités, puisqu'aux retraités déjà sur place s'ajoutent ceux qui arrivent et que les arrivées sont plus nombreuses que les départs.

Le tableau ci-après récapitule les soldes migratoires de la Bretagne par tranches d'âges, au cours des dernières périodes intercensitaires 1990-1999 (9 ans) et 2000-2005 (5 ans).

⁵⁵ INSEE Bretagne, *Flash d'octant* n° 118, avril 2006

⁵⁶ *Ibid.*

Tableau 6. Evolution des soldes migratoires de la Bretagne par tranches d'âges 1990-1999 et 2000-2005

	Entrants		Sortants		Solde migratoire interne		Solde annuel		Taux annuel de migration nette (p. 10 000)	
	1990-1998	2000-2005	1990-1998	2000-2005	1990-1998	2000-2005	1990-1998	2000-2005	1990-1998	2000-2005
4 ans et +	260 837	209 784	193 546	142 112	67 291	67 673	7 327	13 535	28,1	49,5
5-19 ans	55 522	41 335	35 273	23 673	20 249	17 662	2 205	3 532	41,0	65,7
20-29 ans	53 698	51 963	73 612	60 982	-19 914	-9 019	-2 168	-1 804	-58,3	-53,0
30-39 ans	59 275	48 228	46 766	29 645	12 509	18 583	1 362	3 717	35,2	94,5
40-59 ans	52 797	43 547	27 728	20 142	25 069	23 405	2 730	4 681	39,3	58,1
60 ans et +	39 545	24 712	10 167	7 669	29 378	17 042	3 199	3 405	51,9	52,0

Source : INSEE Bretagne, 2007

5.2. Un profond brassage de la population régionale

L'analyse des soldes migratoires ne suffit pas à rendre compte des changements induits par les migrations de population, tout comme les soldes ne rendent pas compte de l'ampleur du double mouvement, d'arrivées et de départs. En effet, pour un solde de +75 475 personnes entre 1990 et 1999, c'est 306 071 personnes qui sont arrivées et 230 596 personnes qui sont parties. On estime ainsi que 10 % de la population adulte résidant en Bretagne en 1999 n'y résidaient pas en 1990.

C'est donc un profond brassage qui s'opère. L'importance des retours ne le met pas en cause. En effet, on dit souvent que la Bretagne se caractérise par l'importance des « retours au pays ». Comme il a été avancé précédemment, 28 % des nouveaux arrivants de la période 1990-1999 sont nés en Bretagne, 44 % font partie d'un ménage comprenant au moins une personne née en Bretagne et 53 % des nouveaux arrivants, soit sont nés en Bretagne, soit font partie d'un ménage comprenant une personne née en Bretagne, soit ont un parent né en Bretagne⁵⁷.

Les « retours au pays » (au sens large) revêtent donc, dans le cas de la Bretagne, une importance particulière. D'ailleurs, la Bretagne se classe en 3^{ème} position des régions par le nombre de « retours » rapporté au nombre d'arrivants (derrière le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine) et en 1^{ère} position par le nombre d'arrivants rapporté à la population résidente (ce qui donne une meilleure idée de l'importance des retours car le nombre d'arrivants en Lorraine est sans comparaison avec le nombre d'arrivants en Bretagne).

Cependant, les retours représentent à peine plus de la moitié des arrivées, et encore, en comptant très « large ». Ils ne doivent donc pas être surestimés et il est sûrement plus juste de considérer aujourd'hui que l'excédent migratoire de la Bretagne résulte d'autres facteurs. Selon l'INSEE, les arrivées doivent être vues

⁵⁷ INSEE Bretagne, *Octant* n° 94, juin 2003

désormais comme « *la volonté d'une population plutôt jeune et sans origine bretonne de s'installer en Bretagne* »⁵⁸.

Sous l'influence des migrations, le nombre et la part de personnes vivant en Bretagne sans y être nées n'ont cessé de croître. Au cours de la période 1990-1999, le nombre de ces personnes s'est accru de +130 000 (+26 %). Comme par ailleurs la population native de la Bretagne n'a pas augmenté aussi vite, la part des « autochtones » a reculé. De ce point de vue, « *la population bretonne qui apparaissait la plus monolithique au début des années 1960, avec une proportion d'autochtones de 91 %, se rapproche peu à peu de la moyenne : 79 % en 1999, contre 69 % en province. Les migrations entre régions accomplissent progressivement un brassage des origines régionales* »⁵⁹.

Une autre façon d'envisager le brassage de la population est de considérer la différence de structure entre la population qui arrive et celle qui part. En effet, **les arrivants ne font pas que remplacer ceux qui partent**, dans la mesure où les uns et les autres diffèrent par de nombreuses caractéristiques, telles que l'âge, le niveau de qualification, la catégorie socioprofessionnelle, etc.

Tableau 7. Différence dans la structure par âge des arrivées et des départs entre 1990 et 1999

Catégories de migrants	Arrivées	% des arrivées	Départs	% des départs	Solde
Actifs dont :	137 321	44,9	129 148	56,0	8 173
Actifs ayant un emploi	111 315	36,4	112 434	48,8	-1 119
Actifs au chômage	23 023	7,5	13 607	5,9	9 416
Enfants	84 556	27,6	57 267	24,8	27 289
Autres inactifs	24 330	5,4	14 243	6,2	10 087
Etudiants	16 402	7,9	17 990	7,8	-1 588
Retraités	43 462	14,2	11 948	5,2	31 514
<i>Total</i>	<i>306 071</i>	<i>100,0</i>	<i>230 596</i>	<i>100,0</i>	<i>75 475</i>

Source : INSEE Bretagne (Octant n° 84, décembre 2000)

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

Chapitre 2

Les mobilités résidentielles au niveau des territoires bretons

La Bretagne est devenue aujourd'hui une région attractive, ce qui explique une partie des mobilités résidentielles qui la concernent, et l'évolution au cours des dernières années de ses soldes migratoires avec les territoires qui lui sont extérieurs, comme le chapitre précédent l'a montré. Mais à l'intérieur de la Bretagne, se produisent d'autres mobilités, qui, cumulées avec les migrations extrarégionales, influencent l'évolution de la population des territoires bretons⁶⁰.

⁶⁰ D'emblée, il convient de préciser ici que les données de recensement les plus récentes disponibles pour l'étude des mobilités résidentielles à l'échelle des pays bretons sont celles qui sont issues du recensement de 1999 puisque les enquêtes annuelles réalisées depuis 2004, selon des modalités nouvelles, ne permettent pas, pour le moment, de disposer de résultats infrarégionaux.

1. LE BILAN MIGRATOIRE GLOBAL DES PAYS ET ZONES D'EMPLOI (1990-1999)	61
1.1. Un solde migratoire positif avec les autres régions françaises dans presque tous les territoires bretons (pays et zones d'emploi)	61
1.2. Un bilan légèrement moins favorable quand on tient compte également des mouvements internes à la Bretagne	62
1.2.1. Un bilan variable selon les territoires	62
1.2.2. Une amélioration dans la plupart des pays	63
1.3. Des flux internes le plus souvent marqués par une logique proximité	65
1.4. Un poids des arrivées, variable d'un territoire à l'autre	67
2. LA MOBILITE DES ACTIFS (ET DES ACTIFS ET LEURS FAMILLES) AU NIVEAU DES PAYS ET ZONES D'EMPLOI	69
2.1. Le bilan des migrations d'actifs au niveau des zones d'emploi	69
2.1.1. Si on ne prend en compte que les actifs	69
2.1.2. Si on prend en compte les actifs et leurs familles	70
2.2. Le bilan des migrations d'actifs au niveau des 21 pays bretons	71
2.3. Les causes de ces mobilités d'actifs (et leur familles)	74
3. LES MOBILITES D'ETUDIANTS AU NIVEAU DES ZONES D'EMPLOI ET DES PAYS	75
4. LES MOBILITES DES RETRAITES AU NIVEAU DES PAYS ET ZONES D'EMPLOIS	78
5. LE NOUVEAU VISAGE DES PAYS BRETONS	82

Il est important de noter que la majorité des mobilités résidentielles sont des mobilités sans changement de région, et souvent même des déménagements de courte distance. En Bretagne, les trois quarts des mobilités résidentielles qui se sont produites au cours de la période 1990-1999, telles que l'INSEE a pu les recenser, se sont produites à l'intérieur de la région⁶¹. *Les mouvements internes à la Bretagne ont donc été nettement plus importants en volume que les échanges avec les autres régions françaises.*

On estime ainsi, par exemple, à 240 000 le nombre des mouvements au niveau des 18 zones d'emploi bretonnes (ce qui porte en définitive à 570 000 le nombre des nouveaux arrivants dans les zones d'emploi bretonnes en 1999)⁶².

Après un bilan migratoire des pays et zones d'emploi, tenant compte des mouvements d'origine interne et externe à la Bretagne (1), on regardera plus spécialement la mobilité au niveau des pays et zones d'emploi, des actifs (2), des étudiants (3) et des retraités (4), puis la nouvelle physionomie des pays bretons qui découle de cette mobilité (5).

1. Le bilan migratoire global des pays et zones d'emploi (1990-1999)

A l'échelle des territoires infrarégionaux (départements, zones d'emploi, pays, etc.), comme il a été précisé plus haut (point 4.1.1), les soldes migratoires, qui donnent une certaine mesure de l'attractivité, sont donc le résultat à la fois des échanges avec d'autres régions françaises et des échanges avec d'autres territoires bretons (de même échelle).

Toutefois, il est possible de distinguer pour chaque territoire les deux types de migrations.

1.1. Un solde migratoire positif avec les autres régions françaises dans presque tous les territoires bretons (pays et zones d'emploi)

Ainsi il est possible de dire que **tous les pays bretons**, à l'exception du seul pays de Brest, enregistrent un excédent migratoire avec les autres régions françaises au cours de la période 1990-1999⁶³ ; ce qui est également le cas de **dix-sept zones d'emploi sur dix-huit** (seule celle de Brest est légèrement déficitaire).

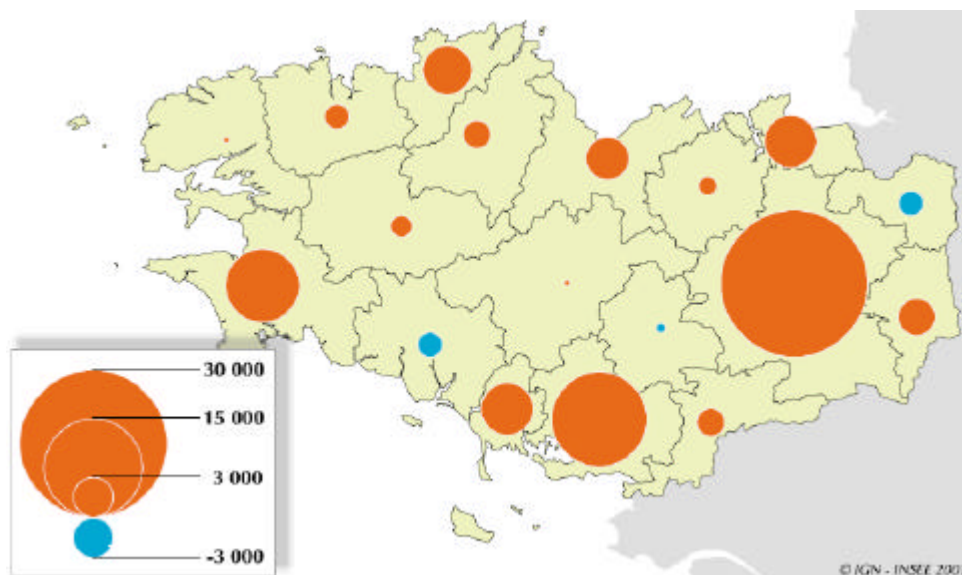
⁶¹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 102, juillet 2005

⁶² INSEE Bretagne, *Octant* n° 85, juin 2001. Aux 240 000 personnes ayant simplement changé de zones d'emploi s'ajoutent les 333 000 personnes qui sont arrivées d'autres régions au cours de la même période.

⁶³ *Les pays en Bretagne. Données de cadrage : démographie, emploi, économie, intercommunalité, équipement des communes, migrations*, dossier réalisée par les services de la Région, du secrétariat général aux affaires régionales, de la Direction régionale de l'INSEE et du cabinet Le Délézir Ingénierie, mai 2001

Dans la majorité des zones d'emploi bretonnes, l'excédent migratoire avec les autres régions a dépassé l'excédent migratoire avec les autres zones d'emploi bretonnes et l'excédent extrarégional a même souvent compensé un déficit migratoire interne. Les plus importants excédents extrarégionaux se rencontrent dans les zones d'emploi de Rennes (+15 700), de Vannes (+10 750) et de Quimper (+7 400)⁶⁴.

Carte 9. Les soldes migratoires 1990-1999 des zones d'emploi bretonnes



Source : INSEE Bretagne (Octant n° 85, avril 2001)

Indépendamment du bilan migratoire, seules six zones d'emploi (Carhaix, Guingamp, Morlaix, Pontivy-Loudéac, Vitré et Dinan) ont attiré plus de migrants « internes » que de migrants extérieurs à la région.

1.2. Un bilan légèrement moins favorable quand on tient compte également des mouvements internes à la Bretagne

1.2.1. Un bilan variable selon les territoires

Si l'on prend en compte à la fois les échanges avec les autres régions françaises et les mobilités internes à la Bretagne, le bilan est moins favorable.

Ainsi, ce ne sont pas les vingt-et-un pays bretons, mais dix-sept d'entre eux qui ont dégagé un excédent migratoire global. Quatre pays affichent un bilan global déficitaire. Il s'agit des pays de Lorient, Centre-Bretagne, Fougères et Ploërmel. De la même façon, le nombre de zones d'emploi ayant un solde migratoire positif passe de dix-sept à quinze du fait que trois zones d'emplois deviennent déficitaires si l'on

⁶⁴ INSEE Bretagne, Octant n° 85, avril 2001

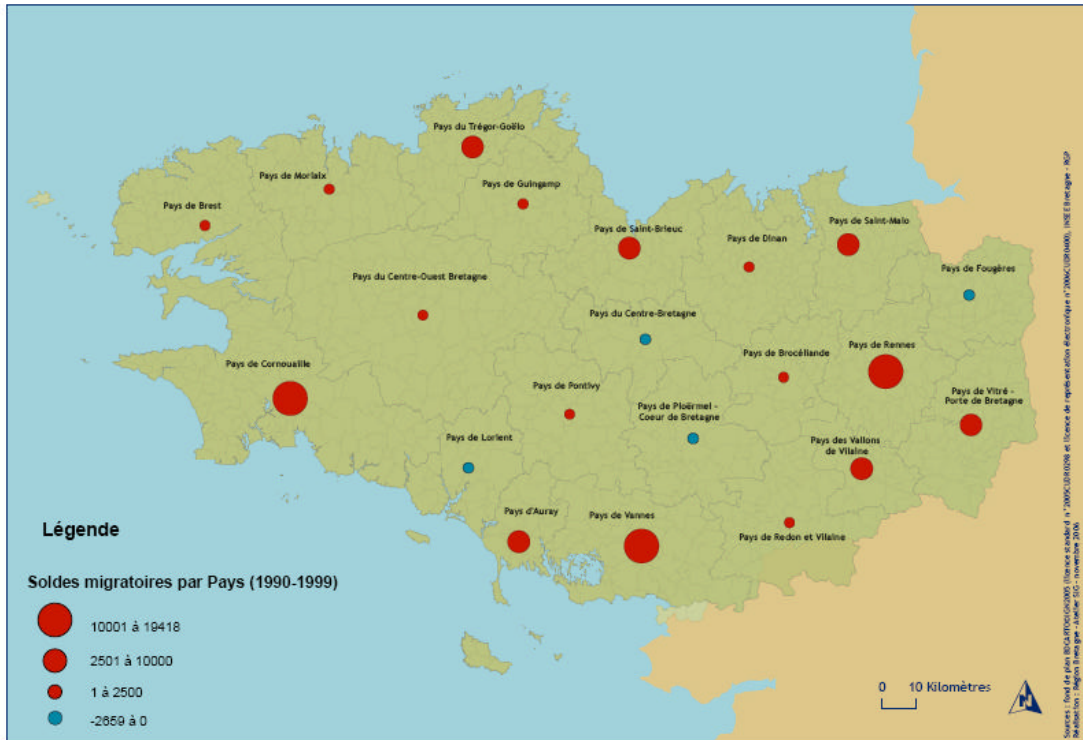
tient compte aussi de leurs échanges avec les autres zones d'emploi bretonnes. Dans ces trois zones d'emploi, qui sont celles de Lorient, Fougères et Ploërmel, le déficit avec les autres zones d'emploi bretonnes n'a été qu'en partie compensé par les apports extérieurs à la région.

Dans le cas du pays de **Lorient**, la situation migratoire s'est nettement détériorée, puisque le pays dégageait un excédent au cours de la période antérieure. Ce brutal retournement s'explique manifestement par les difficultés de la construction navale qui ont entraîné des réductions d'effectifs dans l'ensemble de la filière (la zone d'emploi de Lorient a perdu 2 000 emplois dans l'industrie au cours de la décennie 1990). Ce déficit migratoire a sensiblement freiné la croissance démographique qui n'a plus été portée que par l'excédent naturel, lequel a lui aussi eu tendance à diminuer. Dans le cas du pays de **Centre Bretagne**, la situation s'est également détériorée mais, contrairement à Lorient, le solde migratoire était déjà négatif au cours de la période antérieure (1982-1990). Ce déficit cumulé avec le déficit naturel a conduit à une diminution de la population du pays (-1 400 habitants entre 1990 et 1999), prolongeant l'évolution amorcée dans les années 1980. Notons que le pays du **Centre Ouest Bretagne**, limitrophe, a vu au contraire sa situation s'améliorer puisque son solde qui était nettement négatif (-1 803) est devenu nettement positif (+1 155). Le pays de **Fougères** a vu également sa situation migratoire s'améliorer, avec un déficit nettement réduit par rapport à la période antérieure (-2 802 pour 1982-1990 à -601 pour 1990-1999). Le solde du pays de **Ploërmel**, qui n'était que légèrement positif (+228) est devenu négatif (-146), tout en restant proche de l'équilibre.

1.2.2. Une amélioration dans la plupart des pays

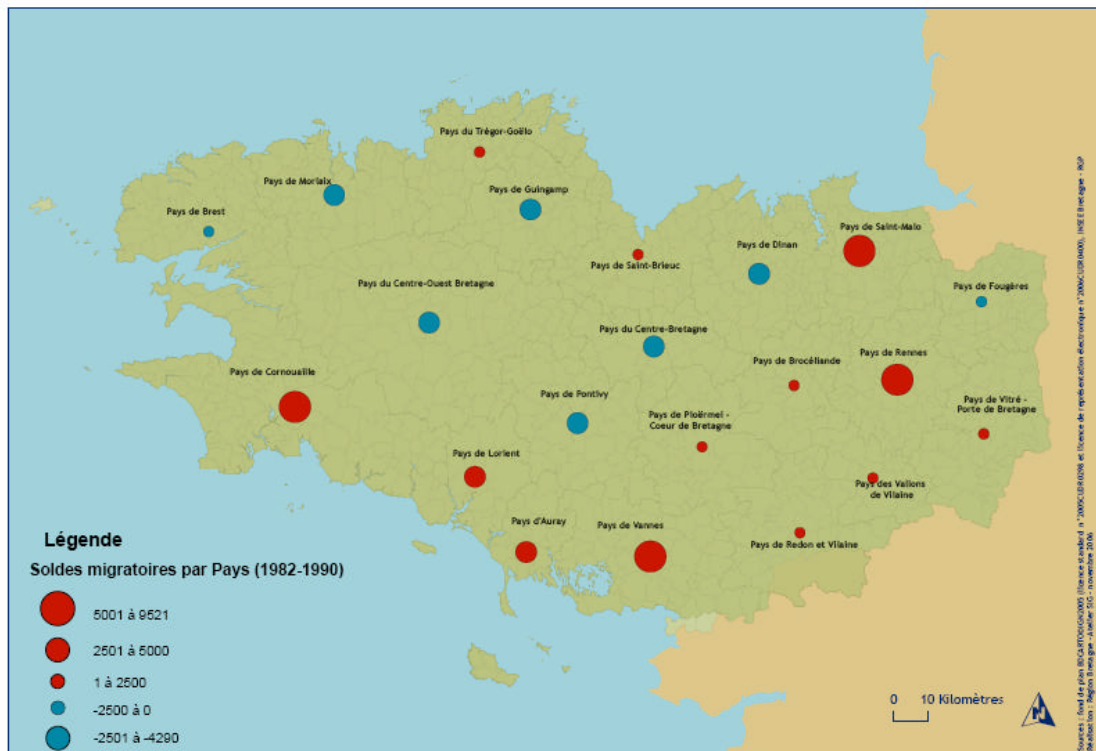
Par ailleurs, tous les pays bretons ayant dégagé un solde global positif, ont, de plus, amélioré leur situation par rapport à la période 1982-1990. Seul le pays d'Auray a vu son excédent migratoire se réduire très légèrement (passant de +4 463 à +4 436). Cinq pays (Brest et Centre Ouest Bretagne mais aussi Dinan, Guingamp et Pontivy) sont même passés d'un solde négatif à un solde positif. Le solde du pays de Brest, notamment, s'est très nettement amélioré (passé de -4 290 à +110).

Carte 10. Soldes migratoires des pays bretons pour la période 1990-1999



Source : Données INSEE, RGP, traitement région Bretagne

Carte 11. Carte : Soldes migratoires des pays bretons pour la période 1982-1990



Source : Données INSEE, RGP, traitement région Bretagne

Tableau 8. Soldes migratoires⁽¹⁾ des pays bretons au cours des périodes 1982-1990 et 1990-1999

	Solde migratoire 1990-1999	Solde migratoire 1982-1990
Auray	4436	4 463
Brest	110	-4 290
Brocéliande	2325	1 956
Centre Bretagne	-1070	-584
Centre Ouest Bretagne	1155	-1 803
Cornouaille	10135	7 108
Dinan	303	-23
Fougères	-601	-2 802
Guingamp	2317	-299
Lorient	-2659	4 036
Morlaix	700	-203
Ploërmel Cœur de Bretagne	-146	228
Pontivy	1150	-99
Redon et Vilaine	1844	1 417
Rennes	19418	9 485
Saint-Brieuc	3881	34
St Malo	6514	5 687
Trégor-Goëlo	4664	1 792
Vallons de Vilaine	2672	2 343
Vannes	13665	9 521
Vitré	2533	794

Source : INSEE Bretagne (audition, 2006)

(1) Il s'agit du solde global, qui tient compte des échanges entre pays bretons et des échanges les autres régions françaises

1.3. Des flux internes le plus souvent marqués par une logique de proximité

En Bretagne, au cours de la période 1990-1999, les échanges migratoires internes, au niveau des zones d'emploi, se sont produits à 60 % entre zones limitrophes⁶⁵. Par exemple, sur les 9 100 nouveaux arrivants de la zone d'emploi de Guingamp qui habitaient déjà en Bretagne en 1990, 3 200 résidaient dans la zone d'emploi de Saint-Brieuc et 2 200 dans celle de Lannion.

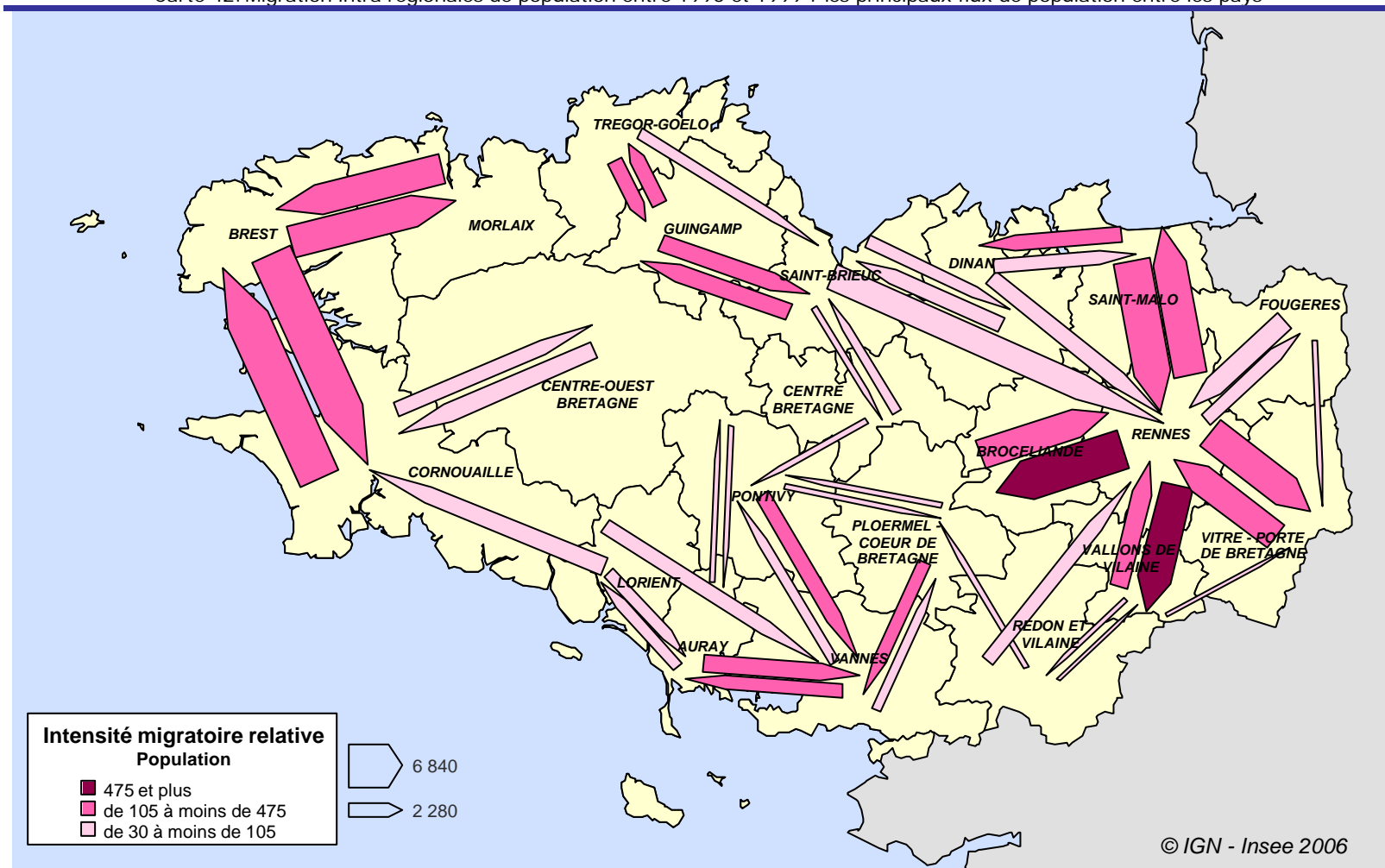
La zone d'emploi de Rennes est à peu près la seule qui échappe à cette logique de proximité dans la mesure où dans son cas, les nouveaux arrivants proviennent de toutes les autres zones d'emploi bretonnes (ce qui tient notamment à l'attractivité que Rennes exerce sur les jeunes qui y viennent pour leurs études ou pour un premier emploi)⁶⁶.

Si l'on prend en compte le découpage par pays, cette logique s'observe également (cf. carte ci-après montrant les flux internes).

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

Carte 12. Migration intra régionale de population entre 1990 et 1999 : les principaux flux de population entre les pays



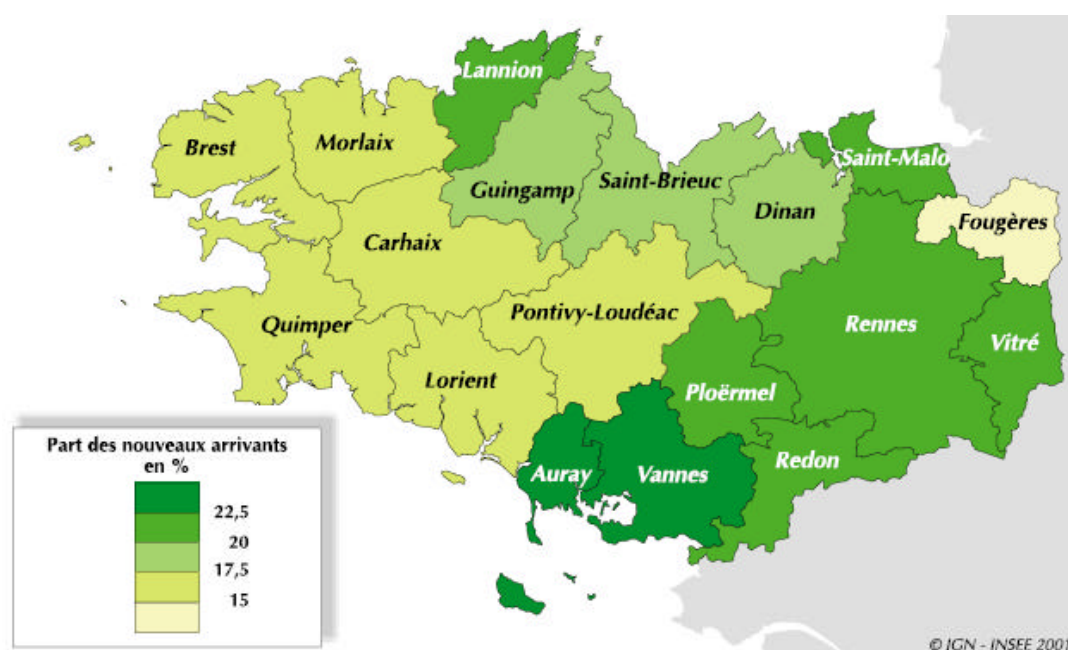
Lecture : Seuls les flux ayant des indices d'intensité relative les plus élevés sont représentés. Les flux représentés sur cette carte sont ceux qui s'exercent avec une intensité au moins 30 fois supérieure à la valeur médiane de l'intensité des flux observés entre pays.

1.4. Un poids des arrivées, variable d'un territoire à l'autre

Le poids des nouveaux arrivants varie d'un territoire à l'autre, en fonction de la population des territoires.

D'une manière générale, on observe que le brassage de populations a été plus important à l'est de la région, et particulièrement dans les zones d'emploi de Vannes et d'Auray, où le poids des arrivées prend ses valeurs maximales (tandis que le poids des nouveaux arrivants prend ses valeurs minimales dans les zones d'emploi de Quimper et Morlaix). C'est ce que montre la carte suivante, où les proportions varient de 15 % à 25 %.

Carte 13. La proportion de nouveaux arrivants⁽¹⁾ dans les zones d'emploi bretonnes (1990-1999)

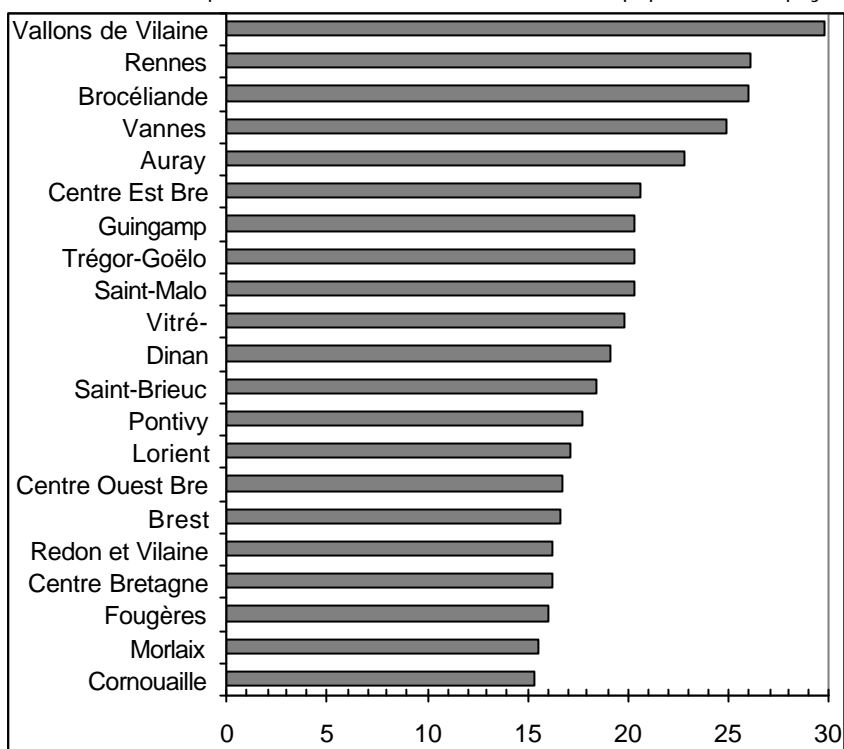


Source : INSEE Bretagne (Octant n° 85, avril 2001)

(1) Nouveaux arrivants : habitants du pays en 1999, qui n'y habitaient pas en 1990, qu'ils viennent d'un autre pays de Bretagne ou d'ailleurs.

Au niveau des pays bretons, c'est dans les pays de Vallons de Vilaine, Rennes, Brocéliande, Vannes et Auray, que le poids des nouveaux arrivants, rapporté à la population du pays, prend ses plus grandes valeurs (supérieures ou égales à 25 %, et jusqu'à 29,7 % pour vallons de Vilaine), et c'est dans les pays de Cornouaille et de Morlaix que les nouveaux arrivants pèsent le moins (environ 15 % de la population totale). [cf. graphique ci-après]

Graphique 14. 1990-1999 : part des *nouveaux arrivants*⁽¹⁾ dans la population des pays



Source : INSEE Bretagne, 2006

(1) Nouveaux arrivants : habitants du pays en 1999, qui n'y habitaient pas en 1990, qu'ils viennent d'un autre pays de Bretagne ou d'ailleurs.

Le poids faisant référence à la proportion, il ne traduit pas **le nombre des nouveaux arrivants**. Si le pays de Cornouaille figure en dernière position par l'importance du poids des nouveaux arrivants dans la population du pays, il figure en revanche, en 3^{ème} position pour le nombre de nouveaux arrivants (47 912 arrivants), derrière les pays de Rennes (109 605) et Brest (62 378), et juste devant le pays de Vannes (43 149).

A contrario, si les pays de Brocéliande et de Vallons de Vilaine arrivent en tête des pays par l'importance du poids des nouveaux arrivants, ils figurent en revanche parmi les derniers pays en nombre (le pays de Vallons de Vilaine arrivant en 19^{ème} position avec 12 377 arrivants et le pays de Brocéliande, en 15^{ème} position avec 15 043 arrivants).

2. La mobilité des actifs (et des actifs et leurs familles) au niveau des pays et zones d'emploi

2.1. Le bilan des migrations d'actifs au niveau des zones d'emploi

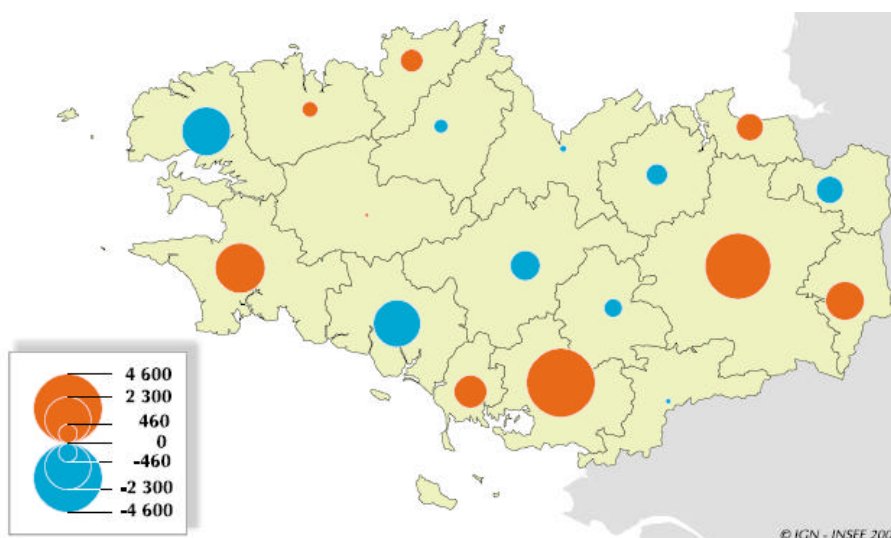
2.1.1. Si on ne prend en compte que les actifs

Si on se limite aux migrations des actifs (migrations internes et externes à la Bretagne), **la moitié des zones d'emploi bretonnes** a enregistré un solde positif, soit davantage d'arrivées que de départs, au cours de la période 1990-1999 (cf. carte ci-après).

Les plus forts excédents ont concerné les zones d'emploi de Vannes (+4 600 actifs), Rennes (+4 300) et Quimper (+2 700). Dans ces trois zones d'emploi, le solde est positif à la fois avec les autres régions françaises et avec les autres zones d'emploi bretonnes. Mais les proportions sont variables. D'une certaine manière, l'attractivité extrarégionale a été plus forte dans le cas de Vannes que dans celui de Rennes et de Quimper, puisque la zone de Vannes a dégagé avec les autres régions françaises un solde +3 000 actifs tandis que le solde extrarégional des deux autres zones d'emploi avoisine un peu plus d'un millier d'actifs. S'agissant de l'excédent avec les autres zones bretonnes, c'est Rennes qui a dégagé le solde le plus important. Par ailleurs, l'INSEE souligne la différence qui existe entre les trois zones : contrairement aux zones de Vannes et Rennes, l'excédent migratoire de la zone de Quimper n'est pas lié à un fort dynamisme de l'emploi.

Les plus forts déficits se rencontrent dans les zones d'emploi de Brest (-2 500 actifs), Lorient (-2 300) et Pontivy-Loudéac (-1 100).

Carte 14. Les soldes migratoires des zones d'emploi bretonnes : les actifs (1990-1999)



Source : INSEE Bretagne (Octant n° 85, avril 2001)

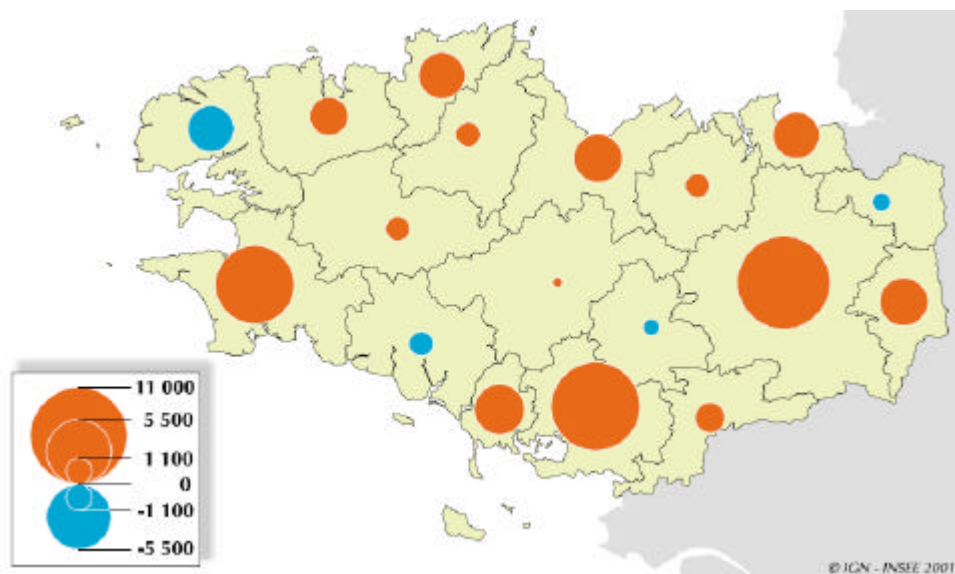
Par ailleurs, si on regarde **le niveau de diplôme des actifs** migrants, on constate que quatre zones d'emploi ont dégagé un excédent migratoire pour les actifs titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Ces zones sont celles de Saint-Malo, Vitré, Auray et surtout Vannes. A l'autre extrémité, on trouve les zones d'emploi de Rennes et Brest ; ce qui s'explique par la présence, dans ces zones, des principaux pôles universitaires et par le fait que dans ces zones les mouvements d'actifs concernent plus qu'ailleurs les diplômés⁶⁷.

Enfin, si on regarde **l'âge des actifs** migrants, seules les zones d'emploi de Rennes et de Vitré ont dégagé un excédent migratoire de jeunes actifs⁶⁸.

2.1.2. Si on prend en compte les actifs **et** leurs familles

Si on prend en compte les migrations de conjoints et d'enfants qui accompagnent les actifs, le bilan migratoire des zones d'emploi est plus favorable : **toutes les zones d'emploi bretonnes** ont un bilan migratoire positif avec les autres régions, et **quatorze zones d'emploi** ont encore un bilan positif si on tient en compte en plus des échanges entre zones bretonnes. Les quatre zones ayant un bilan négatif sont celles de Fougères (-576), Lorient (-977), Ploërmel (-449) et Brest (-3 097), pour lesquelles l'excédent migratoire extrarégional n'a pas été suffisant pour compenser le déficit avec les autres zones bretonnes.

Carte 15. Les soldes migratoires des zones d'emploi bretonnes : les actifs et leurs familles (1990-1999)



Source : INSEE Bretagne (Octant n° 85, avril 2001)

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

2.2. Le bilan des migrations d'actifs au niveau des 21 pays bretons

Au niveau des pays, le solde migratoire d'actifs est positif dans **quinze pays** si on ne prend en compte que les échanges avec les autres régions françaises et dans **sept pays** si on ne prend en compte que les échanges internes à la Bretagne. Ces derniers sont les pays de Vannes (+3 932), Cornouaille, Vallons de Vilaine, Vitré, Brocéliande, Rennes, Saint-Malo (+786). Tous ces pays ont également un solde d'échanges positif avec l'extérieur de la région, sauf le pays de Rennes. En effet, ce dernier, beaucoup moins étendu que ne l'est la zone d'emploi de Rennes (laquelle comprend le pays de Rennes mais aussi les pays de Vallons de Vilaine et de Brocéliande auxquels s'ajoute une partie des pays de Saint-Malo, Vitré, Fougères et Redon) est déficitaire dans ses échanges extrarégionaux. Finalement, **dix pays** ont un solde global positif (Vannes, Cornouaille, Vallons de Vilaine, Vitré, Brocéliande, Saint-Malo, Auray, Redon et Vilaine, Morlaix et Rennes). Enfin, **cinq pays** cumulent un déficit avec les autres pays bretons et un déficit avec les autres régions françaises. Ces pays sont ceux de Lorient, Brest, Centre Bretagne, Pontivy et dans une moindre mesure le pays de Saint-Brieuc.

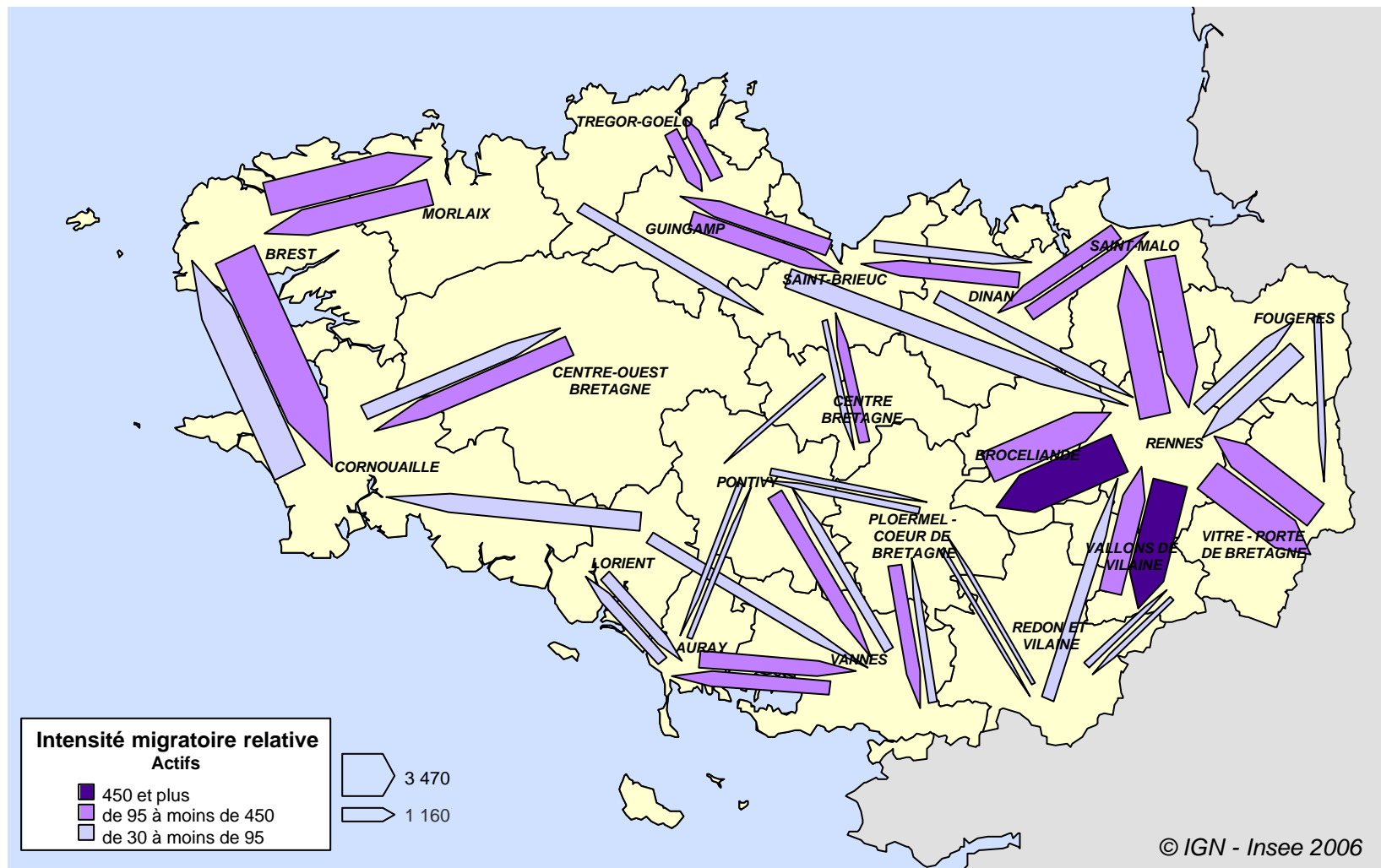
Tableau 9. Flux intra- et extrarégionaux d'actifs au niveau des pays bretons au cours de la période 1990-1999

	STABLE	DEPARTS			ARRIVEES			SOLDES		
	Total	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales	Total (Intra + Extra)	Migrations Extra régionales	Migrations Intra régionales
Auray	22700	10588	8040	2548	11426	7840	3586	838	-200	1038
Brest	129772	43059	23750	19309	39951	22308	17643	-3108	-1442	-1666
Brocéliande	18592	10791	9190	1601	13158	10988	2170	2367	1798	569
Centre Bretagne	15126	7213	6160	1053	5707	4680	1027	-1506	-1480	-26
Centre Ouest	32105	14378	11914	2464	13177	10194	2983	-1201	-1720	519
Cornouaille	110148	27766	17726	10040	32493	20950	11543	4727	3224	1503
Dinan	31154	14444	10924	3520	13067	9402	3665	-1377	-1522	145
Fougères	28060	10087	6820	3267	8480	5054	3426	-1607	-1766	159
Guingamp	23013	11055	8958	2097	10586	8176	2410	-469	-782	313
Lorient	71804	27602	16606	10996	22905	14450	8455	-4697	-2156	-2541
Morlaix	42953	14083	10234	3849	14241	10138	4103	158	-96	254
Ploërmel	19399	10277	7614	2663	9101	6368	2733	-1176	-1246	70
Pontivy	27365	12013	9424	2589	10857	8574	2283	-1156	-850	-306
Redon et Vilaine	21843	9108	6552	2556	9436	5936	3500	328	-616	944
Rennes	141873	72124	44014	28110	72145	45248	26897	21	1234	-1213
Saint Brieuc	62939	20438	13114	7324	19873	12812	7061	-565	-302	-263
Saint Malo	47640	21695	16376	5319	24024	17162	6862	2329	786	1543
Trégor Goëlo	35038	13971	9880	4091	13838	8812	5026	-133	-1068	935
Vallons de Vilaine	12733	7544	6436	1108	10899	8744	2155	3355	2308	1047
Vannes	56528	21377	13298	8079	28010	17230	10780	6633	3932	2701
Vitré	31310	11359	8004	3355	14042	9968	4074	2683	1964	719

La population stable est celle qui habitait dans le pays en 1990 et y habitait encore en 1999

Source des données : INSEE, traitement Catherine Metay

Carte 16. Migrations intra régionales d'actifs entre 1990 et 1999 : les principaux flux d'actifs entre les pays



Lecture : Seuls les flux ayant des indices d'intensité relative les plus élevés sont représentés. Les flux représentés sur cette carte sont ceux qui s'exercent avec une intensité au moins 30 fois supérieure à la valeur médiane de l'intensité des flux observés entre pays.

2.3. Les causes de ces mobilités d'actifs (et leurs familles)

En analysant les causes de ces mouvements migratoires (actifs et leurs familles), on constate que le développement de l'emploi a joué un rôle essentiel : d'une façon générale, les zones d'emploi bretonnes les plus dynamiques présentent pour la période 1990-1999 un solde migratoire positif, tandis que les zones en difficulté présentent un solde négatif.

Toutefois, la relation n'est pas si simple, car d'autres variables d'ajustement que les migrations peuvent intervenir, comme le volume et la longueur des déplacements domicile-travail⁶⁹ (les déplacements quotidiens pouvant se substituer aux mobilités résidentielles), ou les taux d'activité et/ou le taux de chômage.

Ainsi, la zone d'emploi de Brest présente pour la période 1990-1999 un solde d'actifs négatif (-2 500), en grande partie du fait des départs des étudiants à la fin de leurs études, alors que les emplois ont progressé dans le même temps (+12 000), en grande partie parce que les ressources de main d'œuvre (les jeunes notamment) étaient importantes localement. Dans le même temps, la zone d'emploi de Quimper a créé beaucoup moins d'emplois (+3 600) et pourtant, a connu un solde migratoire d'actifs positif (+2 700), et donc bien plus favorable que Brest.

Dans la zone d'emploi de Pontivy-Loudéac, la création d'emplois s'est accompagnée d'un développement des migrations alternantes plutôt que d'une amélioration du solde migratoire des actifs (cette zone d'emploi, bien qu'ayant produit une offre d'emplois importante, a enregistré un solde migratoire d'actifs négatif).

Au final, treize zones d'emploi ont enregistré une hausse de l'emploi plus forte que la hausse du nombre d'actifs résidents au cours de la période 1990-1999. Dans ces conditions, les ajustements se sont faits par une baisse du chômage et/ou une augmentation des navettes domicile-travail entrantes. Mais il existe aussi des zones d'emploi où c'est l'inverse qui s'est produit. La zone d'emploi de Vannes notamment, où les arrivées de population ont été particulièrement importantes, a ainsi enregistré une hausse du nombre d'actifs résidents plus forte que la hausse des emplois. Dans ces conditions, de nombreux actifs résidents sont allés travailler à l'extérieur ; de plus, le taux de chômage de la zone a légèrement augmenté⁷⁰.

Seule la zone d'emploi de Dinan a enregistré une croissance des actifs résidents (+3,3 %) avec, non pas une hausse, mais une baisse des emplois (-1 %).

Ces différents exemples illustrent la diversité des modalités d'ajustements possibles.

Il est intéressant de noter que, souvent, les individus ont préféré se déplacer quotidiennement plutôt que déménager ; c'est le cas notamment des zones d'emploi de Vannes et surtout d'Auray, où les navettes « sortantes » ont très fortement augmenté (les actifs résidents allant travailler en dehors de la zone), et c'est le cas

⁶⁹ On appelle « navettes » les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail

⁷⁰ INSEE Bretagne, *Octant* n° 86, juin 2001

notamment de la zone d'emploi de Vitré, où ce sont les navettes « entrantes » qui ont augmenté (les actifs y travaillant continuant de résider en dehors de la zone).

3. Les mobilités d'étudiants au niveau des zones d'emploi et des pays

Au niveau des zones d'emploi bretonnes, 45 000 étudiants (jeunes ayant le statut d'étudiant en 1999) figurent parmi les nouveaux arrivants. La plupart d'entre eux ont migré pour aller vivre dans l'une ou l'autre des deux zones d'emploi abritant les principaux pôles universitaires (Rennes ou Brest)⁷¹. Si on regarde l'origine géographique des étudiants arrivant dans chacune des deux zones, on constate une différence d'ampleur des aires d'attraction ; la zone de Brest attirant essentiellement des étudiants en provenance des zones d'emploi limitrophes de Quimper et Morlaix, tandis que la zone d'emploi de Rennes draine des étudiants originaires de tout l'espace breton, et même au-delà⁷².

Une étude réalisée en 2004 par la Direction Régionale de l'Équipement montre que Brest accueille 91 % des jeunes bacheliers du Finistère, ce qui traduit « *une fidélisation très forte mais a contrario un rayonnement géographique très limité au-delà du département* », tandis que le site de Rennes « *réunit, quant à lui, l'ensemble des facteurs favorables : fidélisation locale totale (99 % des jeunes originaires de la zone d'emploi de Rennes s'inscrivent à Rennes) et attractivité régionale* »⁷³. Cette même étude mentionne que, tandis que Rennes recrute des étudiants en DEUG, originaires du département d'Ille-et-Vilaine, de la majeure partie des Côtes d'Armor et d'une grande partie du Morbihan, ainsi que de départements voisins (Pays de la Loire, Basse Normandie), l'aire de Brest est très concentrée sur le Finistère ; l'aire de Lorient, sur son pays et les alentours ; l'aire de Quimper sur le pays de Cornouaille et l'aire de Saint-Brieuc, sur la CABRI et le Trégor. Finalement, la zone d'emploi de Rennes se caractérise par le fait qu'elle attire non seulement des étudiants de toute la Bretagne, mais en plus des étudiants d'autres régions : « *10 400 étudiants résidant dans la zone d'emploi de Rennes en 1999, habitaient hors de Bretagne en 1990, c'est quatre fois plus que dans celle de Brest* »⁷⁴.

Au niveau des pays bretons, le même constat peut être dressé dans la mesure où les pays de Rennes et Brest sont les seuls à présenter pour la période 1990-1999 des soldes d'étudiants positifs. Dans l'un et l'autre, on note en outre un « pic » des arrivées vers 20 ans, suivi d'un « pic » de départs vers 30 ans. Ceci étant, les profils migratoires sont différents. A Brest, les étudiants partent moins et l'évolution des comportements au cours du temps est plus marquée qu'à Rennes (les arrivées ont davantage augmenté et le « pic » des départs s'est produit à un âge de plus en plus avancé⁷⁵).

⁷¹ INSEE Bretagne, *Octant* n° 85, avril 2001

⁷² *Ibid.*

⁷³ Direction Régionale de l'Équipement Bretagne, *L'évolution des besoins en logement des étudiants*, juillet 2004

⁷⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 85, avril 2001

⁷⁵ Etude statistique de Catherine Metay

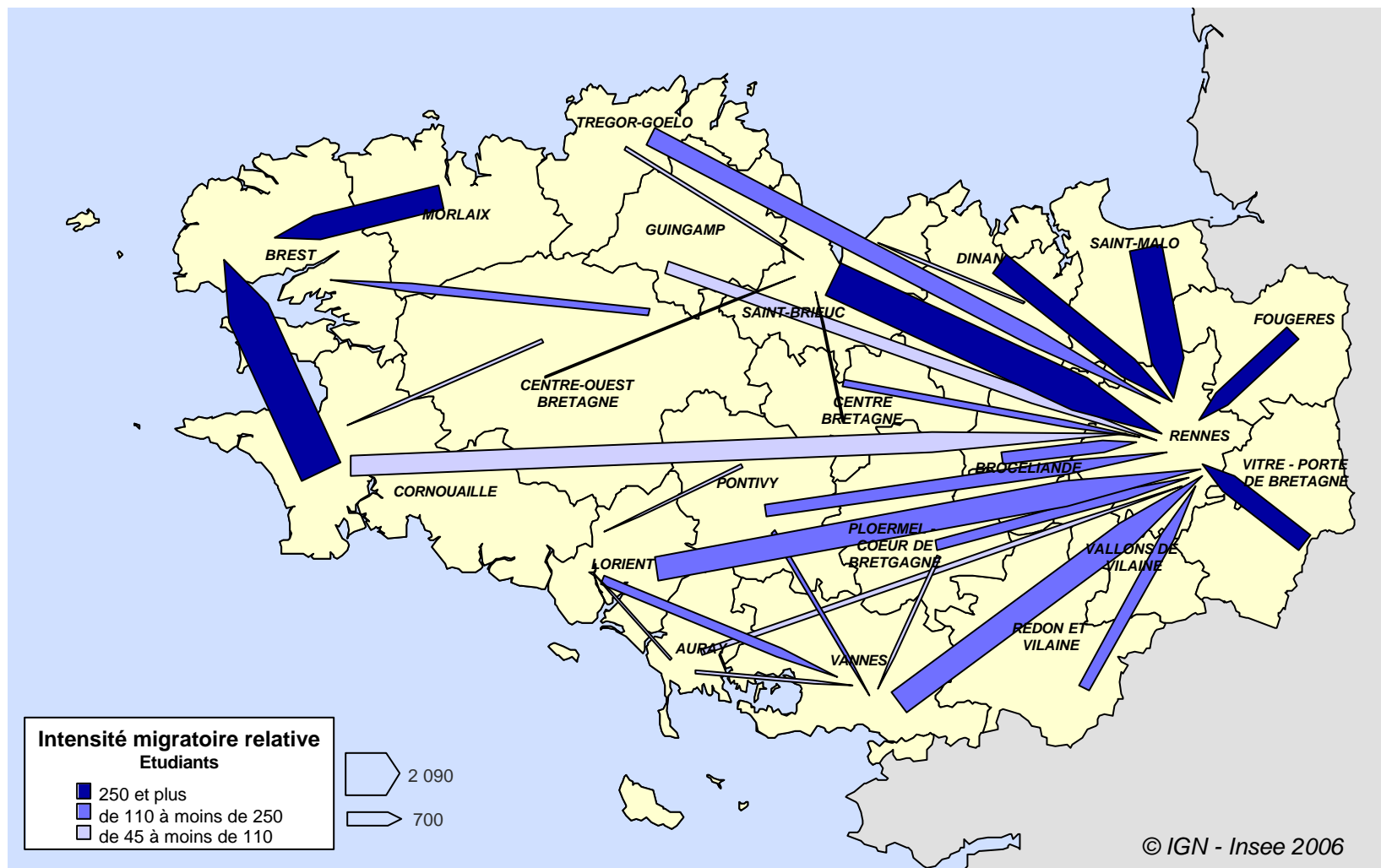
Tableau 10. Flux intra- et extrarégionaux d'étudiants au niveau des pays bretons au cours de la période 1990-1999

	STABLE	DEPARTS			ARRIVEES			SOLDES		
	Total	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales
Auray	600	1157	770	387	171	98	73	-986	-672	-314
Brest	9882	4537	1965	2572	7421	5139	2282	2884	3174	
Brocéliande	718	1026	735	291	194	101	93	-832	-634	-198
Centre Bretagne	306	801	623	178	111	97	14	-690	-526	-164
Centre Ouest	591	1573	1199	374	154	122	32	-1419	-1077	-342
Cornouaille	3790	5577	3721	1856	1577	1075	502	-4000	-2646	-1354
Dinan	768	1927	1442	485	232	159	73	-1695	-1283	-412
Fougères	630	1400	959	441	306	182	124	-1094	-777	-317
Guingamp	753	1341	1037	304	581	489	92	-760	-548	-212
Lorient	2777	3714	2188	1526	1733	1315	418	-1981	-873	-1108
Morlaix	873	2635	1973	662	433	313	120	-2202	-1660	-542
Ploërmel	430	1084	808	276	199	133	66	-885	-675	-210
Pontivy	667	1642	1189	453	376	299	77	-1266	-890	-376
Redon et Vilaine	447	1159	770	389	307	218	89	-852	-552	-300
Rennes	12587	4517	1150	3367	25657	15766	9891	21140	14616	6524
Saint Briec	1203	2553	1859	694	798	520	278	-1755	-1339	-416
Saint Malo	2595	3540	2390	1150	1483	1138	345	-2057	-1252	-805
Trégor Goëlo	1164	2362	1686	676	1049	693	356	-1313	-993	-320
Vallons de Vilaine	549	500	346	154	93	40	53	-407	-306	-101
Vannes	2315	3093	1811	1282	2543	1753	790	-550	-58	-492
Vitré	714	1627	1155	472	203	126	77	-1424	-1029	-395

La population stable est celle qui habitait dans le pays en 1990 et y habitait encore en 1999

Source des données : INSEE, traitement Catherine Metay

Carte 17. Migrations intra régionales d'étudiants entre 1990 et 1999 : les principaux flux d'étudiants entre les pays



Lecture : Seuls les flux ayant des indices d'intensité relative les plus élevés sont représentés. Les flux représentés sur cette carte sont ceux qui s'exercent avec une intensité au moins 45 fois supérieure à la valeur médiane de l'intensité des flux observés entre pays.

Par ailleurs, les jeunes d'une façon plus générale, ont plus ou moins tendance à partir selon le pays dans lequel ils résident. L'étude des migrations des jeunes âgés de 18-26 ans en 1990 réalisée par l'INSEE en 2005⁷⁶ montre un écart de 20 points entre le taux de départ le plus élevé (pays de Rennes) et le taux de départ le plus faible (pays de Cornouaille). Avec le taux de départs le plus élevé de la période 1990-1999, le pays de Rennes a vu partir un jeune sur deux. Le pays de Brest qui est le deuxième pays après celui de Rennes par le nombre de départs de jeunes (le pays de Brest concentrait 16 % des 18-26 ans en 1990, et celui de Rennes 17 %), affiche en revanche un des taux de départ parmi les plus faibles de la région (un taux de 35,9 %, soit inférieur de deux points à la moyenne régionale et de treize points au taux du pays de Rennes), ce qui témoigne d'une relative réticence à la mobilité. Les autres pays où les taux de départs des jeunes ont été les plus faibles entre 1990 et 1999 sont, outre le pays de Cornouaille déjà cité, les pays de Morlaix (31,2 %), Vitré (31,3 %) Fougères (34,7 %) et Saint Malo (35,6 %). Les pays d'où les jeunes partent le plus sont, après le pays de Rennes (48,8 %), les pays de Ploërmel (43 %), Centre-Bretagne (42,1 %) et Guingamp (41,8 %) ⁷⁷.

4. Les mobilités des retraités au niveau des pays et zones d'emplois

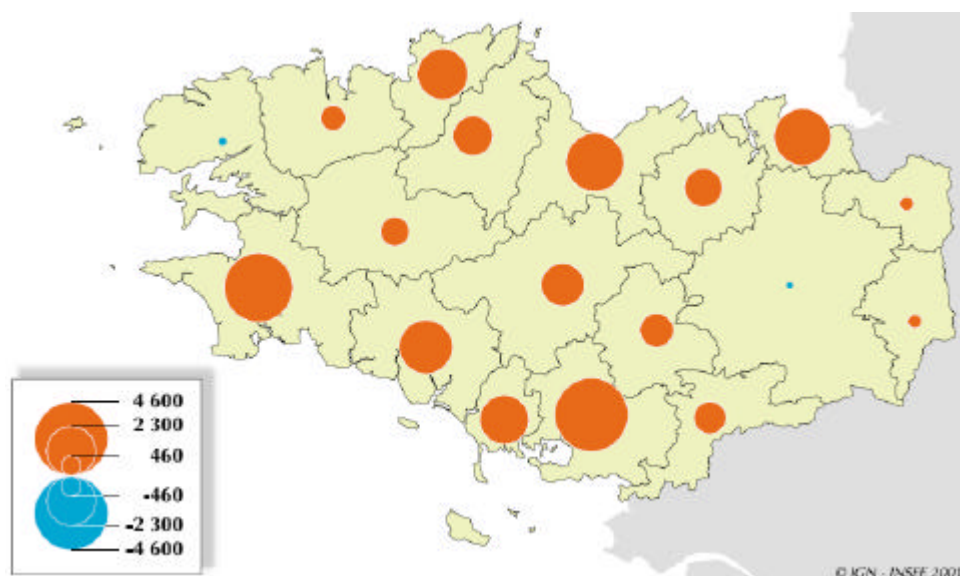
S'agissant des retraités, **toutes les zones d'emploi** bretonnes présentent un solde positif, au cours de la période 1990-1999, à l'exception des zones d'emploi de Rennes et Brest dont les soldes sont légèrement négatifs. Les excédents les plus forts se rencontrent dans les zones d'emploi de Vannes, Saint-Brieuc et Quimper ; autrement dit dans les zones d'emploi les plus touristiques. Les excédents migratoires proviennent alors essentiellement des autres régions. L'INSEE note que les mouvements migratoires de retraités à l'intérieur de la Bretagne sont relativement faibles, et concernent surtout les zones d'emploi de Rennes et Brest, desquelles il semble qu'un certain nombre d'actifs déménagent à la fin de leur vie active pour aller vivre dans les zones d'emploi de Saint-Malo (pour ceux qui quittent Rennes) ou de Morlaix ou de Quimper (pour ceux qui quittent Brest)⁷⁸.

⁷⁶ Il s'agit de l'étude réalisée par l'INSEE Bretagne sur les migrations des jeunes Bretons diplômés de l'enseignement supérieur entre 1990 et 1999, qui a fait l'objet d'une publication dans la revue *Octant* n° 104, janvier 2006

⁷⁷ Selon l'étude de l'INSEE sur les migrations des jeunes Bretons diplômés de l'enseignement supérieur entre 1990 et 1999, publié dans la revue *Octant* n° 104, janvier 2006

⁷⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 85, avril 2001

Carte 18. Les soldes migratoires des zones d'emploi bretonnes : les retraités (1990-1999)



Source : INSEE Bretagne (Octant n° 85, avril 2001)

Au niveau des pays, les plus importants excédents migratoires de retraités se rencontrent dans les pays de Cornouaille, Vannes, Saint-Brieuc, Trégor-Goëlo, Saint-Malo, Auray. Par ailleurs, c'est dans les pays de Lannion, Auray, Centre Ouest Bretagne, Saint-Malo et Dinan, que la part des retraités parmi les nouveaux arrivants est la plus importante (comprise entre 18,7 % et 16,2 %). A l'inverse, les parts les moindres se rencontrent dans les pays de Rennes (3,6 %), Brest (6,1 %), mais aussi Vallons de Vilaine (7,1 %), Vitré (7,2 %), Brocéliande (8,5 %), Fougères (9,5 %) et Lorient (10,2 %), où elle est toujours inférieure à 10,9 %, c'est-à-dire inférieure à la moyenne régionale.

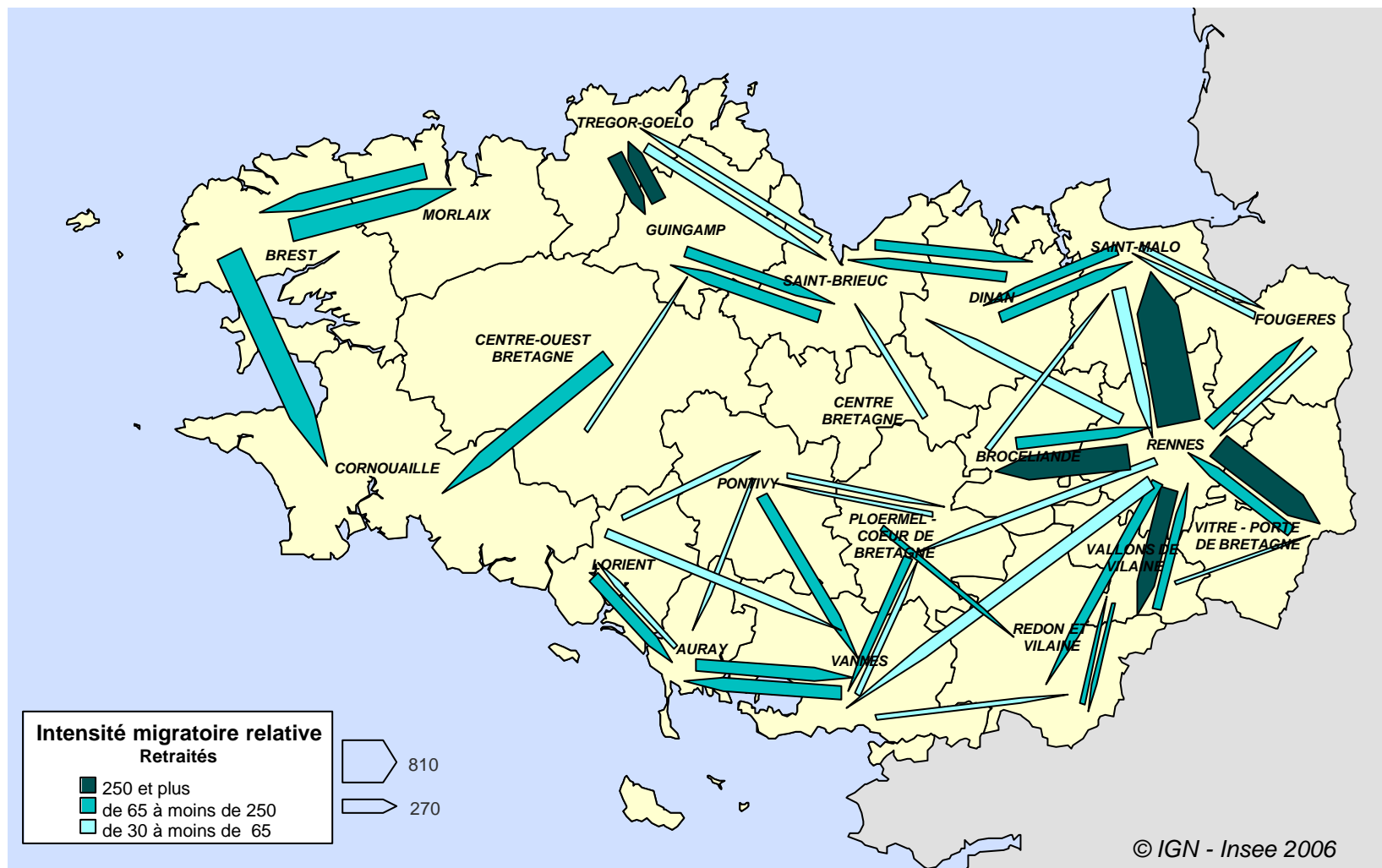
Tableau 11. Flux intra- et extrarégionaux de retraités au niveau des pays bretons au cours de la période 1990-1999

	STABLE	DEPARTS			ARRIVEES			SOLDES		
	Total	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales	Total (Intra + Extra)	Migrations Intra régionales	Migrations Extra régionales
Auray	13967	941	588	353	3253	862	2391	2312	274	2038
Brest	60069	3965	1702	2263	3938	1060	2878	-27	-642	615
Brocéliande	10083	620	511	109	1261	763	498	641	252	389
Centre Bretagne	9899	495	370	125	1100	320	780	605	-50	655
Centre Ouest	28739	1512	1209	303	2965	1024	1941	1453	-185	1638
Cornouaille	68463	2006	1053	953	6785	1579	5206	4779	526	4253
Dinan	20251	1100	701	399	2959	805	2154	1859	104	1755
Fougères	17195	877	425	452	1136	448	688	259	23	236
Guingamp	15531	899	707	192	2165	795	1370	1266	88	1178
Lorient	36431	1882	1075	807	3593	1018	2575	1711	-57	1768
Morlaix	26343	969	702	267	2505	850	1655	1536	148	1388
Ploërmel	12715	735	540	195	1929	572	1357	1194	32	1162
Pontivy	16233	896	722	174	2018	738	1280	1122	16	1106
Redon et Vilaine	13069	726	452	274	1676	543	1133	950	91	859
Rennes	55478	5964	4077	1887	3848	1658	2190	-2116	-2419	303
Saint Briec	29707	1553	908	645	4508	1604	2904	2955	696	2259
Saint Malo	34620	1921	1226	695	4653	1217	3436	2732	-9	2741
Trégor Goëlo	23664	1416	887	529	4184	1050	3134	2768	163	2605
Vallons de Vilaine	6521	600	438	162	794	500	294	194	62	132
Vannes	27724	1591	902	689	6296	1504	4792	4705	602	4103
Vitré	15637	780	455	325	1343	740	603	563	285	278

La population stable est celle qui habitait dans le pays en 1990 et y habitait encore en 1999

Source des données : INSEE, traitement Catherine Metay

Carte 19. Migrations intra régionales de retraités entre 1990 et 1999 : les principaux flux des retraités entre les pays

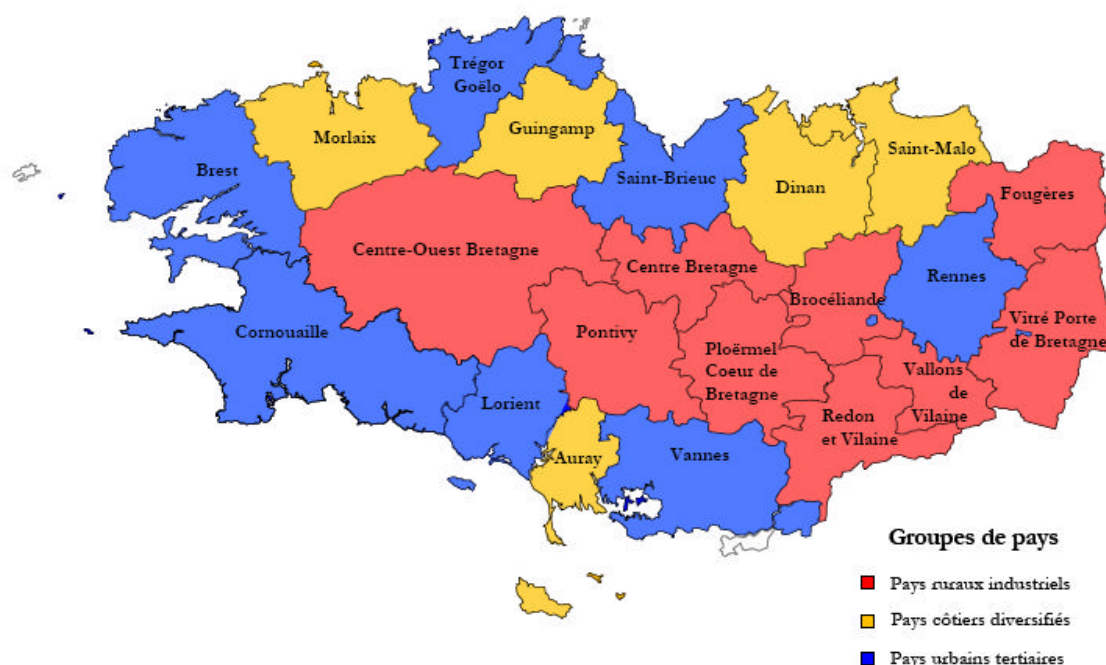


Lecture : Seuls les flux ayant des indices d'intensité relative les plus élevés sont représentés. Les flux représentés sur cette carte sont ceux qui s'exercent avec une intensité au moins 30 fois supérieure à la valeur médiane de l'intensité des flux observés entre pays.

5. Le nouveau visage des pays bretons

Au final, la mobilité résidentielle, des actifs en particulier, accompagne l'évolution de la structure sociodémographique des différents pays. En 2006, le GREF Bretagne a élaboré une typologie des pays bretons au regard de l'emploi et de la formation. Cette typologie distingue trois ensemble homogènes de pays ; un premier groupe de « pays urbains tertiaires », avec des actifs hautement qualifiés et beaucoup d'emploi tertiaires ; un groupe de pays « côtiers diversifiés », avec de nombreux emplois en lien avec le tourisme et enfin un groupe de pays « ruraux industriels », peu peuplés et avec beaucoup d'emplois à dominante industrielle, en particulier dans le secteur agro-alimentaire.

Carte 20. Typologie des pays de Bretagne sous l'angle emploi – formation



Pays « urbains tertiaires » : Rennes, Vannes, Lorient, Cornouaille, Brest, Trégor-Goëlo, Saint-Brieuc.

Ces pays très peuplés comportent des aires urbaines de grande taille. Les actifs qui y travaillent sont très diplômés et travaillent surtout dans les domaines tertiaires. C'est dans ces pays que l'on trouve la forte proportion de cadres (12 % contre 10 % en moyenne régionale) et la plus faible proportion d'ouvriers (26 % contre 28 % en moyenne régionale). C'est aussi là que l'on trouve la plus forte proportion d'emplois qualifiés et les actifs les plus diplômés. Par ailleurs, ce groupe est celui dans lequel le revenu mensuel moyen est le plus élevé.

Pays « côtiers diversifiés » : Auray, Morlaix, Guingamp, Dinan et Saint-Malo.

Ces pays se caractérisent surtout par un marché du travail peu dynamique avec une stagnation des offres d'emploi depuis 2002 en même temps qu'une forte croissance du nombre des demandeurs d'emploi. Les emplois dans les domaines de la pêche, du commerce et de l'hôtellerie-restauration sont largement implantés dans ces pays. Par ailleurs, la proportion de cadres chez les actifs en emploi est largement inférieure à celle des pays « urbains tertiaires » (7,3 % contre 12 %) et la proportion d'ouvriers se situe dans la moyenne régionale (28 %) ; la proportion d'emplois qualifiés est moins élevée qu'en moyenne et les actifs en emploi sont moins diplômés que la moyenne régionale. Enfin, dans les pays de ce groupe, le revenu mensuel moyen se situe juste sous la moyenne régionale.

Pays « ruraux industriels » : Centre Ouest Bretagne, Pontivy, Centre Bretagne, Ploërmel Cœur de Bretagne, Brocéliande, Redon et Vilaine, Vallons de Vilaine, Vitré Porte de Bretagne et Fougères.

Les actifs dans ces pays sont moins diplômés que la moyenne régionale et sont plus souvent des ouvriers (36 % contre 28 % en moyenne régionale). La proportion de cadres est plus faible qu'en moyenne (6 % contre 10 % en moyenne régionale) et la proportion d'emplois dits « non qualifiés » est plus forte. Les emplois agricoles et industriels sont largement implantés. Par ailleurs, c'est dans ce groupe de pays que le revenu mensuel moyen est le plus faible.

En raison de la forte diminution du nombre d'actifs agricoles au cours des 30 dernières années, la population de ces territoires est passée d'un statut d'actifs indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants...), résidant et travaillant à l'ombre du clocher, à celui de salariés travaillant loin de leur domicile et amenés à se déplacer sur de longues distances, par leurs propres moyens, pour rejoindre leur lieu de travail. La double activité dominant généralement au sein des ménages (notamment en raison de la faiblesse des rémunérations), ceux-ci se sont généralement fixés en fonction de cet impératif de déplacement individuel, et souvent au plus près de l'emploi de la femme. Finalement, les pays « ruraux industriels » sont devenus des sortes de banlieues, sans les moyens des banlieues...

Chapitre 3

La Bretagne et l'immigration internationale

Les mobilités à l'international sont très difficiles à évaluer quantitativement, et il est notamment impossible de connaître le nombre de personnes quittant la Bretagne pour aller résider de façon provisoire ou définitive à l'étranger. Dans le sens des arrivées, la situation n'est pas toujours plus lisible (1). Toutefois, on sait que la proportion d'immigrés dans la population totale résidant en Bretagne est, et cela depuis très longtemps, l'une des plus faibles en France (sinon même, *la plus faible*), mais aussi qu'elle augmente de façon régulière (2). La présence étrangère en Bretagne présente en outre quelques traits caractéristiques (3) et une analyse des mouvements d'achats d'actifs mobiliers permet de caractériser quelques comportements d'investissements étrangers, à l'origine de la présence en Bretagne de certains Européens, et particulièrement de Britanniques (4).

1. DE LA DIFFICULTE A EVALUER LES MOBILITES RESIDENTIELLES A L'INTERNATIONAL, NOTAMMENT DANS LE SENS DES SORTIES	91
2. UNE TRES FAIBLE PROPORTION D'IMMIGRES ETRANGERS MAIS UNE PRESENCE QUI AUGMENTE	92
3. LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DES IMMIGRES ETRANGERS EN BRETAGNE	93
3.1. Une immigration très européenne	93
3.2. Une immigration principalement urbaine	94
3.3. Une immigration surtout composée d'adultes	94
3.4. Une immigration aux taux d'activité élevés	95
4. LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS L'IMMOBILIER EN BRETAGNE : DES RESIDENTS BRITANNIQUES, ALLEMANDS, BELGES, HOLLANDAIS...	96
4.1. L'évolution du nombre de transactions	96
4.2. Le profil des acquéreurs étrangers	97
4.3. La localisation des transactions et le type de biens concernés	97
4.3.1. Plus des ¾ des transactions dans la Bretagne intérieure	97
4.3.2. Acquéreurs britanniques et allemands ne recherchent pas la même chose	99
4.4. Les raisons pouvant expliquer l'arrivée de ces nouveaux résidents	100
4.5. A propos de l'accueil des populations étrangères	101

1. De la difficulté à évaluer les mobilités résidentielles à l'international, notamment dans le sens des sorties

Une partie des mobilités résidentielles sont réalisées à l'international. Ces mobilités se produisent dans le double sens des arrivées (immigration) et des départs (émigration) ; elles sont plus ou moins définitives (courts ou longs séjours) et leur motivation est variable (emploi, formation, regroupement familial, asile politique, etc.). La question des mobilités internationales pourrait constituer à elle seule un sujet d'étude⁷⁹, étant donné la diversité et la complexité des problématiques qu'elle soulève, à commencer par les moyens de compter les entrées et les sorties.

En effet, s'agissant de connaître le nombre d'immigrés présents en France ou au niveau régional, les principales sources statistiques émanent des recensements de population ; or ceux-ci n'ont été, jusqu'aux nouvelles modalités mises en œuvre en 2004, pendant longtemps, réalisés seulement tous les huit à neuf ans (1968, 1975, 1982, 1990, 1999). Pour suivre quantitativement l'évolution de l'immigration, le seul moyen, semble-t-il, consistait à comparer les résultats entre deux recensements. Les autres sources (par exemple les autorisations de séjours qui sont délivrées par le Ministère de l'Intérieur), n'ayant qu'une vocation administrative (et non statistique), sont de ce fait particulièrement difficiles à exploiter.

La difficulté est au moins aussi grande lorsque l'on cherche à connaître le nombre des sorties définitives du territoire français (départs de Français à l'étranger), et un rapport d'information du Sénat, en 2001, a largement fait état de l'insuffisance et des limites des sources statistiques ; considérant comme « très approximative » et « peu fiable » l'estimation habituelle des communautés françaises à l'étranger, en raison du caractère facultatif de l'immatriculation des ressortissants auprès des consulats français à l'étranger et de la méthode purement intuitive qui permet d'aboutir à l'évaluation des populations non immatriculées⁸⁰. Ce rapport d'information concluait, par ailleurs, que l'impression se dégageant néanmoins aujourd'hui est que la montée de l'expatriation est indiscutable, la mobilité des Français s'étant accrue, notamment vers les pays anglo-saxons. Ce rapport estime que : « *dans un contexte propice à la mobilité des personnes, la France perd effectivement, au travers de certaines formes d'expatriation, une partie de ses forces vives* », et que ce phénomène qui n'est toutefois « *en rien massif ni spectaculaire* », « *se ressent beaucoup moins dans les décisions de départ à l'étranger que dans la réticence d'une fraction d'expatriés à revenir en France* ». Sur le sujet, le démographe Hervé Le Bras

⁷⁹ La mobilité internationale des jeunes Bretons a fait l'objet d'un rapport du Conseil économique et social régional de Bretagne publié en 2001 (« Jeunes et ouverture internationale : vers une dynamique régionale ») qui a très largement fait le point sur la situation, à l'époque, de la mobilité internationale des jeunes Bretons, en abordant notamment la question des mécanismes d'aide à la mobilité mis en place notamment par l'Union européenne, le Conseil régional et certaines associations et les leviers internes aux établissements d'enseignement.

⁸⁰ Rapport d'information n° 386 (2000-2001) de M. André Ferrand, fait au nom de la mission commune d'information du Sénat, chargée d'étudier l'ensemble des questions liées à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises, déposé le 14 juin 2001

est moins nuancé, qui considère que la France, pour la première fois de son histoire, devient un pays *d'émigration*⁸¹...

Compte tenu de ces difficultés de comptage, nous nous contenterons des quelques constats que l'on peut néanmoins dresser au sujet des immigrés en Bretagne, à partir des données fournies par l'INSEE.

Deux principaux constats s'imposent ; le premier est que la proportion d'immigrés est très faible en Bretagne (surtout si on la compare à celle des autres régions), et le deuxième, que dans ce contexte, la présence la plus visible est celles des résidents britanniques, qui ne s'explique pas par des motifs liés à l'emploi.

2. Une très faible proportion d'immigrés étrangers mais une présence qui augmente

Les dernières enquêtes annuelles de recensement ont permis d'actualiser les données statistiques concernant le nombre d'immigrés (personnes nées étrangères dans un pays étranger, mais pouvant avoir acquis la nationalité française) et le nombre d'étrangers (personnes de nationalité étrangère, nées à l'étranger ou en France), résidant en France et dans chacune des régions françaises.

En 1999, la Bretagne comptait 46 300 immigrés, ce qui représentait 1,7 % de la population de la région. Avec cette proportion, la Bretagne figurait avec les autres régions de l'Ouest de la France parmi celles où les populations immigrées étaient les moins présentes ; cette proportion étant largement inférieure à la moyenne nationale (7,3 % en 1999 pour la France métropolitaine)⁸².

Les derniers recensements montrent que la population immigrée a connu depuis lors, une très forte croissance puisqu'elle s'élèverait désormais à 69 000 personnes (au 1^{er} janvier 2005). La proportion d'immigrés atteindrait en outre désormais 2,2 % de la population bretonne⁸³.

Cette proportion, bien que demeurant toujours parmi les plus faibles de toutes les régions françaises (en 2005 il s'agit même de la plus faible, alors que la moyenne s'élève à 8,1 % en France métropolitaine et atteint au maximum 16,7 % en Ile-de-France), n'a cependant pas cessé de croître depuis près d'une cinquantaine d'années. En 1999, elle avait déjà quadruplé depuis 1962. En outre, on notait alors que l'immigration en Bretagne appartenait à un courant relativement récent dans la mesure où 30 % des immigrés présents en Bretagne en 1999, n'y résidaient pas en 1990 (et ne résidaient pas même en France en 1990), alors que cette proportion atteignait seulement 16 % en moyenne en France métropolitaine.

⁸¹ Hervé Le Bras, *Les Quatre mystères de la population française*, O. Jacob, 2007

⁸² Sur la base du recensement de 1999, l'INSEE Bretagne et le Fasild ont établi un *Atlas des immigrés en Bretagne*, publié en 2004

⁸³ Selon résultats publiés par l'INSEE sur son site internet en juillet 2007

La population immigrée se compose pour la plus grande partie d'étrangers mais aussi de personnes qui ont acquis la nationalité française. Tout immigré n'est donc pas forcément un étranger et tout étranger n'est pas nécessairement un immigré (certains étrangers sont nés en France).

D'après les derniers recensements, 50 000 étrangers résideraient en Bretagne au 1^{er} janvier 2005, ce qui correspondrait à 1,6 % de l'ensemble de la population. Cette proportion, tout comme la proportion d'immigrés, est la plus faible en France (la proportion s'établissant en moyenne à 5,7 % en France métropolitaine, et atteignant au maximum 12,4 % en Ile-de-France).

3. Les caractéristiques actuelles des immigrés étrangers en Bretagne

Plusieurs traits caractérisent l'immigration étrangère en Bretagne.

3.1. Une immigration très européenne

En 1999, les immigrés étrangers résidant en Bretagne étaient à 27 % des européens, la Grande-Bretagne étant le pays d'origine le plus fréquent (environ 5 000 habitants, soit 10,5 % des immigrés), juste devant le Portugal (4 400 habitants, soit 9,6 %), et loin devant les Espagnols (2 016, soit 4,4 %), mais aussi les Allemands (1 864, soit 4 %), les Italiens (1 724, soit 3,7 %) et les Belges (1 555, soit 3,4 %).

Les personnes originaires du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) représentaient 17,5 % de la population immigrée en Bretagne, le Maroc étant le pays le plus représenté (4 700 personnes)⁸⁴.

Les Britanniques étaient des immigrés récents, contrairement aux Portugais, aux Espagnols et aux Italiens dont l'arrivée date des années 1970 et 1980, mais aussi aux Maghrébins qui étaient pour la plupart déjà présents en 1990.

Selon l'INSEE, sur la base des derniers recensements, au 1^{er} janvier 2005, la part des immigrés étrangers résidant en Bretagne d'origine européenne s'élèverait à 45 % (alors qu'elle s'élève en moyenne à 40 % en France métropolitaine), et la part des immigrés originaires de l'un des 27 pays de l'Union européenne s'élèverait à 40 % (contre 36 % en moyenne nationale). Par ailleurs, les Européens les plus présents en Bretagne seraient les Britanniques, dont le nombre a augmenté par rapport à 1999 (11 000 personnes, soit 16 % des immigrés), devant les Portugais (5 000 Portugais et 12 000 autres originaires d'un pays membre de l'UE27).

Les personnes originaires du Maghreb et d'Afrique noire représenteraient désormais 29 % des immigrés, contre 27,7 % en 1999. Le nombre de Marocains aurait augmenté (ils étaient 4 738 en 1999, or l'INSEE les estime aujourd'hui à 6 000), de même que le

⁸⁴ INSEE Bretagne, et Fasild, *Atlas des immigrés en Bretagne*, 2004

nombre d'Algériens (qui serait passé de 2 514 à environ 4 000). Le nombre de personnes originaires d'Afrique noire est estimé à environ 4 000 (l'INSEE compte ensemble les habitants originaires du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Congo). Enfin, tandis que 18,9 % seraient originaires de Turquie ou d'Asie (4 000 Turcs et autant de Vietnamiens + Cambodgiens + Laotiens) et 5,8 %, d'Amérique.

Tableau 12. Nombre d'immigrés étrangers en Bretagne au 1er janvier 2005

Total Europe dont :	31 000
Total Union européenne 27 dont :	28 000
Royaume-Uni	11 000
Portugal	5 000
Total Asie dont :	13 000
Turquie	4 000
Asie (Vietnam, Laos, Cambodge)	4 000
Total Afrique dont :	20 000
Algérie	4 000
Maroc	6 000
Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo	4 000
Total Amérique	4 000

Source : INSEE, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006, données juillet 2007

3.2. Une immigration principalement urbaine

Les immigrés étrangers en Bretagne habitent surtout en milieu urbain, et dans les aires urbaines les plus peuplées. Environ 82 % des immigrés non européens vivent ainsi dans un pôle urbain.

Les immigrés étrangers de nationalité européenne, comme on aura l'occasion de le redire plus loin (point 3), ont une localisation un peu différente, dans la mesure où ils ne se limitent pas aux principaux pôles urbains et s'installent volontiers en milieu rural. 35 % d'entre eux habitent ce type d'espace, contre 29 % des Bretons.

3.3. Une immigration surtout composée d'adultes

D'après l'Atlas de l'immigration établi en 2004, la population immigrée en Bretagne est surtout composée d'adultes ; les enfants et les personnes âgées étant nettement sous-représentés, par rapport aux proportions habituellement rencontrées en France. Une partie de l'immigration étrangère en Bretagne est cependant une immigration de type familial (par différence avec l'immigration de type occasionnelle, composée d'individus isolés venant en France pour occuper momentanément des postes de travail vacants), ce qui veut dire aussi des arrivées d'enfants. Dans ce cas, note l'INSEE, la part des enfants peut dépasser 20 %, ce qui suppose des familles de plus grande taille que dans la population bretonne⁸⁵.

⁸⁵ INSEE Bretagne, et Fasild, *Atlas des immigrés en Bretagne*, 2004

Par ailleurs, l'âge varie en fonction des origines géographiques : la population d'origine britannique était ainsi, en 1999, plus âgée que la population bretonne, avec une répartition par âges plus équilibrée que les autres populations immigrées. Les populations immigrées d'origine italienne ou espagnole étaient des populations vieillissantes, tandis que les populations originaires du Portugal, du Maroc ou de Tunisie comptaient peu de retraités⁸⁶.

Tableau 13. Les immigrés étrangers en Bretagne lors du recensement général de 1999

Répartition des immigrés par nationalité, selon le pays d'origine en 1999	Total immigrés en 1999		Répartition de la population immigrée par âge, selon le pays d'origine				
	Nombre	part dans pop régionale	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
Grande-Bretagne	4 862	10,5	10,9	9,6	23,7	39,5	16,3
Portugal	4 419	9,6	4,3	4,8	50,7	35,1	5,1
Espagne	2 016	4,4	1,1	6,9	28,0	29,5	34,5
Allemagne	1 864	4,0	2,4	9,9	36,2	34,5	17,0
Italie	1 724	3,7	1,3	4,5	16,7	32,1	45,4
Belgique	1 555	3,4	5,2	8,3	35,3	27,9	23,3
Autres pays de l'Union Européenne	1 405	3,0	4,7	14,6	39,8	25,9	15,0
Autre pays d'Europe	3 331	7,2	14,4	14,7	29,3	19,0	22,6
Maroc	4 738	10,3	4,2	12,0	50,5	28,7	4,6
Algérie	2 514	5,4	4,2	8,0	40,0	34,4	13,4
Tunisie	830	1,8	5,1	5,2	40,6	44,4	4,7
Autres pays d'Afrique anciennement sous administration française	3 378	7,3	12,7	19,7	49,6	16,7	1,3
Autres pays et territoires d'Afrique	1 354	2,9	19,1	22,2	43,7	11,3	3,7
Turquie	2 789	6,0	7,8	21,1	51,2	18,2	1,7
Vietnam	1 899	4,1	26,4	10,8	31,6	18,4	12,8
Cambodge	852	1,9	2,3	17,4	49,1	23,1	8,1
Autres pays et territoires d'Asie	3 992	8,6	14,6	19,2	46,0	15,3	4,9
Amérique et Océanie	2 745	5,9	26,4	17,9	33,8	14,6	7,3
Ensemble des immigrés	46 267	100,0	9,7	12,7	39,4	26,1	12,1
Ensemble de la population bretonne			17,2	13,3	27,7	23,2	18,6

Source : INSEE Bretagne et Fasild, Atlas des immigrés en Bretagne (2004)

3.4. Une immigration aux taux d'activité élevés

En 1999, sur les 17 600 immigrés actifs (15-59 ans) occupés demeurant en Bretagne, 16 % étaient des cadres ; 13 % étaient des artisans, commerçants ou chefs d'entreprises ; 21 % étaient des employés et 33,5 % des ouvriers. Que ce soit pour les cadres, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, ou encore les ouvriers, la proportion au sein de la population active occupée immigrée était supérieure de près de 6 points à la proportion au sein de l'ensemble de la population active occupée en Bretagne.

Par ailleurs, la proportion de non-salariés (indépendants, employeurs...) était également supérieure à la moyenne régionale (18,5 % contre 14,7 %) et avoisinait 25 % parmi les immigrés d'origine européenne.

De plus, le taux d'activité des hommes immigrés était très légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population masculine bretonne (77,2 % contre 76,9 %), tandis que les femmes affichaient des taux beaucoup plus faibles (53,3 % contre 67,4 %). Par ailleurs, les écarts de taux d'activité étaient assez considérables parmi

⁸⁶ Ibid.

les hommes actifs (15-59 ans) immigrés en fonction du pays d'origine, avec un écart de 26 points entre les Britanniques (64,7 %) et les Portugais (90,4 %).

Enfin, comme sur l'ensemble du territoire français, les contrats à durée déterminée étaient plus fréquents chez les actifs immigrés que chez l'ensemble des actifs, et cela notamment parmi les femmes. De plus, le taux de chômage était deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la population bretonne (22,9 % contre 10,6 %)⁸⁷.

4. Les investissements étrangers dans l'immobilier en Bretagne : des résidents britanniques, allemands, belges, hollandais...

Les Britanniques sont, et d'assez loin, les étrangers les plus nombreux en Bretagne. Or leur présence s'est notamment accompagnée d'un mouvement d'achats de biens immobiliers, qui a commencé à la fin des années 1980 et s'est ensuite largement amplifié. Plus de 80 % des transactions immobilières réalisées en Bretagne par des étrangers entre 1988 et 2005 ont été le fait de Britanniques, mais d'autres acquisitions sont faites par des Allemands (8 %), des Belges, des Hollandais...

4.1. L'évolution du nombre de transactions

Selon la Cellule Economique de Bretagne⁸⁸, ce sont plus de 29 000 transactions immobilières qui ont été réalisées en Bretagne par des ressortissants étrangers, entre 1988 et 2005 ; ce qui représente une part modeste à l'échelle du marché de l'immobilier régional (de l'ordre de 3 % du total des mutations), mais qui peut être parfois considérable au niveau d'une commune (la moitié, voir la quasi-totalité des investissements réalisés au cours d'une année). Si ce phénomène a toutes chances d'être d'autant plus significatif que la commune est petite, il arrive aussi qu'il soit important dans des communes relativement grandes (de plus de 1 000 habitants), comme par exemple Jugon-les-Lacs, Maël-Carhaix ou Huelgoat dans le Finistère, St Georges de Reitembault en Ille-et-Vilaine, ou encore Guégon, Guilliers, Josselin, Ploërdut et St Barthélemy dans le Morbihan⁸⁹.

Ce phénomène est relativement récent, puisque plus de la moitié des transactions ont été réalisées entre 2001 et 2005. Le mouvement aurait vraiment commencé à partir de 1987 ; il aurait ensuite gagné de l'ampleur (1 887 transactions en 1989) et connu des années plus creuses (une légère retombée en 1991) en ayant atteint un « pic » en 2004 (3 861 transactions en 2004, puis 2 998 en 2005).

Par ailleurs, « le mouvement de revente est, jusqu'à présent, resté limité, le nombre de premières acquisitions étant, d'une année sur l'autre, bien plus élevé que le

⁸⁷ INSEE Bretagne et Fasild, *Atlas des immigrés en Bretagne*, 2004

⁸⁸ Association loi 1901, créée en 1970 par les pouvoirs publics et les professionnels de la construction

⁸⁹ Cellule Economique de Bretagne, *Les investissements étrangers dans l'immobilier en Bretagne. Bilan 1988-2005*, septembre 2006

nombre de reventes. Au total, les reventes représentent moins du quart des transactions recensées depuis 1988 »⁹⁰.

4.2. Le profil des acquéreurs étrangers

Les investissements immobiliers réalisés en Bretagne concernent principalement les Britanniques qui ont réalisé, en cumulé sur 18 ans, 21 565 transactions, contre 2 049 pour les Allemands, 852 pour les Belges, 663 pour les Hollandais, 274 pour les Suisses et 704 pour tous les autres (c'est-à-dire notamment des Scandinaves, en particulier des Suédois, ainsi que des Nord Américains, originaires de Etats-Unis et du Canada).

En ce qui concerne les Britanniques, de loin les plus nombreux, la catégorie des retraités, peu présente au début du mouvement, a nettement progressé au fil du temps. De 4 % en 1988, sa part est passée à 23 % en 2004 (15 % en moyenne sur l'ensemble de la période). Parallèlement, l'âge des acquéreurs a augmenté et la tranche des 40-50 ans qui était la plus représentée au moment de l'achat jusqu'en 1994 a été dépassée depuis par celle des plus de 50 ans. Ainsi depuis 1998, plus de la moitié des acquéreurs est âgée de plus de 50 ans.

Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée serait celle des cadres (38 % des acquéreurs, en cumulé sur 18 ans), pour autant qu'on puisse le savoir car la mention « *engineer* » est fréquente chez les Britanniques et sans correspondance avec la nomenclature française. Quoi qu'il en soit, les métiers les plus présents sont ceux du bâtiment et de l'enseignement.

Les acquéreurs allemands sont, eux aussi, le plus souvent des cadres (53 % des acquéreurs), et le plus souvent exercent des métiers dans l'enseignement et les professions médicales.

Les acquéreurs allemands sont moins souvent des retraités (6 % des transactions en moyenne annuelle), même si la proportion de retraités progresse d'année en année, atteignant 11 % en 2004. La moyenne d'âge des acquéreurs a également augmenté (53 % des acquéreurs ont plus de 50 ans en 2005).

4.3. La localisation des transactions et le type de biens concernés

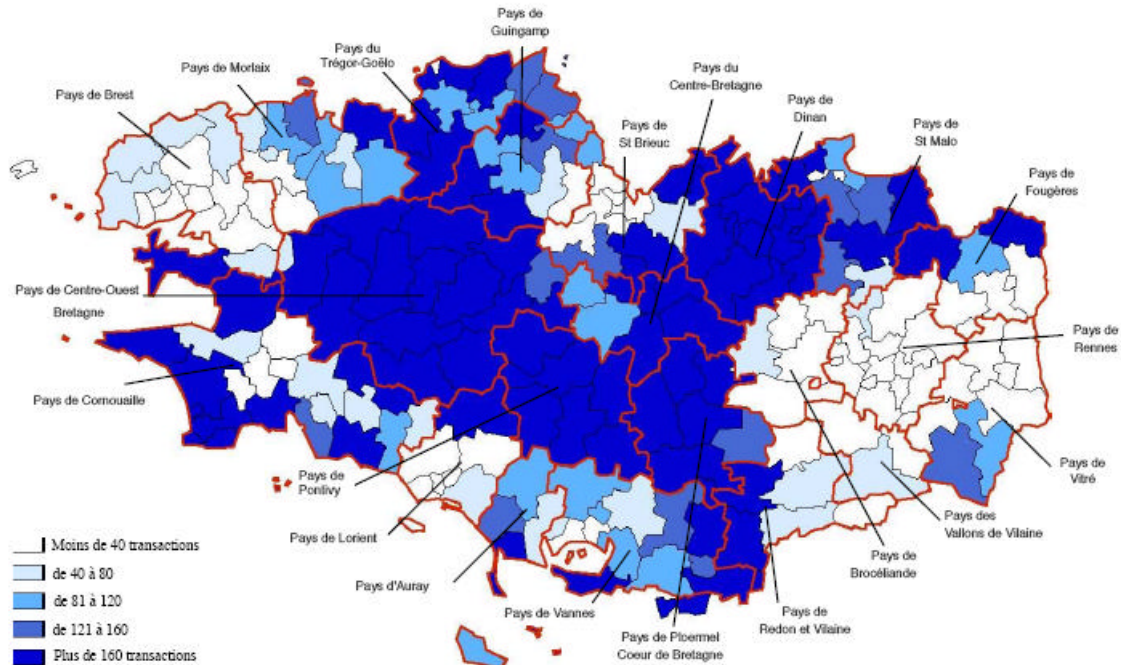
4.3.1. Plus des ¾ des transactions dans la Bretagne intérieure

L'activité du marché se concentre en Centre-Bretagne, dans une zone très localisée. Plus des trois-quarts des transactions réalisées entre 1988 et 2005 se situent en Bretagne intérieure (20 % seulement sur le littoral).

⁹⁰ *Ibid.*

Depuis 18 ans, se sont constitués deux grandes zones de concentration : le nord de la Bretagne (pays de Dinan, Combourg, Dinard, Saint-Malo) et le Centre Bretagne.

Carte 21. Localisation des transactions immobilières par canton et par pays. Cumul 1988-2005



Source : Services des Domaines / Cellule Economique de Bretagne - Les achats de biens immobiliers par les étrangers en Bretagne de 1988 à 2005
Cartographie : Artique - Cellule Economique de Bretagne

Les Côtes d'Armor arrivent largement en tête pour le nombre de transactions (38 % des transactions en 18 ans), le Morbihan étant le deuxième département le plus concerné (30 %), devant le Finistère (21 % des transactions) et l'Ille-et-Vilaine (11 %).

D'une manière globale, au fil des ans, le marché s'est déplacé vers l'ouest et s'est concentré. Ainsi les cantons les plus concernés bordent le canal de Nantes à Brest, ce qui marque peut-être une préférence des Britanniques pour les rivières, les forêts, et les reliefs (?). On sait par ailleurs qu'ils sont très amateurs de tourisme fluvial.

Certains cantons ont constitué des pôles d'attraction (dans les Côtes d'Armor : Dinan-Ouest, Dinan-Est, Callac et Maël-Carhaix ; dans le Finistère : Huelgoat et Châteauneuf du Faou ; en Ille-et-Vilaine : Combourg et, dans le Morbihan : Guémené sur Scorff et Baud).

4.3.2. Acquéreurs britanniques et allemands ne recherchent pas la même chose

Acquéreurs britanniques et allemands se distinguent s'agissant des biens recherchés et la localisation des transactions.

Les Britanniques réalisent l'essentiel de leurs transactions en Bretagne intérieure et sont peu présents sur le littoral, à l'exception de la côte Dinard-Saint-Malo, tandis que les Allemands, au contraire, ont surtout investi le littoral. Par ailleurs, les Britanniques se sont surtout installés dans les Côtes d'Armor (42 % des transactions en cumulé sur 18 ans) et le Morbihan (29 %), tandis que les Allemands ont préféré le Finistère (48 % des transactions), et notamment la côte du Sud Finistère (pays bigouden et région de Pont-Aven).

Le prix moyen des transactions réalisées par les Allemands est sensiblement plus élevé, ce qui tient à la localisation.

Selon la Cellule Economique de Bretagne, les prix se sont longtemps caractérisés par un niveau modeste et relativement constant, du moins jusqu'en 2000. Les transactions étaient réalisées pour l'essentiel dans des zones où il n'y avait pas de pression immobilière mais au cours des dernières années, les conditions d'accès au marché ont changé, la demande restant très soutenue tandis que l'offre se raréfiait.

D'une manière générale, les prix ont augmenté sous la conjonction de deux phénomènes. D'une part, des zones rurales, jusque là peu recherchées par les ménages bretons, sont entrées dans l'ère d'attraction de certaines villes (par exemple, Combourg et Dinan sont aujourd'hui dans la zone d'influence de Rennes) et des ménages candidats à l'accession à la propriété se sont mis à prospecter de plus en plus loin des zones urbaines. D'autre part, dans le même temps, la demande des investisseurs britanniques s'est amplifiée. La tendance des prix est donc aujourd'hui nettement à la hausse.

Cette hausse des prix est particulièrement forte à l'intérieur des terres (une sorte de rattrapage puisque les prix y étaient nettement plus bas qu'ailleurs). Entre 2001 et 2005, soit en 5 ans, les prix auraient, selon la cellule Economique de Bretagne, augmenté des deux tiers sur le littoral et doublé à l'intérieur des terres. Cette hausse se retrouve dans le prix moyen des transactions réalisées par les Britanniques qui a plus que doublé en 6 ans (passant de 44 000 € en 2000 à 104 000 € en 2005). Ceci étant, le prix moyen des maisons acquises est toujours nettement inférieur lorsqu'il se situe à l'intérieur des terres (de l'ordre de 100 000 € contre 209 000 € sur le littoral en 2005). Par ailleurs, il est encore en deçà des prix moyens du marché régional (le prix moyen d'acquisition d'une maison ancienne est estimé à 130 000 € selon une étude réalisée par les notaires de l'Ouest).

En résumé, d'après la Cellule Economique de Bretagne, les Britanniques s'installent toujours principalement là où les prix sont les moins élevés et les montants qu'ils investissent sont généralement supérieurs aux prix moyens de référence des zones concernées.

4.4. Les raisons pouvant expliquer l'arrivée de ces nouveaux résidents

Pour commencer, ce mouvement n'est pas spécifique à la Bretagne et le nombre de propriétaires britanniques est également important dans plusieurs autres régions françaises. Les Britanniques auraient ainsi investi plus de 5 milliards d'euros et signé plus de 30 000 actes de ventes, en France, pour la seule année 2004⁹¹.

Selon une étude réalisée par Foncier Expertise, filiale du Crédit Foncier, environ 6 milliards d'euros auraient été investis dans l'immobilier en France en 2005 par des non-résidents (la moyenne était de l'ordre de 2 milliards alors dans les années 1994 à 2000).

« Ces acquéreurs sont dans 90 % des cas, des citoyens de l'Union Européenne : 24 % sont des Britanniques, 14 % des Suisses, 14 % des Italiens, 13 % des Allemands et 11 % des Belges, avec un profil de cadres supérieurs quinquagénaire à hauteur de 40 % sauf chez les Espagnols, les Portugais, les Suisses ou les Luxembourgeois où les acquéreurs ont plutôt entre 40 et 45 ans. Bien évidemment, les Européens ne sont pas venus en France par hasard.

Plusieurs facteurs contribuent à alimenter la clientèle étrangère. D'une part, l'accroissement du nombre de retraités dans certains pays européens, notamment l'Allemagne et le Royaume Uni avec la génération du baby-boom. D'autre part, les prix de l'immobilier français qui selon le FMI, ont augmenté de 55 % en 23 ans, (1970-2003), alors que pour cette même période, ils ont enregistré une hausse de 151 % en Grande-Bretagne, 184 % en Irlande, 218 % en Espagne. Par ailleurs, le cadre de vie avec ses multiples points de séjours à la mer, la montagne ou la campagne, sans oublier Paris, fait bien sûr pencher le cœur des étrangers pour l'hexagone. Enfin, le facteur monétaire n'est pas anodin : la création de la zone euro supprimant tout risque interne de change a tonifié les flux entrants de capitaux.

Comme les Français, les étrangers ont leur terre de prédilection sur le territoire : les ressortissants britanniques et hollandais accaparent les territoires ruraux alors que les Espagnols, les Allemands et les Italiens préfèrent le littoral. Cependant les Italiens et les Espagnols investissent davantage la côte française voisine de la leur. Les non-résidents achètent, en général, plus grand que les Français, pouvoir d'achat oblige »⁹².

A ces raisons ajoutons que les Britanniques qui viennent s'installer en Bretagne sont originaires du Sud de l'Angleterre, région la plus peuplée et la plus chère.

Ajoutons aussi que les liaisons aériennes régulières et bon marchés (compagnies aériennes *low costs*), ces touristes se transforment plus facilement en résidents⁹³.

⁹¹ Selon le journaliste José-Alain Fralon, dans son livre *Au secours, les Anglais nous envahissent !*, éd. Michalon, 2005, *Le Monde* 21 juillet 2007 « résidences secondaires. Bienvenue à « Britishland » »

⁹² Elisabeth Lelogeais, « la France, terre d'accueil des non-résidents », seLoger.com, octobre 2006

⁹³ « Impacts des compagnies aériennes *low cost* sur les prix de l'immobilier : cas du Limousin, de la Dordogne et de l'Aude », Pascal Perri, Université de Perpignan pour la Direction du tourisme, septembre 2005

4.5. A propos de l'accueil des populations étrangères

Des articles de presse se sont faits l'écho de réactions de rejet de la part de Bretons résidant dans certaines communes plus concernées (Côtes d'Armor). L'ampleur de ces réactions est difficile à évaluer. Leur existence montre juste que des phénomènes de rejet sont toujours possibles.

L'arrivée de ces nouveaux résidents a surtout suscité la mise en place de dispositifs et de politiques visant à développer l'accueil et l'intégration.

Deuxième partie

Une analyse prospective des mobilités résidentielles

Alors que la première partie de ce travail a consisté à repérer les grands traits qui caractérisaient les mobilités depuis quelques décennies, cette seconde partie va s'attacher aux mutations susceptibles d'influencer les mobilités de demain, et aux conséquences que ces mobilités pourraient avoir pour la Bretagne.

Pour ce faire, plusieurs futurs possibles ont été imaginés, à l'aide de scénarios. Les scénarios décrivent des futurs possibles et non des futurs particulièrement souhaités ou particulièrement redoutés. Ils ne décrivent pas non plus des prévisions, sachant que l'avenir n'est pas écrit. Disons plutôt qu'il s'agit de cadres de réflexion permettant de décrire des évolutions possibles, et de mettre ainsi en évidence certaines tendances et les conséquences qui pourraient découler d'une poursuite de ces tendances et parfois des ruptures qui pourraient survenir.

Cette construction des futurs possibles, réalisée à partir d'hypothèses portant sur la manière dont pourraient évoluer certaines dimensions du contexte économique, social, politique et démographique, ayant toutes un lien avec la mobilité résidentielle, doit permettre de « nourrir une inquiétude utile » au sujet du futur, et d'identifier des leviers d'action pour les acteurs régionaux.

Concrètement, la méthode qui a été suivie a consisté, d'abord à identifier des variables ayant une influence sur la mobilité résidentielle, puis à envisager différentes hypothèses raisonnables à leur sujet (chapitre 1), afin de construire plusieurs scénarios divergents, fondés sur différents jeux d'hypothèses (chapitre 2). Enfin, la confrontation des scénarios a permis de mettre en évidence des « invariants », c'est-à-dire des questions lourdes se retrouvant, sous différentes formes, dans tous les scénarios (chapitre 3).

Chapitre 1

La démarche prospective : des variables et des hypothèses pour construire des scénarios

Préalablement à toute démarche de construction de scénarios, afin d'imaginer plusieurs futurs possibles, il importe :

- de définir les *variables* susceptibles d'influencer l'évolution des phénomènes étudiés (les mobilités résidentielles) ;
- de formuler plusieurs *hypothèses* sur le poids et l'évolution de chacune de ces variables.

C'est l'objet de ce chapitre que d'essayer d'identifier ces variables et de faire plusieurs hypothèses sur leurs évolutions. On apportera toutefois ici une précision importante : la plupart du temps, l'analyse des mobilités résidentielles consiste à rechercher l'existence d'une corrélation entre certaines caractéristiques des individus (l'âge, la situation maritale, la qualification, le sexe, la situation par rapport à l'emploi, le statut d'occupation du logement, etc.) et leur propension à déménager (par exemple, les locataires sont plus mobiles que les propriétaires). Cette analyse consiste aussi souvent à rechercher une corrélation entre le niveau d'attractivité d'un territoire et certaines de ses caractéristiques socio-économiques (la situation de l'emploi, le taux de chômage, le niveau des salaires, la croissance du produit intérieur brut...).

La démarche ici adoptée est un peu différente dans le sens où elle est de nature moins quantitative que qualitative, et dans le sens aussi où elle retient les facteurs servant habituellement d'explication mais sans se priver d'imaginer des ruptures possibles, y compris une variation du poids relatifs des différents facteurs traditionnels (ce qui n'est pas interdit lorsque l'on raisonne à un horizon éloigné tel que 2030).

Quelles sont ces variables considérées comme déterminantes, et quelles hypothèses d'évolution peut-on faire à leur propos ?

L'analyse qui suit présente les variables retenues et les diverses hypothèses faites sur leur évolution. Pour la clarté de l'exposé, ces variables ont été regroupées en six grandes catégories :

1. Variables liées aux évolutions économiques
2. Variables liées à la société et aux modes de vie (valeurs et comportements sociaux)
3. Variables technologiques
4. Variables démographiques
5. Variables liées à l'environnement et à l'énergie,
6. Variables liées aux politiques publiques

Chacune de ces variables peut être caractérisée par des traits liés aux évolutions d'un *environnement très général* (saisies à un niveau mondial, européen, national...), mais aussi par des caractéristiques propres au *contexte breton*.

A propos du poids de certaines variables, une remarque peut être faite : s'il n'est pas nécessaire de discuter ici du poids de chacune de ces variables, soit parce est évident, soit parce qu'au contraire, il reste très difficile, voire quasi-impossible, à démontrer, on peut toutefois porter une attention plus particulière à quelques unes d'entre elles, dans la mesure où elles sont supposées jouer un rôle indéniable et dans la mesure aussi où, dans le même temps, elles suscitent débat.

1. DE LA PORTEE DES VARIABLES ECONOMIQUES	113
1.1. La différence de salaires entre régions : une variable aujourd'hui très discutable	113
1.2. A propos d'autres variables économiques susceptibles d'être retenues	114
1.2.1. La conjoncture économique générale	114
1.2.2. Les perspectives de variations de l'emploi	115
1.2.3. L'évolution du produit intérieur brut (PIB) régional	116
1.2.4. La qualification et la structure des emplois offerts	117
1.2.5. La mobilité des entreprises	117
1.2.6. La mobilité professionnelle	118
1.2.7. La mobilité des personnels de la fonction publique d'Etat	118
1.2.8. L'image économique de la région	119
1.3. Les limites des arguments économiques	119
2. DE LA PORTEE DES VARIABLES RELATIVES AUX MODES DE VIE (VALEURS ET COMPORTEMENTS)	120
2.1. Les facteurs liés aux caractéristiques individuelles et familiales (la famille, les évènements familiaux, les caractéristiques du ménage)	121
2.1.1. L'influence de l'âge des personnes	121
2.1.2. La nature du type de ménage et des évènements familiaux qui affectent la composition des ménages	122
2.1.3. La situation du ménage au regard de l'emploi	122
2.1.4. Le montant du revenu des ménages	123
2.1.5. Le statut d'occupation du logement	123
2.2. Les facteurs liés aux aspirations des individus	124
2.2.1. Le cadre de vie	124
2.2.2. L'aspiration à la propriété de la maison individuelle	125
2.2.3. Le désir de « retour au pays »	126
2.2.4. Deux remarques importantes concernant les retraités et les étudiants	126
3. DE LA PORTEE DES VARIABLES TECHNOLOGIQUES	127
3.1. Les impacts des technologies, et notamment des TIC, sur la mobilité résidentielle	127
3.2. Impact des nouvelles technologies sur les processus de production et sur l'activité économique	128
4. DE LA PORTEE DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES	128
4.1. Les évolutions de la population française et de la Bretagne à l'horizon 2030	129
4.1.1. La population française	129
4.1.2. La population de la Bretagne	130
4.2. Les évolutions de la population européenne et de la population mondiale à l'horizon 2030	131
4.2.1. La population européenne à l'horizon 2030	131
4.2.2. La population mondiale à l'horizon 2030	133

5. DE LA PORTEE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DES QUESTIONS ENERGETIQUES	134
6. DE LA PORTEE DES POLITIQUES PUBLIQUES	134
6.1. Les politiques d'immigration internationale	135
6.2. Divers aspects des politiques d'organisation des enseignements	135
6.3. Les mesures de protection de l'environnement	135
6.4. Des politiques d'aménagement des territoires, de transports et d'infrastructures	136
6.5. Les politiques du logement	136
6.6. L'organisation administrative de la France	137
7. EN GUISE DE CONCLUSION SUR LE POIDS DES VARIABLES SUSCEPTIBLES D'EXPLIQUER LES MOBILITES	137
8. TABLEAU DE SYNTHESE (VARIABLES ET HYPOTHESES)	138

1. De la portée des variables économiques

Les analyses des périodes précédentes ont mis en évidence un accroissement sensible des flux migratoires en direction de la Bretagne, au fur et à mesure que l'essor économique se confirmait. Ceci laisserait penser qu'il existe une forte influence des évolutions économiques sur les propensions des populations à se déplacer. Même si, pour autant, on ne connaît pas les motivations réelles des migrants, ni si ces migrations ont amélioré leur situation et si ces relations se maintiendront.

Alors que certaines de ces variables économiques semblent aujourd'hui avoir une portée discutable, bien d'autres variables semblent exercer un poids déterminant, mais les arguments économiques n'expliquent pas tout.

1.1. La différence de salaires entre régions : une variable aujourd'hui très discutable

Théoriquement, une donnée économique a toujours été traditionnellement retenue par les économistes pour expliquer les migrations : ce sont les **différences de salaires entre régions**. Selon la théorie, les migrants quitteraient les régions où les salaires sont faibles (la Bretagne d'autrefois par exemple) pour les régions offrant de meilleurs salaires (la région parisienne, traditionnellement). Aujourd'hui, cette théorie n'est plus si communément admise.

Ainsi, par exemple, une étude, réalisée à l'aide de régressions, du lien entre le rang des régions pour le taux annuel de migration nette 1999-2004 et le niveau de salaire des cadres (des cadres seulement afin de limiter les effets liés à la structure de l'emploi dans la région), tendrait même plutôt à démontrer l'inverse puisqu'elle fait apparaître que, plus les salaires sont élevés, et moins la région est attractive. C'est ainsi que les salaires sont élevés en Ile-de-France, Picardie, Haute-Normandie alors que ces régions présentent un solde migratoire global négatif (régions non attractives), tandis qu'ils sont faibles dans les régions du sud qui présentent au contraire des soldes migratoires positifs (régions attractives)⁹⁴.

Cette question des salaires n'a donc pas été retenue dans nos scénarios comme étant une variable capable d'expliquer l'attractivité résidentielle d'une région, ou le sens des flux migratoires.

D'ailleurs, il semble qu'aujourd'hui, les différences de salaires entre régions aient plutôt tendance à s'atténuer, tandis qu'il apparaît de plus en plus nettement que les avantages attachés aux salaires élevés peuvent être atténués par les différences du coût de la vie (par exemple le coût du logement en région parisienne et l'importance des « coûts de transaction » cachés).

⁹⁴ Brigitte Baccaini, audition par la Section Prospective du CESR

En outre, quand il y a différence de salaires, cette différence tient moins à la situation propre des territoires qu'à la nature des activités qu'ils abritent et au niveau des qualifications requises (une fois ces différences de structures éliminées, l'écart des revenus entre régions reste faible, ainsi le salaire de l'Île-de-France n'est plus supérieur que de 10 % au salaire moyen français)... Si bien que ce n'est pas tant la question du salaire qui compte, que la question du système productif régional tout entier.

1.2. A propos d'autres variables économiques susceptibles d'être retenues

Sur le plan économique, plusieurs variables influencent la mobilité résidentielle. Une première est la conjoncture économique d'ensemble qu'il ne faut pas oublier (1.2.1) ; les autres sont la situation de l'emploi (1.2.), l'évolution du produit intérieur brut (1.2.3), la qualification et la structure des emplois (1.2.4), la mobilité des entreprises (1.2.5), la mobilité professionnelle (1.2.6) et l'image économique de la région (1.2.7).

1.2.1. La conjoncture économique générale

L'observation montre qu'il existe un lien entre la mobilité résidentielle en France et la conjoncture économique générale. Ainsi, les phases de croissance, parce qu'elles s'accompagnent d'une hausse de la moyenne des revenus des ménages, sont plus propices aux mobilités résidentielles⁹⁵, tandis qu'à l'inverse, une conjoncture morose a un effet négatif sur les mobilités. Il faut dire que la conjoncture économique d'ensemble va influencer les revenus des ménages, mais aussi le marché du logement et le marché de l'emploi. Au sujet du marché de l'emploi, l'observation montre notamment qu'il existe un lien négatif entre le niveau du taux de chômage global et la mobilité⁹⁶ ; et que lorsque la situation générale est tendue, les réallocations régionales se réalisent moins bien⁹⁷.

Ce constat vaut non seulement pour les mobilités internes à la France, mais aussi pour les migrations internationales, puisqu'à cette échelle, on observe aussi que « *le volume global des migrations fluctue notamment en fonction de la conjoncture économique des pays d'accueil* »⁹⁸. Ainsi, le fait que la situation économique ait été morose dans certains pays de l'Union européenne est donné pour explication du tassement des flux migratoires au sein de l'Union européenne au cours de l'année 2003⁹⁹.

⁹⁵ Thierry Debrand et Claude Taffin, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et statistique* n° 381-382, 2005

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit., citant les travaux de Pissarides et Wadsworth, « Unemployment and The Inter-Regional Mobility of Labour », *The Economic Journal*, n° 99, 1989, pp. 739-755

⁹⁸ Gérard-François Dumont et Jean-Marc Zaninetti, « Perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030 : analyse économique », mai 2005

⁹⁹ *Ibid.*

On peut faire des hypothèses contrastées, selon que la Bretagne se développera fortement ou non, et en phase ou de façon « décalée » par rapport aux évolutions globales.

1.2.2. Les perspectives de variations de l'emploi

Aujourd'hui, la corrélation entre solde migratoire et variation de l'emploi est l'une des rares qui, sans être définitivement déterminante, peut néanmoins être considérée comme significative. Ainsi, l'INSEE de Bretagne a montré qu'au cours de la période 1990-1999 (et bien que les ajustements soient en réalité plus complexes qu'il n'y paraît car faisant intervenir de nombreuses autres considérations), d'une façon générale, les zones d'emploi bretonnes les plus dynamiques ont présenté un solde de migrants positif, et les zones en difficulté, un solde au contraire négatif¹⁰⁰.

Par ailleurs, si une augmentation du nombre d'emplois offerts conforte l'attractivité résidentielle, en sens inverse, les migrations engendrent non seulement une augmentation de la demande de travail, *mais aussi un développement de l'emploi* en raison de l'essor d'activités liées à l'arrivée de ces migrants¹⁰¹ ...

Précisons encore que la variation des emplois peut tout autant être attribuée à une évolution du PIB, à des besoins accrus de qualifications, à des départs en retraite..., et que, de ce fait, plusieurs types de rupture pourraient être la cause d'une variation du solde d'emplois offerts.

Précisons aussi que les opportunités d'emploi n'engendrent pas toujours une mobilité résidentielle de la part des personnes qui devraient être celles qui devraient migrer le plus, à savoir les chômeurs. En effet, d'importants coûts sont associés à la mobilité résidentielle et les chômeurs n'ont pas toujours les moyens de se déplacer pour profiter des opportunités d'emplois éloignées de leur domicile initial (cf. point 1.2.1, a et c, où la question des chômeurs est évoquée).

Enfin, notons quelques caractéristiques qui se dégagent de diverses observations au sujet de la mobilité résidentielle liée à l'emploi :

- les migrations liées au travail sont plus intenses chez les jeunes actifs que chez les actifs plus âgés qui ont d'autres préoccupations (notamment en matière de cadre de vie, de préparation de la retraite...), et pour lesquels aussi, les coûts de la mobilité résidentielle sont souvent plus élevés (l'ancrage territorial est aussi plus fort). Les études montrent ainsi que l'ancienneté dans l'emploi a un effet négatif sur les propensions à migrer¹⁰²,

¹⁰⁰ INSEE Bretagne, *Octant* n° 85, avril 2001

¹⁰¹ Alain Jacquot : « Le modèle de déséquilibre pour les marchés régionaux du travail », *Revue d'économie Régionale et Urbaine*, 1994, n° 3 ; Hubert Jayet : « L'analyse économique des migrations : une analyse critique », *Revue Economique*, 1996 -vol. 1 ; Alain Jacquot et Tabutein : « Une forte progression de chômage en PACA » in *Economie et statistique*, 1992, n° 253 ; Borts and Stein, « Economie growth in a free market », New York, Columbia University Press, 1964 ; Brigitte Beccaini, INSEE-audition devant la Section Prospective

¹⁰² Laurent Gobillon, « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Economie et statistique* n° 349-350, 2001

- comme il a déjà été noté, les jeunes actifs ne privilégient pas les mêmes territoires que les actifs plus âgés (cf. Première partie, chapitre 1 au sujet des migrations interrégionales des 20-29 ans),
- la mobilité des actifs est d'autant plus grande (en termes de fréquence et de distance parcourue) qu'ils sont plus jeunes.
- le développement de la « *bi-activité* » au sein des couples (le fait que les deux personnes travaillent) aurait un effet négatif sur la mobilité résidentielle et tendrait à la réduire. Mais surtout elle oriente le choix de la localisation résidentielle des ménages qui vont souvent développer des stratégies résidentielles sur des territoires plus étendus, entre deux ou plusieurs pôles d'emploi. Ainsi note-t-on que : « *le développement de l'emploi féminin dans les couples a pu induire un changement du comportement des ménages par rapport à la mobilité résidentielle dû aux modifications du monde du travail : le comportement rationnel des couples consiste à choisir leur lieu de résidence en fonction de la localisation de l'emploi de chacun de ses membres. La perte de l'emploi ou encore le changement d'emploi de l'un d'eux ne sera donc pas forcément accompagné par une mobilité résidentielle.* » (Thierry Debrand et Claude Taffin, 2005).

1.2.3. L'évolution du produit intérieur brut (PIB) régional

Aucune analyse ne prouve clairement que les territoires qui disposent des plus forts taux de croissance de leur PIB soient toujours les plus attractifs. *La variable PIB, seule, ne dit pas grand-chose* ; elle doit toujours être couplée avec d'autres variables comme : la création ou non d'emplois (la croissance peut se faire sans création d'emplois), le niveau de qualification des emplois offerts, la qualité du cadre de vie... Autrement dit, si le PIB décrit une croissance économique, encore faut-il préciser le contenu de cette croissance.

A la limite, si cette variable doit éventuellement jouer un certain rôle, c'est plutôt vis-à-vis des jeunes actifs ; par ailleurs, on note que les régions qui croissent le plus sont celles qui retiennent le mieux leurs cadres. Enfin, si la variable de l'évolution du PIB régional doit jouer un certain rôle dans l'explication des mouvements migratoires, c'est notamment quand il apparaît un différentiel fort entre la croissance du PIB régional et celle du PIB national (et européen).

Cependant, les études empiriques montrent que les différentiels de croissance du PIB entre régions, dans la mesure où ils correspondent à des inégalités régionales en termes d'opportunité d'emploi, sont un des facteurs permettant d'expliquer les migrations d'actifs.

- **Diverses hypothèses** peuvent être faites au sujet de l'évolution de la variable PIB, suivant que l'on assiste à une forte croissance du PIB régional, avec de nombreuses créations d'emploi, ou au contraire, au décrochage du PIB régional par rapport au PIB national (ce qui traduirait une perte de compétitivité de la région). Selon le cas, les mobilités résidentielles en tant que migrations de travail ne seraient sûrement pas les mêmes.

1.2.4. La qualification et la structure des emplois offerts

Il ne suffit pas que les offres d'emploi s'accroissent sur un territoire pour que les migrants affluent massivement vers ce territoire: l'ampleur du mouvement dépend aussi, très souvent, de la nature des emplois offerts (ce qui inclut notamment le niveau de qualification) et de l'adéquation géographique entre l'offre et la demande.

A cet égard, plusieurs études empiriques montrent que, plus le niveau de formation des individus est élevé, et plus la propension à la mobilité est importante. En d'autres termes, plus les individus sont qualifiés et plus ils sont mobiles géographiquement. On note ainsi, par exemple, que les ménages dont la personne de référence a un diplôme au moins équivalent à Bac +2 ont trois fois plus de chances d'être mobiles que les ménages sans diplôme¹⁰³. Ceci est expliqué généralement de la manière suivante : plus le niveau de diplôme est élevé et plus les revenus sont élevés donc plus l'ensemble des choix possibles en termes de logement est grand ; en outre, plus le niveau de diplôme est élevé et plus l'aptitude de l'individu à rechercher des informations est en principe grande ce qui contribue à augmenter sa propension à la mobilité. Le niveau d'information et la capacité à l'acquérir sont ainsi des éléments de la mobilité. D'une manière générale, « *le niveau d'instruction joue donc sur la probabilité de changement* »¹⁰⁴.

Par ailleurs, plus le niveau de formation requis par certains emplois est élevé, et plus l'aire de recrutement est étendue¹⁰⁵. Ceci signifie notamment qu'une entreprise qui souhaiterait étendre son aire de recrutement, devrait pouvoir offrir des emplois requérant un niveau élevé de formation ; ce qui veut dire aussi que les entreprises d'un territoire capables d'offrir ce type d'emplois, attireront des actifs pouvant venir de loin...

- A partir de là, plusieurs hypothèses peuvent être faites au sujet de la qualification et de la structure des emplois, selon que les emplois offerts nécessitent des niveaux de compétences élevés (et attirent plutôt des diplômés ou des actifs très expérimentés), ou plutôt de faibles niveaux de compétences (et attirent alors principalement des actifs moins diplômés).

1.2.5. La mobilité des entreprises

Actuellement, la tendance dominante veut que ce soit les actifs qui suivent les entreprises, plutôt que l'inverse ; autrement dit, que ce soit la localisation de l'emploi qui détermine, pour une large part, celle des ménages. Mais ceci pourrait être amené à changer¹⁰⁶.

¹⁰³ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Schwartz, « Interpreting the Effect of Distance on Migration », *The Journal of Political Economy*, n° 81, 1973, pp. 1153-1169, cité par Laurent Gobillon, op. cit.

¹⁰⁶ « Renversement de paradigme, ce sont maintenant les entreprises qui suivent les ménages », explique Jean-François Mathieu, directeur d'études du Bipe, à l'occasion d'une étude sur les migrations des Français (mai 2007)

- Ainsi, à partir de là plusieurs **hypothèses** peuvent donc être faites à ce sujet : soit les ménages continueront à suivre les entreprises (ce qui semble être plutôt la tendance aujourd'hui), soit les entreprises se mettront à suivre les ménages. Dans la deuxième hypothèse, les ménages choisiraient un lieu de vie, et certaines entreprises (des entreprises plutôt tertiaires) seraient conduites à les suivre pour disposer de la main d'œuvre nécessaire (une main d'œuvre plutôt qualifiée). On aurait là une *rupture* par rapport aux pratiques antérieures, notamment celles des politiques d'aménagement du territoire où, du fait de la faible mobilité des actifs, on avait plutôt tendance à encourager la mobilité des entreprises.

Par ailleurs, au sujet de la mobilité des entreprises, on peut faire **l'hypothèse**, soit d'un afflux massif d'entreprises qui se délocaliseraient en Bretagne, en étant moins attirées par des coûts de main d'œuvre avantageux (comme ce fut le cas dans les années 1950-1960) que désormais par les opportunités offertes par le développement des compétences humaines (la qualité de la formation), voire la qualité du cadre de vie ; soit l'hypothèse, au contraire, de départs massifs d'entreprises bretonnes (ou de morceaux d'entreprises) qui se délocaliseraient, vers des pays « low costs », ou des pays à fort potentiel technologique.

1.2.6. La mobilité professionnelle

Nombre de mobilités résidentielles sont liées à une mobilité professionnelle, c'est-à-dire aux mouvements affectant la population active et se traduisant par des changements d'emploi, d'entreprise ou de catégorie socioprofessionnelle ; elles peuvent s'accompagner de changements de résidence ou de pratiques de double-résidence.

- Il y a lieu de formuler à cet égard des hypothèses sur les évolutions possibles : à l'avenir, cette mobilité professionnelle pourrait augmenter, sous certaines conditions, et sous une forme qui serait, soit plutôt contrainte et subie par les actifs, soit plutôt voulue par eux. Mais elle pourrait aussi se réduire...

1.2.7. La mobilité des personnels de la fonction publique d'Etat

Etant donné les particularités de la mobilité résidentielle des personnels de la fonction publique d'Etat, et leur relative importance numérique en Bretagne (93 081 emplois fin 2003, sans les personnels civils et militaires de La Défense ; ce qui fait déjà plus de 7 % de l'emploi total de la région, estimé alors à 1 200 600), il paraît impossible de négliger la question.

- A partir de là, **plusieurs hypothèses peuvent être faites**. A l'avenir, soit le nombre de fonctionnaires d'Etat présents en Bretagne diminuera, soit il augmentera (ce qui pourrait intervenir, par exemple, si des administrations centrales étaient délocalisées), soit il ne variera que très légèrement...

1.2.8. L'image économique de la région

On sait que la Bretagne bénéficie d'une image culturelle forte, associée à sa géographie, ses paysages, sa convivialité festive, ses atouts touristiques, etc. Tout ceci peut expliquer une partie de l'attrait qu'elle exerce aujourd'hui sur les ménages (retraités, touristes, jeunes ménages avec enfants...). En revanche, *l'image de la Bretagne en termes économiques* est souvent considérée comme située en-deçà de ce que l'on peut objectivement espérer (cf. la presse notamment).

- L'image de la région constituant un facteur jouant de manière positive ou négative sur l'attractivité, plusieurs **hypothèses** peuvent être faites à cet égard, qui auraient sûrement une influence sur les migrations vers la Bretagne : au cours des prochaines années, l'image générale de la Bretagne peut, soit se dégrader fortement (par exemple, elle est peu performante, développée autour d'activités peu productives, en bout de course, etc.), soit s'améliorer nettement (par exemple, elle développe des technologies de pointe, bien insérées dans la compétition internationale, etc.), soit ne pas changer...

1.3. Les limites des arguments économiques

Au total, la croissance économique (avec la question du rythme de la croissance mais aussi de son contenu et du différentiel de croissance entre les régions) et l'emploi (avec toutes les questions autour de l'emploi qu'il s'agisse notamment du volume d'emploi, de la qualification, des perspectives et opportunités d'emploi qui sont données aux actifs, ou encore de l'adéquation entre l'offre et la demande¹⁰⁷) sont deux grandes « variables » susceptibles d'éclairer en partie les mobilités résidentielles.

Mais il est clair que ces variables ne sont pas suffisantes pour rendre compte des phénomènes migratoires, que ce soit à l'intérieur de la région, ou entre les régions : le contexte s'est fortement modifié et plusieurs mécanismes doivent désormais être pris en compte :

- tout d'abord, il existe de moins en moins de liens très nets entre la capacité productive des territoires et les mouvements d'actifs, tout simplement parce que les territoires les plus puissants en termes économiques n'affichent pas toujours les meilleures performances en termes d'emplois et de revenus : c'est que, à côté de « l'économie productive », s'est développée toute une « économie résidentielle » qui a permis à certaines régions de capter les revenus des autres régions (à travers les transferts sociaux, les transferts de capitaux, les flux touristiques...). Dans ces circonstances, où la notion de « revenu régional » doit être découplée de celle de « production régionale »,

¹⁰⁷ A cet égard, les déplacements domicile -travail entrent aussi en ligne de compte. « Lorsque les distances séparant lieu de résidence et lieu de travail sont importantes, les migrations alternantes (ou déplacements domicile -emploi) deviennent contraignantes et peuvent pousser les intéressés à migrer. De plus, si un individu reçoit une offre d'emploi, il tiendra compte, dans sa décision de l'accepter ou non, de la distance séparant son domicile de la localisation de l'emploi proposé. » (Laurent Gobillon, op. cit., 2001)

on ne se dirige plus nécessairement vers les régions les plus productives, mais aussi vers les régions où les niveaux de vie sont les plus élevés ;

- par ailleurs, et surtout, les mobilités résidentielles ne correspondent pas toujours à des motifs professionnels, mais aussi à d'autres facteurs, plus « sociologiques » en un certain sens, qu'il convient maintenant d'analyser.

2. De la portée des variables relatives aux modes de vie (valeurs et comportements)

Les facteurs liés à l'emploi sont donc loin de suffire à expliquer les mobilités résidentielles. Toute une série d'autres considérations interviennent, comme : le désir d'effectuer un « retour au pays », la recherche d'une meilleure qualité de vie, la simple envie de quitter un endroit pour se rapprocher du soleil ou de la mer, le refus du « tout minéral », ou encore le désir de déménager pour devenir propriétaire ou pour changer de taille de logement à la suite d'évènements familiaux tels que, par exemple, un mariage, une séparation ou la naissance d'un enfant.

Selon Thierry Debrand et Claude Taffin qui ont étudié l'évolution des facteurs déterminants de la mobilité résidentielle en France au cours des 20 dernières années (1984-2002)¹⁰⁸ : « *les événements familiaux s'avèrent des facteurs de mobilité résidentielle plus déterminants que ceux liés à l'emploi* ».

Selon eux, les facteurs liés à l'emploi « *ne jouent le rôle principal que dans le cas de la mobilité de longue distance* » (et encore : « *aux côtés du diplôme, de l'âge, du revenu et de la taille du ménage* »), car il faut bien noter que les déterminants de la mobilité résidentielle ne sont pas exactement les mêmes selon qu'il s'agit de la mobilité de courte ou de grande distance (la première étant assimilée à la mobilité à l'intérieur d'une même région)¹⁰⁹. En résumé, ***la mobilité de grande distance (interrégionale) est souvent associée à une mobilité professionnelle, tandis que la mobilité proche est plutôt induite par des évènements qui touchent aux caractéristiques du ménage et du logement***¹¹⁰ ; « *les raisons liées au logement l'emportent dans le cas des distances les plus courtes, les raisons professionnelles, dans celui des plus longues* »¹¹¹. D'ailleurs, dans le cas des migrations sans changement de commune, les raisons professionnelles sont rarement évoquées¹¹².

Par conséquent, il convient évoquer ici les principaux facteurs explicatifs de la mobilité, liés d'une part aux caractéristiques individuelles et familiales (2.1), et liées d'autre part aux aspirations des individus (2.2).

¹⁰⁸ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit.

¹⁰⁹ Laurent Gobillon, op. cit.

¹¹⁰ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit.

¹¹¹ Laurent Gobillon, op. cit.

¹¹² *Ibid.*

2.1. Les facteurs liés aux caractéristiques individuelles et familiales (la famille, les événements familiaux, les caractéristiques du ménage¹¹³)

La mobilité est fortement liée à certaines caractéristiques individuelles ou familiales. Evoquons les principales d'entre elles.

2.1.1. L'influence de l'âge des personnes

Il est une constante qui veut que l'âge des personnes distingue leur propension à la mobilité, comme cela a été montré plus haut. L'âge serait même l'un des facteurs les plus déterminants en matière de mobilité. Globalement, le taux de mobilité diminue de façon assez considérable avec l'âge.

Ainsi, « les ménages dont la personne de référence a moins de trente ans sont quasiment deux fois plus mobiles que ceux de la tranche des 30 à 39 ans ». En 2002, alors que le taux de mobilité était de 31,8 % chez les ménages de moins de 30 ans (âge de la personne de référence), il n'était que de 17,4 % chez les ménages de la tranche des 30-39 ans ; de 7,6 % chez les ménages de la tranche des 40-49 ans ; de 4,2 % chez les ménages de la tranche des 50-64 ans et de seulement 2,2 % chez les ménages de 65 ans et plus¹¹⁴. Cependant, on observe des « pics » de mobilité autour de 60 ans puis autour de 85 ans.

On peut noter que cette diminution de la mobilité avec l'âge se retrouve dans la répartition des taux de mobilité en fonction du statut par rapport à l'emploi : en 2002, tandis que le taux de mobilité des étudiants était de 31,1 %, celui des actifs occupés était de 10,3 % (celui des chômeurs de 12,5 %) et celui des retraités de 2,6 %¹¹⁵.

Et demain ?

Selon cette « règle », le vieillissement de la population française devrait donc s'accompagner, d'ici 2030, d'une réduction de la mobilité résidentielle en France (la proportion de personnes âgées augmentant). Or ce n'est pas si simple. En effet, alors que le vieillissement a déjà commencé, on n'a observé aucune réduction de la mobilité au cours des dernières années, au contraire... Selon les observateurs, cette apparente contradiction s'explique par le fait qu'**au cours des dernières années, les ménages les plus jeunes sont devenus de plus en plus mobiles**. Le taux de mobilité des moins de 30 ans était ainsi passé de 26,4 % en 1984 à 31,8 % en 2002, et le taux de mobilité des étudiants, de 21% à 31,1 %¹¹⁶.

¹¹³ Le concept de « ménage » utilisé par l'INSEE diffère de celui de famille. Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

¹¹⁴ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*

2.1.2. La nature du type de ménage et des événements familiaux qui affectent la composition des ménages

Les événements familiaux, tels que la formation d'un couple, sa séparation, ou la naissance d'un enfant, modifient la composition des ménages et sont, à ce titre, d'importants facteurs de mobilité résidentielle (car ils conduisent généralement à changer de logement). Parmi les événements familiaux de ce type, seul le départ d'un grand enfant n'entraîne généralement pas de mobilité, puisque du fait de ce départ, les conditions de logement se trouvent améliorées sans hausse des charges (*a priori*) à supporter par le ménage.

Par ailleurs, s'agissant des différences de comportements en fonction du type de ménages, l'observation montre en particulier que, plus le ménage est grand, et moins il est mobile.

Elle montre aussi que les plus mobiles sont les ménages monoparentaux, mais parce que « *la séparation du couple entraîne en effet la mobilité de l'un des deux parents au moins, ce qui renforce le taux de mobilité de cette catégorie par un effet purement mécanique* »¹¹⁷. Thierry Debrand et Claude Taffin notent que « *le nombre grandissant de ménages monoparentaux fait que cette variable devient un facteur significatif de la mobilité* ».

2.1.3. La situation du ménage au regard de l'emploi

Les facteurs qui affectent la situation du ménage par rapport à l'emploi sont également des facteurs de mobilité.

Par ailleurs, les ménages dont la personne de référence est un actif occupé sont généralement moins mobiles que ceux dont la personne de référence est au chômage (cf. les taux de mobilité cités précédemment au point a). Mais ***l'effet du chômage reste ambigu***, comme il a été dit plus haut, puisque l'on observe que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, « *la probabilité des chefs de ménage chômeurs de migrer vers une autre commune est plus faible que celle des chefs de ménage occupant un emploi* »¹¹⁸. C'est que la mobilité des chômeurs peut être freinée par quantité d'obstacles que rencontrent moins les actifs occupés. Ainsi, « *du fait de leurs revenus plus faibles, les chômeurs doivent plus souvent faire face à des problèmes de ressources, surtout après une longue période de chômage. Ils auraient, par ailleurs, un moins bon accès au marché du crédit, l'interaction existant entre cet accès et le marché du logement pouvant alors constituer un frein à leur mobilité (Pissarides et Wadsworth, 1989). Les contraintes financières liées à une migration seraient donc, pour eux, plus dissuasives. En outre, l'aversion au risque des chômeurs vis-à-vis d'un nouvel environnement peut être plus importante que celle des travailleurs occupés, du fait de l'incertitude professionnelle à laquelle ils sont déjà confrontés. Enfin, une migration peut s'accompagner de la perte de relations sociales aidant à surmonter psychologiquement la période de chômage* »¹¹⁹.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Laurent Gobillon, op. cit.

¹¹⁹ *Ibid.*

A cette liste d'obstacles il faut ajouter la durée du chômage dont l'augmentation a un effet négatif sur la mobilité.

Enfin, si les ménages s'avèrent moins mobiles lorsque la personne de référence occupe un emploi, ce phénomène est encore renforcé lorsque le (la) conjoint(e) de la personne de référence occupe aussi un emploi (cas des couples « bi-actifs » évoqué plus haut, au point 1.1.2., b)¹²⁰.

2.1.4. Le montant du revenu des ménages

D'après ce qui est observé le plus souvent, le revenu des ménages joue positivement sur la mobilité résidentielle, et en particulier sur la mobilité de grande distance (car « *celle-ci engendre des coûts importants qu'un revenu élevé permet d'affronter plus facilement* »¹²¹), même s'il faut nuancer ce constat en soulignant, comme des études l'ont montré, que « *la manière dont les ressources sont perçues semble avoir plus d'effet que leur niveau effectif* » (Laurent Gobillon remarque : « *Être satisfait de son niveau de ressources rend le plus souvent compte d'une capacité financière suffisante pour couvrir facilement les dépenses du ménage, donc d'éventuels coûts de migration* »¹²²).

Cependant, l'étude réalisée par Thierry Debrand et Claude Taffin montre que tandis qu'en 1984, le revenu des ménages distinguait nettement la mobilité des ménages, en 2002, ce n'était plus tellement le cas, le fait d'appartenir au premier ou au dernier quartile n'étant plus un facteur de distinction. Ceci pourrait vouloir dire que les ménages pauvres sont devenus plus mobiles. D'une certaine façon cela est vrai, *mais parce que la structure des ménages pauvres a changé*, du fait que la proportion de jeunes parmi ces ménages a augmenté. Autrement dit, les jeunes qui sont les plus mobiles, en s'appauvrissant (ce que montrent également d'autres études) ont accru la mobilité des ménages pauvres.

2.1.5. Le statut d'occupation du logement

A situation équivalente, les propriétaires ont des durées d'occupation de leur logement plus importantes que les locataires. Autrement dit, ils sont moins mobiles en général.

Par ailleurs, parmi les locataires, les locataires du parc social (HLM) sont aujourd'hui un peu moins mobiles que les locataires du parc privé. A cet égard, la situation s'est inversée au cours des 20 dernières années (1984-2002) : auparavant, les locataires HLM étaient plus mobiles que les locataires privés.

- A partir de là, **plusieurs hypothèses peuvent être faites** sur les évolutions possibles, sachant notamment qu'en Bretagne, le logement social est moins présent

¹²⁰ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Laurent Gobillon, op. cit.

qu'ailleurs (sa part dans l'ensemble du parc étant inférieure à la moyenne nationale)¹²³.

D'autres traits caractérisent d'ailleurs le logement en Bretagne, le principal étant sans doute que l'habitat breton reste essentiellement individuel : 72 % des logements y sont des résidences individuelles alors que la proportion n'est que de 56 % en moyenne française¹²⁴. Autrement dit, en Bretagne, plus de deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement.

Enfin, s'agissant des hypothèses que l'on peut faire, il faut savoir que l'avenir dépendra notamment du niveau de la construction. A ce sujet on peut dire qu'au cours des dernières années, le rythme de la construction s'est révélé plus soutenu en Bretagne qu'au niveau national en moyenne puisque 7,5 % des résidences principales y datent de moins de 6 ans, ce qui est 2 points de plus qu'au niveau de l'ensemble de la France métropolitaine. Par ailleurs, ce rythme s'est nettement accéléré par rapport aux années 1990, puisqu'entre 1999 et 2004, il s'est construit en Bretagne en moyenne 20 000 résidences principales par an, alors qu'il s'en construisait 12 000 au cours des années 1990¹²⁵.

2.2. Les facteurs liés aux aspirations des individus

2.2.1. Le cadre de vie

Les éléments du cadre de vie ont aussi une grande influence sur la mobilité, et cela d'autant plus que la notion de «cadre de vie » est large, qui englobe à la fois l'environnement physique (la nature, les paysages, la proximité de la mer, de la campagne, de la montagne, mais aussi l'accessibilité à des services...) et l'environnement relationnel (la famille, le voisinage, etc.).

Aujourd'hui, le cadre de vie semble s'affirmer comme un motif important des mobilités résidentielles contemporaines. Il semble même que ce soit un motif prépondérant au-delà de 45 ans¹²⁶.

Ceci étant, certaines enquêtes d'opinion récentes montrent que les plus jeunes ménages (moins de 45 ans) étaient également de plus en plus sensibles à ce facteur, et qu'ils sont un certain nombre à quitter ou envisager de quitter l'Île-de-France pour cette raison précisément, et notamment à la suite de l'arrivée d'un enfant (au cours de la période 1990-1999, les départs de l'Île-de-France ont été élevés concernant les ménages de 30-34 ans, accompagnés souvent de jeunes enfants).

¹²³ En 2005, selon l'inventaire dressé par l'association régionale des organismes de l'habitat en Bretagne, les logements sociaux représenteraient 10,4 % des résidences principales en Bretagne, contre 16,2 % au niveau de l'ensemble de la France (Chiffres cités dans *La lettre économique de Bretagne* du 26 juin 2007)

¹²⁴ INSEE Bretagne, *Octant* n° 102, juillet 2005

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Laurent Gobillon, op. cit.

- A partir de là, **plusieurs hypothèses peuvent être faites**. A l'avenir, le cadre de vie peut notamment, ou bien s'affirmer comme un motif prépondérant de la mobilité résidentielle à tous les âges, ou bien cesser d'être un motif important...

2.2.2. L'aspiration à la propriété de la maison individuelle

Le degré d'*aspiration à la propriété d'une maison individuelle* peut aussi être un facteur de mobilités, selon que cette aspiration est plus ou moins répandue et que les possibilités des primo-accédants sont plus ou moins grandes (ce qui est fonction de la conjoncture économique, des politiques d'aide, de l'état du marché...).

Aujourd'hui, cette aspiration est largement répandue dans le corps social et le serait même de plus en plus chez les jeunes. L'Observatoire du financement du logement a noté, par exemple, que la part des moins de 35 ans parmi les accédants à la propriété était passée de 41 % en 2001 à 44 % en 2006. Notons au passage que le fait que les jeunes soient de plus en plus désireux d'accéder de bonne heure à la propriété s'accompagne d'un changement de signification de l'accession puisque, dès lors, il ne s'agit plus, comme autrefois, d'un couronnement d'années de travail et d'une forme d'aboutissement du parcours résidentiel : devenir propriétaire de son logement constitue un nouveau moyen d'épargne, voir même « *une assurance-vie permettant de faire face à tout type d'aléas dans une société incertaine* »¹²⁷.

De ce point de vue, on pourra noter que la Bretagne présente certains traits particuliers, puisque la part des maisons individuelles dans l'ensemble du parc de logement, tout comme la part des propriétaires, y est traditionnellement plus élevée que dans les autres régions (deux logements sur trois sont des maisons contre une sur deux en moyenne nationale, et 66 % des ménages bretons sont propriétaires contre 57 % en moyenne nationale, au 1^{er} janvier 2003¹²⁸).

A cette aspiration à la propriété d'une maison individuelle, s'ajoute ; de plus, *un désir de campagne* qui semble lui aussi de plus en plus répandu, et pousse certains ménages à quitter la ville et ses nuisances. Ainsi selon un sondage réalisé par la Sofres en 2003, un Français sur deux souhaiterait vivre à la campagne, et beaucoup rejettent les grandes villes (la grande ville ne recueillant que 8 % des préférences). Par ailleurs, une étude a montré que la plupart des retraités parisiens qui migrent vers la « province » recherchent le calme, la « tranquillité », le « bon air », la nature, une maison avec un jardin, et des « occupations » (jardinage, bricolage, pêche).

- A cet égard, une **hypothèse** de rupture consisterait à avancer que l'accès à la propriété ne soit plus une aspiration des Français, un peu comme dans certains autres pays.

¹²⁷ A ce sujet : le rapport du CESR « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne », Jean-Marie Zeller et Pierre Marquet, mai 2007, pp. 142-143. Le rapport cite un autre rapport du Conseil économique et social national soulignant que la propriété est aujourd'hui « une des valeurs d'épargne les plus sûres, une assurance-vie permettant de faire face à tout type d'aléas dans une société incertaine ».

¹²⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 102, juillet 2005

2.2.3. Le désir de « retour au pays »

En ce qui concerne les mobilités interrégionales, on notera ici le poids de certains comportements, telle la volonté de retour « au pays » : celle-ci est particulièrement forte en Bretagne (cf. partie 1 chapitre 1 au sujet des retours au pays) ; très souvent cette volonté de revenir au pays prime même sur la carrière ou le revenu.

- A cet égard, une **hypothèse** de rupture consisterait à avancer que, pour les générations futures, ce souhait de « retour au pays » ne jouerait plus avec la même intensité, l'attachement à la terre natale perdant de son poids et divers autres motifs prenant le dessus.

2.2.4. Deux remarques importantes concernant les retraités et les étudiants

a) La logique de localisation des retraités n'est pas la même que celle des actifs

A la différence des actifs, les considérations d'ordre professionnel n'entrent généralement pas en compte dans les migrations des retraités (sauf lorsque les retraités suivent des actifs). Par conséquent, les retraités migrent de façon indépendante des caractéristiques productives des territoires et de leur marché du travail. Leurs préférences de localisation peuvent être liées au coût de la vie, au prix du foncier et de l'habitat mais aussi à des variables non-économiques, comme le cadre de vie, le souhait de se rapprocher de la famille, le retour sur les lieux de vacances... Bon nombre d'analyses¹²⁹ montrent que ces dernières considérations prennent une importance croissante.

Ces analyses montrent aussi que l'accroissement des mobilités résidentielles à l'âge de la retraite, ou au moment du passage à la retraite, n'est pas, à terme, garanti, car d'autres facteurs peuvent réduire la mobilité résidentielle des retraités, comme, par exemple, une baisse de leurs revenus ou un goût plus marqué pour les voyages et les séjours à l'étranger (ce qui comprend aussi l'envie de se déplacer souvent, en camping-car par exemple).

b) La migration des étudiants est avant tout tributaire de la répartition spatiale de l'enseignement supérieur

En ce qui concerne les étudiants, le niveau de développement des territoires n'apparaît pas toujours comme une variable déterminante dans leur localisation : mais c'est bien plutôt la présence d'unités de formations et de recherche qui joue un rôle majeur. Le fait que les régions françaises soient de mieux en mieux dotées, de ce point de vue, a non seulement favorisé la généralisation des études supérieures, mais largement contribué à retenir les jeunes... Toutefois, il reste encore que plus les étudiants avancent dans leurs études, plus la part de ceux qui sont amenés à quitter leur région s'accroît (même si certaines régions sont mieux à même que d'autres de

¹²⁹ F. Cribier et A. Kych : « Les migrations de retraite en France », in *Espace, Populations, Sociétés*, 1993, n°3

retenir leur population estudiantine de haut niveau) ; par ailleurs, beaucoup de jeunes anticipent leur recherche d'emplois, et se dirigent encore préférentiellement vers les régions plus productives (d'où l'attrait de l'Île-de-France).

- A cet égard, on pourrait faire les **hypothèses**, soit d'un renforcement du potentiel d'enseignement supérieur breton, à ce point que les désirs de partir deviendraient de plus en plus faibles, y compris pour les niveaux d'études les plus élevés, soit d'un affaiblissement de ce potentiel de sorte que les jeunes préféreraient migrer vers des unités de formation plus performantes dans d'autres régions, même à des coûts supérieurs de transports et de logement.

3. De la portée des variables technologiques

Les évolutions technologiques, et notamment les TIC, auront certainement une influence sur l'évolution de la mobilité résidentielle (sans parler de la mobilité circulaire, liée aux modes de déplacement), même s'il est extrêmement difficile de dire de quelle manière, étant donné que les évolutions actuelles dégagées de l'observation n'apparaissent pas clairement et sont souvent discutables (3.1).

Par ailleurs, on peut supposer que les nouvelles technologies auront une influence sur la mobilité résidentielle en tant qu'elles influenceront les processus de production et la localisation des activités (en provoquant certainement des déplacements d'activités) (3.2).

3.1. Les impacts des technologies, et notamment des TIC, sur la mobilité résidentielle

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont-elles un impact sur la localisation résidentielle et par là sur les mobilités résidentielles et les mobilités pendulaires ? Est-ce qu'elles tendent plutôt à réduire ces mobilités en permettant d'agir à distance (télétravail, télé médecine, etc.) ou au contraire à les augmenter (bureau mobile, double résidence, etc.) ?

La plupart des études sur les impacts des TIC n'abordent pas cette problématique, si ce n'est au travers de la question de la localisation des activités. On sait donc très peu de choses à ce sujet et on ne peut qu'imaginer, par exemple : que le développement des systèmes de *télé médecine* rende un jour attractifs des territoires qui ne l'étaient pas pour les retraités faute d'installations et de soins performants de santé de proximité, ou encore que le *télétravail* devienne un jour un phénomène beaucoup plus massif qu'il n'est aujourd'hui...

Aujourd'hui, le télétravail (défini comme « *une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une relation d'emploi, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces* »

locaux de façon régulière »¹³⁰) ne concernerait que 5 % à 20 % de la population active des sociétés industrialisées (selon le pays et la façon de compter). En France, selon l'étude de la DARES réalisée en 2004, le télétravail à domicile concernerait 2 % des salariés et le télétravail nomade 5 %.

- A cet égard, une **hypothèse** de rupture consisterait en un très fort développement du télétravail.

3.2. Impact des nouvelles technologies sur les processus de production et sur l'activité économique

Les rythmes de croissance économique sont de plus en plus nettement liés au rythme des innovations. Bon nombre d'observations récentes retiennent l'essor technologique et la polarisation des activités. On peut donc faire l'hypothèse centrale que, plus la Bretagne aura tendance à développer de nouveaux paradigmes technologiques et à entrer dans « l'économie de l'innovation », et plus on assistera à une concentration des activités de recherche, de transports de savoirs et de formation, ainsi que de services plutôt immatériels, et de haut de gamme, plutôt dans des milieux urbains (Rennes, Brest) : les unités de recherche et les firmes chercheront à profiter des externalités et des processus d'apprentissages collectifs liés à la proximité des acteurs. Mais, dans le même temps, il ne faudra pas exclure l'éventualité d'une certaine tendance au redéploiement des activités des pôles urbains dominants vers des zones de moindre intensité technologique, surtout si on se trouve en milieu ou fin de cycle technologique, quand les productions deviennent plus standardisées et sont à la recherche de gains de productivité... Tout ceci traduit une certaine spécialisation fonctionnelle des territoires et des degrés d'attractivité pour chercheurs, personnels de production... différenciés, selon le rythme de l'innovation, la rapidité des progrès et la nature des productions qui y sont liées... Les ruptures pourraient venir d'un décrochage technologique ou, au contraire, d'un essor fabuleux des processus de recherche, dans des directions peut-être même encore inconnues.

4. De la portée des variables démographiques

L'évolution de la population française à l'horizon 2030 (ses effectifs et sa structure par âges) marquera inévitablement l'évolution des mobilités résidentielles ; les migrations entre régions et les mobilités à une échelle plus locale.

Mais l'évolution de la population européenne et mondiale peut aussi influencer les migrations internationales.

Par conséquent, il peut être utile de rappeler quelques principaux éléments de cadrage concernant l'évolution de la population française (4.1) et l'évolution de la

¹³⁰ Définition du télétravail retenue par L'accord-cadre sur le télétravail signé par les partenaires sociaux européens le 6 juillet 2002 ; est considérée comme une définition plutôt restrictive.

population européenne et mondiale (4.2), telles que ces évolutions sont aujourd'hui envisagées dans le cadre des exercices de projections démographiques.

4.1. Les évolutions de la population française et de la Bretagne à l'horizon 2030

4.1.1. La population française

En 2005, l'INSEE a élaboré de nouvelles projections démographiques concernant la population française à l'horizon 2050 ; les enquêtes annuelles de recensement réalisées en 2004 et 2005 ayant montré que la fécondité et les soldes migratoires s'étaient maintenus à des niveaux plus élevés que ce qui avait été imaginé dans le cadre des projections réalisées en 2001, et aussi que les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes s'étaient réduits plus fortement que prévu.

Les nouvelles projections comprennent 27 scénarios, dont un scénario central, qualifié aussi de « tendanciel » puisqu'il prolonge les tendances observées par le passé, et considéré comme le plus probable. Ce scénario central suppose un maintien de la fécondité à son niveau de 2005 (soit 1,9 enfant par femme pendant toute la projection 2006-2050), une baisse progressive de la mortalité selon le rythme observé au cours des 15 dernières années (1988-2002) et un solde migratoire de +100 000 personnes par an (soit à peu près le niveau observé au cours de la période 2004-2005). Noter que dans l'ancien scénario central (élaboré en 2001), l'hypothèse migratoire était de +50 000 personnes par an.

Selon le scénario central, la population française ne cesserait d'augmenter pendant toute la période de projection (soit jusqu'en 2050) et gagnerait entre 2005 et 2030, environ 6,5 millions d'habitants (67,2 millions d'habitants en 2030). Mais la croissance se ralentirait à partir de 2030 en raison de l'augmentation du nombre des décès (à partir de 2030, les générations nombreuses du baby-boom arrivent aux grands âges, en atteignant 85 ans).

Par ailleurs, le scénario central (comme tous les autres scénarios du reste) prévoit que la population française connaîtra un **vieillissement** sans précédent ; autrement dit, une modification de la composition par âge de la population du fait d'un accroissement de la proportion de personnes âgées. Entre 2005 et 2030, la proportion des 0-19 ans passerait de 24,9 % à 22,6% ; la proportion des 20-59 ans, de 54,3 % à 48,1 % ; la proportion de 60-64 ans, de 4,4 % à 6,1 % ; et la proportion de 65 ans et +, de 16,4 % à 23,2 % (la population de 75 ans et +, contenue dans la population de 65 ans et +, passant alors de 8 % à 12 %) ¹³¹.

Le vieillissement dont il est question s'accompagnerait en outre d'un processus de « **gérontocroissance** », c'est-à-dire d'une hausse des effectifs des personnes âgées (le vieillissement concerne la proportion, et la « gérontocroissance » le nombre). Selon les démographes, la « gérontocroissance » est le phénomène le plus certain à l'horizon 2030, car, si un redressement de la fécondité peut avoir un effet sur le

¹³¹ INSEE, *Insee Première* n° 1089, juillet 2006

vieillessement et produire un certain rajeunissement de la population française¹³², en revanche, il n'aurait aucun effet sur les effectifs des personnes âgées (puisque'il s'agit des personnes déjà nées). Les personnes âgées, sauf à imaginer une terrible catastrophe, seront toujours plus nombreuses en 2030 qu'en 2005.

4.1.2. La population de la Bretagne

A partir du même type d'hypothèses (fécondité, mortalité), et avec l'hypothèse d'un solde migratoire de +16 000 personnes par an, l'INSEE¹³³ prévoit que la population de la Bretagne gagnerait **427 000 habitants d'ici 2030** (passant de 3,044 millions d'habitants en 2005 à 3,471 millions en 2030). Elle prévoit aussi que sans arrivée ni départ de population (pure hypothèse de travail), le gain de population ne serait que de 76 000 habitants (cf. deuxième partie, chapitre 3 où ces analyses sont discutées).

Par ailleurs, comme le reste de la population française, la population bretonne vieillira selon tous les scénarios envisagés. Dans le scénario central, la proportion de personnes de 60 ans et + passe de 23 % en 2005 à 32 % en 2030 (cf. tableau ci-après). On peut noter qu'elle vieillira d'autant plus que les migrations se feront suivant les mêmes tendances qu'aujourd'hui. L'INSEE souligne bien qu'en Bretagne, les arrivées et les départs de population contribuent à la croissance des classes d'âge qui dépasseront 60 ans à l'horizon 2030¹³⁴.

Comme il a été dit précédemment, le vieillissement dont il est question signifie que la *proportion* des plus âgés augmentera au détriment de la proportion des plus jeunes. Ceci n'empêche pas que le nombre des plus jeunes puisse aussi augmenter. C'est un point qu'il faut rappeler car on peut avoir tendance à l'oublier. D'ailleurs, dans le scénario central, les effectifs de moins de 20 ans et de 20-64 ans (l'essentiel des ressources en main d'œuvre) augmentent au moins jusqu'en 2030 (même si leur poids dans l'ensemble de la population décroît, ce qui est autre chose).

¹³² C'est une hypothèse que font Gérard-François Dumont et Jean-Marc Zaninetti, qui considèrent que « le relèvement de la fécondité à 2,35 enfants par femme à l'horizon 2015 entraînerait une nouvelle période de croissance démographique et un rajeunissement sensible de la population par la base de la pyramide. La population augmenterait de 4 millions d'habitants, ce qui élargirait toutes les générations âgées de moins de 25 ans à l'horizon 2030. Cela aurait nécessairement un effet « rajeunissant » sur la population de la France dont l'âge médian culminerait à 41,4 ans en 2030 avant de diminuer au-delà de cette date. » in *Perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030 : analyse économique*, mai 2005, pp. 74-75

¹³³ INSEE Bretagne, *Octant* n° 108, mars 2007

¹³⁴ *Ibid.*

Tableau 14. Evolution du nombre d'habitants et de la structure par âge en Bretagne 2005-2030 selon le scénario central de l'INSEE

Année	Population au 01/01	Proportion (%) des différentes tranches d'âges				Age moyen
		0-19 ans	20-59 ans	60 et +	Dont 80 et +	
2005*	3 043 519	24,4%	52,7%	22,9%	4,9%	40,0
2010	3 147 611	23,9%	51,3%	24,7%	5,8%	40,8
2015	3 240 053	23,8%	49,5%	26,7%	6,3%	41,6
2020	3 322 046	23,4%	47,9%	28,7%	6,5%	42,4
2025	3 397 666	22,5%	46,8%	30,6%	6,2%	43,2
2030	3 471 277	21,9%	45,8%	32,3%	7,6%	44,0

Source : INSEE Bretagne

* au moment où ont été élaborées ces projections la population régionale n'avait pas été estimée pour le 1^{er} janvier 2006 mais pour le 1^{er} janvier 2005

4.2. Les évolutions de la population européenne et de la population mondiale à l'horizon 2030

4.2.1. La population européenne à l'horizon 2030

Pour ce qui est des évolutions démographiques au niveau de l'Union européenne, l'institut Eurostat a élaboré, en 2004, des projections à l'horizon 2030. Ces projections prévoient que la population de l'Union à 25 (les projections ont été réalisées avant l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie) devrait **croître faiblement jusqu'en 2025 grâce à l'apport de l'immigration, et décliner ensuite** (la population de l'UE25 passerait de 458 millions en 2005 à 469,5 millions en 2025 puis à 468,7 millions en 2030).

Elles prévoient en outre que **la « gérontocroissance » culminera entre 2010 et 2030**, puis se résorbera progressivement par extinction des générations nombreuses du baby-boom ; que selon toute vraisemblance, elle s'accompagnera d'une montée de la « dépendance senior » (rapport de la population âgée de 65 ans et plus sur la population âgée de 15 à 64 ans, population active potentielle)¹³⁵ et que la population en âge d'être active (les 15-64 ans) connaîtra un déclin encore plus rapide et plus profond que l'ensemble de la population (20,8 millions d'individus en moins en 2030, par rapport à 2005).

Dans une prospective des mobilités résidentielles, on ne peut ignorer que face à ces évolutions plutôt alarmistes, la Commission européenne compte sur **l'immigration extra-européenne pour contribuer à compenser la baisse de la population d'ici à 2025**, bien que considérant également que cette immigration ne pourra « à elle seule résoudre tous les problèmes posés par le vieillissement »¹³⁶. On ne peut

¹³⁵ Gérard-François Dumont et Jean-Marc Zaninetti, *Perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030 : analyse économique*, mai 2005

¹³⁶ Commission européenne, Com (2005) 94 final, Livre vert « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations »

ignorer non plus que dans cette perspective, la Commission a ouvert en 2005, par l'intermédiaire d'un Livre vert, un nouveau débat sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques¹³⁷, dans lequel elle souligne que « *des flux migratoires plus soutenus pourraient être de plus en plus nécessaires pour couvrir les besoins du marché du travail européen et pour assurer la prospérité de l'Europe* » et aussi que : « *vu la situation démographique de l'Europe et de son environnement géographique, cette immigration économique sera aussi, en grande partie, une immigration de peuplement* », ce qui devrait, selon elle, imposer de gérer efficacement l'admission des immigrants, et de conduire des politiques proactives d'intégration et d'égalité des chances¹³⁸...

Notons par ailleurs que pour la Commission, il est clair que les changements démographiques qui « *vont s'accélérer à partir de 2010* », sont d'ores et déjà « *en train de façonner une nouvelle société* », dans laquelle il y aura « *de moins en moins de jeunes et d'adultes, de plus en plus de « travailleurs vieillissants », de retraités et de personnes très âgées* ». La Commission tient pour acquis que les « seniors » (65-79 ans) verront leur nombre s'accroître fortement après 2010, et jusqu'en 2030 environ (+37,4 %), et qu'ils « *seront aussi plus actifs, parce qu'en meilleure santé, si les tendances actuelles se poursuivent* », mais aussi plus aisés car « *ils auront constitué, dans une proportion croissante, des pensions complètes, et disposeront d'une épargne plus élevée que leurs prédécesseurs, mais aussi que leurs enfants* »¹³⁹.

Dans ces conditions, et étant donné que « *les « seniors » de certains pays choisissent de plus en plus de s'installer dans une autre région ou un autre pays* »¹⁴⁰, il n'est pas déraisonnable d'imaginer que les migrations de retraités européens puissent augmenter à l'horizon 2030, et qu'une partie puisse se faire vers la Bretagne...

Les Nations Unies ont également réalisé des projections pour l'Union européenne. D'après le scénario médian de ces projections (révision 2004), treize des pays de l'Union à 25 (sans la Roumanie et la Bulgarie), dont la France, conserveraient, à l'horizon 2020, une croissance démographique, tandis que douze connaîtraient un déclin démographique (l'Allemagne, l'Espagne et la Grèce seraient proches de l'équilibre, mais le déclin serait plus prononcé en Italie et dans les huit pays de l'élargissement de 2004). En outre, toute l'Europe orientale et balkanique (y compris la Roumanie et la Bulgarie) connaîtrait un processus de dépeuplement ; le pays le plus déprimé étant l'Ukraine.

Par ailleurs, neuf pays de l'Union, dont la France, conserveraient un accroissement naturel (l'Irlande demeurerait en tête et la France passerait en 4^{ème} position derrière le Royaume-Uni et la Suède), tandis que dans treize pays, le solde naturel serait déficitaire à l'horizon 2020. Pendant ce temps, hors de l'Union à 25, les pays du

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

Maghreb, l'Albanie et la Turquie, mais aussi la Norvège et l'Islande enregistreraient des taux d'accroissement naturel relativement élevés¹⁴¹.

Enfin, à l'horizon 2020, l'ensemble de la croissance démographique européenne ne reposerait plus que sur l'immigration. Selon le scénario médian, vingt pays de l'Union à 25, dont la France, enregistreraient un solde migratoire positif. Les pays les plus attractifs en valeur absolue seraient, dans l'ordre décroissant : l'Allemagne (solde net de 200 000 personnes par an), le Royaume-Uni et l'Italie. La France ferait partie des pays enregistrant un flux d'immigration positif mais plus lent que la moyenne communautaire (avec la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie). **Hors de l'Union à 25**, tous les pays situés en Europe orientale et sur les rives orientales et méridionales de la Méditerranée connaîtraient un déficit migratoire qui d'ailleurs alimenterait en grande partie les flux vers l'Union européenne. Ces projections, si intéressantes soient-elles doivent néanmoins être regardées avec une très grande prudence. Gérard-François Dumont et Jean-Marc Zaninetti attirent l'attention sur le fait que des trois composantes des projections démographiques (fécondité, mortalité et migrations), la migration nette est la plus fragile car les instituts qui produisent des projections ne font que reconduire les soldes migratoires observés sur longue période, en lissant les pics qui leur semblent excessifs. Ainsi, par exemple, la Division de la population des Nations Unies, lorsqu'elle a établi le scénario médian, a fortement minoré l'attractivité de l'Espagne par rapport aux flux de 2000-2004 en considérant l'afflux de cette période comme un « accident »¹⁴².

4.2.2. La population mondiale à l'horizon 2030

Dès à présent, du fait d'une croissance démographique nettement plus modérée en Europe que dans le reste du monde, la part de l'Europe (ici le continent européen, la Russie étant notamment comprise) dans la population mondiale s'est réduite au cours des dernières décennies, passant de 22 % en 1950 à 11 % en 2005¹⁴³.

Selon les projections démographiques officielles des Nations Unies, la population mondiale aurait atteint en juillet 2007, 6,7 milliards d'habitants, soit 547 millions de plus qu'en 2000, et atteindrait en 2030, entre 7,6 et 8,8 milliards d'habitants (selon que l'on retienne l'hypothèse de fécondité la plus basse, ou la plus haute)¹⁴⁴. Or cette croissance serait principalement le fait des régions aujourd'hui les moins développées (selon la terminologie des Nations Unies) et serait caractérisée par un important différentiel de croissance démographique entre l'Europe et les autres régions du monde (y compris avec les Etats-Unis, qui resteraient toujours nettement plus jeunes et plus dynamiques que l'Europe).

¹⁴¹ Projections des Nations Unies (révision 2004), présentées par Gérard-François Dumont et Jean-Marc Zaninetti, op. cit.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Rapport d'information de l'Assemblée nationale « Les perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030 : analyse économique », présenté par Mme Béatrice PAVY, 2006

¹⁴⁴ Projections des Nations Unies, révision 2004

5. De la portée des questions environnementales et des questions énergétiques

Bien qu'elles soient de nature différente, ces deux catégories de variables ont été ici regroupées. Leurs évolutions peuvent aussi influencer les mobilités.

On retiendra ici qu'il existe une probabilité pour que **les évolutions climatiques** aient une influence sur les migrations futures. L'accélération de ces évolutions pourrait en effet provoquer d'importants déplacements de populations à travers le monde (amplifiant les « migrations climatiques » évoquées plus haut). Le président du GIEC (Groupe International des Experts sur le Climat.), et directeur général du Tata Energy Research Institute en Inde, Rajendra Pachauri, prévenait, lors de la conférence internationale « Avoiding dangerous climatic change », qui s'est tenue à Exeter en Grande-Bretagne du 1^{er} au 3 février 2005, à l'initiative du gouvernement britannique, que « *quelques 150 millions de réfugiés du climat pourraient être déplacés d'ici à 2050* », en soulignant que « *la frange côtière indienne, submergée par la montée des mers consécutive à une augmentation de la température mondiale, pourrait provoquer à elle seule le déplacement de 20 à 60 millions de personnes* ».

On retiendra également qu'il existe une forte probabilité pour que **le prix du pétrole** augmente encore fortement au cours des prochaines années. Or une hausse durable pèserait inévitablement sur l'évolution des déplacements (y compris quotidiens) - sauf à développer les énergies de substitution -, sachant qu'aujourd'hui la part du trafic intérieur de passagers en automobile s'élève en France à 84 %¹⁴⁵. A cet égard, plusieurs scénarios peuvent être envisagés et l'hypothèse d'une réduction du trafic automobile (c'est-à-dire d'une certaine façon de se déplacer, plutôt individuellement, rapidement et à un coût acceptable) n'est pas déraisonnable, y compris en ce qui concerne les trajets interurbains (et non seulement les trajets urbains pour lesquels le report modal peut se faire plus facilement). Une telle évolution aurait inévitablement des conséquences sur la localisation des ménages, et notamment des ménages d'âge actif, en particulier dans les pays à dominante rurale qui disposent rarement de transports en commun. Une telle évolution aurait aussi des conséquences, mais aussi sur la localisation des entreprises (il suffit de penser que 96 % des produits du secteur de l'agroalimentaire implanté en Bretagne sont actuellement transportés par la route). Une réduction de la circulation routière pourrait donc entraîner également un ralentissement de la croissance économique, le temps que les ajustements se fassent...

6. De la portée des politiques publiques

Les diverses politiques qui seront mises en place auront, elles aussi, une influence plus ou moins grande sur les mobilités résidentielles. Il en va ainsi, notamment, des politiques d'immigration, des politiques dans le domaine de la formation (y compris s'agissant de l'organisation des enseignements), des politiques d'environnement, des

¹⁴⁵ Les synthèses IFEN, édition 2006

politiques d'aménagement du territoire, d'équipements et de transports, des politiques du logement, et des politiques énergétiques... Enfin, demeure la question de l'organisation administrative de la France, c'est-à-dire la question de la décentralisation, et celle de l'organisation des Collectivités territoriales, à l'horizon 2030.

6.1. Les politiques d'immigration internationale

Les politiques d'immigration, décidées au niveau national et au niveau de l'Union européenne, auront, bien entendu, une influence sur les mouvements migratoires internationaux, selon qu'elles seront des politiques de plus ou moins grande ouverture. A périmètres de compétences constants, les régions joueront toujours un rôle en 2030, par l'intermédiaire de leur action en matière de développement économique dans sa dimension internationale (promouvoir plus ou moins la Bretagne à l'étranger, attirer plus ou moins les entreprises étrangères, favoriser plus ou moins le développement international des entreprises bretonnes, etc.).

Au niveau de l'Union européenne, et de la France, plusieurs grandes **hypothèses** sont possibles. Ainsi, par exemple, l'Union européenne peut devenir une « Europe forteresse », renforcée et barricadée avec des circulations intra-européennes accrues mais des échanges réduits avec l'extérieur. Elle peut aussi se considérer comme un « morceau du monde », avec des frontières extérieures perméables. Mais elle peut aussi bien devenir une Europe éclatée en pays fermés sur eux-mêmes, avec des frontières extérieures et intérieures fortes.

6.2. Divers aspects des politiques d'organisation des enseignements

Divers aspects des politiques d'organisation des enseignements peuvent influencer les délocalisations des lieux de formation, mais aussi de production ; et provoquer par là des changements de résidences, tant des actifs que des étudiants. Dans ce domaine, plusieurs **hypothèses** peuvent être retenues : structuration des universités bretonnes, autonomie des universités, délocalisation des sites d'enseignement supérieur ou des lieux de transferts de technologies, développement du télé-enseignement et de la formation ouverte à distance, professionnalisation de l'enseignement supérieur, évolution de la formation continue... D'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, les politiques qui seront mises en œuvre dans ce domaine joueront un rôle dans la détermination de certains mouvements d'entreprises et d'individus (actifs et leur famille, étudiants...).

6.3. Les mesures de protection de l'environnement

La qualité de l'environnement (air, eau, sols, paysages, organisation urbaine...) peut jouer un rôle souvent non négligeable dans le degré d'attractivité des territoires et provoquer par-là, plus ou moins de mouvements résidentiels.

Seule la force des politiques menées, et selon le degré d'adhésion des diverses populations à ces politiques, la plus ou moins grande qualité de l'environnement jouera, ou ne jouera pas, en faveur de la Bretagne, ou en faveur de tel ou tel pays de Bretagne.

6.4. Des politiques d'aménagement des territoires, de transports et d'infrastructures

Des politiques d'aménagement du territoire, de transports et d'infrastructures, peuvent peser aussi sur les mobilités résidentielles, selon qu'elles se feront dans le sens d'une plus ou moins grande ouverture sur le monde extérieur ; selon que le projet « Bretagne Grande Vitesse » se réalisera ou non ; selon que la Bretagne sera en pointe ou non en matière d'équipements et d'usages des TIC ; selon que les services au public, publics et privés, seront plus ou moins présents dans un grand nombre de points du territoire régional...

6.5. Les politiques du logement

Les politiques du logement ne seront pas étrangères au développement des mobilités résidentielles au cours des prochaines années, puisque le logement est au cœur des mobilités résidentielles (le marché local de l'habitat influence fortement la mobilité de courte distance).

Les études empiriques montrent que de nombreux aspects du marché vont influencer la mobilité : le volume de la construction neuve, voir l'importance des opérations de rénovation, les politiques d'aide au logement, les prix du logement (achat, location)... Tout d'abord, le volume de la construction : puisque tout logement neuf occupé l'est nécessairement par un ménage mobile. A ce sujet, Thierry Debrand et Claude Taffin qui ont regardé l'évolution de la construction en France entre 1984 et 2002, notent que le niveau de la construction n'a pas été constant pendant 20 ans... Tout ce que l'on peut dire ici pour la Bretagne est que la région s'est caractérisée au cours des dernières années par un rythme de construction plus soutenu qu'au niveau national puisque 7,5 % des résidences principales y datent de moins de 6 ans, ce qui est 2 points de plus qu'en moyenne nationale (métropole). Par ailleurs, ce rythme s'est nettement accéléré depuis 1999, puisqu'il s'est construit, entre 1999 et 2004, en moyenne 20 000 résidences principales par an, alors qu'il s'en construisait 12 000 au cours des années 1990¹⁴⁶.

Ensuite, les politiques d'aide au logement : à ce sujet, Thierry Debrand et Claude Taffin observent que « *les politiques publiques d'aide à l'investissement locatif privé (Quilès-Méhaignerie, puis Périssol, Besson et maintenant Robien) ou à l'accession à la propriété (PAP, puis PTZ), ou encore, visant à soutenir la production de logements sociaux exercent une forte influence sur la mobilité des ménages par l'intermédiaire de la construction de logements* »¹⁴⁷.

¹⁴⁶ INSEE Bretagne, *Octant* n° 102, juillet 2005

¹⁴⁷ Thierry Debrand et Claude Taffin, op. cit.

Enfin, l'évolution des prix : on sait notamment que la mobilité est accélérée par l'idée que la hausse des prix va se poursuivre, tandis qu'elle est freinée lorsqu'intervient une baisse des prix de l'immobilier (car les propriétaires préfèrent alors conserver leur bien en attendant une remontée des prix)¹⁴⁸. Or les mécanismes des prix du marché du logement sont complexes, et nul ne peut dire, par exemple, si le boom que connaît l'immobilier résidentiel dans la zone euro (sauf l'Allemagne) depuis 1997, lié en bonne partie aux conditions de financement attractives, constitue ou non une « bulle immobilière ».

6.6. L'organisation administrative de la France

Un autre point important sur lequel pèsent des incertitudes est l'organisation administrative de la France en 2030, avec notamment la question des compétences et du nombre de Collectivités territoriales.

Si les régions françaises ont davantage de compétences et de pouvoir en 2030, leurs capacités d'actions seront augmentées... C'est une hypothèse que nous n'avons pas considérée pour élaborer les scénarios où cette « variable » a été en fait neutralisée.

7. En guise de conclusion sur le poids des variables susceptibles d'expliquer les mobilités.

L'ensemble des observations effectuées ci-dessus permettent d'annoncer quelques conclusions suivantes :

- La nature des variables susceptibles de peser sur les décisions de mobilité résidentielle varie selon qu'il s'agit de mobilités de courtes ou de longues distances, interrégionales ou intra-régionales, et selon qu'il s'agit de considérer les mobilités des actifs, des étudiants ou des retraités ;
- Le poids des variables susceptibles d'être retenues peut varier selon les époques : les variables que l'on peut considérer comme ayant été particulièrement déterminantes hier ne le seront peut-être plus demain (d'où l'intérêt d'hypothèses de ruptures par rapport aux tendances) ;
- Enfin, **aucune variable, quelle que soit la catégorie d'acteurs étudiées, ne semble jouer un rôle déterminant à elle seule** : c'est toujours un ensemble de variables qu'il faut prendre en compte. Quand une variable semble devoir jouer un rôle majeur (par exemple, des perspectives d'emploi favorables pour un actif en recherche d'emploi), on peut raisonnablement penser que d'autres variables interviennent aussi (par exemple, une volonté de « retour au pays », la perspective d'une certaine qualité de vie, etc.).

¹⁴⁸ *Ibid.*

8. Tableau de synthèse (variables et hypothèses)

VARIABLES	Hypothèse a	Hypothèse b	Hypothèse c	Hypothèse d
1. Les évolutions économiques				
Conjoncture générale	<i>Croissance moyenne France et Bretagne</i>	<i>Croissance très forte (France et Bretagne)</i>	<i>La Bretagne en tête</i>	<i>La Bretagne décroche</i>
Influence de la croissance	<i>Elle suscite des migrations</i>	<i>Elle n'influence pas les migrations</i>		
Perspectives de variation de l'emploi	<i>Très fortes perspectives</i>	<i>Mauvaises perspectives</i>	<i>Perspectives moyennes</i>	
Prix du pétrole	<i>Hausse continue</i>	<i>Stabilité</i>	<i>Baisse</i>	
Qualification des emplois	<i>Niveaux de qualification élevés</i>	<i>Faibles qualifications requises</i>		
Nature des activités	<i>Essor d'activités cognitives</i>	<i>Essor d'activités tayloriennes</i>	<i>Activités mixtes</i>	
Mobilités des entreprises	<i>Stabilité des entreprises</i>	<i>Fortes délocalisations</i>	<i>Arrivées massives d'entreprises</i>	
Mobilité des ménages	<i>Les ménages suivent les entreprises</i>	<i>Les entreprises suivent les ménages</i>		
Effectifs fonction publique (Etat)	<i>Croissance continue</i>	<i>Stabilité</i>	<i>Déclin</i>	
Mobilités professionnelles	<i>Fortes mobilités continues</i>	<i>Faibles mobilités requises</i>		
Image économique de la région	<i>Image dégradée</i>	<i>Image très porteuse</i>		
2. Les modes de vie				
Mobilité en fonction de l'âge	<i>Les personnes âgées se déplacent peu</i>	<i>Les personnes âgées se déplacent beaucoup</i>	<i>Les jeunes sont mobiles</i>	<i>Les jeunes se sédentarisent</i>
Composition des ménages	<i>Stabilité</i>	<i>Instabilité</i>		
Mobilité des actifs	<i>Forte propension à se déplacer</i>	<i>Inertie au déplacement</i>		
Revenus des retraités	<i>Les niveaux sont maintenus</i>	<i>Les niveaux croissent</i>	<i>Les niveaux baissent</i>	
Mobilité en fonction du revenu des ménages	<i>Les ménages aisés sont très mobiles</i>	<i>Les ménages aisés sont peu mobiles</i>	<i>Les ménages pauvres sont très mobiles</i>	<i>Les ménages pauvres sont peu mobiles</i>
Décohabitation (jeunes, retraités,...)	<i>Elle s'accélère</i>	<i>Elle se réduit</i>		
Mobilité des propriétaires	<i>Les propriétaires sont peu mobiles</i>	<i>Les propriétaires sont très mobiles</i>		
Cadre de vie	<i>Un facteur d'attractivité puissant</i>	<i>Un facteur sans influence</i>		
Souhait du « retour au pays »	<i>Il est puissant</i>	<i>Il est faible</i>		
Degré d'accueil des Bretons	<i>Société ouverte, accueillante</i>	<i>Société fermée</i>		

VARIABLES	Hypothèse a	Hypothèse b	Hypothèse c	Hypothèse d
3. Les technologies				
Technologies de l'information et de la communication	<i>Elles provoquent des mobilités</i>	<i>Elles freinent les mobilités</i>		
Nouvelles technologies	<i>Elles suscitent forte attractivité et polarisation des activités et populations</i>	<i>Elles permettent une meilleure répartition des activités et populations</i>		
4. La démographie				
La population nationale	<i>Elle croît de façon forte et engendre des mobilités importantes</i>	<i>Elle croît très peu et engendre peu de mobilité</i>		
Les préférences migratoires	<i>Les Français préfèrent le Sud</i>	<i>L'Ouest de plus en plus attractif</i>		
Les migrations internationales	<i>Importance croissante des travailleurs et arrivées massives d'émigrés et de réfugiés « climatiques »</i>	<i>Arrivée massive d'étudiants étrangers</i>	<i>Arrivée massive de retraités étrangers</i>	
5. Les politiques publiques				
Politiques d'immigration	<i>Elles favorisent les migrations</i>	<i>Elles encadrent les migrations</i>	<i>Fermeture des frontières</i>	
Politique d'enseignement	<i>La politique bretonne favorise l'arrivée d'étudiants</i>	<i>La politique bretonne ne stimule pas l'arrivée d'étudiants</i>		
Politique de l'environnement	<i>La protection de l'environnement est forte</i>	<i>Pas de politique de protection de l'environnement</i>		
Politique de l'aménagement du territoire	<i>Elle favorise la répartition des activités et des ménages</i>	<i>Elle encourage les polarisations</i>		
Politique du logement	<i>Elle est très active en faveur de la construction, des aides, de prix</i>	<i>Elle est peu active</i>		
Politique de décentralisation	<i>Elle se poursuit</i>	<i>Statu quo</i>		

Chapitre 2

Quatre scénarios

1. SCENARIO 1 : « LA BRETAGNE CONVOITEE » OU « BREIZ RIVIERA »	151
1.1. UN CONTEXTE GENERAL DOMINE PAR UN ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS ET UN FORT « DESIR DE BRETAGNE »	151
1.1.1. Un contexte général dominé par un accroissement des migrations	151
1.1.2. Un fort « désir de Bretagne »	155
1.2. LA BRETAGNE ET LA FORTE CROISSANCE DES MOBILITES RESIDENTIELLES	157
1.2.1. La Bretagne, « terre d'accueil » des actifs	157
1.2.2. La Bretagne, région très attractive pour les retraités : la « rivierarisation » de l'Ouest ?	159
1.2.3. La Bretagne, une région attractive pour les étudiants	161
1.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	162
1.3.1. Les impacts du scénario 1 sur la structure démographique de la région	162
1.3.2. Les impacts du scénario 1 sur les marchés du travail, l'activité et les services	163
1.3.3. Les impacts du scénario 1 sur la localisation des populations et les questions d'aménagement du territoire et d'équipements	165
1.3.4. Les impacts du scénario 1 sur l'environnement et l'énergie	169
1.3.5. Les impacts du scénario 1 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	169
1.4. LES ENSEIGNEMENTS DE CE SCENARIO : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	171
1.4.1. En matière d'aménagement et d'environnement	171
1.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	173
1.4.3. En matière de développement économique	173
2. SCENARIO 2 : « LA BRETAGNE EN POINTE » OU « LES VENTS PORTANTS »	177
2.1. UN CONTEXTE GENERAL DOMINE PAR UNE CROISSANCE EUROPEENNE ET NATIONALE MODEREE, ET PAR UN FORT ESSOR DU SYSTEME ECONOMIQUE BRETON	177
2.1.1. La croissance économique nationale et européenne est modérée, même si ses trajectoires se modifient en permanence	177
2.1.2. La Bretagne en tête...	181
2.2. LA BRETAGNE ET L'ESSOR DES MOBILITES RESIDENTIELLES	184
2.2.1. La Bretagne, une région très attractive pour les actifs	184
2.2.2. La Bretagne, une région également très attractive pour les retraités	186
2.2.3. La Bretagne, une région privilégiée par les étudiants	186
2.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	187
2.3.1. Les impacts du scénario 2 sur la structure démographique de la région	187
2.3.2. Les impacts du scénario 2 sur les marchés du travail, l'activité et les services	188
2.3.3. Les impacts du scénario 2 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement	189
2.3.4. Les impacts du scénario 2 sur l'environnement, l'énergie	192
2.3.5. Les impacts du scénario 2 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	192

2.4. LES ENSEIGNEMENTS DE CE SCENARIO : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	193
2.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement	194
2.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	194
2.4.3. En matière de développement économique	195
3. SCENARIO 3 : « LA BRETAGNE PERFORMANTE » OU « LE COURANT PRODUCTIF »	197
3.1. DANS UN CONTEXTE GENERAL DOMINE PAR UNE CROISSANCE EUROPEENNE ET NATIONALE MODEREE, UN ESSOR RELATIF DU SYSTEME ECONOMIQUE BRETON	197
3.1.1. La croissance économique nationale et européenne est modérée, même si ses trajectoires se modifient en permanence	197
3.1.2. La Bretagne performante mais en tensions	199
3.2. LA BRETAGNE ET L'ESSOR DES MOBILITES RESIDENTIELLES	199
3.2.1. La Bretagne, une région attractive pour les actifs	200
3.2.2. La Bretagne, une région moyennement attractive pour les retraités	200
3.2.3. La Bretagne, une région moyennement attractive pour les étudiants	201
3.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	201
3.3.1. Les impacts du scénario 3 sur la structure démographique de la région	201
3.3.2. Les impacts du scénario 3 sur les marchés du travail, l'activité et les services	202
3.3.3. Les impacts du scénario 3 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement	202
3.3.4. Les impacts du scénario 3 sur l'environnement, l'énergie	205
3.3.5. Les impacts du scénario 3 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	205
3.4. LES ENSEIGNEMENTS DE CE SCENARIO : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	205
3.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement	205
3.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	206
3.4.3. En matière de développement économique	207
4. SCENARIO 4 : « LA BRETAGNE DELAISSEE » OU « LE REFLUX »	209
4.1. UN CONTEXTE GENERAL MARQUE PAR UNE INEGALE MOBILITE DES FRANÇAIS ET UN AFFAIBLISSEMENT DE L'ATTRAIT POUR LA BRETAGNE	209
4.1.1. Un contexte général marqué par une inégale mobilité des Français dans un contexte de hausse des mobilités au plan international	209
4.1.2. Un moindre attrait de la Bretagne	211
4.2. LA BRETAGNE : LE TEMPS DES EXODES	213
4.2.1. La Bretagne, terre d'exil des actifs	213
4.2.2. Une région qui attire moins qu'autrefois les retraités français...	214
4.2.3. La Bretagne et la fuite des étudiants	214

4.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	215
4.3.1. Les impacts du scénario 4 sur la structure démographique de la région	215
4.3.2. Les impacts du scénario 4 sur les marchés du travail, l'activité et les services	216
4.3.3. Les impacts du scénario 4 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement	216
4.3.4. Les impacts du scénario 4 sur l'environnement, l'énergie	218
4.3.5. Les impacts du scénario 4 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	218
4.4. LES ENSEIGNEMENTS DU SCENARIO 4 : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	218
4.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement	218
4.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	219
4.4.3. En matière de développement économique	219
5. TABLEAU DE SYNTHESE (COMPARAISON DES 4 SCENARIOS)	221

Après avoir repéré les principales « **variables** » susceptibles de peser sur les mobilités résidentielles, la réflexion porte, à présent, sur la manière dont ces variables pourraient effectivement influencer l'évolution des mobilités, de courte et longue distances, à l'horizon 2030, en fonction des **hypothèses** que l'on peut faire à leur sujet (et qui ont été, elles aussi, présentées plus haut).

Afin d'explorer ces futurs possibles, **quatre scénarios** ont été élaborés.

Ils sont animés par des « *moteurs* » qui contribuent à définir leur orientation. Auparavant, il faut s'interroger sur la nature de ces moteurs (A) sur les liens entre ces moteurs et les variables (B) ainsi que sur les grandes orientations de ces scénarios (C)

A. Les moteurs des scénarios

La définition des scénarios s'opère à partir des importances relatives accordées aux deux dynamiques susceptibles de provoquer l'essor des territoires, à savoir la « *dynamique productive* », d'une part, et la « *dynamique résidentielle* », d'autre part. Ceci justifie que l'on définisse préalablement, plus précisément, et que l'on distingue ces deux dynamiques.

Ces deux dynamiques peuvent être saisies de façons différentes selon que l'on se place du point de vue de la production ou des revenus.

- **Une distinction selon l'angle de la production** : Cette distinction suppose que les activités économiques, sur un territoire donné, se répartissent en deux secteurs :

- *Les activités de « base », ou « productives », qui sont des activités tournées vers les ventes en dehors de ce territoire, pour répondre à une demande nationale ou internationale ;*
- *Les activités locales, ou « résidentielles », qui sont des activités tournées vers les marchés locaux.*

Ces activités sont très liées, parce que les activités de base ou « productives » génèrent des revenus (salaires, profits) qui permettent la consommation locale et suscitent donc l'essor des activités locales, ou « résidentielles »... La distinction entre ces deux types d'activités n'est pas aisée. Généralement, « l'économie résidentielle » regroupe le commerce de détail, le bâtiment, l'éducation, la santé, les services marchands aux particuliers et les services administrés... tandis que « l'économie productive » regroupe les activités industrielles, la production agricole et ses activités de transformation...

En Bretagne, selon cette définition, la majorité des emplois relèvent de « l'économie résidentielle » (57 % en 1999) ; parfois même, c'est-à-dire dans certains pays, cette proportion dépasse 60 %.

- **Une distinction selon l'angle des revenus** : Une autre distinction entre « économie productive » et « économie résidentielle » consiste à considérer la question des revenus.

- « *L'économie productive* » donne naissance aux revenus qui sont liés à la vente des produits et services réalisés sur le territoire. Il s'agit alors des salaires et profits les plus divers. Ces revenus sont d'autant plus élevés que l'économie productive est plus développée ;
- « *L'économie résidentielle* » est composée de tous les revenus captés à l'extérieur d'un territoire, et qui sont très divers, tels les salaires publics, les revenus sociaux, les pensions de retraite, les revenus des résidents secondaires, les revenus des placements... Ces revenus sont d'autant plus importants que les mobilités des ménages s'accroissent et que les logiques de redistribution se développent... Bien évidemment, tous ces revenus captés à l'extérieur d'un territoire vont dynamiser la vie locale, suscitant une demande auprès des commerçants, des artisans, des services publics et privés..., donnant ainsi naissance à toute une série d'activités domestiques (et d'emplois qui y sont liés).

Selon les pays considérés, les poids respectifs de ces deux dynamiques sont très variables, certains étant surtout dominés par une « logique productive » (Vitré, Fougères, Ploërmel...), d'autres par une « logique résidentielle » (Auray, Vannes, Saint-Malo, Dinan...), d'autres par un « mix » des deux logiques (Rennes, Brest, Quimper...)... En tous cas, géographie de la production et géographie des revenus distribués ne coïncident pas nécessairement ; la divergence entre ces deux géographies tend même à s'amplifier d'année en année, surtout avec le vieillissement de la population, l'attrait résidentiel de plus en plus prononcé de certains pays et le développement d'une économie de loisirs et du temps « libéré ».

C'est plutôt cette conception de la distinction « économie productive » / « économie résidentielle » selon la nature des revenus qui sera retenue dans la suite de ce travail.

B. Les liens entre variables et moteurs

Si chacun des scénarios est animé par un « moteur », c'est sous la pression des unes ou des autres des variables invoquées ci-dessus.

- **la « dynamique productive »**, c'est-à-dire des activités de production et de commercialisation donnant naissance à toutes sortes de revenus (salaires, profits), est principalement liée aux variables telles que les perspectives d'emploi, l'évolution du PIB, la mobilité des entreprises, l'image économique de la région, l'évolution des technologies, et certaines politiques publiques (aménagement des territoires, organisation administrative...)...
- **la « dynamique résidentielle »**, représentée par les revenus « captés » à l'extérieur du territoire régional (retraites, revenus sociaux, revenus des

résidents secondaires, salaires publics...) et dont l'importance est déterminée par des variables telles que la démographie, les aspirations des individus (recherche d'un certain cadre de vie, désir d'accès à la propriété, ou de « retour au pays »...), et certaines politiques publiques (politiques d'immigration, politiques du logement...).

C. Les grandes lignes des quatre scénarios

La construction des scénarios de cette présente prospective est opérée ici en faisant des hypothèses sur les parts respectives de ces deux dynamiques au sein de l'espace régional et sur leurs évolutions.

- Ainsi, dans un premier scénario, « **la Bretagne convoitée** », ou « **Breiz riviera** », dans un contexte marqué par une forte mobilité des ménages, et alors que la « dynamique productive » régionale se développe au même rythme que la dynamique productive nationale, la Bretagne est très convoitée. Son *attractivité résidentielle* est très forte, du fait du dynamisme de certaines de ses activités (culture, tourisme, loisirs...), de l'excellente réputation de la région en matière de cadre de vie : la Bretagne, « parce que c'est la Bretagne », attire par sa géographie, ses caractères, ses façons d'être, ses activités culturelles, ses aménités naturelles, ses fortes spécificités... Les retraités et les résidents secondaires sont les premiers séduits, mais la Bretagne attire aussi les actifs et leurs familles. On y vient de partout, c'est-à-dire de la plupart des régions françaises, mais aussi d'autres régions du monde. Certains des étrangers qui arrivent se sont exilés par nécessité, en fuyant des régions où leurs conditions d'existence se trouvaient menacées (en raison, par exemple, de désastres écologiques, de graves pénuries d'eau ou de nourriture, ou de rigueurs climatiques, et parfois de conflits...). Dans bien des cas, cette région convoitée est un repaire et un refuge.

- Dans un second scénario, « **la Bretagne en pointe** », ou « **les vents portants** », la région est également très attractive, du fait de ses importantes aménités naturelles qu'elle a su préserver ou entretenir, ce qui accroît sa « *dynamique résidentielle* » ; mais elle est aussi très attractive du fait du *grand dynamisme de ses activités productives* et de leur bon positionnement dans la compétition internationale... Dans ces conditions, la Bretagne séduit autant les actifs, seuls ou en famille, les retraités et même les étudiants.

- Dans un troisième scénario, « **la Bretagne performante** », ou « **le courant productif** », la région fonde principalement son attractivité sur son « *dynamisme productif* » : elle se développe à un rythme voisin, voire supérieur à celui des autres régions mais sans plus, faute d'organisation et de consensus entre les acteurs. Par ailleurs, son « attractivité résidentielle » s'est réduite du fait que la région n'a pas su préserver son patrimoine, la qualité de son littoral, la diversité de ses paysages et ses caractères distinctifs... Dans ces conditions, elle reste attractive pour les actifs mais attire moins les retraités, les résidents secondaires...

- Dans un quatrième scénario, « **la Bretagne délaissée** », ou « **le reflux** » la région est à la traîne sur le plan économique : sa « dynamique productive » est faible, et la dégradation de son potentiel fait non seulement qu'elle n'attire plus d'actifs d'autres régions (françaises et étrangères), mais que beaucoup de Bretons

ont repris le chemin de l'exode. La hausse des prix de l'énergie, les difficultés de circulation, la réduction des investissements publics ont contribué à accroître ses difficultés... Dans le même temps, la Bretagne n'a pas su préserver ses atouts naturels, culturels et la qualité de son cadre de vie, de sorte que sa « dynamique résidentielle » s'est, elle aussi, nettement affaiblie.

1. Scénario 1 : « La Bretagne convoitée » ou « Breiz riviera »

Nous sommes aux environs de 2030. Dans un contexte marqué par un accroissement généralisé des migrations (internes à la France et internationales), la Bretagne est devenue particulièrement convoitée (1.1) ; ce qui s'est traduit par des afflux continus de nouveaux résidents (1.2) et a fini par conférer à la région un nouveau visage (1.3), appelant la mise en œuvre de politiques adaptées à la nouvelle situation économique et sociale (1.4).

1.1. Un contexte général dominé par un accroissement des migrations et un fort « désir de Bretagne »

1.1.1. Un contexte général dominé par un accroissement des migrations

Dans ce scénario, en 2030, les mobilités des personnes se sont nettement accrues par rapport à 2007, et ceci au niveau mondial comme au niveau européen ou national. De nombreuses régions du monde autrefois peu touchées par la mobilité, comme la Chine, les Pays d'Europe Centrale et Orientale, la Russie et d'autres pays de la CEI¹⁴⁹ se sont maintenant mises en mouvement. Et il faut notamment compter avec le fait que des populations entières ont dû se déplacer, suite aux impacts des évolutions climatiques (réfugiés climatiques).

Cet essor des mobilités résidentielles de longue distance est le résultat de la conjonction de toute une série de facteurs explicatifs.

- Tout d'abord, **sur le plan économique**, le processus de mondialisation et d'ouverture des économies n'a cessé de se renforcer, et la mobilité des capitaux, des idées, des entreprises et des hommes s'est accélérée. Les phénomènes de délocalisations/relocalisation d'activités se sont intensifiés et, plus que jamais, le monde est un immense tohu-bohu où se croisent et s'entrecroisent les acteurs économiques.

Alors qu'elle reste modérée, **la croissance économique mondiale** s'accompagne de profondes inégalités entre les différentes zones du monde ; ce qui provoque, au sein des pays « en retard » ou « en panne », des vagues croissantes d'émigrations en direction des pays et des zones les plus attractives. Mais ces « retards de croissance » ne sont pas la seule explication des nouvelles mobilités internationales car le souhait de s'expatrier est souvent puissant y compris dans certains pays développés d'Europe, d'où les gens s'en vont pour des raisons qui sont parfois d'ordre économique (pénuries d'emploi par exemple), mais aussi parfois pour des raisons qui relèvent de la qualité du cadre de vie (dégradation des conditions

¹⁴⁹ Catherine Wihtol de Wende, Directrice de recherche au Centre d'études sur les relations internationales (Ceri), « De nouvelles mobilités », *Alternatives économiques* n° 200, février 2002

d'urbanisme et d'environnement, système de santé non performant, pénurie de logement, hausse des prix du foncier et de l'immobilier...).

En France, la croissance n'est **que très légèrement positive**, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) nettement inférieur à 2 % tout au long de la période. Notons au passage qu'en 2030, si le PIB donne toujours une idée de la croissance (et du potentiel en matière de consommation et d'investissements), de nouveaux indicateurs permettent désormais de mieux mesurer la qualité de vie.

Surtout, cette croissance est inégalement répartie entre les régions qui connaissent donc de nouveaux écarts entre elles, certaines se trouvant même en situation de souffrance (ce n'est pas le cas de la Bretagne). Dans ces dernières, on observe une dégradation des conditions de vie, un développement du chômage et un net reflux des interventions publiques dans de nombreux domaines, tels la santé, les transports, les services aux personnes, le logement... ; soit, au final, une situation qui conduit nombre de personnes à partir à la recherche de régions plus clémentes.

Dans le même temps, cette croissance s'opère, au niveau national, avec une polarisation croissante des activités.

Dans ce contexte, la France a connu des difficultés de financement des retraites, qui ont accentué les inégalités entre les retraités, avec une paupérisation relative des solitaires, des ménages n'ayant toujours eu qu'un seul salaire et des personnes n'ayant eu ni carrière stable, ni salaires réguliers. Cette évolution a eu des conséquences sur la mobilité, par exemple, en contraignant certains retraités aux revenus modestes mais disposant d'un capital immobilier (par exemple, une résidence secondaire en Bretagne) à auto-consommer ce patrimoine en liquidant une partie de leurs biens¹⁵⁰. Généralement, ils ont vendu leur résidence secondaire à la campagne, à la montagne ou à la mer (souvent un héritage familial) pour ne conserver qu'un logement en ville. Finalement, seuls les plus riches ont pu conserver une résidence secondaire ou seconde (au bord de la mer).

- Ensuite, **sur le plan des conditions environnementales**, les prémisses du réchauffement climatique ont engendré, à travers le monde ; des désastres ou des perspectives de désastres (pénuries d'eau, sécheresses, érosion des sols, désertification, baisse dramatique des rendements agricoles, développement des maladies infectieuses, guerres et conflits parfois...) qui ont déjà poussé nombre de populations à fuir. L'existence de « réfugiés climatiques » devient une réalité et participe de la vaste redistribution des peuplements à l'échelle de la planète. Ceci n'est d'ailleurs pas sans susciter des réactions négatives de la part de certains pays susceptibles d'accueillir les hordes de nouveaux réfugiés.

La France n'est pas complètement épargnée par ces changements et certaines populations, notamment du Sud, et du Sud-est, ainsi que des DOM-TOM¹⁵¹, sont particulièrement touchées. Notons que les actions des hommes eux-mêmes ont souvent contribué à accroître ces dégradations et ces risques, et qu'il est difficile de

¹⁵⁰ Réf. au rapport du Conseil d'Analyse stratégique, « Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030 », Michel Godet et Marc Mousli, 2006

¹⁵¹ cf. Rapport de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) : « Un climat à la dérive : comment s'adapter ? », 2005, La Documentation française

démêler la part qui est due au changement climatique de celle qui l'est plus directement à d'autres causes humaines. Ces évolutions conduisent nombre de gens à choisir d'aller vivre ailleurs, et généralement plutôt dans les régions situées plus au nord, qui restent économiquement dynamiques, et où les espaces sont moins saturés, les risques de dégradations écologiques moins forts et les conditions climatiques moins terribles (moins de canicules, moins d'épisodes de sécheresse, de feux de forêts, de maladies « à vecteur »...).

- **Sur le plan des conditions énergétiques**, une prise de conscience s'est opérée progressivement, qui a amené des changements dans les comportements des ménages, des entreprises et des gouvernements. Mais on est encore très loin de ruptures radicales et définitives et on n'a pas véritablement changé d'ère énergétique.

Les tensions restent donc vives sur le marché des énergies et notamment du pétrole. Elles sont même devenues si intenses, qu'elles génèrent des conflits et des guerres dans certaines parties du monde, où du coup les touristes ne vont plus...

Dans ce contexte marqué par la cherté du pétrole, la mobilité quotidienne coûte beaucoup plus cher qu'en 2007, en dépit du développement des biocarburants. Par conséquent, les gens ont dû s'organiser pour pouvoir continuer à circuler en voiture, en développant dans les territoires où cela est à la fois nécessaire et possible, le covoiturage, le *car sharing*.. Les Français restent ainsi foncièrement attachés à l'automobile, dont l'utilisation procure toujours un sentiment de liberté. Cependant, ils utilisent aussi, et de plus en plus, les transports en commun, dont l'offre et les usages se sont développés, dans certaines régions plus que d'autres.

Du côté du transport aérien, des décisions ont été prises, au niveau international, visant à limiter le développement du trafic (le temps que soient mises au point des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre¹⁵²). Ces décisions ont effectivement entraîné un ralentissement du trafic. Dans ces conditions, d'une part les Français ont développé un tourisme plus hexagonal et, d'autre part, le tourisme étranger s'est en partie réduit.

- Par ailleurs, **sur le plan des modes de vie**, en 2030, alors que tout semble bouger toujours plus vite et que l'avenir semble relativement incertain, les individus privilégient autant que possible les facteurs de stabilité et de « réassurance » ; les investissements résidentiels constituent la réponse la plus massive à l'anxiété sociale devant des futurs incertains¹⁵³. Ceci se traduit par un fort attachement à la propriété (en particulier chez les jeunes qui envisagent la propriété comme un moyen d'épargne), au cadre de vie, aux relations de voisinage ; une aspiration qui se conjugue souvent avec un goût prononcé pour la nature, les grands espaces, les lieux calmes et sûrs, les activités associées au temps « libre »... Dans ces conditions, la majorité des actifs, quand ils le peuvent, organisent leur vie autour du domicile

¹⁵² Marie-Hélène Massot et Jean-Pierre Orfeuill rappellent dans un « Essai de clairvoyance prospective. Penser les mobilités de demain », in *Le Banquet* n° 22, décembre 2005, qu'un aller-retour Paris-New York pèse en carburant autant que l'usage d'une voiture sur l'année. Et posent la question : « Pourra-t-on sérieusement envisager d'ignorer cette question demain, au nom de la globalisation, si l'on contraint le plus grand nombre à des usages plus mesurés de l'automobile au nom du développement durable ? »

¹⁵³ Marie-Hélène Massot et Jean-Pierre Orfeuill, « Essai de clairvoyance prospective. Penser les mobilités de demain », in *Le Banquet* n° 22, décembre 2005

plutôt qu'autour du lieu de travail (ce dernier nettement plus instable). Ceci a des conséquences sur la localisation des ménages et les déplacements. Ainsi, les temps de trajets domicile-travail se sont allongés et le temps moyen, estimé en 2004 à 43 minutes en heures pleines pour les salariés changeant de commune pour travailler, dépasse désormais largement 1 heure (en 2004 déjà, 1,5 millions de salariés, soit 8,3 % des salariés français, passaient quotidiennement 63 minutes en voiture pour aller travailler¹⁵⁴).

Pour toutes ces raisons, au sein des populations urbaines, notamment de l'Île-de-France, les souhaits de départs se sont accrus et la recherche de nouveaux lieux de vie est devenue souvent obsessionnelle. Or, il se trouve aussi que plusieurs lieux traditionnellement attractifs (comme le Sud de la France) révèlent à présent leurs limites (saturation et encombrements, pollutions, coûts du foncier exorbitants, insécurité croissante...), ce qui entraîne un report des préférences migratoires vers d'autres régions, telles que la Bretagne.

Finalement, tout ceci pourrait également entraîner une forte hausse des mobilités internes (à la France), si la conjoncture économique qui joue un rôle important sur la propension des individus à déménager était plus favorable. Finalement, la mobilité résidentielle a surtout augmenté dans le cas des « grandes distances » (mobilité interrégionale), et beaucoup moins dans celui des « courtes distances » (mobilité à l'intérieur d'une même région). Donc, si les migrations vers les régions les plus agréables à vivre (la Bretagne en tête) ont fortement augmenté, par comparaison avec le début de la période, en raison notamment des aspirations au bien-être, on ne peut pas en dire autant de la mobilité résidentielle intra-régionale. En effet, compte tenu de leur fort attachement à la propriété et au cadre de vie (le point d'ancrage et l'assurance), une partie des ménages est fort peu mobile. En outre, dans les régions convoitées comme la Bretagne, l'afflux de nouveaux habitants finit par accroître les tensions sur le marché du logement, ce qui ne contribue pas à fluidifier les parcours résidentiels.

- Enfin, **sur le plan des migrations internationales**, alors que nombre des évolutions évoquées accroissent les souhaits de mobilité, l'Union européenne favorise les mobilités résidentielles intra-européennes. Bon nombre d'obstacles aux libres-circulations entre Etats membres ont ainsi été définitivement levés. Par ailleurs, elle tend à appliquer vis-à-vis de l'extérieur une politique d'immigration favorable à l'immigration de travail – qui est souvent, aussi, une immigration familiale – pour compenser le vieillissement de sa population active¹⁵⁵. En revanche, elle n'est pas complètement « ouverte » et cherche plutôt à limiter les autres types de migrations. La politique de la France s'inscrit dans ce même courant.

De façon générale, bien que les politiques migratoires aient encore un impact significatif sur l'ampleur des flux, les pressions sont plus fortes que jamais aux frontières du fait de la mise en mouvement, comme il a été dit, de populations entières (populations fuyant des guerres ou des conditions de vie difficiles, réfugiés

¹⁵⁴ INSEE, *Insee Première* n° 1129, mars 2007

¹⁵⁵ Comme proposé par le Livre vert de la Commission européenne : « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations », Com(2005), 94 final

climatiques, etc.). Dans ces conditions, les *immigrés en situation irrégulière* et les *réfugiés* sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois.

1.1.2. Un fort « désir de Bretagne »

En 2030, dans ce contexte national et international, où les souhaits et les besoins de mobilité se sont accrus, la Bretagne est, plus que jamais, « convoitée ». Cette convoitise explique les mouvements migratoires dans sa direction. La Bretagne est devenue une terre d'accueil, et même pour certains une « région refuge »...

L'attrait pour la Bretagne s'explique de plusieurs manières.

- **Sur le plan économique**, sans qu'elle se distingue par des opportunités particulières, la Bretagne présente néanmoins des atouts certains qu'elle peut faire valoir, tel qu'un climat social caractérisé par une qualité de dialogue entre les acteurs et une image économique qui n'a cessé de s'améliorer, à travers les caractéristiques de « dynamisme », d'« innovation »...

De surcroît, la nouvelle dynamique de l'espace à dominante rurale grâce à une « économie résidentielle » en plein essor, et même une « économie productive » développée, attire de plus en plus de monde et accroît les souhaits de venir résider dans « l'extrême Ouest français ». Enfin, sur le plan économique, la Bretagne profite pleinement de l'explosion du tourisme-

En lien avec la croissance économique telle que définie dans ce scénario, sur **le plan de l'innovation**, la Bretagne s'est tout juste maintenue « dans la course ».

En outre, **sur le plan universitaire**, la situation s'est un peu améliorée : autrement dit, le bilan migratoire de la Bretagne en ce qui concerne les étudiants est désormais équilibré.

- Davantage que du point de vue strictement économique « productif », c'est **du point de vue de l'activité « résidentielle », du cadre de vie, de l'organisation de la société régionale et des modes de vie**, que la Bretagne apparaît comme une région particulièrement attractive pour les ménages, et dynamique dans son développement... Les aspirations décrites précédemment, et qui prédominent dans la société, telles que l'aspiration à la propriété, la recherche de lieux calmes et sûrs, le goût pour la nature et le tropisme de la mer, confortent l'attractivité de la Bretagne. La région jouit en effet, de ce point de vue, de tous les atouts qui sont en général recherchés, sans compter qu'au fil du temps, il est devenu de plus en plus difficile de les trouver ailleurs, et notamment dans certaines autres régions ayant longtemps figuré parmi les plus prisées.

Le caractère attractif de la Bretagne tient encore à ses **paysages**, son **caractère maritime**, tout son **potentiel touristique et de loisirs**, son **armature urbaine** particulière (caractérisé par un maillage dense de villes moyennes), sa forte **tradition festive** (la réputation de la Bretagne comme terre de festivals joue à plein) et cette **sociabilité** qui continue de caractériser sa population et trouve à s'exprimer notamment lors des grands rassemblements festifs intergénérationnels.

L'attractivité de la Bretagne tient aussi à ses **activités culturelles** très largement développées sur tout le territoire (sans être cantonnées uniquement aux grands centres urbains), ainsi qu'à son identité et son expression artistique particulière qui s'expriment dans de nombreux domaines (musique, chant, patrimoine, arts, danse...) ou encore à la qualité des relations humaines (sens du dialogue, esprit coopératif, pratique de la tolérance et de l'ouverture à tous...).

En outre, l'attractivité de la Bretagne tient aussi au **sentiment de sécurité** auquel on l'identifie et qui continue à y régner effectivement, avec moins d'atteintes aux biens et aux personnes que dans bon nombre d'autres régions, et aussi moins de quartiers en difficulté (« les problèmes de la ville »).

Enfin, grâce aux politiques du logement qui ont freiné un peu la hausse des prix, la Bretagne jouit encore en 2030 d'un léger différentiel de prix avec l'Ile-de-France notamment, même si ceci est de moins en moins vrai. Dans ce scénario, cet avantage comparatif est un atout important qui renforce l'attractivité résidentielle de la région.

- Finalement, **les pouvoirs publics** (Etat, Collectivités locales...) ont œuvré de concert pour conforter les facteurs d'attractivité de la Bretagne par des interventions spécifiques dans les domaines de l'environnement, du foncier, des transports et des déplacements, de l'aménagement du territoire, du logement, de la culture, des loisirs... Il en va ainsi notamment de la politique volontariste de promotion du patrimoine, mise en œuvre par de nombreux maires de petites et moyennes communes de Bretagne.

Grâce à ces interventions, bon nombre de dégradations inhérentes à l'afflux continu de nouveaux habitants ont été contenues. Les **conditions environnementales** se sont même plutôt améliorées. Ainsi, par exemple, différents modes de production d'énergies d'origine renouvelable ont été développés, et des efforts importants ont été réalisés pour mieux gérer les ressources en eau, ainsi que pour mieux gérer les déchets, pour augmenter l'efficacité énergétique, réduire les consommations d'énergie (habitat, transports, activités économiques) et préserver au maximum la qualité du littoral breton...

Somme toute, alors que la situation des activités « productives » n'est pas meilleure qu'ailleurs, bon nombre d'autres éléments ont contribué à renforcer le « désir de Bretagne » et favorisé l'arrivée de nombreux ménages (des actifs seuls ou avec leur famille, des retraités et même des étudiants). Cependant l'équilibre est fragile et une forte menace pèse à terme sur ce développement, basé pour une large part, sur la redistribution de revenus produits en dehors de la région.

1.2. La Bretagne et la forte croissance des mobilités résidentielles

La croissance des mobilités résidentielles touche les actifs, les retraités et les étudiants.

1.2.1. La Bretagne, « terre d'accueil » des actifs

En 2030, le solde migratoire de la Bretagne aux âges actifs est positif depuis plus de vingt ans. Trois traits en particulier caractérisent les arrivées aux âges actifs.

a) Une forte proportion de ménages avec enfants

Dans ce scénario, la Bretagne qui a su préserver une certaine qualité de vie a séduit de ce fait de nombreux actifs cherchant à fuir notamment le stress et les encombrements de la vie parisienne. Parmi ces ménages se trouvent surtout des familles avec enfants, et des actifs proches de l'âge de la retraite.

La plupart sont venus en Bretagne à la recherche d'une meilleure qualité de vie, alors que le niveau d'équipement et de l'offre culturelle s'est constamment élevé au niveau régional, faisant disparaître le déséquilibre ayant pu exister autrefois entre Paris et la « province ». Certains sont aussi venus, tout simplement, pour suivre ou se rapprocher de leurs parents, pour des raisons affectives et pratiques (par exemple pour se rapprocher du noyau primordial de la solidarité, ou en espérant un soutien des grands-parents pour la garde des jeunes enfants).

b) Une plus grande diversité des régions d'origine

Comme par le passé, quoique, en plus grand nombre :

- les arrivées d'actifs en provenance de l'Île-de-France sont toujours importantes, tout comme le sont également les arrivées en provenance des régions limitrophes : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Centre et Pays de la Loire.

Mais il ne s'agit plus là des seules régions d'origine des actifs arrivant en Bretagne puisque l'un des changements importants qui s'est produit au fil des ans, depuis 2006, réside précisément dans la diversification des régions d'origine des nouveaux arrivants. C'est ainsi que :

- les arrivées d'actifs en provenance d'autres régions françaises, et notamment des régions du sud, se sont nettement amplifiées.
- les arrivées d'actifs d'origine étrangère ont très fortement augmenté, si bien d'ailleurs que le nombre des immigrés (personnes nées étrangères dans un

pays étranger¹⁵⁶) a fortement progressé en Bretagne et que leur poids dans l'ensemble de la population régionale s'est nettement renforcé (sachant qu'il atteignait seulement 2,2 % en 2005, contre 8,1 % à la même époque en moyenne nationale – France métropolitaine)¹⁵⁷.

Parmi les immigrés d'âge actif, les Britanniques sont toujours très présents, mais surtout les ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale (Union européenne et hors Union européenne) sont nettement plus nombreux. Au final cependant, la part des Européens a diminué par rapport aux autres étrangers car les actifs originaires du Maghreb, d'Asie et d'Afrique, ont augmenté dans des proportions plus fortes. L'ensemble de ces évolutions a finalement rompu avec la tradition d'une Bretagne qui s'est longtemps tenue à l'écart des grands courants migratoires.

- nombre des immigrés sont venus vivre en Bretagne avec leur famille (conjointes et enfants), nombre d'autres ont fondé une famille après leur arrivée, et l'immigration purement occasionnelle, c'est-à-dire composée d'individus isolés venus pour occuper momentanément des postes de travail vacants, est plus rare. Il s'ensuit que les enfants immigrés sont nombreux et que la proportion de femmes est aussi importante que la proportion d'hommes.

Une partie des immigrés étant venus en Bretagne parce qu'ils fuyaient des situations difficiles (pauvreté, chômage, bouleversements climatiques, conflits, etc.), la Bretagne est devenue aussi, pour certains, une « **terre de refuge** ». Des migrants venus des pays du Sud de plus en plus lointains, aux profils de plus en plus diversifiés, ont succédé aux migrants traditionnels. Demandeurs d'asile, femmes arrivées dans le cadre du regroupement familial, mais aussi mineurs isolés, commerçants, entrepreneurs..., font partie de cette installation dans la mobilité généralisée dont profite la Bretagne. Au final, une part des nouvelles migrations internationales vers la Bretagne s'est trouvée mue par la pauvreté, tandis qu'une autre, l'a été par la recherche d'un cadre de vie plus agréable, et la recherche de lieux pouvant offrir des protections (exemples : action sociale, accès à des services de santé de qualité, etc.).

Ainsi, la population active immigrée en Bretagne est, en 2030, bien plus nombreuse qu'autrefois, atteignant des proportions jamais atteintes par le passé.

c) Des soldes migratoires annuels très positifs

Au total, la Bretagne dégage au cours de la période 2006-2030, dans le prolongement des tendances passées (1990-2004), mais de façon accentuée, un solde migratoire annuel positif.

¹⁵⁶ Les immigrés sont les personnes nées étrangères dans un pays étranger. Tous les immigrés ne sont pas des étrangers puisque certains acquièrent la nationalité française. En 1999, plus de la moitié des Espagnols et des Italiens immigrés en Bretagne avaient acquis la nationalité française.

¹⁵⁷ INSEE, *Insee Première* n° 1098, août 2006

En 2030, le solde migratoire des actifs est positif et atteint **+8 000 par an** ; ce qui est nettement plus élevé qu'au cours de la période 2000-2005 (+5 000 par an).

Enfin, il faut bien noter qu'en 2030, les actifs arrivés en Bretagne au début de la période considérée (2007-2030), soit sont devenus des retraités, soit sont morts, soit ont quitté depuis la Bretagne. Par conséquent, le cumul de certaines données annuelles n'a pas de sens (on ne peut pas dire que la Bretagne a gagné 8 000 actifs par an sur 25 ans).

Par ailleurs, comme il a été dit, le nombre d'immigrés étrangers et leur proportion au sein de l'ensemble de la population active ont fortement augmenté, sachant notamment que la part de la population immigrée dans l'ensemble de la population bretonne est passée de 2,2 % en 2005 à plus de 8 % en 2030 (elle atteignait 8,1 % au niveau national en 2005).

1.2.2. La Bretagne, région très attractive pour les retraités : la « rivierarisation » de l'Ouest ?

Depuis 2006, la Bretagne n'a cessé d'attirer, dans ce scénario, un nombre croissant de retraités originaires d'autres régions françaises et d'autres régions d'Europe en particulier.

Deux traits caractérisent ce mouvement.

a) Des arrivées massives en provenance d'autres régions françaises

En 2030, les nombreux attraits que la Bretagne n'a cessé de développer en faveur de ces populations jouent à plein. La région séduit par la qualité et la diversité de ses sites, par son caractère « typé », par la manière dont les demandes en matière de logements (y compris les demandes particulières de ces populations) sont accompagnées, et par les politiques d'accueil en faveur des personnes âgées... sans compter que le principal critère de localisation des retraités reste, après le soleil, la mer. Or la Bretagne dispose toujours en 2030 d'un tiers du littoral français !

Au cours de la période 2007-2030, l'origine géographique de retraités venus s'installer en Bretagne s'est diversifiée. Si la part des Franciliens est restée importante, voir prépondérante, celle des **autres régions françaises** a nettement augmenté. Beaucoup sont venus des régions du Sud, où les conditions de vie ont eu tendance à se dégrader au fil du temps sous la pression du réchauffement climatique, d'une pression démographique devenue trop forte et d'effets de saturation de certains espaces, d'encombres, de flambées des prix, d'un développement de l'insécurité... Mais beaucoup sont aussi arrivés des régions du Nord dans le prolongement des tendances passées.

b) Mais aussi des retraités venant d'autres pays d'Europe vieillissants

Mais les retraités sont venus également de régions beaucoup plus éloignées : ils ont été ainsi toujours plus nombreux à venir d'**autres pays européens** pour profiter de ce qu'offrait la Bretagne : de l'espace, la proximité de la mer, un climat tempéré, un cadre de vie relativement préservé avec une forte présence de services aux personnes, un système de santé enviable, un bon niveau d'équipements, des facilités de déplacements, des télécommunications à grande distance modernes qui permettent notamment de maintenir un lien permanent avec les parents éloignés géographiquement, un sentiment de sécurité avec peu d'atteintes aux personnes et aux biens... Certains des retraités qui viennent s'installer sont des retraités fortunés et d'autres ont des revenus plus modestes. Certains sont originaires de régions de l'Est ou du Centre de l'Europe et d'autres de pays plus proches comme la Grande-Bretagne, la Hollande, la Belgique, les pays nordiques (autant de pays où la population a nettement vieilli). Les plus fortunés ont donc délaissé les traditionnelles « riviera » et « Costa brava » pour les côtes bretonnes, les abers (ou « rias ») de l'Ouest français...

Dans le même temps, **les départs** de retraités ont eu tendance à diminuer. D'ailleurs, si les retraités d'autres régions ont été nombreux à venir s'installer en Bretagne, il n'en reste pas moins que les retraités qui y résident sont principalement des personnes qui ont d'abord travaillé dans la région (beaucoup y sont même nés). Ceux-là aussi ont d'ailleurs parfois effectué une mobilité « de retraite », mais sans quitter la région. L'arrivée à l'âge de la retraite des « baby boomers » a même entraîné une multiplication de ces mobilités « internes » ; certains ont transformé leur résidence secondaire en résidence principale ; d'autres ont quitté la couronne périurbaine ou une maison à la campagne pour s'établir dans un centre-ville et beaucoup, n'ayant pas encore tranché, circulent entre plusieurs résidences (y compris celle de leurs enfants)...

Dans ce scénario, l'occupation des résidences secondaires est d'autant plus continue, que le nombre de retraités a augmenté avec le vieillissement et que les mobilités de vacances des Français vers l'étranger ne se sont guère développées du fait de la cherté du transport aérien, et de l'insécurité qui règne dans de nombreuses parties du monde où s'est déclarée une véritable « guerre du pétrole ». Pour ceux qui ne possèdent aucune résidence secondaire - et ils sont nombreux - les vacances se passent en mobil home, en camping car, dans des appartements achetés en multipropriété en bord de mer, ou des bateaux de plaisance, des locations de gîtes, à l'hôtel...

D'autres mobilités se produisent plus tard lorsque les retraités sont contraints de quitter leur logement pour des raisons liées à l'âge, et aller résider en institution. Dans ce cas, ils quittent la plupart du temps une résidence individuelle (en 1999, 80 % des personnes de 60 ans et plus qui résident en Bretagne habitaient dans une maison individuelle ou une ferme et seulement 13 %, dans un appartement). Ces déménagements de courte distance expliquent qu'un nouveau « pic » de mobilité résidentielle se produise après 75 ans¹⁵⁸ (ainsi en 1999 déjà, un tiers des habitants

¹⁵⁸ INSEE Bretagne, *Octant* n° 90, juin 2002

âgés de 90 ans et plus avait changé de logement depuis 1990, sans changer de département)¹⁵⁹.

c) Des soldes migratoires en très forte hausse

Au final, en 2030, la Bretagne dégage toujours un solde migratoire positif aux âges de la retraite.

Au final, le solde migratoire des retraités est positif et atteint +7 000 chaque année, ce qui est un solde positif annuel nettement plus élevé qu'au cours de la période 2000-2005 (+3 400).

Or il ne s'agit là que des seules migrations internes à la France. Autrement dit, les **retraités étrangers**, dont le nombre n'a cessé lui aussi d'augmenter, ne sont pas comptabilisés. Il convient donc de les ajouter, puisque que, dans ce scénario, les arrivées de retraités, notamment originaires d'autres pays d'Europe, ont augmenté.

Dans ces conditions, **les migrations dites « de retraite »** jouent un rôle tout à fait déterminant dans la croissance démographique, ce qui accélère le vieillissement de la Bretagne (même si la région ne fait pas qu'accueillir des retraités, loin s'en faut).

Par ailleurs, il est à noter que **les retraités arrivés en Bretagne au début de la période** considérée, c'est-à-dire en 2007, sont morts ou sont âgés de 84 ans en 2030.

1.2.3. La Bretagne, une région attractive pour les étudiants

Enfin, la Bretagne a cessé d'être une terre de départ des étudiants.

En 2030, l'attractivité de la Bretagne s'exerce aussi sur les étudiants qui, soit ne veulent pas quitter la Bretagne, soit désirent y venir. Les mobilités des étudiants en faveur de la Bretagne ont correspondu au renforcement de la situation bretonne, liée, comme noté plus haut, non seulement au cadre de vie, mais aussi au renforcement de la carte universitaire, ainsi qu'à l'utilisation de nouvelles techniques d'enseignement et à l'essor de certains centres de recherche devenus plus puissants.

En conclusion, dans ce scénario, alors que la Bretagne profite d'une plus grande généralisation des mobilités résidentielles, sa population « autochtone » n'a jamais été aussi peu mobile (même les jeunes partent moins qu'avant), car elle ne voit rien en dehors de la Bretagne qui puisse lui inspirer le désir de s'expatrier...

¹⁵⁹ *Ibid.*

1.3. Un autre visage de la Bretagne en 2030

Toutes ces mobilités résidentielles ont contribué à modifier profondément divers traits de la Bretagne, en ayant des impacts sur la démographie (1.3.1.), sur les marchés du travail et l'activité (1.3.2), sur la localisation des populations (1.3.3), et sur l'environnement et l'énergie (1.3.4).

1.3.1. Les impacts du scénario 1 sur la structure démographique de la région

Dans ce scénario, les soldes migratoires des différentes catégories de populations observées s'établissent en moyenne annuelle de la façon suivante :

	2000-2005	2007-2030
Actifs	5000	8000
Retraités	3400	7000
Autres (inactifs, scolaires, étudiants)	5100	8000
Migrations totales 4 ans et +	13500	23000
Dont étudiants		1000
Total immigrés (y compris solde avec l'étranger)	4000	9000

Il est à noter que les données de ce tableau sont des soldes annuels et que le cumul n'a pas de sens pour certaines données : par exemple un étudiant ne reste pas étudiant sur l'ensemble de la période mais devient actif (ou inactif) après quelques années.

Par ailleurs, les impacts de ce scénario sur la démographie de la région sont très difficiles à estimer précisément, compte tenu de la complexité des phénomènes et du nombre de paramètres qui entrent en jeu dans les dynamiques démographiques (migrations, natalité, mortalité), mais on peut toutefois imaginer que les traits les plus marquants en seraient les suivants :

- Les migrations ont continué de constituer le principal moteur de la croissance démographique en Bretagne (par comparaison avec l'accroissement naturel).
- Comme les arrivées dites « de retraite » ont été les plus nombreuses et celles dont la croissance a été la plus importante, les migrations ont au final accéléré le vieillissement de la population bretonne, même si la forte croissance des arrivées d'immigrés plutôt jeunes a freiné quelque peu cette tendance. Cette évolution a eu des conséquences notables à court et moyen terme sur le développement économique et social de la région, à commencer par des conséquences sur le renouvellement de la population active et les besoins en matière de services et d'équipements... Il peut être utile à ce sujet de rappeler que ce phénomène est à la fois un vieillissement de la population au sens d'une augmentation de *la proportion de personnes âgées* et de l'âge moyen et médian au sein de l'ensemble de la population, se traduisant notamment par une modification du rapport entre les classes d'âges et une élévation de la moyenne d'âge des habitants, mais aussi un phénomène dit de « gérontocroissance », c'est-à-dire une augmentation du *nombre de personnes*

âgées. En 1999, 23,8 % de la population bretonne (691 752 habitants) avaient au moins 60 ans et 4,2 % (123 129 habitants) avaient au moins 80 ans : en 2030, ces chiffres ont augmenté suivant un cours d'évolution normal, que les migrations n'ont fait qu'accentuer.

- Dans ce scénario, sont donc posées plus tôt que prévu un certain nombre de questions urgentes relatives à la gestion des problèmes de dépendance, dont l'acuité n'a cessé d'augmenter, et cela, même si, en 2030, la dépendance à tous les âges s'est réduite par rapport à 2007, grâce aux solutions apportées par les progrès de la science et de la médecine (par exemple : nanotechnologies, biotechnologies, etc.).

1.3.2. Les impacts du scénario 1 sur les marchés du travail, l'activité et les services

Dans ce scénario comme dans les autres, les migrations ont contribué d'une manière particulière à l'évolution du potentiel productif régional, notamment sous l'angle de l'offre des compétences, et à travers l'analyse des opportunités nouvelles de développement liées à l'arrivée de nouveaux habitants (en lien notamment avec le développement de « l'économie résidentielle »).

En termes d'impacts sur les marchés du travail, l'activité et les services, ce scénario présente plusieurs traits marquants.

- Tout d'abord, le fait que la Bretagne ait attiré de plus en plus de ménages y compris d'âge actif, a séduit un certain nombre d'entreprises, à savoir des entreprises mobiles (plutôt dans le tertiaire) qui sont venues aussi, dans un deuxième temps (des entreprises pour leur développement ou leur création, ont ainsi suivi les ménages).
- Par ailleurs, ces évolutions démographiques importantes ont suscité le développement de nombreuses activités économiques :
 - De façon générale, l'arrivée d'actifs supplémentaires et de nombreux retraités a généré le développement « d'activités résidentielles » ; c'est-à-dire d'activités tournées vers la satisfaction directe des besoins des habitants, à savoir des activités de « contact » et de proximité telles que : l'artisanat, le commerce, les loisirs, le tourisme, les activités de santé, l'éducation, les services d'aides et de soins à domicile, l'administration, etc.
 - De la même façon, l'arrivée de ces nouvelles populations (notamment les actifs et les étudiants) a permis de conforter l'essor d'activités tournées vers la production industrielle, les exportations... en particulier en réponse aux nouveaux défis posés par le vieillissement de la population (industries de la santé, des loisirs, du bien-être...).
 - De même encore, l'arrivée de travailleurs extérieurs à la région en grand nombre a permis de conforter l'essor de certaines activités, souvent en panne

de main d'œuvre, dans les secteurs de l'Agriculture, du Bâtiment..., et dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée comme la Recherche et Développement. Du reste, certaines difficultés de recrutement engendrées par les nombreux départs à la retraite des *baby-boomers* (depuis 2006) s'en sont trouvées un peu atténuées.

- De façon plus particulière, les flux continus de nouveaux résidents ont suscité des essors particuliers d'activités.
 - Ainsi, du fait de l'arrivée de familles avec enfants, les besoins en services de ce type de ménages ont eu tendance à augmenter (crèches, écoles, gardes d'enfants, ramassages scolaires...), ce qui a permis le développement de certains emplois (et souvent fait progresser la « bi-activité » au sein des ménages, bon nombre de ces emplois étant encore « féminisés »).
 - De surcroît, l'augmentation du nombre de personnes très âgées (4^{ème} âge), confrontées à d'autres problèmes que les seniors au moment de leur migration, à commencer par des problèmes de dépendance, nombreux sont les services qui se sont développés pour répondre aux besoins spécifiques de cette population ; des besoins liés à la perte progressive d'autonomie, à la réduction de la mobilité physique des personnes et au développement des handicaps physiques et psychologiques, même si, en 2030, l'espérance de vie en bonne santé a continué (légèrement) d'augmenter.

Les besoins spécifiques du 4^{ème} âge ont fortement crû et ils concernent les services aux personnes, le logement, les équipements urbains, les moyens de déplacement... Leur financement est entré parfois en concurrence avec celui des besoins des jeunes retraités et des ménages actifs. En 2030, ils pèsent lourdement sur les financements publics et sont un peu comme l'envers de la médaille pour le futur.

- Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ce vieillissement a aussi pour conséquence d'entraîner le développement des secteurs d'activités en relation avec la mort.
- Enfin, avec la présence de jeunes retraités en nombre sans cesse croissant, l'économie dite « du temps libéré », liée au tourisme, aux activités culturelles, sportives et récréatives, au jardinage, au bricolage, à la pêche à pied, à l'audiovisuel, aux activités virtuelles sur les réseaux informatiques désormais banalisées à tout âge..., a connu un essor considérable. L'augmentation de la proportion de retraités dans l'ensemble de la population, soit d'une population qui n'est plus contrainte par le travail, n'est pas la seule raison de ce développement, bien qu'elle en soit, et de loin, la principale. En effet, dans ce scénario, ce sont les individus de tous les âges qui valorisent les aspects « résidentiels » de l'existence, en ayant des préoccupations

nettement tournées vers le logement, la nature, les loisirs, la convivialité, etc. A cet égard, en 2030, comme jamais auparavant, « *l'ensemble des temps libres – privés, familiaux, télévisuels, de loisir, de culture, de week-ends et courts séjours, de vacances et de voyages - a pris très nettement le pas sur le temps de travail* »¹⁶⁰ et ceci n'est pas dû qu'à l'augmentation de la part des inactifs (retraités) dans l'ensemble de la population, mais s'explique plus généralement par l'accroissement, dans la vie de chacun, du temps disponible hors sommeil et hors travail¹⁶¹. Ce temps, que les individus occupent par de multiples activités, liées en particulier au tourisme et aux loisirs sportifs, culturels et récréatifs, génère en Bretagne, en 2030, une économie dont la part dans l'ensemble de l'économie régionale fut pendant longtemps très sous-estimée, et qui est à l'origine de nombreuses créations d'emplois...

1.3.3. Les impacts du scénario 1 sur la localisation des populations et les questions d'aménagement du territoire et d'équipements

En termes de localisation des populations, la figure de la Bretagne est profondément modifiée par les évolutions décrites dans ce scénario (cf. carte ci-après), qui conduit notamment à d'importantes modifications dans les conditions d'utilisation des espaces, et renforce souvent de fortes spécialisations fonctionnelles.

- De façon très générale, les arrivées massives en Bretagne, ainsi que de nombreux déplacements de retraités à l'intérieur de la Bretagne renforcent la tendance depuis longtemps constatée du **renchérissement des prix du foncier et de l'immobilier** ; il en va surtout ainsi sur le littoral breton, duquel bon nombre de ménages jeunes ont été plus ou moins « chassés »... Ce renchérissement à fini par poser de sérieuses difficultés de recrutement d'employés, d'ouvriers et de cadres moyens, ce qui a parfois compromis le développement des entreprises employant ces mains d'œuvre et accru les mobilités quotidiennes.
- Les **rivages** de l'Atlantique et de la Manche sont de plus en plus occupés par les retraités résidents, d'origine bretonne ou non. Bon nombre de villages traditionnellement dévolus aux activités halieutiques sont devenus des villages dédiés aux activités de tourisme et de résidence. Dans certains cas, on a pu, sous la pression des uns et des autres, éviter une « bétonisation » des côtes.
- L'arrivée d'actifs et surtout de retraités profite largement au **Centre-Bretagne** où se développent des « activités résidentielles » pour accueillir de nouvelles populations et satisfaire de nouveaux besoins sociaux, où prennent aussi naissance de véritables « activités productives » sous l'impulsion de

¹⁶⁰ Jean Viard, *Eloge de la mobilité*, Edition, de l'Aube, 2006. Jean Viard dresse ce constat en 2006

¹⁶¹ Selon Jean Viard, tandis qu'en 1950, les Français travaillaient 20 % de leur temps de vie et 30 % de leur temps éveillé ; en 2006, sur la base de 42 annuités de cotisations pour la retraite, à 35 heures, le travail représentait 9 % du temps de vie et 16 % du temps éveillé. Ainsi, en 2006, « nous disposons de plus de 400 000 heures de temps non travaillé hors sommeil, quand nos anciens d'avant 1914 disposaient en tout et pour tout de 100 000 heures » ; ces 400 000 heures étaient « 400 000 heures pour soi, sa famille, ses temps libres, sa culture et ses voyages..., dont le quart, soit 100 000 heures, absorbés par la télévision » (« la télévision qui est, si l'on peut dire, une mobilité arrêtée »).

jeunes résidents et en relation étroite avec les milieux urbains... On assiste ainsi à un véritable renouveau démographique (la population âgée étant progressivement remplacée par une population jeune, constituée de familles avec enfants) et au développement progressif d'activités économiques nouvelles, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, à côté des activités purement résidentielles ; cette « reconversion » est devenue d'autant plus nécessaire que la part des retraites, pensions et rentes dans le revenu des ménages, après avoir crû de façon assez forte dans les années 2010-2015 a inéluctablement décliné avec le vieillissement de la population.

- La croissance des **villes** de Bretagne a continué, concernant notamment les aires urbaines de Rennes et de Brest, mais aussi bon nombre de villes moyennes du littoral (Vannes, Auray, Saint-Malo, Roscoff, Lannion...) ou de l'intérieur des terres (Vitré, Fougères, Redon, Carhaix...). La part de la population vivant dans les agglomérations urbaines a crû au point de se situer désormais au même niveau que la moyenne nationale.

Cette densification modérée des peuplements urbains est à rattacher à la hausse des coûts de transports. Elle s'opère plutôt le long des lignes de transport en commun, à proximité des dessertes ferroviaires, autour des gares et des nœuds intermodaux.

- On assiste enfin à une multiplication des **conflits d'intérêts**, relatifs aux différents usages de l'espace appelés à coexister. Ces conflits, et le développement du phénomène NIMBY (« *Not in my Back Yard!* »)¹⁶², accompagnent la montée de l'économie du « temps libéré » et correspondent aux divergences de vue entre ceux qui sont à la recherche d'un cadre de vie privilégié et ceux qui désirent développer des activités industrielles, agricoles, qu'il s'agisse par exemple, de production d'énergies renouvelables (éoliennes par exemple), de logistique, de transports... Les recours ne cessent de se multiplier contre bon nombre de projets considérés comme perturbateurs, avec des risques de mise en péril de certains projets.
- On constate aussi une très forte dualisation sociale de l'espace breton (en suivant des logiques classiques : littoral/intérieur, centre/périphérie), avec l'amplification des **tendances ségréгатives** déjà présentes en 2007. On observe ainsi une « gentryfication »¹⁶³ des centres-villes (où ne résident pour ainsi dire plus que des cadres, des étudiants et des retraités aisés), et de certains quartiers périphériques, dans les grandes villes et certaines villes moyennes, notamment sur le littoral atlantique (même si le même phénomène commence à se dessiner au nord aussi), ainsi qu'une multiplication des « communautés résidentielles privées » (dont certaines sont sécurisées), sur la côte et dans les villes, et de nouveaux villages de « vieux » (dont certains sont destinés à des personnes du 4^{ème} âge appelées à résider dans des

¹⁶² Ce concept est déjà évoqué dans le rapport du CESR « Quels modes de vie demain en Bretagne », Alain Even, 2004, et de nouveau dans le rapport « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne », Jean-Marie Zeller et Pierre Marquet, 2007, où ces phénomènes sont décrits plus en détail.

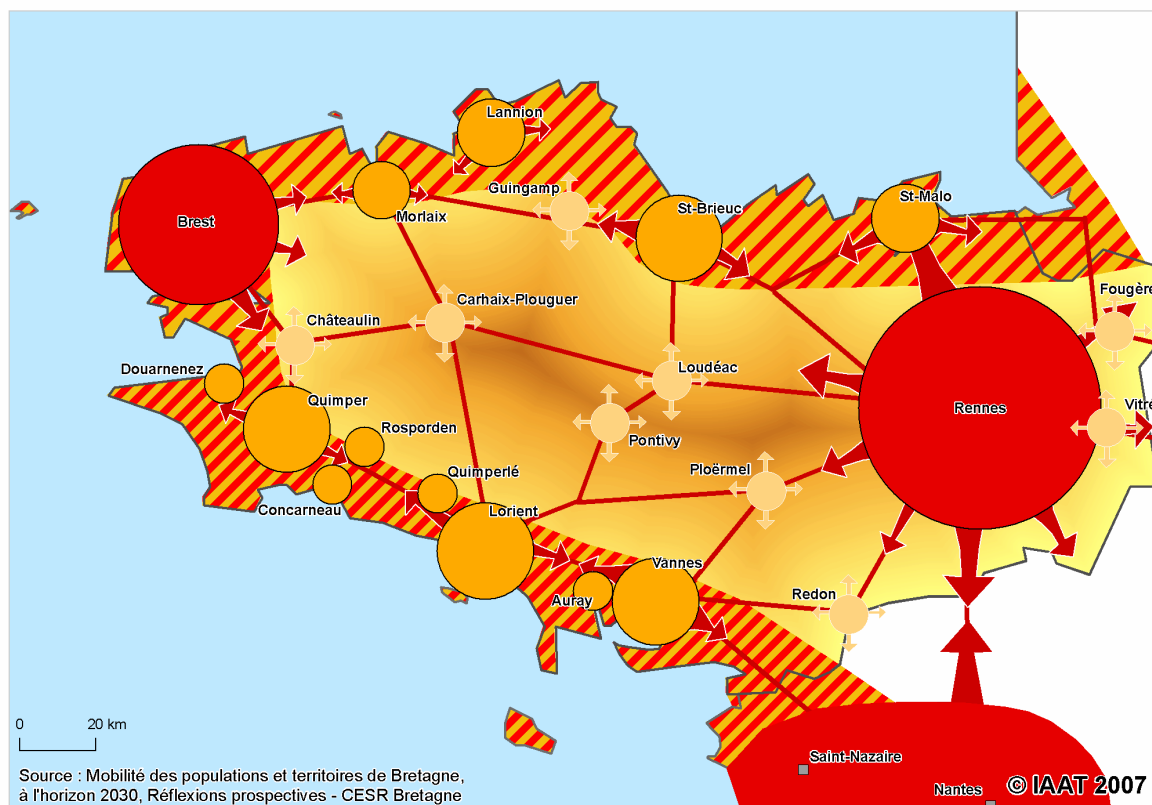
¹⁶³ « Gentryfication » : de « gentry », petite noblesse en anglais, désigne un phénomène par lequel le profil sociologique et social d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure




établissements spécialisés construits là où l'on pouvait trouver du personnel, donc plutôt loin des centres-villes saturés, d'autres, destinés à des personnes du 3^{ème} âge ayant eux-mêmes inventé de nouvelles façons de vivre ensemble), mais aussi de villages de « bobos », et de quartiers ghettos, apparaissant avec l'extension rapide des grandes villes...




- Dans le même temps, la multiplication de « communautés résidentielles privées » (que certains appellent des « clubs » résidentiels¹⁶⁴), s'accompagne d'un **renforcement du contrôle social**, les communautés pouvant imposer aux candidats à l'aménagement un véritable contrôle social, ne se limitant pas au filtre du marché (les communautés peuvent interdire sur leur territoire la résidence de ménages avec enfants ou de ménages ayant des animaux domestiques...), ce que ne peuvent toujours pas faire des municipalités, même si certaines ont quand même développé des politiques de sélection des nouveaux habitants.. En 2030, certains de ces regroupements sont devenus de véritables camps retranchés.


¹⁶⁴ Eric Charmes dans un article «Communautés privées ou communes exclusives ? », *Etudes foncières*, n° 124, novembre-décembre 2006, écrit que, pour ce qui est de la France, « les concepts de collectif, club et communauté sont beaucoup plus pertinents que ceux de privé et de public » ; ces derniers soulignant une dichotomie inappropriée pour formuler les problèmes soulevés par la gouvernance locale.




Figure 1. Scénario : « La Bretagne convoitée » ou « Breiz Riviera »¹⁶⁵



Des espaces littoraux, denses  au nord, très denses  au sud, accueillant une population de retraités et dont le dynamisme économique repose essentiellement sur les activités résidentielles. Les villes littorales se développent .

Densification des peuplements urbains  et extension des villes  sur l'ensemble du littoral et dans les métropoles à fonctions métropolitaines supérieures dominantes .

Renforcement des liaisons urbaines , notamment avec la Bretagne centrale.

Les pôles secondaires  de la Bretagne centrale se dynamisent  au sein d'un espace caractérisé par un développement économique à dominante résidentielle , et qui accueille une population d'actifs n'ayant pas la possibilité de s'installer sur les littoraux.

¹⁶⁵ Ce croquis n'indique pas ce qui va se passer réellement mais schématise certaines évolutions en les exagérant à dessein.

1.3.4. Les impacts du scénario 1 sur l'environnement et l'énergie

Dans ce scénario de renforcement des soldes migratoires bretons (à tous les âges), les impacts sur l'environnement et l'énergie sont nombreux. Ils se caractérisent par les principaux traits suivants :

- Une importante **consommation d'espaces** pour des usages résidentiels (logements, zones de loisirs, etc.) et la circulation des personnes, et cela en dépit des politiques de réduction qui ont été mises en place (par exemple, dès les années 2000, la multiplication des opérations de renouvellement urbain voulue par la loi SRU), comme on pouvait s'y attendre compte tenu des aspirations des couples avec enfants (goût pour l'habitat individuel et la propriété, recherche d'espace, envie de campagne...) et compte tenu des modes de déplacements dans une large mesure inchangés (l'automobilité prévaut toujours), mais aussi de la croissance démographique et de l'augmentation encore plus rapide du nombre de ménages (en lien notamment avec le vieillissement)¹⁶⁶...
- La **surfréquentation** de certains lieux, et une forte pression sur certains milieux naturels, et certaines ressources (l'eau notamment), avec un risque de hausse du coût de l'eau, et de certains produits issus de l'agriculture (denrées alimentaires, agrocarburants¹⁶⁷).
- Des besoins accrus en énergie, en dépit de toutes les politiques d'économie qui ont pu être mises en place (dans les transports, l'habitat, la production...)¹⁶⁸.

1.3.5. Les impacts du scénario 1 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne

En termes d'impacts sur la société, les traits les plus marquants de ce scénario sont les suivants :

- Une société bretonne **de moins en moins monolithique**, avec de moins en moins d'autochtones (personnes nées et vivant en Bretagne) en raison de l'importance du nombre de nouveaux arrivants, et des habitants aux origines nettement plus diversifiées que par le passé ; une évolution qui signifie aussi

¹⁶⁶ La taille des ménages se réduisant en moyenne, le nombre de ménages (1 ménage = 1 logement) augmente plus vite que le nombre d'habitants. En Bretagne, cette moyenne était passée de 2,8 en 1982 à 2,3 en 2004 (INSEE Bretagne, *Flash d'Octant* n° 124, 2007). Dans ce scénario, elle continue de se réduire en raison du vieillissement, qui augmente la part de personnes qui résident seules

¹⁶⁷ Appelés aussi biocarburants, les agrocarburants sont obtenus à partir de plantes et résultent principalement de la filière huile (colza, palme ou tournesol) et de la filière alcool (fermentation de sucre de betteraves, de blé, de maïs ou de cannes à sucre)

¹⁶⁸ Dans ce scénario, la population bretonne croît plus fortement, en raison des migrations, que dans l'*Etude de programmation énergétique régionale pour la région Bretagne* (cf. le Volume 2 : Prospective de la demande d'énergie et potentiels d'efficacité énergétique), commanditée par l'ADEME, et réalisée en avril 2003, qui était basée sur l'hypothèse d'un taux de croissance annuel moyen de la population bretonne de 0,43 % jusqu'en 2020

plus de gens de confession non catholique (d'où la construction de temples, de mosquées, de synagogues...).

- Un questionnement des **capacités d'accueil et d'intégration de la société** bretonne, face à l'afflux de nouveaux arrivants et notamment de nombreux immigrés étrangers, auquel la Bretagne n'a pas été habituée. Dans ce scénario, la question se pose avec une acuité particulière pour deux raisons. D'une part, la population autochtone est, pour sa part, très peu mobile (moins de départs que par le passé, y compris chez les jeunes qui sont moins nombreux à partir pour se former) et ne fait donc pas elle-même l'expérience de l'expatriation. D'autre part, une partie de l'immigration est une immigration « de pauvreté » (avec des réfugiés, y compris des « réfugiés climatiques », des demandeurs d'asile...). Dans ces conditions, ces arrivées peuvent provoquer des tensions supplémentaires (en plus de celles que peuvent susciter les tendances ségrégatives que l'on a mentionnées), avec des phénomènes de ghettoïsation. Toutefois, sûre d'elle-même, la Bretagne se trouve dans une situation privilégiée pour intervenir dans le débat sur l'intégration des communautés humaines, entre mondialisation et désintégration ; ainsi que pour évoluer. Par exemple, en 2006, face à l'arrivée de nombreux Anglais, l'église de Bonen, ancienne communauté rattachée à Rostrenen, a changé d'affectation, passant du culte catholique romain au culte anglican. En 2030, nombre des 3000 chapelles restaurées, mais dont l'usage était limité, ont été dédiées à de nouveaux autres cultes, dans un esprit d'accueil de cultures variées.
- L'apparition et le développement des « **problèmes de la ville** », alors que la région avait été pendant longtemps relativement épargnée. Avec ce développement, la périurbanisation change de sens : elle devient pour beaucoup un refus de la ville (ce qu'elle n'était pas au début de la période), avec une profonde remise en cause du « modèle breton » longtemps considéré comme « exemplaire »
- Le développement d'une **misère** dans les grandes villes, accompagnant leur extension galopante (nombreux « sans-domicile fixe », nombreux « sans-papiers », apparition de bidonvilles...), sans que les campagnes plus éloignées, d'où les relais sociaux sont encore le plus souvent absents et où les dessertes sont restées moins bonnes (!), soient pour autant épargnées.
- Le développement du « temps libéré » s'accompagne d'un essor des nouveaux usages des **résidences secondaires**. Qu'il s'agisse d'une maison de famille ou d'un appartement en bord de mer, d'une vieille ferme rénovée, d'un mobil home, ou d'un camping car, les résidents secondaires occupent ce deuxième logement en alternance régulière avec le principal, et donc d'une façon qui n'est plus seulement occasionnelle...
- Et du fait de la présence de retraités de plus en plus nombreux, un important développement de la **vie associative** (avec un essor surtout important des associations liées aux loisirs, aux divertissements et au développement personnel : universités du temps libre, culture, musique, voyages..., et des

associations permettant aux personnes de s'organiser pour prendre en main le destin de leur lieu de résidence : associations syndicales de propriétaires, copropriétés, « *class actions*¹⁶⁹ », associations de défense de l'environnement, voire de défense de la qualité du cadre de vie, etc.).

1.4. Les enseignements de ce scénario : enjeux, opportunités, risques et politiques régionales

Ce scénario met en évidence des opportunités pour la Bretagne (liées notamment à l'arrivée de populations nouvelles) mais présente aussi des risques et des défis à relever : **défi du vieillissement démographique** (vieillesse qui s'accélère du fait des migrations, précipitant la question), **défi de l'accueil et de l'intégration** des populations nouvelles et notamment des populations étrangères qui sont aujourd'hui « sous-représentées » en Bretagne comparativement à la situation d'autres régions, **défi de la gestion de l'espace** (avec le risque d'une dualisation et de tendances ségréguatives), **défi de la gestion des ressources, défi de la conciliation des intérêts divergents entre les générations**, du fait de l'accroissement du poids des seniors et du changement d'équilibre entre les classes d'âges, et **défi du développement de l'économie « résidentielle »**.

Quels pourraient être les axes d'intervention possibles des pouvoirs publics, et de la Région notamment (à périmètre de compétences à peu près constant) ?

1.4.1. En matière d'aménagement et d'environnement

Tout d'abord, les problèmes débordant désormais largement le périmètre de la ville, les autres collectivités territoriales sont appelées à intervenir de plus en plus sur des questions qui n'étaient pas, en 2007, de leur compétence.

Ensuite, un tel scénario nécessiterait sûrement d'agir en termes de politiques publiques dans les directions suivantes :

- Dans le domaine des transports, **gérer les complémentarités modales**, dans un contexte de cherté des carburants et de baisse du trafic aérien (baisse liée à des questions de coûts et d'environnement) ;
- Dans le même temps, promouvoir le développement des **transports publics**, non seulement par une meilleure organisation et une plus grande abondance de l'offre (ce qui suppose une meilleure coordination entre toutes les autorités organisatrices de transports à l'échelle régionale) mais aussi par une politique très volontariste de communication destinée à faire que les transports en commun soient préférés à l'automobile. Et faire tout cela en sachant, comme le suggèrent certains experts, que « le système de transport collectif coûte à

¹⁶⁹ Il s'agit de plaintes civiles en nom collectif, une procédure largement répandue aux Etats-Unis. En France, l'introduction de ce système est réclamée depuis plusieurs années par différentes associations de défense des consommateurs. cf. le rapport du CESR « L'évolution des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 », Michel David et Jean-Luc Le Guellec, 2005, p. 172

la collectivité plus cher que le fonctionnement du système routier », et qu'il ne peut donc être développé que sous condition d'efforts importants de productivité, d'une réduction du périmètre du service universel ou encore d'augmentations significatives des tarifs ?¹⁷⁰

- Encourager les actions en faveur de la **mixité sociale** pour renverser les tendances ségrégatives qui constituent des tendances lourdes dans ce scénario, en portant une attention particulière aux germes des phénomènes de ségrégation socio-spatiale et de mise à l'écart des plus démunis (nombreux vecteurs d'intervention possibles : construction de logements sociaux, aides personnelles au logement, etc.) car le l'équilibre social présent en Bretagne, s'il peut être considéré comme exemplaire aujourd'hui, n'en est pas moins fragile... ;
- Compter sur les facteurs liés au **logement** pour orienter la mobilité résidentielle dans le sens que l'on souhaite, sans doute davantage encore que sur les facteurs liés à l'emploi, même si ceux-ci ne peuvent jamais être ignorés (les entreprises suivent les ménages dans ce scénario, davantage que l'inverse) ;
- Accroître **l'offre de logement**, y compris, notamment, dans le secteur locatif, et dans les territoires où le manque de logement est un facteur limitant des mobilités résidentielles (de courte distance) et de la croissance, et entretenir une diversité de l'offre de logement pour répondre à la diversité des situations des personnes... ;
- Anticiper et gérer la **consommation foncière**, comme il est déjà envisagé à travers l'Etablissement public foncier régional (EPFR) notamment, ainsi que les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), ou la Charte des espaces côtiers bretons actuellement en cours d'élaboration¹⁷¹, afin de (p)réserver des espaces pour des développements, des aménagements et des besoins futurs (résidentiels ou autres, tels que la production d'énergies alternatives et l'alimentation humaine notamment) (formulation à revoir, pas très percutante en l'état) ;
- Economiser et améliorer la gestion de **l'eau**, et notamment de l'eau potable qui devient, dans ce scénario, une ressource de plus en plus convoitée.

¹⁷⁰ Marie-Hélène Massot et Jean-Pierre Orfeuill, op. cit. De l'avis de ces spécialistes des transports, la « priorité accordée au système le plus cher n'est compatible qu'avec une croissance indéfinie de la dépense publique devant finir par poser problème ou sous condition sous condition d'efforts importants de productivité, d'une réduction du périmètre du service universel, ou encore d'augmentations significatives des tarifs »

¹⁷¹ cf. à ce propos le rapport du CESR « Pour une politique maritime en Bretagne », rapporteur François Le Foll, 2007

1.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel

Un tel scénario nécessiterait sûrement de :

- Favoriser **l'accueil, l'accompagnement et l'intégration** des populations nouvelles et notamment des populations d'origine étrangère (adultes et enfants), en écartant tout risque de rejet et de repli identitaire de la part des autochtones. Au vu des compétences actuelles de la Région, cela pourrait nécessiter de :
 - Développer en faveur des étrangers arrivant (enfants et adultes) les moyens d'**apprentissage du français** et les moyens de lutte contre l'illettrisme, et soutenir les initiatives allant dans ce sens ;
 - Développer auprès de la population bretonne l'**apprentissage des langues étrangères**, y compris au titre de la formation professionnelle continue (pour répondre à un objectif d'ouverture culturelle en même temps qu'à une nécessité économique), en envisageant notamment la possibilité de profiter de la présence des Britanniques pour développer de nouvelles méthodes d'apprentissage de l'anglais (plus pragmatiques, et même ludiques), et en comptant sur la participation active des familles britanniques et en facilitant les initiatives en ce domaine
- Encourager et faciliter la **mobilité internationale des jeunes** (étudiants, stagiaires, apprentis) qui doivent pouvoir intégrer l'international dans leurs cursus de formation
- En même temps, développer l'accueil des **étudiants étrangers** car en 2007, seuls les étudiants du programme d'échange universitaire Erasmus sont accueillis de manière à peu près correcte) ce qui pourrait passer notamment par un élargissement des plages horaires et des périodes d'ouverture (y compris durant l'été) de certains équipements universitaires souvent sous-utilisés (par exemple, restaurant universitaire, laboratoires de langues, etc.)
- Favoriser la diversité dans le domaine culturel...

1.4.3. En matière de développement économique

Un tel scénario nécessiterait sûrement de mener les actions suivantes :

- Dans le secteur de **la santé**, de l'aide et des soins aux personnes :
 - Former et professionnaliser les salariés employés pour qu'ils ne soient pas cantonnés dans des emplois dits « non qualifiés » ; et développer dans ces secteurs d'activité, des emplois de qualité, allant de pair avec l'amélioration de la qualité des services

- Organiser le dialogue entre les acteurs et soutenir les associations
 - Penser le développement des services aux particuliers (et la question du financement des services) en conciliant les besoins des personnes âgées et les besoins des jeunes ménages, et en évitant de mettre les uns et les autres en concurrence.
- D'une manière plus générale, encourager et favoriser le développement **d'emplois de qualité** (formation et qualification, revenus convenables, horaires permettant une conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle), dans tous les secteurs (services aux personnes, industrie, services aux entreprises, administration, etc.), et peut-être en particulier dans les territoires disposant moins spontanément d'aménités naturelles ; ceci afin d'attirer les actifs les plus mobiles qui sont toujours en 2030, les actifs les plus qualifiés ;
- Aider la mobilité résidentielle des **travailleurs saisonniers**, en soutenant les initiatives telles que l'action mise en œuvre par la Maison de la Saisonnalité du Pays d'Auray (qui organise des échanges de travailleurs saisonniers entre le Pays d'Auray, la Savoie et la Haute Savoie, en s'occupant y compris des conditions extra-professionnelles de la mobilité des saisonniers du tourisme, comme la question du logement notamment) ;
- Reconnaître l'importance de **l'économie du « temps libéré »** pour le développement économique de la région, et valoriser le potentiel créatif de la Bretagne, en aidant à l'émergence et à la constitution de véritables filières dans les domaines de la culture, de l'image... (un peu comme il fut fait, autrefois, pour soutenir l'agriculture bretonne). Cette reconnaissance pourrait tenir compte aussi des expériences menées dans d'autres pays, comme aux Pays Bas par exemple où, dès 2007, les instances dirigeantes ont cherché à faire de la créativité un moteur de leur économie, après avoir considéré que les gens étaient de plus en plus nombreux à travailler dans les « métiers créatifs » et que c'est ainsi que les pays les plus développés pouvaient se différencier des pays à bas salaires, notamment en faisant en sorte que les villes puissent proposer une culture innovante, capable d'attirer un nouveau type de personnes, *« des esprits qui ouvrent de nouvelles perspectives, qui à leur tour contribuent à l'innovation dans la région »*...¹⁷² ;
- Soutenir **le développement des « activités productives »** car le développement de la Bretagne ne peut être entièrement basé sur un développement « résidentiel » ; et parce que les deux dynamiques

¹⁷² La citation exacte est du spécialiste de la communication néerlandais, Paul Rutten, auteur d'une série de rapports sur le « secteur créatif » : « Quand une ville peut proposer une culture innovante, elle attire un nouveau type de personnes – des esprits qui ouvrent de nouvelles perspectives, qui à leur tour contribuent à l'innovation dans la région ». Cité dans un article extrait de *De Volkskrant* (Amsterdam), « La culture, une industrie pleine d'avenir », in *Courrier international*. Ce choix effectué aux Pays Bas fait suite à de nombreux rapports rédigés ces deux dernières années (« La créativité, carburant léger de notre économie » par Innovatieplatform, « Notre capacité créative » par le Ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, et Ministère des Affaires économique, etc.) ; il fait clairement référence au livre fondateur de l'économiste américain, Richard Florida, *The Rise of the Creative Class* (La montée de la classe créative), publié en 2002

« résidentielle » et « productive » s'entraînent l'une l'autre et qu'il est fort peu probable que l'économie dite « résidentielle » puisse se développer en l'absence d'activités dites « productives » et ce qu'elles supposent d'externalités positives (équipements, services...);

- Favoriser le développement du « **mix** » **énergétique**¹⁷³ en Bretagne, pour des questions énergétiques et environnementales mais aussi des questions d'emplois (important potentiel de créations d'emplois dans la production d'énergie, la construction, l'habitat, etc.).

¹⁷³ Ou bouquet énergétique, est la proportion des différentes sources dans la production d'énergie.

2. Scénario 2 : « La Bretagne en pointe » ou « les vents portants »

Nous sommes en 2030. Le contexte économique général de Europe est marqué par une croissance modérée, mais néanmoins favorable. La Bretagne connaît une forte croissance économique ayant même tendance à se situer très nettement au-dessus de la moyenne des régions françaises.

Dans ce scénario, qui est celui d'une croissance maîtrisée, l'attractivité dépendant du dynamisme particulièrement fort de l'économie « productive », lié à un système de recherche et d'innovation performant (« société de la connaissance ») ; cette « attractivité productive » se cumule avec le fort dynamisme des activités liées à l'attractivité résidentielle (activités liées au tourisme, aux loisirs, à la culture, à la mise en valeur du patrimoine, à la construction, au commerce, à la santé, aux services aux personnes, à la préservation de l'environnement, à l'accueil des populations nouvelles, etc.). Dans ces conditions, la région attire aussi bien des actifs à la recherche d'emplois de qualité et/ou de perspectives de carrière intéressantes que des personnes (individus seuls et familles, actifs, inactifs et retraités), aspirant tout simplement à vivre dans un cadre de vie agréable et offrant un maximum d'agrément et notamment des agréments naturels sinon exploités du moins entretenus et préservés.

Somme toute, ce **double dynamisme** (2.1) vaut à la Bretagne d'attirer de nombreux individus aux âges actifs, seuls ou avec leur famille, que ces actifs accordent la priorité à leur carrière professionnelle ou au cadre de vie, à la famille, aux occupations du temps libre, mais elle lui vaut d'attirer également de nombreux étudiants et retraités, français et étrangers (2.2).

Dans ce scénario, par ailleurs marqué par une forte propension à la mobilité des personnes et une concurrence vive entre les régions, la Bretagne acquiert une nouvelle physionomie (2.3), impliquant de la part des pouvoirs publics un certain nombre d'actions (2.4).

2.1. Un contexte général dominé par une croissance européenne et nationale modérée, et par un fort essor du système économique breton

Dans un contexte de croissance modérée, la Bretagne connaît donc un essor particulièrement marqué.

2.1.1. La croissance économique nationale et européenne est modérée, même si ses trajectoires se modifient en permanence

- **Sur le plan économique**, d'une façon très générale, le rythme de la croissance du produit intérieur brut (PIB) en France et en Europe est relativement élevé puisque compris en moyenne entre 2 % et 3 % en moyenne. Le maintien d'un tel niveau de

croissance, positif sur une longue période (2007-2030), constitue une performance très honorable de la part d'économies qui sont depuis longtemps « développées ». Notons au passage que pour estimer le développement des pays, les notions de produit intérieur brut (PIB) et de produit national brut (PNB) ont été revues pour tenir compte de nouveaux critères de bien-être.

Ce rythme de croissance, que l'on peut considérer comme élevé par rapport à certaines tendances antérieures, s'explique par un certain nombre de caractéristiques dominantes :

- Le processus de **mondialisation** a continué de se développer en même temps que les échanges à travers le monde, et que la mobilité des hommes, des capitaux et des entreprises : ce qui s'accompagne toujours de délocalisations et relocalisations en grand nombre.
- Cette croissance s'opère grâce à des flux continus d'**innovations** ainsi qu'à des innovations de rupture (internet, hydrogène, nanotechnologies...) : les évolutions technologiques s'opèrent soit grâce à l'approfondissement des processus déjà engagés, soit, dans bien des cas, grâce à quelques ruptures majeures, dans les domaines de la maîtrise des sciences du vivant, des sciences des matériaux, des sciences de l'information, dans les nanotechnologies et de plus en plus dans les croisements fréquents de savoirs scientifiques (biotechnologies et TIC, par exemple). Toutes ces évolutions technologiques s'accompagnent souvent de déstructurations d'activités anciennes, déclassées et dépassées dans la concurrence intra-branches ; et de restructurations de maintes activités, conduites à se réorganiser, avec force fusions, scissions, absorptions ; de processus de structuration d'activités émergentes autour de nouveaux savoirs et des nouvelles façons d'organiser la production...
- Dans ces évolutions, *les territoires* continuent de jouer un rôle déterminant, tant ils participent au développement et à l'organisation de l'offre des facteurs stratégiques (compétences humaines, innovations techniques, infrastructures), et à l'articulation du local et du mondial. Dans le même temps, *l'essor continu des technologies de l'information et de la communication* (TIC) a contribué au plein essor des « territoires augmentés » (villes modélisées notamment), c'est-à-dire des territoires où se superposent, et s'interpénètrent, monde réel et monde virtuel...
- Par ailleurs, cette montée de l'économie « de l'innovation », requérant le développement de facteurs de plus en plus immatériels (par exemple, la formation des hommes), continue d'entretenir les processus de **polarisation des activités**, en particulier autour des grandes villes et des métropoles (polarisations qui permettent de dégager des externalités positives pour le plus grand nombre et de favoriser d'indispensables processus collectifs d'apprentissage, précisément liés à la proximité physique des activités et de leurs acteurs). Par conséquent, la polarisation des activités est particulièrement forte dans ce scénario, où croissent de façon optimale les « fonctions métropolitaines supérieures ».

- Toutefois, cette **polarisation dynamique** s'accompagne d'autres tendances de localisation, telles que le **redéploiement et la diffusion d'activités** des pôles urbains vers des espaces de moindre densité démographique, à savoir des espaces qui ne sont plus tout à fait « ruraux » mais sont néanmoins encore peu urbanisés. Ces redéploiements concernent des activités intensives en travail, et souvent très exposées à la concurrence internationale, mais aussi d'autres activités, « branchées » sur les pôles dominants urbains.

- **Sur le plan des conditions énergétiques et environnementales**, il est à souligner que, dans ce scénario, la croissance s'accompagne d'une maîtrise de plus en plus grande des « dégâts du progrès », grâce aux efforts entrepris et aux nombreuses innovations technologiques qui ont été produites, pour contrôler et réduire les pollutions (via les écotechnologies¹⁷⁴), pour diversifier la production d'énergie, ou encore optimiser les consommations d'eau, d'énergie...

- **Sur le plan des déplacements et des transports**, on a écarté la lourde menace que la perspective d'un pétrole de plus en plus rare (jusqu'à l'épuisement), et de plus en plus cher, faisait peser sur l'avenir de « *la civilisation automobile* » grâce à des solutions techniques permettant de continuer de circuler en voiture, sans surcoûts excessifs et qui plus est, en polluant moins qu'autrefois. Dans ces conditions, le coût de l'utilisation de la voiture n'est pas devenu prohibitif et le trafic routier a continué de croître ; cette croissance étant toutefois tempérée par une meilleure organisation des transports publics conjuguée à l'évolution des mentalités, lesquelles ont rendu possible le report d'une partie des déplacements, de la voiture sur d'autres modes.

D'ailleurs, en 2030, dans ce scénario qui présente une certaine fluidité, les villes sont pratiquement interdites aux voitures. En dehors des villes, la circulation automobile a légèrement reflué au profit des autres modes de transport, mais elle reste relativement fluide, grâce à l'action des pouvoirs publics dans les domaines, notamment, des transports, de l'aménagement et de l'urbanisme, qui a permis de dé-saturer la périphérie et l'accès des grandes villes. Au final, ceci a permis une diffusion de l'habitat (alors que l'activité est de plus en plus polarisée).

Par ailleurs, le trafic aérien a continué de se développer ; favorisant en particulier l'essor du *tourisme international*, dont la Bretagne est en mesure de profiter largement, dans ce scénario.

- En outre, **sur le plan des modes de vie**, en 25 ans, les manières d'habiter, de travailler, de consommer, de se former, de communiquer, de se soigner, de se divertir, ou même de bouger, ont été profondément transformées par les nouveaux usages liés aux *technologies de l'information et de la communication*, étant entendu que, dans ce scénario, la société est entrée de plain pied dans une économie de l'innovation où les TIC tiennent une place considérable¹⁷⁵... Ces nouveaux usages (visioconférence, réalité virtuelle, technologies mobiles, numérisation, etc.), ont

¹⁷⁴ cf. rapport du CESR, « Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 », Michel David et Jean-Luc Le Guellec, 2005, p. 149. Les écotechnologies peuvent être définies comme les techniques et procédés qui permettent de contrôler les pollutions et de maîtriser les ressources au moyen de produits et services moins polluants et plus économes.

¹⁷⁵ cf. la description du scénario « Vive la Techno ! » dans le rapport du CESR « Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 »

finalement constitué, tout au long de ces années, des facteurs d'évolutions majeures, à la fois des modes de vie et de l'activité économique.

Un grand nombre de pratiques sociales ont été progressivement « dématérialisées » (télétravail et travail nomade, télésanté, e-administration, commerce électronique, e-Learning, etc.), ce qui n'est pas sans conséquence sur la mobilité. La mobilité est ainsi plus que jamais une « mobilité immobile », sans risque...

Tandis que certaines de ces nouvelles pratiques ont eu pour effet de réduire les mobilités quotidiennes, la plupart n'ont fait que réorganiser ces mobilités. Ainsi, dans le domaine de la consommation, la généralisation des *achats par internet* (VPC) (sans faire disparaître pour autant les commerces spécialisés de centre-ville) n'a réduit que déplacements individuels ayant pour motifs les achats (sans compter qu'elle a généré un important trafic de livraisons à domicile) et si un certain essor du *télétravail à domicile* a pu atténuer le nombre des navettes domicile-travail, cette diminution a été largement compensée par l'essor du *travail nomade* (bureaux mobiles...) qui s'est accompagné, au contraire, d'un essor des déplacements.

Au final, on n'observe aucune réduction des mobilités circulatoires qui serait liée au développement des TIC, et il est en outre très difficile de mesurer les éventuels effets que ce développement a pu avoir sur la localisation résidentielle.

Par ailleurs, il est important de noter que les individus sont, en 2030, beaucoup plus « mobiles » et « nomades », qu'ils ne l'étaient en 2007 : ils s'expatrient plus facilement, sans intention déclarée de revenir un jour « au pays ». En définitive, l'internationalisation des économies, mais aussi des mentalités a contribué à affaiblir le sentiment d'appartenance à des territoires et à des histoires, et a précipité les déplacements des uns et des autres vers des zones internationales prometteuses : les « retours aux pays » ne sont pas des priorités et les fortes concentrations urbaines et économiques exercent des attraits puissants, notamment sur les jeunes... Quant aux retraités, les immenses possibilités de longs séjours offertes par les pays en développement, plus « exotiques », ainsi que les conditions avantageuses qui y sont liées, les ont détournés des lieux traditionnels d'accueil, tandis que, chez eux, le sentiment de propriété s'est affaibli. Enfin, l'importance des pratiques de décohabitation a favorisé les migrations résidentielles, des actifs, des étudiants, des retraités et des jeunes enfants au sein des familles recomposées.

- Enfin, **sur le plan des migrations internationales**, l'Union européenne a continué à développer une certaine « culture de la mobilité » auprès des travailleurs européens, mettant en avant les besoins de l'économie européenne, et les bénéfices individuels de la mobilité géographique (ouverture culturelle, apprentissage de langues étrangères, etc.). Cette politique a fini par porter ses fruits et les travailleurs européens sont effectivement beaucoup plus mobiles à l'intérieur de l'Union européenne, mais aussi « à l'international ». Dans ce scénario, ces migrations sont particulièrement nombreuses et la Bretagne en bénéficie largement.

Au niveau de la France, l'immigration étrangère de travailleurs a été favorisée pour répondre aux nombreux besoins de l'économie, en lien avec le vieillissement de la population et de la population active notamment (avec la perspective de déficits de mains d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité). Sur le plan politique, des dispositions ont été prises allant dans ce sens, concernant les conditions d'emploi

pour attirer une main d'œuvre qualifiée et faciliter les migrations temporaires. Dans le même temps, les migrations dites « de retraite » se sont développées en Europe (surtout à l'intérieur de l'Union européenne), à la faveur de l'effacement progressif d'un certain nombre d'obstacles (droit, fiscalité, langues...).

2.1.2. La Bretagne en tête...

a) Du fait de ses performances économiques...

Dans ce contexte, la Bretagne se distingue nettement par **ses performances économiques** dans les deux dimensions évoquées, « productive » et « résidentielle », qui la rendent particulièrement attractive, en particulier du point de vue de l'emploi et donc des individus en âge d'être actif.

La région se singularise par un essor de ses activités économiques notoirement plus important que celui que connaissent la plupart des autres régions françaises. Cette situation résulte de la conjonction de nombreux éléments qui participent tant au renouvellement du système productif existant qu'à l'essor d'activités nouvelles.

- Tout d'abord, un **puissant dynamisme économique**, qui s'est accompagné d'une ouverture croissante sur l'international et d'un esprit d'initiative particulièrement développé, ont contribué à soutenir un important mouvement de créations et reprises d'entreprises.

- Ensuite, les **activités de recherche** présentes en Bretagne ont connu un puissant essor, soutenu par un accroissement des financements publics et privés, et une arrivée massive de chercheurs, tant dans le secteur public que privé. Ce renforcement s'est produit autour de quelques grands centres dont certains ont acquis une renommée internationale, notamment à Rennes et Brest, mais aussi à Lorient, Saint-Brieuc, Ploufragan... Simultanément, les processus de rapprochement entre les activités de recherche et de production se sont accélérés, grâce au développement de structures de transferts de technologies de mieux en mieux adaptées aux besoins de l'économie et grâce à des rapprochements directs entre les structures de recherche et de production, dans l'optique d'un développement des processus de coproduction de savoirs. Sur le plan de l'innovation, la Bretagne s'est ainsi maintenue « dans la course » et il y a bien longtemps que l'image qu'elle donnait d'une région un peu « arriérée », et « à la traîne », a rejoint les oubliettes de l'histoire.

A cet égard, la logique des « **pôles de compétitivité** » qui avait été développée au niveau régional et/ou interrégional, autour de l'image et des réseaux, de l'agroalimentaire, de la mer et de l'automobile, a plutôt bien fonctionné, tandis que maints réseaux, de type « clusters »¹⁷⁶, plus localisés et articulés autour de divers pôles de compétence, ont produit des effets heureux.

¹⁷⁶ cf. Glossaire

- En outre, la réorganisation de **la vie universitaire** en une grande Université Européenne de Bretagne constitue désormais un atout très puissant, tant vis-à-vis des entreprises et de leurs actifs que vis-à-vis des étudiants et des chercheurs, et cela d'autant plus que les relations recherche-entreprise ont été renforcées et adaptées aux défis nouveaux liés à l'entrée de plain pied dans la « société de la connaissance ». Le développement des pratiques de l'enseignement à distance, la numérisation de la Bretagne, les évolutions de la formation continue, la pratique des réseaux universitaires et la bonne répartition des centres d'enseignement sur tout le territoire breton, mais aussi la qualité de la vie universitaire, le développement de nombreux équipements et de l'offre culturelle, sont autant d'éléments qui flattent l'image de la Bretagne et la rendent attractive aux yeux des étudiants...

- De plus, le dynamisme régional a été soutenu, quand ce n'est pas provoqué, par l'arrivée de firmes et groupes extérieurs à la région, souvent internationaux, qui ont trouvé en Bretagne de nombreuses raisons de venir s'implanter (qualité de vie pour les ménages, bon état des relations sociales, compétences humaines, position géographique privilégiée au sein de l'Arc Atlantique, qualité des dessertes, sécurité, climat...). Ces établissements d'origine extérieure ont été de puissants vecteurs de transferts de technologies et ont stimulé l'évolution de nombreuses entreprises régionales. De surcroît, ils ont souvent facilité l'insertion du système productif régional dans la division internationale du travail et conforté sa place au sein de filières productives mondiales en lui procurant la maîtrise de créneaux déterminants (s'il n'existe pas vraiment de filières complètes au niveau régional, il existe néanmoins désormais des segments dominants de filières internationales)... Avec l'internationalisation croissante de l'économie bretonne, la mobilité géographique des cadres a fortement augmenté : les entreprises internationales font venir en Bretagne des salariés étrangers, et recrutent au niveau international.

- Enfin, un approfondissement de la déconcentration administrative a permis le développement, en Bretagne, d'administrations publiques d'Etat, et contribué ainsi à y faire venir encore plus de main d'œuvre.

Le résultat de toutes ces évolutions est que l'appareil productif régional s'est réorienté vers des activités à plus forte valeur ajoutée que par le passé, ce qui a contribué à réduire les délocalisations vers les pays «low cost ». Dans le même temps, il s'est spécialisé sur des créneaux plus porteurs au niveau mondial (créneaux où la concurrence s'opère plus par la qualité et la différenciation des produits que par le seul niveau des prix et des coûts). Cette évolution du système régional s'est opérée au prix de structurations et restructurations permanentes : alors que les activités agricoles connaissent de profondes transformations, s'orientant dans des directions nouvelles (fournitures pour l'industrie ou pour la production de carburant...), tout en conservant des lignes classiques de production (lait, viande, légumes...), alors que les activités du bâtiment et des travaux publics étaient toujours stimulées par des demandes privées et publiques croissantes, les activités industrielles se sont tournées de plus en plus vers les activités de production d'énergie, vers la santé, la communication..., et les éco-industries ayant vocation à mesurer, empêcher, limiter ou corriger les dégâts occasionnés à l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés au bruit, aux

déchets¹⁷⁷), le tout grâce à l'utilisation de savoirs technologiques de plus en plus complexes. Quant aux activités tertiaires (de service, informationnelle, d'ingénierie et de conception...), elles ont assuré une part croissante et largement majoritaire du PIB régional. Enfin, les activités culturelles et de loisirs (sports notamment) ont été développés pour jouer un rôle déterminant, et la Bretagne profite de l'explosion du tourisme (international notamment).

b) Des performances économiques conjuguées à un fort dynamisme des activités liées à l'attractivité résidentielle

Dans ce scénario, les très bons résultats de l'économie bretonne s'expliquent aussi par le fait que la région a très bien saisi l'opportunité offerte par la décentralisation pour expérimenter de nouvelles compétences et, ce faisant, atteint une plus grande excellence (essor de la gouvernance locale).

Ces résultats sont également dus à ***l'amélioration des conditions environnementales*** en Bretagne ainsi qu'au soutien apporté par les pouvoirs publics au développement (notamment dans la phase de lancement) des activités dédiées à la production des énergies renouvelables et à la maîtrise des consommations d'énergie (activités qui au passage ont généré la création de nombreux emplois en Bretagne). Dans ces conditions, se développe notamment une production d'énergie décentralisée.

Dans le contexte d'essor économique puissant ainsi défini, les ***créations nettes d'emplois*** ont été nombreuses pour répondre quantitativement et qualitativement aux nouvelles exigences de la croissance.

Cette croissance des besoins en main d'œuvre s'exprime dans la quasi-totalité des secteurs : le bâtiment, la métallurgie, la construction navale, les industries agroalimentaires, et des activités nouvelles autour de la maîtrise du vivant, mais aussi dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, des services aux particuliers, de la banque et des finances, du tourisme... Les niveaux de qualification requis sont divers, même si ***la part des emplois dits « métropolitains supérieurs »***¹⁷⁸, c'est-à-dire des emplois de haut niveau localisés dans les grandes métropoles, s'est nettement accrue depuis 2007. Au final, le fort dynamisme du marché de l'emploi qui s'observe dans les ***pôles urbains*** attire là une part importante des actifs venus de l'extérieur.

¹⁷⁷ Selon la définition des éco-industries retenue par l'OCDE. Voir un rapport du CESR à venir en 2008 sur les éco-industries en Bretagne

¹⁷⁸ Selon une étude de l'INSEE Bretagne de janvier 2003 (*Octant* n° 93, janvier 2003), « les fonctions métropolitaines supérieures regroupent les emplois de haut niveau qui, par leur fort contenu intellectuel ou technique ou leur pouvoir décisionnel, jouent un rôle important dans le développement des grandes métropoles. Ces emplois de cadres supérieurs, d'ingénieurs, de chercheurs ou d'enseignants de l'enseignement supérieur ont été classés en 11 fonctions dont les deux principales sont les services aux entreprises et l'enseignement supérieur-recherche ». Au début des années 2000, ces « emplois métropolitains supérieurs » représentent 8% des emplois en France et leur part dans l'emploi total a augmenté de 1 point en 10 ans, « traduisant l'élévation générale des qualifications au cours de la dernière décennie ». L'INSEE note aussi que « la part de l'emploi supérieur dans l'emploi total décroît régulièrement avec la taille de la ville ». Ces emplois représentent alors 5,7% de l'emploi total dans les villes de l'Ouest (reflet de la structure urbaine particulière de l'Ouest), soit un peu moins qu'en moyenne (6,4 % en France hors Ile-de-France), mais ils y progressent aussi plus rapidement qu'ailleurs (+24% contre +18% entre 1990 et 1999).

Mais comme il a été dit plus haut, de nombreuses activités se développent, dans le même temps, en dehors des principaux pôles urbains, c'est-à-dire autour des pôles secondaires et notamment ou « pôles de services intermédiaires » (ou « communes bien équipées » selon la terminologie élaborée par l'INSEE en 2002) ?

2.2. La Bretagne et l'essor des mobilités résidentielles

Dans ce contexte où l'essor économique régional est puissant, suscité par le double dynamisme « productif » et « résidentiel », les arrivées de populations dépassent largement les départs, quelles que soient les catégories d'acteurs observées.

2.2.1. La Bretagne, une région très attractive pour les actifs

Dans ce scénario, la Bretagne exerce en particulier un puissant attrait sur les actifs, qui représentent toujours, en 2030, la catégorie de la population figurant la plus grande partie des migrants.

Comme il a été dit, les opportunités d'emploi ne sont donc pas les seuls motifs de ces migrations. D'ailleurs, comme le montre une étude publiée en 2018 dans la revue *Octant* de l'INSEE, les mobilités résidentielles ne s'expliquent qu'à 51 % par des considérations strictement économiques telles que la croissance de la production, l'essor des activités de recherche, le niveau des emplois créés, ainsi que leur nature souvent particulière...

Ces migrations d'actifs présentent quelques caractéristiques fortes.

a) Un solde migratoire d'actifs nettement plus positif qu'en 2007

Dans ce scénario, le solde migratoire de la Bretagne, en ce qui concerne les actifs, est nettement plus positif qu'en 2007 étant donné que tous les vecteurs de l'attractivité sont favorables. En effet, s'ajoutent aux migrations d'actifs, seulement motivées par les perspectives d'emploi (par exemple, des individus seuls venant occuper un travail temporaire), des migrations d'actifs, motivées à la fois par l'emploi et par les aspects résidentiels de l'existence (des actifs avec leur famille).

En outre, les mobilités d'actifs se produisent aussi bien dans le cadre des échanges avec d'autres régions qu'à **l'intérieur de la Bretagne**, c'est-à-dire entre les pays et les zones d'emploi (au gré des évolutions de la situation économique dans ces territoires).

Au total, le solde migratoire de la Bretagne est très positif aux âges actifs, alors même que **les départs sont, eux aussi, plus nombreux que par le passé**. En effet, les Bretons, nettement plus mobiles qu'autrefois, sont aussi plus nombreux à partir effectuer de courts mais aussi de longs séjours à l'étranger, en Europe et hors d'Europe, car, dans le contexte d'ouverture et d'internationalisation des économies qui prédomine, la mobilité géographique est plus que jamais socialement valorisée, et bon nombre d'obstacles qui en limitaient autrefois l'expansion ont été

progressivement balayés. Les générations nées au début du 21^{ème} siècle (qui sont les jeunes adultes de 2030) sont ainsi nettement plus mobiles que ne l'étaient les générations antérieures, ne serait-ce que parce que leurs parents ont fait eux-mêmes l'expérience de la mobilité. A cela s'ajoute, dans le cas de la Bretagne en particulier, le fait que les agriculteurs qui représentent la population traditionnellement la moins mobile, ont vu leur nombre et leur poids dans l'ensemble de la population active décliner au fil des ans.

Entre 2007 et 2030, le solde migratoire annuel pour les actifs s'établit à +12 000 dans ce scénario, ce qui est encore nettement plus élevé qu'au cours de la période 2000-2005 (+5 000).

b) Des caractéristiques nouvelles des migrations d'actifs

Les arrivées d'actifs en 2030 présentent des caractéristiques sensiblement différentes de celles que l'on pouvait observer en 2007. Parmi les différences, voici celles que l'on peut noter :

- Tout d'abord, comme dans le scénario précédent, l'origine géographique des nouveaux arrivants en Bretagne s'est considérablement diversifiée, et la proportion d'étrangers s'est nettement accrue.
- Ensuite, il se trouve parmi les actifs venus d'autres régions, presque autant de cadres (très) qualifiés¹⁷⁹, que de personnels moins qualifiés (employés, ouvriers). Cet équilibre s'explique par la diversification du système productif breton avec des activités à très forte valeur ajoutée dont certaines hautement technologiques et fortement consommatrices de cadres de haut niveau, d'ingénieurs et de chercheurs, à côté d'activités plus traditionnelles, à moins forte valeur ajoutée et fortement consommatrices d'emplois moins qualifiés. L'attraction exercée par la Bretagne sur les cadres de haut niveau s'explique aussi en partie par l'image économique que la Bretagne a développée en 2030, y compris dans la presse économique où ses performances et ses divers atouts sont mentionnés.
- Par ailleurs, parmi les travailleurs étrangers, on trouve une part égale d'individus venus seuls pour occuper un emploi de manière occasionnelle (par exemple, salariés détachés) et d'individus venus avec leur famille. En 2030, ces travailleurs originaires notamment des pays d'Europe de l'Est, du Maghreb, de Turquie et d'Asie (Chine et Inde notamment), ont remplacé la main d'œuvre originaire du Portugal, d'Espagne, d'Italie...
- De plus, les nouveaux arrivants sont aussi bien de jeunes actifs en début de carrière que des actifs en milieu ou fin de carrière. En effet, la proportion de jeunes parmi les actifs arrivants est importante, étant donné l'importance et la nature des emplois offerts qui sont pour une large part des emplois hautement

¹⁷⁹ Rappelons ici que la mobilité résidentielle s'accroît avec le niveau de qualification... C'est un fait que l'on observe en 2007 et dont on imagine qu'il a perduré

qualifiés. Ces jeunes adultes sont parfois des ménages d'une seule personne (« monohabitants ») mais aussi, très souvent, des couples avec enfants (car la Bretagne attire aussi pour son cadre de vie). De plus, la proportion d'actifs en fin de carrière professionnelle est très importante elle aussi, car de nombreuses personnes anticipent ainsi leur passage à la retraite.

- Enfin, la part des chômeurs n'est pas négligeable à l'arrivée en Bretagne, étant donné que de nombreux actifs effectuent leur migration sans même avoir eu l'assurance de trouver un emploi à leur arrivée (« migrations spéculatives », surtout nombreuses chez les jeunes). Pour les mêmes raisons, le nombre d'actifs « déclassés » à l'arrivée est, lui aussi, relativement important.

2.2.2. La Bretagne, une région également très attractive pour les retraités

Dans ce scénario, la Bretagne reste très attractive également pour les retraités. Dans ces conditions, le solde migratoire positif autour des âges de la retraite, tout comme dans le scénario 1, est plus élevé qu'au cours de la période 1999-2004.

Si la part des « retours au pays » parmi les arrivées de retraités a eu plutôt tendance à décliner en raison de l'évolution des comportements (cf. plus haut), le « manque à gagner » sur le plan migratoire est largement compensée par le fait que de nombreuses personnes sans attache avec la Bretagne y viennent au moment de la retraite, simplement par goût ou pour se rapprocher de leurs enfants et de leurs petits enfants (leurs enfants qui sont venus pour du travail). En d'autres termes, les retraités suivent les actifs.

Au final, le solde migratoire des retraités est positif et atteint +6 000 chaque année, ce qui est encore nettement plus élevé qu'au cours de la période 2000-2005 (+3 400).
--

2.2.3. La Bretagne, une région privilégiée par les étudiants

Alors que pendant très longtemps, la Bretagne a connu un important mouvement de départs des étudiants et des jeunes diplômés bretons, en 2030, ce n'est plus le cas. Désormais, le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur à venir d'autres régions est plus important que le nombre d'étudiants à quitter la Bretagne pour aller ailleurs poursuivre des études ou rechercher un stage ou un premier emploi.

Cette nouvelle attractivité de la région à l'égard des étudiants s'explique par le fait que la région offre aux jeunes diplômés des perspectives d'insertion professionnelle nettement plus favorables qu'autrefois (avec notamment moins de temps d'attente, et moins de « déclassés » à l'entrée sur le marché du travail), et aussi parce que la réputation de l'enseignement supérieur s'est trouvée nettement rehaussée grâce à l'existence, notamment, de l'Université Européenne de Bretagne (laquelle, en 2030, fonctionne bien, et depuis longtemps maintenant).

Par ailleurs, les nombreuses créations d'emploi dans presque tous les secteurs d'activité font également que les arrivées de jeunes moins diplômés sont toujours plus nombreuses que les départs (ce qui était déjà le cas en 2007).

Enfin, la Bretagne accueille plus d'étudiants étrangers et là encore, les arrivées excèdent les départs. Ainsi, la proportion d'étrangers en mobilité internationale parmi les étudiants inscrits dans l'académie de Rennes a plus que doublé entre 2007 et 2030. C'est là un changement considérable si l'on considère que l'académie de Rennes comptait en 2007 une proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale particulièrement faible, et même la plus faible de France (avec celle de Nantes)¹⁸⁰.

En 2030, les jeunes qui ont formé les premières vagues d'arrivées en Bretagne ont vieilli. Ceux qui avaient 18 ans en 2007, ont maintenant 44 ans.

2.3. Un autre visage de la Bretagne en 2030

Les migrations interrégionales ont largement contribué, par leurs impacts, à modifier le visage de la Bretagne, en ayant des impacts sur la démographie (2.3.1.), sur les marchés du travail et l'activité (2.3.2), sur la localisation des populations (2.3.3) et sur l'environnement et l'énergie (2.3.4).

2.3.1. Les impacts du scénario 2 sur la structure démographique de la région

Dans ce scénario, les soldes migratoires des différentes catégories de populations observées s'établissent en moyenne annuelle de la façon suivante :

	2000-2005	2007-2030
Actifs	5000	12000
Retraités	3400	6000
Autres (inactifs, scolaires, étudiants)	5100	12000
Migrations totales 4 ans et +	13500	30000
Dont étudiants		2000
Total immigrés (y compris solde avec l'étranger)	4000	9000

NB : les données de ce tableau sont des soldes annuels et le cumul n'a pas de sens

¹⁸⁰ Selon une note d'information de janvier 2007 produite par le Ministère de l'Education nationale, « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : une croissance soutenue par les Asiatiques ». Pour l'année universitaire 2005-2006, la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale était de 6,6 % dans l'académie de Rennes et de 7,4 % dans l'académie de Nantes, pour 11,6 % en moyenne nationale et 16,7 % dans l'académie d'Ile-de-France, présentant de loin la plus forte proportion. Ils étaient près de 4 200 pour l'année 2004-2005 selon article qui paraîtra prochainement dans la revue *Norois* : Terrier E., Séchet R., « Les étudiants étrangers : entre difficultés de la mesure et mesures discriminantes. Une application à la Bretagne » (titre provisoire); À paraître courant été 2007

Encore une fois, les impacts de ce scénario sur la structure et la dynamique démographique (dans laquelle entrent d'autres paramètres que les migrations), sont difficiles à évaluer précisément. Toutefois, on avance les traits suivants :

- Les migrations ont constitué pendant toute la période (2007-2030) le principal moteur de l'accroissement démographique même si c'est un peu moins le cas au fil du scénario puisque la nette amélioration des soldes migratoires de la Bretagne aux jeunes âges a fini par entraîner une augmentation du *taux de natalité*, si bien que le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'est progressivement amélioré ;
- Dans le même temps, cette amélioration des soldes migratoires aux jeunes âges a freiné l'augmentation de la *proportion relative* de personnes âgées dans l'ensemble de la population bretonne, même si **le nombre de personnes âgées** n'a pas pour autant cessé de croître.
- Le dynamisme économique et l'équilibre social propre à ce scénario ont favorisé l'activité des femmes ainsi que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, avec, par conséquent, une confirmation de la reprise de la natalité.

2.3.2. Les impacts du scénario 2 sur les marchés du travail, l'activité et les services

En ce qui concerne les impacts sur le marché du travail, les activités et les services en Bretagne, tous les avantages du scénario 1 se retrouvent dans ce scénario 2 dans lequel ces avantages se trouvent même amplifiés.

Ainsi, de la même façon, on peut dire que les gains migratoires annuels d'actifs atténuent certaines difficultés engendrées par les départs à la retraite des baby-boomers (même s'ils ne règlent pas toutes les difficultés d'emploi) et confortent certaines activités de production à forte main d'œuvre (dans les secteurs, par exemple, de l'agriculture et du bâtiment), mais aussi des services, de la Recherche et Développement, et dans des secteurs industriels à très forte valeur ajoutée.

On peut noter aussi, de la même façon, que l'augmentation de la proportion de travailleurs étrangers a entraîné de profonds changements d'ordre culturel dans les entreprises qui les emploient, ainsi que dans la société bretonne toute entière (référence aux spécificités de certaines diasporas), et que par ailleurs une partie très importante des cadres a été renouvelée en Bretagne.

On notera enfin que l'afflux continu de nouveaux arrivants a suscité un plein essor de l'économie « du temps libéré » (en lien notamment avec l'arrivée de nombreux retraités supplémentaires) et de toutes les activités liées à l'« économie résidentielle », et particulièrement des besoins en services aux jeunes ménages avec enfants (crèches, écoles, gardes d'enfants, ramassage scolaire, certains services d'aide à domicile comme le ménage, le repassage, etc.), avec un risque fort de concurrence entre les besoins des jeunes ménages et ceux des personnes âgées.

Mais le scénario 2 présente aussi des impacts plus spécifiques, comme par exemple une hausse du taux de chômage, les créations d'emplois pouvant coexister avec des tensions sur le marché de l'emploi, étant donné que les questions d'adéquation ne sont pas pour autant résolues, et que nombre d'actifs effectuent, dans ce scénario, comme il a été dit, des « migrations spéculatives ».

Par ailleurs, la forme que prend l'essor du tourisme dans ce scénario est également différente, avec un tourisme plus commercial que résidentiel, et non plus comme dans le scénario précédent, un tourisme surtout hexagonal (comme il a été dit plus haut, dans ce scénario, le tourisme international se développe et la Bretagne est en mesure d'en profiter largement).

2.3.3. Les impacts du scénario 2 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement

En termes d'impacts sur la localisation des populations et les questions d'aménagement du territoire, les traits les plus marquants de ce scénario sont les suivants :

- Les **rivages** de l'Atlantique et de la Manche suscitent toujours un très fort intérêt de la part des nouveaux arrivants, à savoir : des retraités, mais aussi des actifs ; ces derniers choisissent d'y fixer leur résidence secondaire, mais aussi et de plus en plus souvent leur résidence seconde (où ils séjournent quelques jours de la semaine) ou même leur résidence principale. Ces stratégies de localisation sont à l'origine d'un regain important des migrations alternantes (migrations domicile-travail) ;
- L'essor des activités économiques et l'arrivée de nouveaux actifs, entraînent une hyper-concentration autour des **conurbations urbaines** (Rennes-Nantes, Rennes-Saint-Malo, Brest-Quimper, Vannes-Lorient...), ainsi qu'une densification du peuplement qui s'opère en particulier le long des axes routiers

Cette évolution a conduit à interdire les centres-villes à la circulation automobile et à développer les déplacements « doux » et les modes de transport collectifs.

- On assiste au développement d'une forte tendance à la **diffusion de la ville** (plutôt qu'à son resserrement comme dans le scénario précédent). La périurbanisation s'est poursuivie, même si le vieillissement des habitants de la périphérie a pu jouer en sens inverse des jeunes ménages (puisque les personnes âgées ont tendance à quitter la périphérie pour le centre).

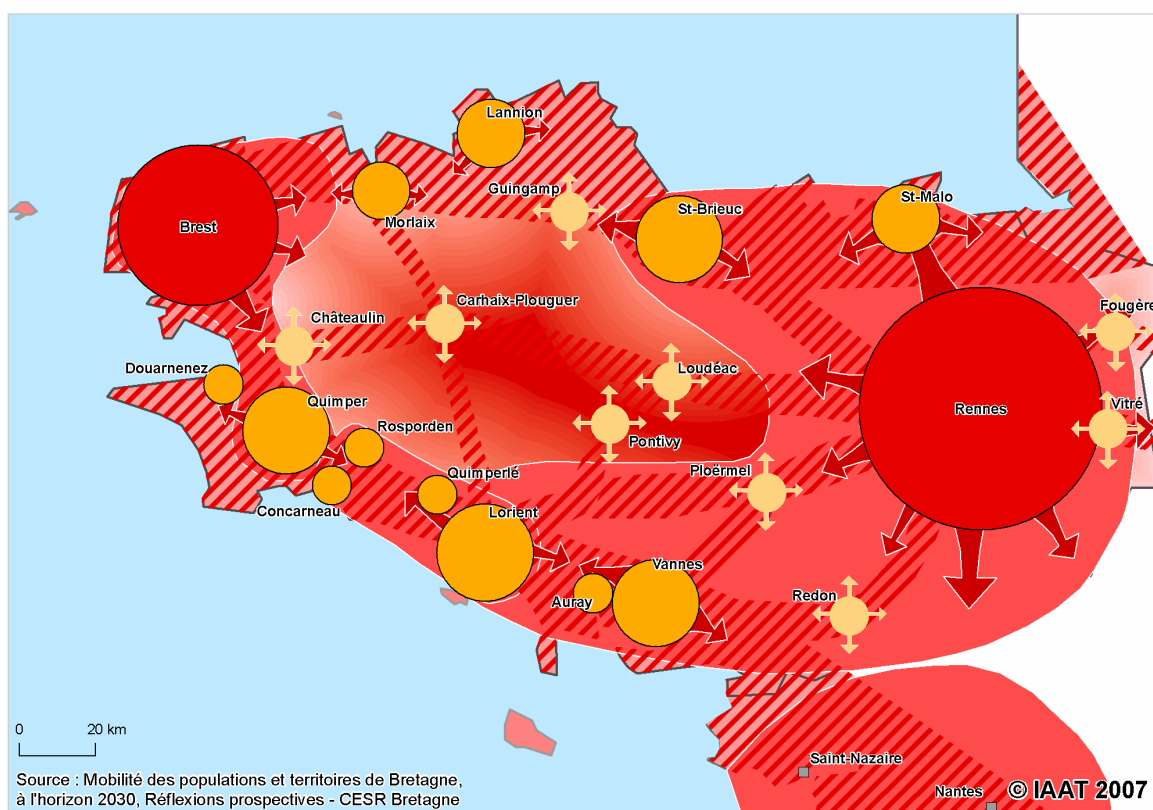
Il existe désormais des tendances très fortes, à la « Californisation » des paysages, avec des étalements urbains sans fin. Pour faire face à cette évolution, on a proposé la création de trois **villes nouvelles**, distantes de plusieurs dizaines de kilomètres des villes congestionnées.





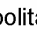

- La **Bretagne centrale** s'est engagée dans le processus fort d'évolution économique. Elle s'appuie beaucoup moins que dans le cas précédent sur « l'économie résidentielle », et beaucoup plus fortement sur une « économie productive » exportatrice, loin de sa base, grâce au nouvel essor du complexe agri-agro-alimentaire, mais aussi de nouvelles activités développées à partir des centres de recherche et d'innovation, qui se sont, en partie, délocalisées auprès de quelques grandes villes moyennes (Ploërmel, Carhaix, Guingamp...).


Et comme dans le scénario de « la Bretagne convoitée » ou « Breiz Riviera », mais dans un contexte un peu différent, on note un développement des « conflits d'usages », et du phénomène « NIMBY » (montée de l'économie du « temps libéré », + montée des aspirations à la qualité de vie qui accompagne l'élévation moyenne des revenus + essor économique et développement d'activités suscitant des « pollutions visuelles »).




Au total, les phénomènes simultanés de littoralisation, de polarisation autour des grandes villes, de diffusion de la ville et une sorte de « renouveau » du centre de la Bretagne produisent une image plus équilibrée du territoire. Cette diversité et cette diffusion des dynamiques de développement territorial se traduisent par des effets de saturation atténués, et des risques de congestion et de ségrégation moins forts...

Figure 2. Scénario « La Bretagne en pointe » ou « Les vents portants »¹⁸¹



Un développement urbain important  et, particulièrement marqué autour de Brest, Rennes et sur le littoral sud. Il se traduit par un développement polynucléaire et par l'extension des aires d'influence de Rennes  , Brest  , et Nantes  , villes à fonctions métropolitaines supérieures affirmées  et par le développement de conurbations entre Quimper-Lorient et Vannes .

Une forte densification de population  le long de axes de communication et sur le littoral .

Une double dynamique « productive » et « résidentielle » caractérise l'ensemble de la Bretagne. Elle repose sur des activités diversifiées, innovantes et à forte valeur ajoutée  et accueille une population importante d'actifs de secteurs et niveaux de qualification variée. Les villes bretonnes du littoral  et de l'intérieur  voient leur population augmenter fortement.

¹⁸¹ Ce croquis n'indique pas ce qui va se passer réellement mais schématise certaines évolutions en les exagérant à dessein

2.3.4. Les impacts du scénario 2 sur l'environnement, l'énergie

Dans ce scénario qui, comme le précédent, est un scénario de renforcement des soldes migratoires bretons, les principaux impacts identifiés dans le précédent scénario se retrouvent inévitablement, mais avec quelques différences toutefois. Ainsi, par exemple :

- Dans ce scénario, le développement des écotechnologies et les éco-industries (dans le cadre d'une dynamique économique en grande partie basée sur les innovations technologiques) permet de remédier davantage à certains dégâts environnementaux associés à la croissance économique ;
- En outre, étant donné qu'il est fondé sur l'hypothèse d'une forte croissance économique, le niveau de vie moyen des ménages et l'état des finances publiques n'ont pas de raison de s'être particulièrement dégradés, si bien que la protection de l'environnement et la qualité paysagère n'ont pas été négligées.
- Dans ce scénario, l'accroissement des besoins énergétiques étant dû à la fois à l'essor simultané de l'habitat, du nombre d'habitants, des transports et de l'activité économique, est plus important (et la dématérialisation croissante de l'économie n'est pas un facteur limitant puisque la très forte croissance des usages de l'informatique en ligne nécessite des milliers de serveurs consommant toujours plus d'énergie électrique¹⁸²), en dépit du développement de la sobriété énergétique.

2.3.5. Les impacts du scénario 2 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne

En termes d'impacts sur la société, les principaux traits de ce scénario sont les suivants :

- Comme dans le scénario précédent, la **société bretonne est de moins en moins monolithique**, mais à cette différence près avec le scénario précédent qu'elle est aussi de plus en plus cosmopolite.
- Comme dans le scénario précédent, l'**afflux d'immigrés étrangers**, dans des proportions jusque là inconnues en Bretagne, interroge les capacités d'accueil et d'intégration de la société bretonne, mais dans ce scénario 2, d'une part, les immigrés présentent un profil un peu différent avec des actifs en moyenne plus qualifiés et, d'autre part, les Bretons sont eux-mêmes plus mobiles...
- Les mobilités suscitées par les **mobilités professionnelles** se sont accrues, en raison des changements d'emploi, d'entreprise ou de catégorie socioprofessionnelle, voire de statut, au cours de la vie professionnelle des

¹⁸² Jérôme Fenoglio, « Alerte à la surchauffe informatique » in *Le Monde* du 25 juin 2007

individus, qui sont plus fréquents que par le passé, en raison notamment des ajustements qui s'opèrent sur le marché du travail entre l'offre et la demande et des modifications continues de l'appareil productif ;

- En moyenne, la **main d'œuvre** est plus mobile géographiquement, en raison d'une propension plus forte à la mobilité résidentielle (ce qui accompagne un sentiment moins fort d'appartenance au territoire de naissance), qu'il s'agisse de changer de région ou plus simplement de zone d'emploi,
- Les **populations les moins mobiles** sont fragilisées par le fait même, car plus que jamais la capacité à se déplacer, voir à déménager, apparaît comme une injonction sociale et une aptitude qui conditionne d'autres capacités comme celles de travailler, de se former, de consommer, de se lier¹⁸³. Les personnes qui n'ont pas accès à la mobilité se trouvent donc fortement pénalisées en raison de la rapidité des mutations des systèmes productifs (on a évoqué des créations et restructurations permanentes d'activités), conjuguée à la dispersion spatiale des activités et à une forte concurrence sur le marché de l'emploi...
- L'**individualisme** est plus marqué avec, notamment, des individus à la fois « hyper modernes », « hyper mobiles » et « hyper communicants » (chacun dans sa « bulle »).

2.4. Les enseignements de ce scénario : enjeux, opportunités, risques et politiques régionales

Ce scénario met en évidence de nombreuses opportunités, bien sûr, mais il n'est pas sans risques, ni défis à relever. Certains des risques et défis sont comparables à ceux du scénario précédent, comme le **défi de l'accueil et de l'intégration** des nouveaux arrivants et notamment des étrangers (les excédents migratoires sont renforcés), le **défi de la « gérontocroissance »** (qui ne disparaît pas dans ce scénario), ou le **défi de la gestion de l'espace** (la population croît fortement). D'autres sont plus spécifiques à ce scénario, comme le **défi énergétique** (très prégnant dans ce scénario qui associe forte croissance démographique et forte croissance économique), et le **risque d'une société à plusieurs vitesses, génératrice d'exclusions** (laissés-pour-compte de la mobilité, laissés-pour-compte technologiques...).

Dans le cadre d'un tel scénario, quels pourraient être les axes d'intervention des pouvoirs publics, et de la Région notamment (en supposant un périmètre de compétences à peu près constant) ?

¹⁸³ Eric Le Breton, *Bouger pour s'en sortir*, Ed. Armand Colin, Paris, 2005. 256 p.

2.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement

Un tel scénario nécessiterait sûrement d'agir en termes de politiques publiques dans les directions suivantes :

- Favoriser le développement de **pôles multiples** (modèle « polynucléaire ») pour contrer les risques de l'hyperpolarisation, et renforcer par les transports collectifs le **maillage** des villes moyennes ;
- Dans le domaine des transports, **gérer les complémentarités modales**, dans un contexte de forte hausse de tous les modes (y compris la voiture), pour renforcer la fluidité.
- Augmenter l'offre de logements ;
- Assurer une meilleure **gestion de l'eau** sachant que le développement qui est décrit dans ce scénario suggère d'importantes consommations d'eau et des besoins accrus en eau potable (on retrouve ici un peu la même situation que dans le scénario précédent, avec un développement économique plus fort).
- Appuyer le développement du **« mix » énergétique**¹⁸⁴ en Bretagne, sachant que le développement décrit dans ce scénario est très énergivore, même si l'économie est de plus en plus immatérielle ce qui pourrait donner à penser le contraire. Et saisir l'opportunité que fournit l'apparition d'une filière d'énergies durables de toutes sortes.

2.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel

A coup sûr, un tel scénario nécessiterait de :

- Développer **l'accueil et l'intégration** des nouveaux arrivants et des étrangers notamment (comme dans le précédent scénario) ;
- Favoriser par tous les moyens **l'ouverture culturelle** ; veillez à faire, à travers les actions financées par la Région dans le domaine culturel et dans le domaine de la formation, que le cosmopolitisme soit tenu pour une valeur ;
- Promouvoir, à travers le cinéma et tous les médias, l'image d'une **Bretagne très ouverte** ;
- Dans le même esprit d'ouverture, favoriser le **développement culturel**, ce qui passe évidemment par un développement de la production et des industries culturelles en Bretagne.

¹⁸⁴ Ou bouquet énergétique, est la proportion des différentes sources dans la production d'énergie.

2.4.3. En matière de développement économique

Un tel scénario nécessiterait sûrement de :

- Favoriser la conjugaison des **besoins de flexibilité et de sécurisation des parcours professionnels** en Bretagne, compris dans le cadre d'un dialogue entre les entreprises et les territoires, en saisissant l'opportunité qu'offre une croissance forte...
- Faire de la **mobilité internationale des Bretons**, de plus en plus nombreux à s'expatrier à l'étranger, un atout pour le développement régional (un moyen pour la Bretagne d'améliorer sa position dans une économie mondialisée).

3. Scénario 3 : « La Bretagne performante » ou « le courant productif »

Nous sommes en 2030 et le contexte économique général n'est guère différent de celui du scénario 2 (« Eldorado »). La France et l'Europe connaissent donc une croissance modérée, assez comparable à celle qui caractérise le scénario précédent, avec à peine quelques nuances.

Comme dans le scénario 2, la Bretagne s'en tire plutôt bien : sa croissance est très orientée dans son contenu vers « l'économie de la connaissance », caractérisée par l'importance des activités de recherche et d'innovation technologique, et d'enseignement. Toutefois, dans ce scénario, la part des activités nouvelles et les capacités régionales d'innovation sont un peu moins significatives, et l'entrée dans « l'économie de la connaissance » est moins avancée. L'explication de cette différence tient au fait que la région connaît davantage de difficultés sur le plan de l'organisation interne, dans la recherche de consensus et de solutions pour faire face aux problèmes rencontrés (par exemple, les problèmes de congestion qui accompagnent la polarisation des activités autour des grandes métropoles) ; et qu'en outre, elle néglige certaines dimensions de son développement, telles que la préservation de l'environnement et la mise en valeur de son patrimoine.

Somme toute, la « dynamique productive » est forte, même si elle est d'une autre nature que dans le scénario précédent (3.1). Dans le même temps, la Bretagne connaît de fortes tensions (y compris sur le plan social), ce qui pénalise son attrait, à l'égard des ménages, et diminue nettement le poids de sa « dynamique résidentielle » (3.2). Au final, la physionomie de la Bretagne est encore une fois différente (3.4), et implique un certain nombre d'actions de la part des pouvoirs publics (3.5).

3.1. Dans un contexte général dominé par une croissance européenne et nationale modérée, un essor relatif du système économique breton

Dans un contexte national et européen marqué par une croissance modérée, la Bretagne connaît un essor économique, basé principalement sur la production de biens et services exportables et soumis à la concurrence internationale, et nettement moins sur la production de biens et services produits en réponse à des besoins exclusivement locaux ; autrement dit, principalement sur sa dynamique « productive » et nettement moins sur sa dynamique « résidentielle ».

3.1.1. La croissance économique nationale et européenne est modérée, même si ses trajectoires se modifient en permanence

- **Sur le plan économique**, la situation au niveau national et européen n'est pas différente de celle qui caractérise le scénario précédent, à quelques nuances près.

Par conséquent, la situation se caractérise par un rythme de croissance, que l'on peut considérer comme élevé par rapport à certaines tendances antérieures, et qui s'explique par un certain nombre de caractéristiques dominantes, telles que : la poursuite du processus de **mondialisation** avec un essor des échanges internationaux et des mobilités des hommes, des capitaux et des entreprises ; des flux continus d'**innovations** et des innovations technologiques de rupture ; un développement des facteurs immatériels (comme par exemple la formation des hommes) ; et une **polarisation croissante des activités**, autour des grandes villes et des métropoles.

Cette tendance à la polarisation des activités, particulièrement forte dans le scénario 2, où croissent de façon optimale les « fonctions métropolitaines supérieures », reste forte dans ce scénario, mais concentrée, non diffusante. Alors que dans le scénario 2, cette polarisation dynamique s'accompagne d'une multiplication des dynamiques locales et du redéploiement d'activités des pôles urbains vers des espaces de moindre densité démographique, autrement dit, de tendances « contre-polarisantes », dans ce scénario 3, un dynamisme moindre ralentit cette diffusion des activités depuis les pôles urbains vers les zones de moindre densité.

- **Sur le plan des conditions énergétiques et environnementales**, les deux scénarios divergent également.

En effet, tandis que dans le scénario 2, la croissance s'accompagne d'une maîtrise accrue des « dégâts du progrès », dans le scénario 3, en revanche, des tensions se développent du fait de la poursuite de bon nombre de dégradations liées à des phénomènes de production et d'aménagement mal maîtrisés, et cela en dépit des efforts entrepris.

- **Sur le plan des déplacements et des transports**, la situation diverge aussi. Dans les deux scénarios, la lourde menace qui pesait sur l'avenir de « la civilisation automobile » a été écartée, si bien que l'on vit toujours en 2030, dans la « civilisation de l'automobile ». Cependant, tandis que dans le scénario 2, la circulation routière reste fluide et que la hausse du trafic est maîtrisée (grâce à une organisation efficace des transports en commun, en lien avec l'essor des villes), dans le scénario 3, en revanche, la circulation automobile est plus compliquée et le coût en temps et en argent des déplacements jouent contre la dispersion de l'habitat. Les investissements en matière de transports et déplacements sont insuffisants, en dépit des initiatives publiques et privées pour aider les déplacements liés au travail (les plans de déplacement d'entreprises se sont multipliés) ; c'est la « métropolisation-congestion ».

Par ailleurs, dans les deux scénarios, le trafic aérien a continué de se développer ; favorisant notamment un essor du *tourisme international*, dont la Bretagne profite largement dans le scénario 2, et dans une moindre mesure dans le scénario 3 car dans celui-ci, l'attractivité est plus affaiblie, notamment par les déséquilibres liés aux polarisations et les coûts de circulation.

- **Sur le plan des modes de vie**, les deux scénarios racontent un peu la même histoire. On retiendra en particulier que les individus sont beaucoup plus « mobiles »

et « nomades » en 2030 et que l'importance des pratiques de décohabitation favorise les migrations résidentielles (actifs, étudiants, retraités, jeunes enfants). Toutefois, dans le scénario 3, le souhait de mobilité est freiné par les coûts de déplacement.

- **Enfin, sur le plan des migrations internationales**, alors que l'Union européenne a continué à développer une « culture de la mobilité » auprès des travailleurs des Etats membres, et que cette politique a fini par porter ses fruits (les migrations de travailleurs européens sont effectivement plus nombreuses qu'en 2007), ces « nouvelles » mobilités ne profitent à la Bretagne, moins attractive, que de manière très relative (contrairement au scénario 2).

3.1.2. La Bretagne performante mais en tensions

Dans ce contexte, la Bretagne se distingue par **des performances économiques globales plutôt modestes**, qui ont des incidences sur son degré d'attractivité résidentielle. Son dynamisme économique global est, de toute évidence, nettement moins fort que dans le scénario précédent et cette différence s'explique notamment par le fait que les performances économiques souffrent d'un accompagnement moins efficace par les pouvoirs publics et même d'un certain délaissement des dimensions plus « résidentielles » du développement qui nécessitent des actions telles que, par exemple, la mise en valeur du patrimoine, la préservation de l'environnement, la valorisation de l'économie sociale, des politiques d'ouverture culturelle et d'accueil et intégration des populations nouvelles...

Dans ce contexte, les créations nettes d'emplois ont été relativement nombreuses pour répondre quantitativement et qualitativement aux nouvelles exigences de la croissance mais cette croissance des besoins en main d'œuvre s'exprime dans des secteurs d'activités **géographiquement plus concentrés** et dont l'éventail est moins large que dans le scénario précédent. Autrement dit, à la différence du scénario 2, tous les secteurs ne sont pas concernés et les activités sont moins diversifiées.

Comme dans le scénario 2, la croissance des emplois dits « métropolitains supérieurs », c'est-à-dire des emplois de haut niveau localisés dans les grandes métropoles, est soutenue, et participe d'une forte « métropolisation ». Cependant, la faible diffusion géographique des activités dynamiques accentue les tensions entre les pôles urbains dynamiques et le reste du territoire, également handicapé par l'absence de vigueur de l'économie « résidentielle ».

Au final, le dynamisme du marché de l'emploi qui s'observe en particulier dans les pôles urbains, y attire des actifs, y compris venus de l'extérieur, mais nettement moins que dans le scénario précédent.

3.2. La Bretagne et l'essor des mobilités résidentielles

Dans ce contexte d'essor économique régional, suscité par un fort dynamisme « productif », mais un dynamisme « résidentiel » moindre, les arrivées de populations dépassent toujours les départs, quelles que soient les catégories

d'acteurs observées – la Bretagne demeure donc attractive. Cependant, l'excédent migratoire de la Bretagne avec les autres régions est moins important que dans le scénario 2.

Somme toute, la Bretagne attire un peu moins de retraités que dans les scénarios précédents, et un peu moins d'actifs que dans le scénario 2.

3.2.1. La Bretagne, une région attractive pour les actifs

L'emploi figurant toujours, en 2030, un motif fort de migrations d'actifs, la Bretagne enregistre un solde migratoire d'actifs positif car elle crée des emplois. La Bretagne exerce de ce fait un attrait sur les actifs des autres régions, mais celui-ci est moins fort que dans le scénario 2, du fait, comme on l'a dit, d'un moindre attrait lié à la qualité de vie.

D'ailleurs, une étude publiée en 2018 dans la revue *Octant* de l'INSEE, montre que les arrivées de ménages en Bretagne aux âges actifs s'expliquent à 63 % par les seules considérations économiques telles que la croissance de la production, l'essor des activités de recherche, le niveau de qualification des emplois créés...

Pour le reste, les caractéristiques des actifs arrivants sont très comparables dans les deux scénarios, à savoir que les travailleurs étrangers sont plus nombreux que par le passé (mais moins nombreux que dans le scénario 2), et plus souvent désormais originaires d'Europe de l'Est, du Maghreb, d'Asie, de Turquie... ; qu'il se trouve parmi les nouveaux arrivants presque autant de cadres hautement qualifiés que de personnels moins qualifiés et que la part des jeunes parmi les actifs arrivant est importante... Cependant, la proportion de jeunes est plus importante que dans le scénario 2 dans la mesure où les actifs en fin de carrière sont moins nombreux à venir dans la perspective d'anticiper leur passage à la retraite. Par ailleurs, la proportion de familles avec enfants est également moins importante, tout comme la proportion de chômeurs à l'arrivée (car les migrations vers la Bretagne sont moins des « migrations spéculatives », c'est-à-dire des migrations dans l'espoir de trouver un emploi mais sans garantie d'en trouver, et sont davantage des « migrations d'engagement »).

Dans le cadre de ce scénario, le solde migratoire annuel des actifs, positif, est un peu plus élevé que dans le scénario 1 et un peu moins que dans le scénario 2, à savoir : +10 000.
--

3.2.2. La Bretagne, une région moyennement attractive pour les retraités

Dans ce scénario 3, la dynamique résidentielle est moindre car elle est pénalisée par les coûts de déplacements et l'insuffisance d'un certain nombre de politiques publiques (comme par exemple les politiques d'équipement, les politiques de sauvegarde et valorisation du patrimoine, les politiques du logement, les politiques de développement culturel, les politiques de protection de l'environnement, etc.). De ce fait, la Bretagne attire moins par son cadre de vie, ses fortes spécificités, ses atouts naturels...

Dans ces conditions, le solde migratoire autour des âges de la retraite s'est maintenu au même niveau qu'au cours de la période 1999-2004, ce qui n'est déjà pas si mal !

Au final, le solde migratoire annuel des retraités est plus faible que dans les deux scénarios précédents. Il s'établit au même niveau, ni plus, ni moins, qu'au cours de la période 2000-2005, à savoir + 3 400.

3.2.3. La Bretagne, une région moyennement attractive pour les étudiants

En 2030, la région attire plus qu'elle ne repousse les étudiants de l'enseignement supérieur et les jeunes diplômés.

Son solde migratoire d'étudiants est donc positif. Cependant, pour toutes les raisons qui ont été évoquées, son excédent migratoire est moins fort que dans le scénario 2. Une des raisons en est qu'elle accueille moins d'étudiants étrangers.

3.3. Un autre visage de la Bretagne en 2030

Toutes ces mobilités résidentielles ont contribué à modifier profondément divers traits de la Bretagne, en ayant des impacts sur la démographie (3.3.1.), sur les marchés du travail et l'activité (3.3.2), sur la localisation des populations (3.3.3), et sur l'environnement et l'énergie (3.3.4).

3.3.1. Les impacts du scénario 3 sur la structure démographique de la région

Dans ce scénario, les soldes migratoires des différentes catégories de populations observées s'établissent en moyenne annuelle de la façon suivante :

	2000-2005	2007-2030
Actifs	5000	10000
Retraités	3400	3400
Autres (inactifs, scolaires, étudiants)	5100	8000
Migrations totales 4 ans et +	13500	21000
Dont étudiants		1000
Total immigrés (y compris solde avec l'étranger)	4000	9000

NB : les données de ce tableau sont des soldes annuels et le cumul n'a pas de sens

En termes d'impacts sur la démographie régionale, ce scénario produit des effets très comparables à ceux du scénario précédent puisque seuls les volumes varient (légèrement). Ainsi, les migrations constituent pendant toute la période (2007-2030) le principal moteur de la croissance démographique et, étant le fait notamment de jeunes actifs, elles contribuent à une reprise de la natalité. Toutefois, cette reprise est modérée car les actifs arrivants sont moins souvent que dans le scénario précédent, des actifs en familles que des actifs isolés.

Cependant, le dynamisme économique propre à ce scénario ne favorise pas autant que le précédent, en raison des déséquilibres liés à la polarisation des activités (non diffusante), de l'absence de vigueur de la dynamique « résidentielle » et des coûts de circulation, l'activité des femmes en même temps que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; ce qui freine la reprise de la natalité.

3.3.2. Les impacts du scénario 3 sur les marchés du travail, l'activité et les services

La plupart des remarques concernant les impacts du scénario précédent s'appliquent en partie au scénario 3, du fait que tous deux décrivent un dynamisme économique conjugué à des soldes migratoires positifs – bien que dans des proportions différentes – pour les actifs et les retraités.

Néanmoins, le scénario 3 présente des différences notables avec le scénario 2. Ainsi, par exemple :

- L'activité féminine est moins favorisée comme il vient d'être mentionné, ce qui affecte le développement de la « bi-activité », réduit les revenus des ménages, freine le développement d'un certain nombre de services aux ménages... ;
- L'économie du « temps libéré », y compris le tourisme, se développe moins, de même qu'un certain nombre d'activités liées à l'économie « résidentielle » (notamment certains services aux particuliers comme l'aide à domicile), en raison des coûts de circulation et de la polarisation non diffusante, qui réduit le nombre de pôles disposant de services et d'équipements « rares » (hôpitaux et cliniques non spécialisées, lycées d'enseignement général, cinémas, laboratoires d'analyse médicales, piscines, centres socioculturels...).

3.3.3. Les impacts du scénario 3 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement

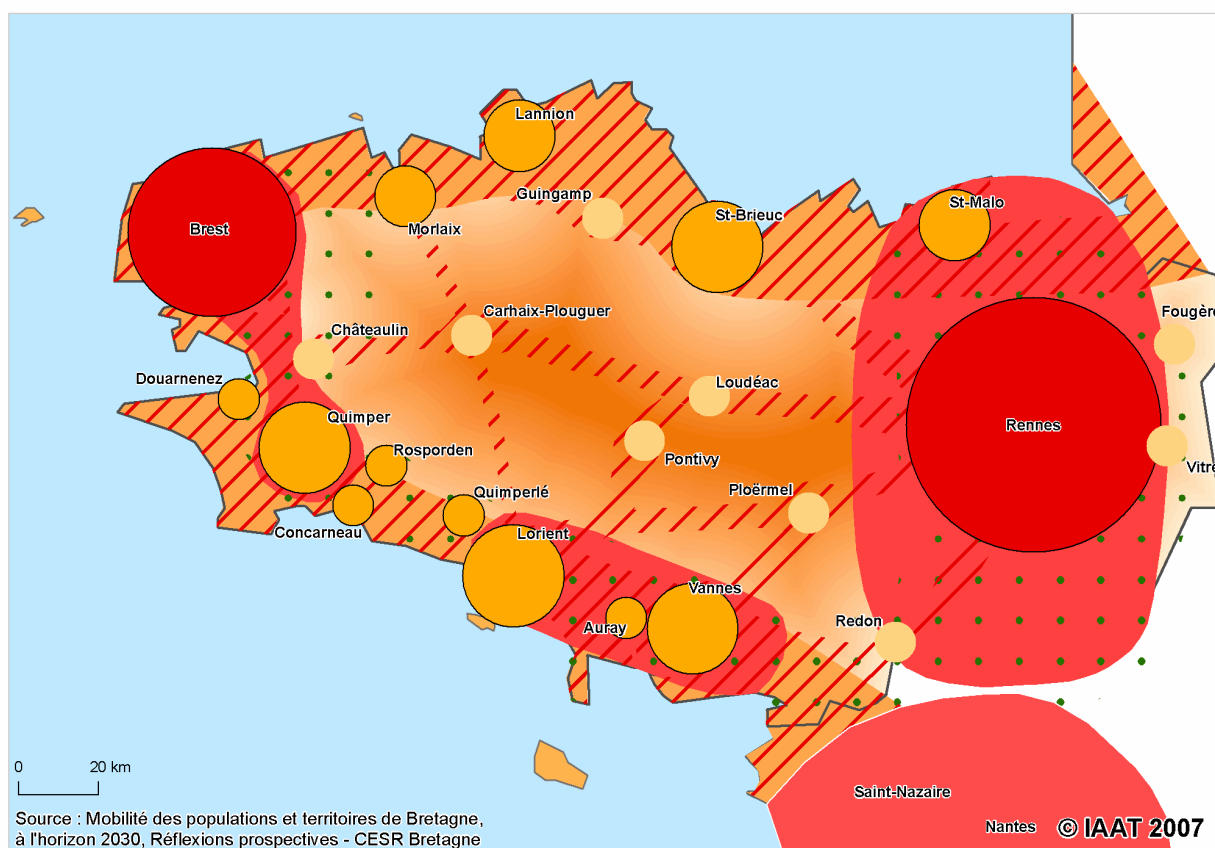
On retrouve dans ce scénario un certain nombre d'évolutions décrites dans le scénario 2 dans la mesure où les deux scénarios sont marqués par une forte polarisation des activités et une croissance démographique boostée par les migrations résidentielles vers la Bretagne.







Cependant, les différences en termes d'impact sur la localisation des populations sont importantes :


- Dans ce scénario, au contraire du scénario 2, cette polarisation est extrêmement concentrée et surtout ne rediffuse pas ; conjuguée aux problèmes de circulation, elle entraîne un resserrement de la ville plutôt que sa diffusion, et finalement des villes congestionnées. L'impact sur les coûts du logement est aussi une source de tensions sociales et de dualisation.


- Dans le même temps, les **rivages** de l'Atlantique et de la Manche suscitent toujours un fort intérêt de la part des nouveaux arrivants (retraités et actifs) qui, lorsqu'ils en ont les moyens, choisissent d'y fixer leur résidence principale, secondaire ou seconde.
- En revanche, la **Bretagne centrale** perd de ses forces vives, et serait bientôt un désert si les Britanniques ne continuaient de venir s'y installer, poussés là par l'envie de vivre à la campagne, au plus près de la nature, et par le désir d'acquérir un bien immobilier à un prix raisonnable, et fuyant la cherté de la vie en Grande-Bretagne, mais aussi le manque d'espace dans leurs logements, la criminalité, la tristesse du climat...


Figure 3. Scénario « La Bretagne performante » ou « Le courant productif »¹⁸⁵



Un développement urbain polynucléaire autour de Rennes  et Brest , villes à fonctions métropolitaines supérieures affirmées  et une conurbation Lorient-Vannes . Les villes bretonnes du littoral  et de l'intérieur  se densifient.

Une densification de population  le long de axes de communication et sur le littoral.

Un dynamisme économique de la Bretagne repose sur des activités traditionnelles (économie industrielle) et résidentielle et accueille surtout des actifs .

Des zones de congestion , où s'observent des problèmes environnementaux et d'intégration.

¹⁸⁵ Ce croquis n'indique pas ce qui va se passer réellement mais schématise certaines évolutions en les exagérant à dessein

3.3.4. Les impacts du scénario 3 sur l'environnement, l'énergie

Dans ce scénario, les dégradations de l'environnement sont moins contenues que dans le scénario précédent, dans la mesure où la dynamique résidentielle est plus faible et où les politiques correctrices sont moins efficaces (un certain laisser-faire permet le bétonnage des côtes), et où se produisent les phénomènes de congestion et de saturation des espaces urbains, à l'origine de pollutions.

Toutefois, les écotecnologies et les éco-industries en se développant contribuent à réparer un peu les « dégâts du progrès » (ce qui était déjà le cas dans le scénario précédent mais de manière nettement plus marquée).

3.3.5. Les impacts du scénario 3 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne

Certaines des remarques concernant les impacts du scénario précédent s'appliquent également au scénario 3. Ainsi, de la même façon, ce scénario conduit à une société bretonne moins monolithique, une proportion d'étrangers plus importante...

Mais le scénario 3 présente aussi des traits plus caractéristiques. Ainsi, par exemple :

- Dans ce scénario, se développe dans les grandes villes, une **misère** qui accompagne leur extension galopante, avec de graves difficultés de logements, de nombreux « sans domicile fixe », l'apparition de bidonvilles..., sans que les campagnes plus éloignées, d'où les relais sociaux sont le plus souvent absents et où les dessertes sont restées insuffisantes, soient pour autant épargnées.
- Un plus grand nombre de personnes sont en proie à des difficultés de déplacements et les populations peu mobiles sont plus fragilisées que jamais, en raison de la polarisation.

3.4. Les enseignements de ce scénario : enjeux, opportunités, risques et politiques régionales

Ce scénario met en évidence des opportunités, ainsi que des risques et des défis qui lui sont propres.

3.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement

Un tel scénario nécessiterait sûrement d'agir en termes de politiques publiques dans les directions suivantes :

- Favoriser le développement des services et des équipements (commerces, hôpitaux, administrations, etc.) autour de **pôles multiples** (modèle

« polynucléaire ») de façon à limiter la hausse des besoins de déplacements induite par la tendance à l'hyperpolarisation des activités ; requalifier les « espaces à dominante rurale » en favorisant le développement de l'emploi dans ces territoires ; et organiser le partage des fonctions entre les différentes villes bretonnes (grandes et moyennes), en lien avec une organisation des transports collectifs à l'échelle de l'ensemble du territoire régional.

- Favoriser une déconcentration des activités, notamment autour de **clusters locaux** par des efforts d'équipements.
- Développer les modes de transport collectif et **les complémentarités modales**, pour favoriser la fluidité de la circulation et éviter les risques de saturation et de congestion.
- Et renforcer le **maillage** des villes moyennes en développant les réseaux et les services de transports collectifs entre ces villes (avec la multimodalité et des parkings en bout de ligne). Dans ce scénario, l'enjeu des **transports intérieurs** est aussi important que les connexions avec l'extérieur et le « raccordement » de la Bretagne au reste de l'Europe.
- Augmenter **l'offre de logements**, en entretenant une diversité de l'offre pour répondre à la diversité des situations des personnes, et en accompagnant les mutations liées au vieillissement... On songe en particulier aux logements temporaires qu'il faut pour tous les (télé)travailleurs nomades (bureaux mobiles) et autres travailleurs en mobilité géographique (y compris saisonniers, salariés détachés...), qui ne sont pas dans une démarche d'acquisition mais d'usage (logements avec des services), ainsi qu'aux logements pour les jeunes (étudiants, stagiaires ou apprentis) et notamment pour les jeunes étrangers en mobilité internationale qui doivent pouvoir se loger y compris l'été (période au cours de laquelle que les cités universitaires sont actuellement fermées !)
- Agir avec volontarisme en faveur de la protection de l'environnement, et de la valorisation du patrimoine.

3.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel

A coup sûr, un tel scénario nécessiterait, comme le précédent, de :

- Développer **l'accueil, l'accompagnement et l'intégration** des nouveaux arrivants et des étrangers notamment.
- Mais il nécessiterait en outre d'agir en termes de politiques publiques dans les directions suivantes :
- Favoriser par tous les moyens l'ouverture culturelle ;

- Promouvoir la Bretagne à travers les médias et le cinéma ;
- Dans le même esprit d'ouverture, favoriser le **développement culturel**, ce qui passe évidemment par un développement de la production et des industries culturelles en Bretagne.

3.4.3. En matière de développement économique

Un tel scénario nécessiterait sûrement de :

- Intensifier l'effort de R&D et surtout développer les stratégies de transferts de technologies pour opérer une sortie « par le haut » de la Bretagne ;
- Soutenir des activités porteuses de « l'économie de la connaissance » et en phase avec l'essor d'activités dominantes (industries liées à la maîtrise des énergies nouvelles et aux économies d'énergie, économie de l'information, industries de valorisation des ressources animales et végétales, industries de la santé et du bien-être...).
- Veiller à l'essor des services aux ménages pour soutenir « l'économie résidentielle », en perte de vitesse dans ce scénario.

4. Scénario 4 : « La Bretagne délaissée » ou « Le reflux »

En 2030, la hausse des coûts de circulation qui découle de la cherté du pétrole, et, en Bretagne, la dégradation de la situation économique du fait de l'affaiblissement des dynamiques « productives » et « résidentielles », sont à l'origine d'une dégradation des soldes migratoires bretons (4.1). Au final, moins d'arrivées mais aussi plus de départs d'actifs, moins d'arrivées mais aussi plus de départs d'étudiants et moins d'arrivées de retraités..., mais en revanche, plus de mobilités résidentielles à l'intérieur de la Bretagne (4.2), et pour finir, un nouveau visage de la région (4.3), appelant la mise en œuvre de politiques adaptées à la nouvelle situation (4.4).

4.1. Un contexte général marqué par une inégale mobilité des Français et un affaiblissement de l'attrait pour la Bretagne

Dans un contexte d'inégales mobilités, l'attractivité de la Bretagne s'est affaiblie.

4.1.1. Un contexte général marqué par une inégale mobilité des Français dans un contexte de hausse des mobilités au plan international

Dans ce scénario, en 2030, les migrations à l'échelle de la planète sont nettement moins nombreuses et généralisées qu'autrefois, et, dans le même temps, les migrations entre régions françaises n'ont pas considérablement augmenté du fait d'une baisse de la mobilité résidentielle des retraités et d'une partie des actifs.

- Tout d'abord, **sur le plan économique**, le processus de mondialisation et d'ouverture des économies n'a cessé de se renforcer, mais la mobilité des capitaux, des entreprises, des idées et des hommes s'est heurtée à la fermeture de certains blocs régionaux... Parallèlement, la croissance économique mondiale a généré de profondes inégalités entre les différentes zones du monde, lesquelles ont alimenté des vagues croissantes d'émigrations en direction des pays et des zones les plus attractives sur le plan du développement ou des conditions de vie. Par ailleurs, comme dans les deux autres scénarios, la croissance des pays développés se fait essentiellement par l'innovation, selon le modèle de croissance dominant au début du siècle.

Tandis que l'essor de nombreux et « nouveaux » pays (la Chine, l'Inde et dans une moindre mesure le Brésil) s'est poursuivi, le poids économique et politique de l'Europe s'est réduit. L'Europe s'est trouvée peu à peu globalement distancée par rapport à ces « nouveaux pays émergents », dans les activités de pointe, génératrices d'emplois et de rémunérations attractives.

Alors qu'au niveau national, la croissance d'ensemble est toujours positive (quoique très faible), au niveau régional, les inégalités se sont à nouveau creusées, après une

période durant laquelle elles s'étaient plutôt atténuées. Les régions de l'Ouest atlantique affichent un certain retard.

- **Sur le plan des conditions énergétiques**, la perspective d'une pénurie du pétrole a bien entraîné un développement des biocarburants, mais qui n'a pas empêché un *renchérissement important des coûts de déplacement supportés par les automobilistes* (ce dont les habitants des pays à dominante rurale ont été les premiers à pâtir) ainsi que des coûts du transport routier. Dans ces conditions, il a fallu développer les alternatives à l'hégémonie routière.

Du point de vue des déplacements, la situation est d'autant plus difficile pour les ménages que cette hausse des coûts se produit dans un contexte de mauvaise conjoncture économique qui a pour effet de réduire les capacités d'intervention des pouvoirs publics, et, de ce fait, les possibilités de développement des transports en commun et les solutions alternatives à la route. Au final, la situation dans les transports s'est notablement dégradée, ce qui a entraîné de nombreuses conséquences pour les ménages et les entreprises (industries agroalimentaires fortement dépendante du transport routier, activités logistiques, etc.).

En ce qui concerne *les déplacements de longues distances*, comme dans le premier scénario, des décisions politiques ont été prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre générées par le trafic aérien, si bien que celui-ci s'est trouvé fortement freiné dans son développement. Une des conséquences de cela est que le tourisme international s'est réduit, au profit du tourisme hexagonal. Parallèlement, le transport maritime, et le cabotage, bien plus économes, se sont développés (en lien avec le transport par voie navigable).

Dans le même temps, **sur le plan environnemental**, malgré les efforts entrepris pour réduire les pollutions de toutes sortes et les émissions de gaz à effet de serre, la situation s'est globalement plutôt dégradée, en particulier en raison du manque de célérité avec laquelle ont été développées, en France, des solutions alternatives dans les domaines des énergies, des transports, de l'habitat, de la production... (le contexte économique est peu favorable aux investissements et aux innovations).

- **Du point de vue des modes de vie**, la société est devenue globalement moins mobile que dans les scénarios précédents (les phases de moindre croissance s'accompagnent généralement d'une baisse des revenus des ménages, laquelle influence négativement la mobilité résidentielle).

Dans ce scénario, les plus mobiles sont comme toujours (sauf le scénario 1 peut-être) les jeunes (en particulier les étudiants), et les actifs.

- Les retraités sont nettement moins mobiles. Les migrations « de retraites » se sont réduites à mesure que se réduisaient les possibilités matérielles des retraités français (dans un contexte marqué par une croissance nationale positive mais très faible). Les retraités, qui disposent de plus de temps libre que le reste de l'ensemble de la population, ont continué à circuler et à pratiquer des séjours de courte durée à la mer, à la montagne et à la campagne mais de façon mesurée en raison de la hausse des coûts de transport. Par ailleurs, nombre d'entre eux ont dû réviser aussi leurs rêves de

destinations lointaines et de longs séjours dans des pays « exotiques », en raison de l'évolution des prix des billets d'avion.

- Les actifs sont restés relativement mobiles mais leur mobilité est plus contrainte que voulue dans un contexte marqué par de grands écarts de croissance entre les régions françaises, et des situations difficiles dans certaines régions, de l'ouest notamment. Cette mobilité résidentielle des actifs est motivée par l'emploi et la recherche de territoires dynamiques et porteurs sur le plan économique ; les actifs accordent une grande importance à l'emploi et à l'accroissement de leur pouvoir d'achat (il faut dire que tout est devenu plus cher : les transports, l'alimentation, l'eau, l'énergie...). Dans ces conditions, l'attrait du cadre de vie est resté ou devenu pour eux relativement secondaire : ils choisissent de se diriger vers les régions les plus « porteuses » sur le plan économique, et les « retours au pays » ne sont plus des priorités.

- Dans le même temps, d'autres actifs, certes très minoritaires, mais toutefois moins qu'autrefois, se présentent comme des « objecteurs de croissance » ; qui préfèrent (ou se résignent parfois) travailler moins, gagner moins et dépenser moins¹⁸⁶. Ces « objecteurs de croissance » qui sont apparus dans un contexte économique nettement plus favorable, se sont adaptés au nouveau contexte de pénurie... Tandis que chez la majorité des actifs, le sentiment d'appartenance à des territoires et à des histoires est devenu faible ; chez cette minorité d'actifs, au contraire, l'ancrage territorial est fort, l'attrait des grandes concentrations humaines, nul, et la mobilité résidentielle, extrêmement faible...

- Enfin, **sur le plan des migrations internationales**, les populations ont été plus nombreuses à travers le monde à souhaiter se déplacer pour gagner plus de bien-être ou tout simplement pour fuir des situations mettant leur existence en péril. On choisit de se diriger vers les pays les plus « porteurs ».

- Dans le même temps, l'attrait de certains pays qui ont connu de longues périodes d'expansion (Chine, Inde...) s'est exercé de plus en plus fortement auprès des Français. Le nombre d'expatriés français a nettement augmenté au fil des ans, les départs étant moins souvent suivis de retours. D'ailleurs, en 2030, en France, on ne parle plus des « expatriés » français (un euphémisme) mais bien des « émigrés ».

4.1.2. Un moindre attrait de la Bretagne

Dans ce contexte international et national, où les souhaits de mobilité s'exercent de plus en plus en faveur des régions les plus dynamiques, porteuses de croissance d'emplois et où, somme toute, les conditions environnementales et de qualité de vie sont moins déterminantes, la Bretagne se caractérise par un faible attrait, et une hémorragie de ses talents...

¹⁸⁶ « Les « objecteurs de croissance » inventent un nouveau modes de vie », in *Le Monde* du 30 mai 2007. Certains le s considèrent comme des adeptes de la « décroissance » ; eux-mêmes jugent l'étiquette réductrice et préfèrent parler de « simplicité volontaire », ou de « sobriété »...

Ce manque d'attrait de la Bretagne s'explique de plusieurs façons.

- **En premier lieu, sur le plan économique**, la Bretagne pâtit de la hausse des coûts du transport routier qui a désorganisé une partie de l'activité productive (en 2007, plus de 90 % des produits des IAA étaient transportés par la route). De plus, le paiement de l'électricité et du gaz à leurs prix réels de distribution a soldé la fin de la « stratégie du timbre poste » et pesé lourd sur les conditions d'exercice des firmes et les conditions de vie des ménages. Par ailleurs, la situation de la Bretagne s'étant progressivement détériorée sur le plan migratoire (avec une hausse des départs des actifs les plus qualifiés et moins d'arrivées de nouveaux actifs), de nombreux départs à la retraite n'ont pas pu être compensés, et de nombreuses entreprises industrielles, commerciales et artisanales n'ont pas trouvé de repreneurs. La région s'est installée dans la dépression et elle n'a pas pu réorienter assez rapidement son appareil de production vers les activités les plus « porteuses » au niveau international, tendant à s'enfermer dans des productions souvent peu compétitives par l'innovation et la qualité ; la dynamique d'innovation s'est avérée insuffisante et les « destructions » de capacités obsolètes ne se sont pas accompagnées d'autant de créations d'activités nouvelles. Se sont alors succédées des opérations de réorganisation des activités, avec des destructions et des restructurations, aux conséquences graves pour l'emploi et l'image de la région.

Sur le plan de l'innovation, et surtout sur le plan des transferts de technologies, les multiples procédures mises en place n'ont pas donné leurs effets et le système productif reste bien peu irrigué par les nouvelles technologies dominantes (biotechnologies, nanotechnologies, nouveaux matériaux...), de sorte que les productions régionales se révèlent bien peu compétitives.

De surcroît, la réorganisation du **système universitaire et des systèmes de recherche** ne s'est pas réalisée dans les meilleures conditions et, dans le cadre d'un système d'enseignement supérieur devenu très concurrentiel, les meilleurs éléments ont été séduits par d'autres centres français ou étrangers, aux conditions de travail meilleures et aux rémunérations plus élevées.

De plus, la croissance atone a entraîné la réduction des capacités d'investissements des acteurs de la région, publics et privés ; ce qui a eu des effets négatifs sur le niveau d'équipement de la Bretagne (notamment dans le domaine des transports), sans parler du niveau de la production de biens collectifs comme la santé, la protection sociale et la sécurité..

Dans ces conditions, les liaisons ferroviaires à grande vitesse n'ont pas dépassé Rennes ; les liaisons internationales aériennes au départ de Nantes–Notre-Dame-des-Landes ont conduit beaucoup d'investisseurs à préférer la région voisine.

Enfin, le développement d'une concurrence pure et simple entre la Bretagne et les régions limitrophes a conduit à des doubles emplois, surenchères et rivalités qui ont finalement joué contre le développement de ces régions.

- De plus, **sur le plan de l'organisation de la société régionale et des modes de vie**, la région a fini par accumuler bien des lacunes, du fait, comme on l'a dit, de

la réduction des capacités d'investissements et des effets négatifs de cette réduction sur le niveau d'équipement de la Bretagne, sur la possibilité d'investir suffisamment dans certains domaines nouveaux comme la production d'énergies renouvelables, et sur la production de biens collectifs comme la santé, la protection sociale et la sécurité, mais aussi la protection de l'environnement et la gestion du patrimoine...

Ainsi, moins de ressources financières et moins de demandes ont conduit à négliger le patrimoine culturel, sous toutes ses formes (architecture, langue, arts divers...), et les caractères identitaires de la Bretagne et les créations artistiques fortes et originales qui constituaient une de ses forces d'attraction, ont commencé à perdre de leur force. La Bretagne souffre en définitive d'une banalisation de son image. Ajoutons à cela que, la crise aidant, le sentiment de sécurité qui régnait dans la région tend également à disparaître et que montent les sentiments d'intolérance vis-à-vis des étrangers.

- Enfin, bon nombre des **interventions des pouvoirs publics** qui auraient été nécessaires ont fait défaut ou n'ont pas été à la hauteur. Ainsi, notamment, les pouvoirs publics ayant pendant longtemps tout misé sur le « tout automobile », n'ont pas suffisamment développé les autres modes de transport, si ce n'est à l'échelle urbaine, où là, effectivement les transports publics ont été développés en même temps que des modes doux (vélo, marche à pied, bateaux taxis, etc.). Dans le nouveau contexte des transports, certaines liaisons routières rapides Nord-Sud récentes sont devenues presque inutiles. Par ailleurs, dans le domaine de l'aménagement du territoire, la préférence a été donnée aux centres urbains, à tel point que les activités ont fini par désertier tous les autres espaces et que les concentrations métropolitaines ont fait perdre à la Bretagne son caractère « équilibré », son maillage de villes moyennes, rendant inéluctable le développement, dans les lieux à l'écart des métropoles, d'une économie de substitution et d'une sorte de « vivotement », où l'on retrouve nombre des « objecteurs de croissance ».

4.2. La Bretagne : le temps des exodes

Dans ce contexte marqué notamment par un retard économique de la Bretagne, une dégradation de son image, les migrations en direction de la Bretagne ont été moins nombreuses qu'au cours de la période 1990-2004. Cela touche les actifs, les étudiants et les retraités.

4.2.1. La Bretagne, terre d'exil des actifs

La situation économique dégradée a conduit de nombreux actifs bretons à migrer vers d'autres régions à la recherche d'emplois, en France, mais surtout à l'étranger. Contrairement aux migrations du 20^{ème} siècle, ces départs ont surtout touché les plus qualifiés (toujours plus disposés que les autres à déménager) et ils se font principalement vers l'étranger.

Dans le même temps, la Bretagne, ayant perdu de son dynamisme et des emplois, a également attiré moins d'actifs. Son bilan migratoire est ainsi devenu négatif avec

les autres régions françaises, et tout juste équilibré avec les autres régions du monde...

Au final, pour la période 2007-2030, la Bretagne a affiché des soldes migratoires négatifs pour la population en âge d'être actif, renouant ainsi avec une histoire ancienne.

En 2030, la Bretagne attire moins d'actifs qu'elle n'en perd ; son déficit migratoire annuel s'élève à -1 000 actifs. Dans le même temps, cependant, elle gagne en moyenne annuelle près de 4 000 immigrés, soit autant qu'au cours de la période 2000-2004.

4.2.2. Une région qui attire moins qu'autrefois les retraités français

Compte tenu de tout ce qui a été dit au sujet de l'évolution des mobilités dites « de retraite » (en diminution) et de la situation en Bretagne (dégradation des conditions environnementales, développement de l'insécurité, réduction des protections, abandon du patrimoine...), celle-ci a attiré un peu moins de retraités qu'au cours des années 1990. Pratiquement plus aucun retraité n'est venu des régions du sud qui connaissent pourtant de graves difficultés générées par l'afflux massif de nouveaux habitants (mais où un certain dynamisme économique rend encore possibles des interventions publiques « correctrices »). En revanche, des retraités ont continué de venir des régions limitrophes (où la situation économique n'est pas plus favorable qu'en Bretagne) et de certaines régions du Nord et de l'Est, moins proches de la mer. Le tropisme de l'eau de mer joue toujours.

Dans le même temps, les retraités bretons sont moins partis, même si certains ont encore quitté la Bretagne pour des régions du sud en particulier, à la recherche du soleil et de la Méditerranée.

Le résultat de ce double mouvement serait à peine positif s'il n'y avait aussi les arrivées de retraités originaires d'autres pays d'Europe qui, compte tenu du contexte économique breton, ont trouvé en Bretagne des maisons à vendre à des prix encore largement inférieurs à ceux qui ont cours dans leurs propres pays (Angleterre, Allemagne, etc.).

En 2030, le solde migratoire annuel en ce qui concerne les retraités est positif, mais moins fortement que dans tous les scénarios précédents. Le solde migratoire annuel s'élève à +2 000 par an (à comparer aux +3 400 de la période 2000-2005 et aux +7 000 du premier scénario).

4.2.3. La Bretagne et la fuite des étudiants

Le fait que le potentiel universitaire n'ait pas été conforté, le fait que les perspectives d'emploi ne soient pas fameuses en Bretagne pour les étudiants à la fin de leur cursus et le fait également que de nombreux enseignants et chercheurs aient préféré d'autres universités, faute d'avoir vu faire naître en Bretagne des pôles universitaires remarquables, coordonnés et complémentaires, expliquent la faible attractivité, en

2030, du système d'enseignement supérieur breton, surtout au niveau des troisième et quatrième cycles.

En 2030, seuls 30 % des bacheliers intègrent désormais les universités de Bretagne. Du reste, le concept d'Université européenne de Bretagne a définitivement disparu ; chacune des universités ayant finalement préféré étendre ses formations à toutes les disciplines, sans concertation : la stratégie de nombre, au détriment de la recherche d'excellence dans des domaines spécifiques, à fait sentir ses effets pervers.

Dans le même temps, le pouvoir d'attraction des Grandes Écoles implantées en Bretagne ne s'est pas non plus développé, souvent faute de moyens et d'essor de politiques de recherche adaptées.

En revanche, l'attrait des formations professionnalisantes (BTS, IUT...) s'est renforcé auprès des étudiants bretons.

Au total, la faiblesse des arrivées d'étudiants est très loin d'avoir pu compenser l'importance des départs, de sorte que le solde migratoire des étudiants est resté durablement négatif.

4.3. Un autre visage de la Bretagne en 2030

Les évolutions économiques, et les faibles mobilités résidentielles qui y sont liées, ont contribué à modifier de façon sensible le visage de la Bretagne, notamment à travers leurs impacts sur la démographie (4.3.1.), sur les marchés du travail et l'activité (4.3.2), sur la localisation des populations (4.3.3) et sur l'environnement et l'énergie (4.3.4).

4.3.1. Les impacts du scénario 4 sur la structure démographique de la région

Dans ce scénario, les migrations « internes » (à l'intérieur du territoire français) ne constituent plus le moteur de la croissance de la population régionale. D'ailleurs, la population ne croît plus que très légèrement, grâce aux naissances, et grâce à l'arrivée d'étrangers.

Dans ce scénario, les soldes migratoires des différentes catégories de populations observées s'établissent en moyenne annuelle de la façon suivante :

	2000-2005	2007-2030
Actifs	5000	-1000
Retraités	3400	2000
Autres (inactifs, scolaires, étudiants)	5100	-1000
Migrations totales 4 ans et +	13500	0
Dont étudiants		-1000
Total immigrés (y compris solde avec l'étranger)	4000	4000

NB : les données de ce tableau sont des soldes annuels et le cumul n'a pas de sens

4.3.2. Les impacts du scénario 4 sur les marchés du travail, l'activité et les services

Les évolutions de ce scénario s'articulent autour des caractéristiques suivantes :

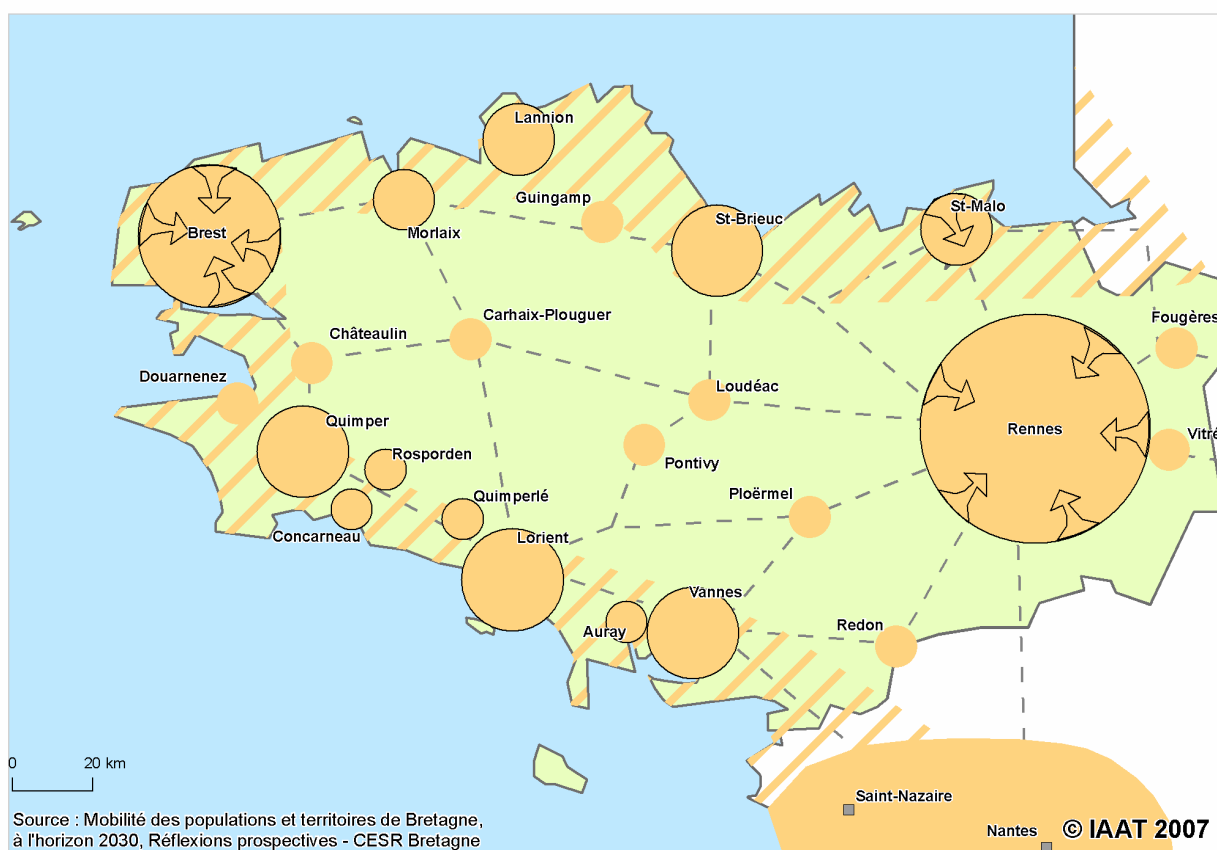
- La part des activités « traditionnelles » reste encore importante et les insertions dans les processus internationaux sont encore faibles ;
- D'importants manques de main d'œuvre se font sentir (liés aux départs en retraite et à l'émigration de nombreux actifs) tandis que les besoins en qualifications sont moins forts que dans les scénarios précédents ; c'est pourquoi il est fait appel à de la main d'œuvre étrangère.



4.3.3. Les impacts du scénario 4 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement



En termes d'impacts sur la localisation des populations et les questions d'aménagement du territoire, les traits les plus marquants de ce scénario sont les suivants :

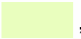
- Moins de pressions sur le littoral mais aussi des territoires très dépressifs en termes de foncier, à côté de territoires « colonisés » par des étrangers et des investisseurs qui profitent de l'aubaine... ;
- En raison du contexte des déplacements (marqué par la hausse des coûts et une insuffisance des solutions alternatives), les pressions en faveur d'une forte polarisation urbaine se sont renforcées ; la réduction de la circulation automobile (avec peu de solutions du côté des transports en commun) a profondément modifié le paysage : moins d'étalement urbain, une redensification de l'habitat, des villages en autarcie... ;
- Le **Centre Bretagne** se désertifie peu à peu (ni « économie résidentielle », ni « économie productive »), reposant sur le développement d'une forte « économie résidentielle » liée à l'arrivée de retraités et de nombreux actifs, se trouvant ralenti, tandis que les grandes villes ont tendance à se replier sur elles-mêmes, sans faire jouer les solidarités et les « effets-réseaux ». Ainsi, Rennes et Brest n'ont jamais été aussi éloignées l'une de l'autre...

Figure 4. Scénario « La Bretagne délaissée » ou « Le reflux »¹⁸⁷



Des espaces littoraux modérément denses , qui accueillent toutefois une population de retraités et connaît une activité résidentielle mesurée .

Des villes isolées  et des grands pôles urbains en situation de repli .

Une désertification de la Bretagne , la population, active notamment, quittant la région.

¹⁸⁷ Ce croquis n'indique pas ce qui va se passer réellement mais schématise certaines évolutions en les exagérant à dessein

4.3.4. Les impacts du scénario 4 sur l'environnement, l'énergie

- Avec la faible croissance économique, les besoins en énergie se développent moins vite que par le passé. Ce manque de pression ralentit l'essor des « énergies renouvelables ».
- Compte tenu du contexte énergétique et de ses conséquences sur l'économie régionale, la nécessité de développer les énergies renouvelables est plus vive que jamais.

4.3.5. Les impacts du scénario 4 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne

En termes d'impacts sur la société, les principaux traits de ce scénario sont les suivants :

- Le recours nécessaire à de nombreux travailleurs étrangers s'accompagne de problèmes d'intégration (manifestations de rejet par la population bretonne) ;
- Les déplacements à l'intérieur de la Bretagne sont réduits et les échanges sont des échanges de proximité, ce qui du reste n'empêche pas le développement d'un certain individualisme en lien avec la « virtualisation » croissante des relations interpersonnelles ;
- On constate le développement des phénomènes de banlieues, avec des formes de « ghettoïsation », notamment dans les grandes villes.

4.4. Les enseignements du scénario 4 : enjeux, opportunités, risques et politiques régionales

Ce scénario souligne avant tout des risques.

4.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement

Un tel scénario nécessiterait sûrement :

- Une intervention en faveur du développement des services à la population afin de stimuler les mouvements de population vers de la Bretagne ;
- Une consolidation de la politique d'infrastructures et de services dans les domaines des transports, des déplacements et des moyens de communication.

4.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel

Un tel scénario nécessiterait sûrement :

- Des politiques affirmées en matière de formation afin de permettre une évolution « vers le haut » du système productif ;
- Une politique de protection, de rénovation et de valorisation du patrimoine, ainsi que des actions en faveur de l'environnement, pour recréer une attractivité en faveur de la Bretagne ;
- Des politiques en faveur de l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des populations nouvelles et des étrangers notamment (comme dans les deux précédents scénarios) pour écarter les risques de rejet et de repli identitaire.

4.4.3. En matière de développement économique

Un tel scénario nécessiterait sûrement, pour soutenir « l'économie productive » comme « l'économie résidentielle » :

- Une intervention forte de la Région pour soutenir l'économie régionale dans tous les secteurs, avec des actions de soutien à l'innovation et à la marche de l'économie régionale vers une « société plus cognitive » ;
- Des politiques de développement des aménités régionales (image de marque, conditions de travail, cadre de vie...).

5. Tableau de synthèse (comparaison des 4 scénarios)

	Scénario 1 : « la Bretagne convoitée » ou « Breiz Riviera »	Scénario 2 : « la Bretagne en pointe » ou « Les vents portants »	Scénario 3 : « la Bretagne performante » ou « Le courant productif »	Scénario 4 : « la Bretagne délaissée » ou « Le reflux »
Moteur du scénario	Forte dynamique « résidentielle » et moins dynamique « productive »	Forte dynamique « productive » et forte dynamique « résidentielle »	Forte dynamique « productive » et moins dynamique « résidentielle »	Faible dynamique « productive » et faible dynamique « résidentielle »
Effets sur l'attractivité	Très forte attractivité fondée sur le dynamisme « résidentiel », et moins sur le dynamisme « productif »	Très forte attractivité fondée à la fois sur les deux dynamiques	Attractivité fondée sur le dynamisme « productif », et moins sur le dynamisme « résidentiel »	Perte d'attractivité globale de la Bretagne
Le cadre du scénario				
Economie française et bretonne	Croissance moyenne L'économie bretonne croît comme les autres économies régionales	Croissance moyenne L'économie bretonne croît plus vite	Croissance moyenne La Bretagne croît comme les autres	Croissance faible L'économie bretonne croît moins vite que les autres économies régionales
Coût de déplacements Transports et habitats	Hausse des coûts de déplacements + des reports sur autres modes Moindre dispersion de l'habitat	Pas de hausse des coûts + des reports sur autres modes Dispersion de l'habitat	Pas de hausse des coûts mais pas non plus de report sur les autres modes et problèmes de congestions Dispersion des l'habitat limitée, centres urbains « sous pression »	Rupture : très forte hausse des coûts de déplacements (carburants chers et pas de solutions collectives) Resserrement de l'habitat
Localisation des activités	Polarisation autour des villes et en même temps diffusion	Très forte polarisation autour des métropoles, et principaux pôles urbains + forces contre-polarisantes (métropolisation « diffusante »)	Forte polarisation autour des métropoles et principaux pôles urbains, mais faiblesse de la contre-polarisation	Polarisation moyenne autour des villes avec de la dispersion (micro activités...), et peu d'échanges

Accessibilité de la Bretagne	Accessibilité de la Bretagne par liaisons grande vitesse améliorée, mais coûts de transport en hausse Trafic aérien en baisse	Accessibilité de la Bretagne améliorée Trafic aérien en hausse	Accessibilité de la Bretagne faiblement améliorée (car consensus moins faciles, arbitrages plus difficiles) Trafic aérien en hausse	Accessibilité de la Bretagne réduite Trafic aérien en baisse
Qualité environnementale	La Bretagne a fait d'importants efforts	La Bretagne a fait d'importants efforts	Laisser-aller, négligence, faute d'entente entre les acteurs	Laisser-aller, négligence, faute de moyens
Flux des migrations internationales concernant la Bretagne	Immigration très importante vers la Bretagne (comparativement au passé)	Immigration importante vers la Bretagne	Immigration importante vers la Bretagne	Immigration peu importante vers la Bretagne (surtout des retraités venus d'autres pays d'Europe)
Migrations résidentielles				
Profil migratoire de la Bretagne	Bretagne, région d'accueil des retraités	Bretagne, Eldorado pour les actifs	Bretagne, attractive pour les actifs	Bretagne délaissée, en particulier par les actifs
Soldes migratoires par rapport à 2000-2005				
- actifs	↗	↗↗↗	↗↗	↘
- retraités	↗↗	↗↗	↗	↗
- autres (inactifs, scolaires, étudiants)	↗↗	↗↗↗	↗↗	↘
- migrations totales 4 ans et plus	↗↗	↗↗↗	↗↗	0
- dont étudiants	↗	↗↗	↗	↘
- total immigrés (y compris solde avec l'étranger)	↗↗	↗↗	↗↗	↗

Chapitre 3

Au-delà de la prospective... des
tendances lourdes et des politiques
pour demain

Les quatre scénarios présentés ci-dessus ont permis de construire des futurs différenciés, selon le jeu des variables et des hypothèses retenues. A partir de chacun d'entre eux, ont été alors distingués des enjeux particuliers et dessinées des stratégies spécifiques... Toutefois, de la confrontation de ces scénarios et au-delà de leurs différences, ressortent quelques grands traits dominants qui, avec plus ou moins d'intensité, selon la nature du futur considéré, vont caractériser la stratégie de demain.

Il peut être intéressant de repérer ces **grands dominants** (1) et surtout d'essayer d'identifier les **grands axes des politiques régionales** (2) susceptibles de préparer ces changements et de répondre aux défis qu'ils lancent.

1. QUELQUES TRAITES DOMINANTS DE LA BRETAGNE DE DEMAIN	229
1.1. LES MOBILITES RESIDENTIELLES VONT S'ACCROITRE	229
1.1.1. Il en va ainsi des mobilités entre la Bretagne et les autres régions, voire l'Europe et le monde, sous la pression de deux dynamiques qui joueront avec plus ou moins d'intensité	229
1.1.2. Les mobilités résidentielles vont aussi s'accroître à l'intérieur de la Bretagne elle-même	230
1.2. LES ACCROISSEMENTS DES MOBILITES RESIDENTIELLES VONT CONTRIBUER A TRANSFORMER LE VISAGE DE LA BRETAGNE DE DEMAIN	230
1.2.1. Une modification de la démographie	230
1.2.2. Une transformation de l'organisation de l'espace régional	231
1.2.3. Une modification des « vocations » des territoires	234
1.2.4. L'existence de nombreux défis sociétaux	235
2. EN PREPARATION DE CES CHANGEMENTS PROGRAMMES, DES AXES DE POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES S'IMPOSENT	236
2.1. DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	236
2.2. DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION ET DE LA CULTURE	238
2.3. DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE ET DE L'ENERGIE	238

1. Quelques traits dominants de la Bretagne de demain

Toutes les évolutions envisagées dans les divers scénarios contribuent à modifier le visage de la Bretagne qui, en 2030, présentera des traits bien différents de ceux de l'année 2007. Evidemment, ce visage est plus ou moins « déformé » selon la nature et le contenu du scénario considéré. A cet égard, et en relation avec la problématique de la mobilité des populations évoquée ci-dessus, quelques traits peuvent être retenus.

1.1. Les mobilités résidentielles vont s'accroître

On peut, sans ambiguïté, compter avec un accroissement des mobilités résidentielles (cf. scénarios 1, 2, 3 et même, en partie le scénario 4).

1.1.1. Il en va ainsi des mobilités **entre la Bretagne et les autres régions**, voire l'Europe et le monde, sous la pression de deux dynamiques qui joueront avec plus ou moins d'intensité

- Soit des mobilités obéissant à une forte « dynamique résidentielle » (ou « présentielle »), comme dans les scénarios 1 et 2, où l'attrait est particulièrement puissant sur les retraités, attirés par un cadre de vie et des services adaptés, ainsi que sur les étudiants, sensibles au renforcement des dispositifs universitaires bretons et leur consécration sur quelques créneaux d'excellence mondiale ; cet attrait sera aussi fort pour des actifs à la recherche d'un emploi et, du fait de ses particularités, plus attirés par la Bretagne que par d'autres régions (cf. cas surtout du scénario 2).
- Soit des mobilités obéissant à une forte « dynamique productive », comme principalement dans les scénarios 2 et 3, dans lesquels les actifs sont attirés par des perspectives d'emplois prometteuses. Une dégradation de la situation économique, comme dans le scénario 4, pourrait toutefois réduire cette attractivité.

Dans tous les scénarios, on note un accroissement des migrations internationales, s'expliquant par les jeux conjoints des deux dynamiques évoquées ci-dessus et en vertu d'autres explications plus spécifiques et dont le rôle devrait s'accroître, comme dans les scénarios 1 et 2 (recherche de sécurité, fuite de conditions climatiques de plus en plus difficiles...).

1.1.2. Les mobilités résidentielles vont aussi s'accroître à **l'intérieur de la Bretagne** elle-même

Les mobilités résidentielles vont aussi s'accroître à **l'intérieur de la Bretagne** elle-même, à la fois en ce qui concerne les seniors, à la recherche de lieux de retraite, et aussi en ce qui concerne les actifs, confrontés à des changements continus dans les capacités professionnelles requises, à des mutations accélérées dans l'organisation du système productif et à des envies de promotion qui s'effectuent à l'occasion de changements d'employeurs ; tant d'évolutions impliquent (souvent) des changements de résidence, surtout des lors que les coûts des navettes domicile/travail deviennent trop élevés (comme dans l'hypothèse des scénarios 1 et 4 où les prix de l'énergie croissent beaucoup).

1.2. Les accroissements des mobilités résidentielles vont contribuer à transformer le visage de la Bretagne de demain

L'influence de ces mobilités se fera sentir sur plusieurs plans, et avec une intensité qui sera évidemment variable selon les scénarios. Que peut-on en dire ?

1.2.1. Une modification de la démographie

a) L'évolution des soldes migratoires va continuer de jouer un rôle majeur dans la croissance de la démographie régionale

- Déjà, en 2006, dans une projection de ses données démographiques à l'horizon 2030, l'INSEE a établi un scénario central, celui qui suppose ni ruptures, ni inflexions de tendances dans ses différents paramètres démographiques, et a estimé que la Bretagne pourrait compter 427 000 habitants de plus en 2030 par rapport à 2005 (soit un accroissement de population de +14 %, celle-ci passant de 3 044 000 habitants en 2005 à 3 347 000 en 2030). L'excédent migratoire, dans ces prévisions, constitue déjà nettement le principal moteur de la croissance démographique : les hypothèses formulées sur les comportements migratoires induisent 16 000 arrivées nettes contre 12 000 dans les anciens scénarios élaborés en 2001... Preuve du rôle majeur (et confirmé) de ces migrations dans la croissance démographique : sans celle-ci, la Bretagne ne gagnerait que 75 000 habitants au cours de la période en question, passant de 3 044 000 habitants à seulement 3 120 000 habitants.

- A l'issue de nos divers scénarios (sauf en ce qui concerne le scénario 4), il apparaît réaliste de faire des hypothèses où les soldes migratoires des diverses catégories d'acteurs seraient encore plus élevés – ce qui conduirait à des conclusions alors différentes de celles du « scénario central » de l'INSEE, rejoignant et même dépassant nettement dans certains cas (scénario 2 surtout), les projections avec « migrations hautes » de l'INSEE. **Une population régionale totale de l'ordre de 3,7 à 3,8 millions d'habitants en 2030 pourrait même être envisagée.**

b) Les migrations vont contribuer au vieillissement de la région

Alors que dans le scénario « sans migration » des projections démographiques de l'INSEE, l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus serait deux fois moins importante que dans un « scénario central » se contentant de prolonger les comportements migratoires actuels, on comprend que, dans les scénarios prospectifs du CESR, où les migrations sont encore plus importantes, le vieillissement de la population régionale est encore plus fort, même si, à terme, l'arrivée de nombreux jeunes contribue à redresser le solde naturel de la population (en particulier dans le scénario 2).

1.2.2. Une transformation de l'organisation de l'espace régional

Sur le plan de l'organisation de l'espace régional, les migrations résidentielles pèseront sur la répartition des populations.

- De façon générale, **l'urbanisation** va s'accroître de sorte que la part du territoire artificialisé augmentera (de 11 % à 18 %) et que l'importance des espaces à dominante urbaine (70 % de la population en 2000) représenterait environ 80 % de la population en 2030. Corrélativement, la part des espaces ruraux passerait de 30 % à 20 %.

Les actifs et la plupart des étudiants viendront gonfler les effectifs **des villes**. Qu'il s'agisse des villes les plus importantes (surtout Rennes) mais aussi des villes moyennes : c'est là qu'en priorité se dirigeront les nouveaux arrivants, provenant d'autres régions françaises mais aussi d'autres contrées du monde, attirés par des perspectives d'emploi ou par des possibilités d'accueil. Les phénomènes de polarisations constatées par les décennies précédentes se poursuivront. Ceci sera particulièrement net dans le cas des scénarios 2 et 3.

L'essor de ces villes continuera de s'effectuer « en s'étirant » au-delà de leurs limites traditionnelles, accentuant le phénomène de rurbanisation et provoquant toujours un accroissement des mobilités quotidiennes...

L'enjeu pour la Bretagne sera alors de développer, et maintenir, une structure urbaine *plus « équilibrée »*, de sorte que, les grandes villes voient leurs effectifs croître, et que d'autres villes, de moindre importance (comme Vannes, Saint-Brieuc, Quimper, Vitré, Guingamp...) soient aussi des structures d'accueil privilégiées. Il faudrait que le développement économique profite aussi à ces dernières,

probablement moins en relation avec les potentialités de l'agriculture et de l'agro-alimentaire que par le passé qu'en relation avec l'exploitation de nouvelles opportunités (exploitation de la biomasse, industries du médical et du bien-être, tourisme...). Au sein de ces villes, le développement de « l'économie productive » et de « l'économie résidentielle » devront s'articuler pour créer une spirale vertueuse.

Il n'est pas exclu que, devant la montée des concentrations urbaines et les risques de congestion (cas du scénario 3), soit envisagée la transformation de certains bourgs en véritables « villes nouvelles », dans les milieux interstitiels entre les grandes villes et les villes moyennes en milieu rural ou littoral, le long des grandes voies de communication (entre Nantes et Rennes ? entre Rennes et Loudéac ?...). De la même façon, on pourrait voir se constituer des *conurbations* prononcées autour de pôles qui verront se développer les relations entre eux (le long des axes Rennes-Saint-Malo, Quimper-Brest, Lorient-Vannes...).

- **Les zones littorales** connaîtront probablement, bien avant 2030, un risque de saturation, du fait de la conjugaison de deux mouvements :

- *un essor économique*, lié au développement de leurs activités traditionnelles ou nouvelles, soutenu par un essor des activités de formation supérieure et de formation continue ainsi que par un renforcement des voies de communication (pays de Saint-Malo, Lannion, Saint-Brieuc, Quimper, Lorient, Vannes...), et rendu possible par l'arrivée de nouveaux actifs.
- *un essor résidentiel*, lié aux mouvements migratoires des retraités qui, venant de la Bretagne ou d'ailleurs, auront été attirés par la proximité des rivages, ou lié aux mouvements migratoires des actifs et des étudiants qui susciteront l'essor de nombreux services (loisirs, culture, santé, distribution...). A noter que bon nombre d'actifs auront choisi d'effectuer une sorte de bi-résidentialité entre les côtes et la ville, partageant leurs temps de travail et de loisirs entre l'un ou l'autre de ces espaces ; progressivement, leur « maison secondaire » le long du littoral, devenue « maison seconde », sera au final leur « maison principale » de préretraités ou retraités¹⁸⁸.

Ces mouvements en direction du littoral auront *des répercussions multiples* :

- *une densification* de la population autour des zones côtières (80 % des Bretons pourraient habiter à moins de 40 km de la mer) ;
- *des risques prononcés de ségrégation* entre ceux qui pourront accéder aux habitations les plus onéreuses, non loin de la mer, et ceux qui seront « rejetés » à l'intérieur des terres ; ces derniers redonneront toutefois vie à des localités à 10 ou 20 km des côtes, longtemps considérées comme en péril ;

¹⁸⁸ « Seconde » lorsque le deuxième logement est vécu comme une seconde résidence, alternante, et non uniquement comme une résidence « secondaire »

- *un accroissement des pôles de « l'économie résidentielle »* dans nombre de petits bourg, situés le long des côtes, habités par des inactifs et retraités.
- *une progression de l'urbanisation littorale* : en 2005, 10 % du littoral est artificialisé en Bretagne soit une bande de 5 km à partir du rivage. Si on considère que la tendance se poursuit au même rythme qu'entre 1988 et 2005 (IFEN), la part du littoral urbanisé pourrait s'élever à 12 % en 2015. Du seul fait des besoins en logements liés à l'arrivée de populations nouvelles, une part croissante des ménages se logera dans les communes de l'arrière pays.

Evidemment, **les modes d'occupation et, de façon générale, les destinées des territoires littoraux seront variables selon les scénarios envisagés.**

- *Dans le scénario 1* où la logique résidentielle est particulièrement développée, le littoral est l'espace le plus attractif ; il est prisé par les retraités, principalement le sud Morbihan, puis le littoral de l'Ille-et-Vilaine et l'Est des Côtes d'Armor : le littoral est « vieillissant », tandis que les cadres et professions libérales y sont plus présents proportionnellement que sur le reste du territoire français. Ceux qui ne peuvent accéder au littoral se dirigent vers les communes rétro-littorales. Il s'ensuit une urbanisation « par bandes », de densité de moins en moins forte au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la côte¹⁸⁹.
- *Dans le scénario 2* où l'essor économique de la Bretagne est puissant, la littoralisation de la société bretonne entre dans une phase encore plus intense que dans le scénario 1, car les actifs et leurs familles s'ajoutent aux retraités. Les jeunes ménages et les actifs sont repoussés à l'intérieur des terres, du fait d'une intense hausse des prix du foncier que seuls certains retraités et cadres actifs peuvent supporter : les enjeux sont reportés sur des territoires à 30 ou 40 minutes du littoral. Les surfaces supplémentaires à artificialiser sont encore plus fortes que dans le scénario 1, les maires renâclant à adopter une politique de densification de l'habitat, avançant qu'une « litto-urbanisation » ne correspondrait pas aux vœux des populations.
- *Dans le scénario 3*, l'attrait pour le littoral est moins fort, la dynamique dominante étant davantage de nature « productive » que « résidentielle ».
- *Dans le scénario 4*, la situation économique et la hausse des prix des carburants freinent les mobilités. On assiste au départ de nombreux retraités du littoral vers les agglomérations plus attrayantes en termes de qualité de vie, d'accessibilité aux services et de possibilités de se déplacer. Dans ce scénario, le littoral est moins symbole de richesses. Une grande partie des populations qui vivaient dans les arrière-pays affluent aussi vers les nouveaux centres urbains.

¹⁸⁹ Aude Witten, « Prospective du littoral du bassin de Loire-Bretagne : quelle pression sur la ressource en eau aux horizons 2015 et 2050 ? », avril-août 2006

- De même, **le monde rural** connaît des sorts variables de développement, selon les scénarios, même si dans tous les scénarios, la périphérie des grandes villes et l'espace rétro-littoral accueillent une population croissante d'actifs, à la recherche d'une résidence principale, en logement collectif, en maison individuelle, en propriété ou en location. Dans ces espaces, se développe une « économie résidentielle », en lien avec les besoins des nouveaux résidents, ainsi que souvent, une « économie productive », animée par des réseaux de communication reliant les habitants aux grandes villes de la région (et même du monde !).

- **La Bretagne centrale**, connaît, elle aussi, des sorts variables selon les scénarios.

Les scénarios 1 et 2 marquent ainsi un véritable renouveau, du fait de la conjonction de plusieurs éléments, tels que :

- *une arrivée massive de retraités et de résidents secondaires, ou même « seconds », qui, par choix ou par impossibilité de s'établir le long des côtes, auront souhaité s'installer dans des zones rurales, autour de quelques villes moyennes, à l'environnement et au patrimoine particulièrement bien sauvegardés ; y générant, par leur arrivée, de l'activité.*
- *l'essor d'activités économiques, plutôt dématérialisées, et développées par des actifs à la recherche d'un cadre de vie (et de coûts) favorables.*

Les scénarios 3 et 4 (ce dernier surtout) sont en revanche très défavorables à l'essor de la Bretagne centrale.

1.2.3. Une modification des « vocations » des territoires

Les divers territoires de la Bretagne (pays, zones d'emploi, bassins de vie...) sont caractérisés par des importances relatives des dynamiques « productive » et « résidentielle »¹⁹⁰. Incontestablement, les diverses évolutions évoquées dans les quatre scénarios modifient l'orientation économique dominante des territoires.

Variable d'un scénario à l'autre, la proportion des bassins de vie à « prédominance résidentielle sans activité agro-alimentaire ou industrielle » pourrait s'accroître, jusqu'à rejoindre, voire dépasser la moyenne nationale (passant ainsi de 21 % à 30 %), tandis que la proportion des bassins de vie « fortement résidentiels et avec activités agri-alimentaires » pourrait diminuer (passant de 20 % à 10-15 %). Dans le même temps, la proportion de bassins de vie « résidentiels et touristiques » (actuellement 14 %) pourrait, elle aussi, se développer, et celle des bassins de vie « agri-alimentaire à tendance agricole et alimentaire », diminuer. Enfin, la proportion de « pôles industriels spécialisés ou non » devrait croître...

De façon globale, quel que soit le scénario, et compte tenu notamment du vieillissement de la population, il apparaît que la part des emplois de la « sphère

¹⁹⁰ INSEE, Octant, n° 99 : « Bassins de vie », ou « bases de données du rapport INSEE pour la DATAR : structuration de l'espace rural », 2003

résidentielle » devrait croître, en particulier dans les zones de résidence des retraités (le Morbihan par exemple).

En outre, **le jeu d'interdépendances entre les territoires** devrait se développer. Les scénarios montrent que les développements des pays bretons sont de plus en plus liés les uns aux autres, dans la mesure où, par exemple, des excédents de populations de certains territoires (littoraux, villes...) entraînent des occupations de territoires « retirés » (zones rurales, suburbaines...). De la sorte, le devenir de chaque territoire ne peut plus être envisagé sans considérer celui des territoires limitrophes.

1.2.4. L'existence de nombreux défis sociétaux

Sur le plan de l'évolution de la société, le développement des migrations résidentielles suscite des défis qui, avec plus ou moins d'intensité, se retrouvent dans tous les scénarios.

Dans tous les scénarios, sauf le scénario 4, les migrations accroissent le brassage des populations régionales et font que la population bretonne est de moins en moins monolithique, avec une part des Bretons nés en Bretagne qui diminue. Dans les scénarios 1 et 2, la population devient même nettement plus cosmopolite, du fait de l'arrivée d'étrangers (actifs avec leur famille, retraités, étudiants), à la fois plus nombreux et plus diversifiés dans leurs origines et dans les motivations qui les ont conduits à venir s'installer en Bretagne, définitivement ou pour une durée limitée.

Les scénarios 1, 2, voire 3 (dans une moindre mesure), interrogent **les capacités de la société bretonne à intégrer les nouveaux arrivants**, en particulier sur le littoral, dans les petites villes, certains milieux ruraux, où le phénomène pourrait être plus sensible. Ils posent aussi la question de **la création du lien social** entre des catégories sociales multiples (dont certaines très fragilisées, en particulier dans le scénario 1), des populations hétérogènes et de plus en plus différenciées, au sein d'une Bretagne « une » mais de plus en plus diversifiée dans ses composantes.

Ils posent aussi **le défi de l'accueil des populations** en lien avec le nécessaire développement d'équipements et de services adaptés aux différentes catégories d'arrivants (services aux personnes âgées, aux jeunes ménages, aux étudiants...), le risque d'une concurrence entre les besoins spécifiques aux différentes catégories de population ainsi que les indispensables investissements nécessaires pour faire face aux évolutions des populations (en matière de formation, de transports, de logement...).

Enfin, il pose **le défi des mobilités accrues à l'intérieur de la Bretagne** : mobilités des étudiants de plus en plus appelés à se déplacer pour profiter des atouts de l'Université Européenne de Bretagne ; mobilités des actifs très souvent contraints à des changements de résidence pour s'adapter à un appareil productif de plus en plus instable, évolutif et aux contours changeants.

2. En préparation de ces changements programmés, des axes de politiques publiques régionales s'imposent

Trois séries d'axes peuvent être retenus qui correspondent plus particulièrement aux domaines de compétence de la Région. Elles devraient permettre, soit de renforcer les politiques régionales d'attractivité (cf. scénarios 1, 2, voire 3), soit de freiner les tendances à la marginalisation et au déclin (cf. scénario 4).

2.1. Dans le domaine de l'aménagement et de l'équipement des territoires

Les tendances d'organisation spatiale révélées par les divers scénarios devraient susciter l'émergence de politiques d'intervention, telles que :

- *Favoriser l'émergence de pôles urbains multiples* pour éviter les méfaits de l'hyper-concentration des activités, à laquelle risque de conduire la nouvelle société industrielle, en soutenant, d'une part, une déconcentration des activités, et, d'autre part, un partage de nombreuses fonctions entre grandes villes et villes moyennes, et/ou entre villes moyennes entre elles ;
- Développer des politiques régionales autant tournées vers le développement de chaque territoire que vers la coordination des stratégies de chacun d'entre eux : progressivement, la Région, étant donné l'influence des territoires les uns sur les autres, et du fait de ses compétences, sera de plus en plus conduite à assumer une mission de mise en cohérence des différents projets de territoires, ainsi qu'à s'investir dans les stratégies de chaque territoire. Ce ne sera souvent qu'à son niveau que, de plus en plus, nombre des problèmes pourront être réglés et que des forces régulatrices pourront vraiment s'exercer.
- *Stimuler l'attractivité des territoires*, à la fois du point de vue de « l'économie productive » en suscitant l'essor d'un environnement porteur (formation, services aux entreprises, qualité de l'habitat...), et du point de vue de « l'économie résidentielle », dont le rôle est majeur dans certains territoires bretons (mise en valeur des atouts patrimoniaux, maîtrise des pollutions, création de services à la population...). A cet égard, l'une des stratégies les plus efficaces est celle de la différenciation de chaque territoire, en jouant sur les spécificités et l'histoire de chacun... Sachant que très souvent, la majeure partie du revenu local ne dépend qu'indirectement de la production marchande, on comprend l'urgence de considérer les conditions de l'accueil des populations, à l'origine de retournements économiques saisissants, et de privilégier tout autant la partie « productive » de l'économie que sa partie « résidentielle », étant donné que la richesse d'un territoire, qui conditionne plus ou moins son peuplement durable, dépend de ses activités productives, mais aussi des transferts implicites d'argent public et privé dont il bénéficie.

Dans ce sens, de nombreux territoires sans ville dominante ont des atouts qu'il faut valoriser. A cet égard, les inflexions exigées dans les politiques d'aménagement du territoire deviennent alors importantes.

- *Stimuler l'organisation des coopérations et des mutualisations entre les pays bretons*, dans la mesure où le respect de ces limites bornées peut freiner l'essor de certaines politiques, susciter des doubles emplois et des redondances d'investissements publics, et entraîner des gaspillages ;
- *Organiser et coordonner les échanges et moyens de communication*, en traitant les questions de déplacement au niveau régional et en prenant en compte les ambitions de l'intermodalité ; la question des transports devra de plus en plus être envisagée sous l'angle des besoins d'intermodalité, et non plus simplement sous l'angle des d'infrastructures ; de la même façon, elle devra être envisagée de plus en plus sous l'angle des services aux personnes (en particulier en lien avec le vieillissement de la population) ;
- *Poursuivre et intensifier les politiques de gestion intégrée des zones côtières* et, de réseaux et services de transports collectifs entre-elles ; à cet égard, l'enjeu des transports intérieurs à la Bretagne devient aussi important que celui des connexions avec l'extérieur ;
- *Accroître l'offre de logements*, et accroître sa diversité pour répondre à des demandes très variées. Dans ce domaine, une mention particulière doit être accordée à l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, dans la société de mobilité et de compétition qui se construit, mais aussi aux travailleurs saisonniers et aux jeunes et adultes en formation ;
- *Renforcer le maillage des villes entre elles*, développant de façon plus générale des politiques d'interventions foncières permettant de régler les problèmes de concentration, urbaine et littorale.
- *Maîtriser l'étalement urbain* et ce qu'il peut générer comme surcoûts et autres nuisances, tels que par exemple de la congestion, de la ségrégation sociale, des difficultés d'organisation des transports collectifs...
- *Favoriser le développement de « villes durables »*, où la mixité fonctionnelle des espaces (coexistence des fonctions économiques et des fonctions résidentielles) n'est plus un problème, puisqu'elle est réglée par une intégration des unes et des autres ;
- Enfin, *promouvoir les services nécessaires à l'accueil des populations nouvelles, et plus généralement les services aux personnes* (pas uniquement les nouveaux arrivants), et ceci en intervenant pour contenir le risque d'une concurrence accrue entre les besoins spécifiques des différentes catégories de population (jeunes ménages avec enfants, seniors, personnes du 4^{ème} âge...), l'accessibilité de ces services étant incontestablement un facteur d'attractivité.

2.2. Dans le domaine de la formation et de la culture

- Développer les actions en faveur de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des nouveaux résidents et notamment des étrangers.
- *Intensifier les processus de formation tout au long de la vie*, non seulement à l'adresse des populations actives, mais aussi des enfants et des retraités, notamment en luttant contre l'illettrisme et pour l'apprentissage des langues (langues étrangères pour les Français et le français pour les étrangers).
- Favoriser les politiques de développement de compétences de façon à faciliter l'entrée dans la « société de la connaissance ».
- *Encourager la mobilité internationale et nationale des jeunes Bretons*, par le développement des systèmes existants (bourses, programmes européens, enseignements obligatoires des langues étrangères dès le plus jeune âge...), afin de développer les « compétences à la mobilité ».
- *Protéger et valoriser les divers aspects des patrimoines bretons*, pour soutenir l'attractivité de la région et encourager le développement de ses traits distinctifs.
- *Favoriser le potentiel créatif de la Bretagne*, dans le domaine de la culture, de l'image, du tourisme..., en lien avec l'importance croissante de l'économie générée par les activités du « temps libéré ».

2.3. Dans le domaine de l'économie et de l'énergie

A côté des interventions multiples et déjà engagées, il conviendrait sûrement d'accorder une importance accrue aux politiques consistant à :

- *Soutenir les pratiques d'innovation technologique et de transferts de savoirs*, tant leurs effets doivent permettre d'accroître la compétitivité économique des territoires et de leurs acteurs, ainsi que de faciliter l'entrée dans « l'économie de la connaissance » ;
- *Soutenir le développement d'une image rénovée de la Bretagne*, en valorisant tant ses richesses culturelles traditionnelles que sa créativité et ses richesses contemporaines sur le plan patrimonial, culturel, mais aussi scientifique, technologique, organisationnel et « productif ».
- *Faciliter la mobilité résidentielle des travailleurs saisonniers*, en favorisant les échanges de travailleurs entre régions aux activités diverses (mer et montagne, par exemple) ou l'emploi des travailleurs par des groupements de producteurs aux activités complémentaires (pêche et agriculture...), comme cela se fait déjà ;

- *Diversifier la politique d'offre énergétique*, stimulant notamment la production locale des énergies renouvelables et des économies d'énergies pour des raisons énergétiques et environnementales mais aussi pour stimuler, notamment par la recherche, l'essor d'activités nouvelles et la création d'emploi. Ces pratiques, dont l'évidence semble désormais s'imposer devraient en outre s'accompagner de fortes politiques de formation à « l'éco-attitude ».

Auditions

**Listes des personnes remerciées pour leur collaboration
dans le cadre de cette étude**

Les titres et mandats correspondent à la situation au moment de l'audition.

M. François AUBRY	Chargé d'étude au CESR de Basse Normandie
Mme Brigitte BACCAÏNI	INSEE PACA (Marseille), Responsable du PSAR Analyse Territoriale
M. Jean-Didier BODIN	Ancien Directeur de l'organisation à la SNCF
Mme Janig CHEVAL	Chargée d'étude à la Cellule Economique de Bretagne
M. Alexandre COLOMB	Responsable de l'Euro Info Centre Bretagne, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
M. Gérard DARRIS	Directeur d'études au CERUR (conseil en politiques publiques et élaboration de projets territoriaux)
M. Claude DUVAL	Maire de Mellé (35, Pays de Fougères)
M. Gilbert GASPAILLARD	Directeur du développement économique au Conseil Général des Côtes d'Armor
M. Laurent GIVORD	Directeur de l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR)
M. Guy JOUIER	Maire d'Acigné (35, Pays de Rennes)
Mme Marie-Hélène KEROUANTON	INSEE Bretagne, Chef Adjoint du Service Etudes et Diffusion
M. Ronan LE DELEZIR	Maître de conférences en géographie, Université de Bretagne Sud
Mme Marylin LE MOIGN	Présidente de l'association intégration Kreiz-Breizh, en Côtes d'Armor
Mme Véronique LENABOUR	Directrice de la Maison de la Saisonnalité (56, Pays d'Auray)
M. David LEVY	INSEE Bretagne
M. Gilles LURTON	Conseiller municipal à Saint-Malo (35, Pays de Saint-Malo), en charge des questions de logement
M. Yves MENS	Directeur du GREF Bretagne
M. Serge MOELO	Maire de Silfiac (56, Pays de Pontivy), membre fondateur du réseau Bruded (Bretagne rurale et développement durable)
Mme Marie-Adeline PEIX	Directrice des transports à la Région Bretagne
M. Michel ROUXEL	INSEE Bretagne, auteur de plusieurs articles publiés de la revue Octant
Mme Anne SERANDON	Chargée de mission, Observatoire Emploi-Formation, GREF Bretagne
M. Philippe SUIRE	Chef de Division à la Division aménagement et habitat à la Direction régionale de l'Equipement
M. Claude TAFFIN	Directeur des études économiques et financières à l'Union Sociale pour l'Habitat à Paris
Mme Laurence ZELLNER	Responsable du Service Economique, Chambre de Métiers Côtes d'Armor DINAN

Sont également remerciés :

Les étudiants du Master 2 Administration des Territoires et des Entreprises mention « Management public » de l'Université de Rennes 2 : Sophie AUBRY, Charles BAGOT, Estelle BARK, Anthony BELLIER DUBOISIÈRE, Marie Jeanne CODET, Alexandra CORBEL LAMANDE, Anthony LE GARREC, Rodolphe MAEVO, Emmanuelle MONIN, Anne PIERINI, Maxime PRIMAULT, Cindy SCOLAN, Ana SOHIER, Damien THORAVAL, Céline TORTELLIER

**Ainsi que pour leur aimable collaboration,
les personnes suivantes qui ont été contactées :**

M. Marcel ANDRE, Chargé de mission au rectorat ; M. Eric LE BRETON, Sociologue à l'Université Rennes 2 (laboratoire RESO- CNRS) ; M. Jacques LE GALL, Directeur du service Economique à la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor (Saint Briec) ; M. Hervé REGNAULD, Professeur de géographie à l'Université de Rennes 2 (laboratoire COSTEL –CNRS) ; Mme Eugénie TERRIER, Doctorante en géographie (laboratoire RESO- CNRS); M. Hervé THOUEMENT, Maître de conférences en science économique à l'Université de Bretagne Occidentale

Tables et glossaire

Glossaire et définitions

Aménités

Le mot et concept désignent depuis longtemps l'agrément lié à la fréquentation d'un lieu. Il est de plus en plus employé par les acteurs de l'environnement et du développement durable.

Car Sharing, covoiturage

Il existe deux façons de partager un véhicule :

- en se regroupant à plusieurs pour effectuer un parcours commun, c'est le covoiturage,
- en utilisant, l'un après l'autre un même véhicule pour réaliser des trajets distincts et c'est le « car sharing », qui constitue l'objet principal de cette publication.

Clusters et systèmes productifs localisés (SPL)

Les clusters sont « des réseaux d'entreprises et d'institutions proches géographiquement et interdépendantes, liées par des métiers, des technologies et des savoir-faire communs... » (Porter). Les systèmes productifs locaux sont des formes de clusters.

« Gentryfication »

De *gentry*, petite noblesse en anglais, la *gentryfication* (ou « embourgeoisement ») désigne un phénomène par lequel le profil sociologique et social d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure. Il s'agit d'un terme de plus en plus utilisé en France, en particulier dans le cadre de la sociologie urbaine. Le phénomène a été notamment exposé par Eric Maurin, dans : *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Paris, éd. du Seuil, 2004

Gérontocroissance

Néologisme créé par Gérard-François Dumont (1996) pour désigner la hausse des effectifs des personnes âgées qui accompagne aujourd'hui le vieillissement. Cette évolution en valeur absolue ne doit pas être confondue avec le vieillissement, qui exprime une valeur relative.

Immigré

Toute personne née étrangère, dans un pays étranger, qui vit en France. Cette population se compose pour la plus grande partie d'étrangers mais aussi de personnes qui ont acquis la nationalité française. Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré, et tout immigré n'est pas forcément un étranger.

Migrants

Au sens de l'INSEE, les personnes dont la *commune* de résidence au 1er janvier de l'année du précédent recensement était différente de la commune de résidence au recensement considéré.

Les individus qui, entre deux recensements, ont changé de logement sans que ce déménagement se soit accompagné d'un changement de commune ne sont bien évidemment pas considérées comme des « migrants ». Par ailleurs, les éventuelles migrations intermédiaires ne sont pas comptabilisées : un individu qui aurait migré plusieurs fois entre deux recensements ne serait compté parmi les migrants si au bout du compte il est revenu dans sa commune de départ. Il découle de là que les migrations, et à plus forte raison les mobilités résidentielles, sont largement sous-évaluées statistiquement.

Migrations

Les données concernant les migrations proviennent des bulletins individuels remplis lors des recensements. La personne déclare où elle résidait au 1er janvier de l'année du précédent recensement, ce qui permet de distinguer, parmi les personnes recensées, celles qui habitaient :

- dans le même logement,
- dans un autre logement de la même commune,
- dans une autre commune, le nom de cette commune (ou de l'arrondissement municipal dans le cas de Paris, Lyon ou Marseille) étant précisé ainsi que le département, ou, le cas échéant, le pays étranger ou le territoire d'outre-mer.

La réponse à cette question fournit sur les migrations intercensitaires des éléments concernant les **migrations extérieures** (en distinguant les personnes qui résidaient en France métropolitaine ou dans les DOM au 1er janvier de l'année du précédent recensement de celles qui y sont arrivées depuis) et les **migrations intérieures**.

Les *migrations intermédiaires* éventuelles ne sont pas prises en compte. En particulier, une personne qui habite la même commune aux deux dates peut très bien avoir changé de commune de résidence entre-temps.

L'estimation des migrations renvoie à la notion de « *solde migratoire* » (cf. ce terme).

Migrations ou mobilités ?

Hervé Le Bras : « *Le terme de mobilité s'applique à tout changement de lieu. On peut être mobile au cours d'une heure, d'une journée (s'il s'agit de déplacement domicile-travail, on parle de commutation ou de mouvement pendulaire), d'une semaine, d'un*

mois (par exemple, lors des congés), de plusieurs mois (migrations saisonnières) ou changer de résidence sans penser à retourner d'où l'on vient. Dans ce dernier cas seulement, on parle de migration ». (H. Le Bras, *L'adieu aux masses, Démographie et politique*, La Tour d'Aigues, Editions de L'Aube, 2002)

« Mix » énergétique

Ou bouquet énergétique, est la proportion des différentes sources dans la production d'énergie. Il se compose des sources d'énergie suivantes : Énergie nucléaire, Charbon, Pétrole, Gaz naturel, Hydroélectricité, Biomasse, Énergie éolienne, Énergie solaire thermique, Énergie solaire photovoltaïque, Géothermie, Hydrogène

Mobilité résidentielle

Au plan formel, la mobilité résidentielle est un changement de résidence, pouvant s'accompagner ou non d'un changement de commune, de département, de région. On distingue donc une mobilité de grande et de courte distance. Dans ce rapport du CESR, les mobilités de grande distance sont celles qui impliquent un changement de région ; les autres sont des mobilités de courte distance.

Navettes domicile-travail

On appelle « navettes » les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail.

NIMBY (phénomène)

« *Not In My Back Yard !* », ce qui se traduit littéralement par : « Pas dans mon jardin ! », et signifie : « Pas de ça chez moi ! »

Pays

La notion de pays a été instituée par le titre II de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995 (« Loi Pasqua », modifiée par la « loi Voynet »). Un pays est constitué de communes ou de groupements de communes. Il forme un territoire de projet caractérisé par « une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale ». La création des pays relève de la politique nationale d'aménagement du territoire.

La Bretagne comprend 21 pays.

Pôles de compétitivité

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle qui mobilise les facteurs clefs de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d'innovation.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné :

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Cette politique vise à susciter puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

La Bretagne compte 4 pôles de compétitivité (Images et réseaux, Pôle Mer, Automobile Haut de gamme, Valorial pour l'agroalimentaire), dont deux sont à vocation mondiale (Images et réseaux, Pôle Mer).

Population au sens de l'INSEE

- Actif : comprend trois situations, emploi, chômage, militaire du contingent.
- Autre inactif : personne de 15 ans ou plus qui n'est ni élève, ni étudiante, ni active, ni retraitée (85 % sont des femmes au foyer).
- Enfant : personne de moins de 15 ans ou élève non titulaire du baccalauréat.
- Étudiant : personne sans activité professionnelle, titulaire du baccalauréat et qui suit un enseignement.
- Retraité : ancien actif, y compris préretraité.

Recensement depuis 2004 (les nouvelles enquêtes de recensement)

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque année, l'INSEE recense 1/5^{ème} des communes de moins de 10 000 habitants (chaque commune sera recensée tous les 5 ans) et un échantillon de 8 % des logements dans les communes d'au moins 10 000 habitants.

En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes d'au moins 10 000 habitants auront donc été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, que l'Insee publiera pour la première fois la population légale de chaque commune, ainsi que les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements. À partir de 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans.

Cependant, dès avant 2008, l'INSEE a diffusé des résultats provisoires issus des premières enquêtes annuelles.

Solde migratoire interne et solde migratoire apparent

Différence entre les entrées et les sorties sur un territoire donné (la région, la commune, le département...). Il existe deux sortes de soldes migratoires dans le cas des migrations interrégionales : le solde migratoire « *interne* » et le solde migratoire « *apparent* ». Le premier, tel qu'il est calculé par l'INSEE, est la différence entre les arrivants et les sortants et ne prend en compte que les échanges entre régions françaises métropolitaines. Le solde migratoire « *apparent* » est la différence entre l'accroissement

total de la population régionale et son solde naturel (bilan des naissances et des décès). Le solde « apparent » prend donc en compte les échanges migratoires avec l'étranger.

Par ailleurs, pour pouvoir comparer la propension à migrer au cours du temps, l'INSEE estime à l'aide d'une formule de calcul, un « taux instantané de migration nette », proche d'un taux annuel¹⁹¹. Le taux annuel de migration nette est calculé en rapportant le solde migratoire (entrants internes – sortants internes) annuel à la population de cette région au milieu de la période considérée (forcément une période intercensitaire). Il nous informe sur le niveau d'attractivité résidentielle du territoire.

Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. Dans les recensements et les enquêtes auprès de la population, les personnes sont repérées par leur résidence principale. L'ensemble des personnes qui habitent une même résidence principale forment un ménage ordinaire au sens statistique (même s'il n'y a qu'une personne ou qu'elles n'ont pas de relations de famille). Une partie de la population est hors ménages ordinaires ; il s'agit des personnes qui résident dans des bâtiments à usage collectif (casernes, maisons de retraite, services de long séjour des hôpitaux, couvents, prisons...) ou dans des habitations mobiles.

Résidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre résidences secondaires et « **logements occasionnels** », sachant que ceux-ci sont des logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles, est souvent difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont généralement regroupées.

Selon le recensement de 1999, les résidences secondaires et logements occasionnels constituaient 13,3 % du parc de logement en Bretagne, avec de très nettes différences entre les territoires. Ainsi, la moyenne régionale était de 7 résidences secondaires par km² mais atteignait 30 % dans les communes littorales (244 communes de bord de mer), selon l'INSEE.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

¹⁹¹ Brigitte Baccaini, INSEE Première n° 758, février 2001

Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc *a fortiori* départementales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs. Défini pour la France métropolitaine, il comporte actuellement 348 zones.

La Bretagne est découpée en 18 zones d'emploi.

Liste des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1. Variations annuelles du solde migratoire et du solde naturel* en Bretagne : au cours des 3 dernières périodes intercensitaires	28
Tableau 2. Migrations d'actifs entre la Bretagne et les autres régions françaises entre 1990 et 1999	39
Tableau 3. Flux d'étudiants entre les académies de Rennes et d'Ile-de-France 1996–2003	46
Tableau 4. Evolution de la population des départements entre 1999 et 2005 (6 ans)	49
Tableau 5. Répartition des habitants en 1999 selon leur lieu de résidence en 1990	50
Tableau 6. Evolution des soldes migratoires de la Bretagne par tranches d'âges 1990-1999 et 2000-2005	53
Tableau 7. Différence dans la structure par âge des arrivées et des départs entre 1990 et 1999	54
Tableau 8. Soldes migratoires ⁽¹⁾ des pays bretons au cours des périodes 1982-1990 et 1990-1999	65
Tableau 9. Flux intra- et extrarégionaux d'actifs au niveau des pays bretons au cours de la période 1990-1999	72
Tableau 10. Flux intra- et extrarégionaux d'étudiants au niveau des pays bretons au cours de la période 1990-1999	76
Tableau 11. Flux intra- et extrarégionaux de retraités au niveau des pays bretons au cours de la période 1990-1999	80
Tableau 12. Nombre d'immigrés étrangers en Bretagne au 1er janvier 2005	94
Tableau 13. Les immigrés étrangers en Bretagne lors du recensement général de 1999	95
Tableau 14. Evolution du nombre d'habitants et de la structure par âge en Bretagne 2005- 2030 selon le scénario central de l'INSEE	131

Figures (ou croquis)

Figure 1. Scénario 1 : « La Bretagne convoitée » ou « Breiz riviera »	168
Figure 2. Scénario 2 : « La Bretagne en pointe » ou « Les vents portants »	191
Figure 3. Scénario 3 : « La Bretagne performante » ou « Le courant productif »	204
Figure 4. Scénario 4 : « La Bretagne délaissée » ou « Le reflux »	217

Liste des cartes et graphiques

Cartes

Carte 1. Les soldes migratoires* des régions entre 1954 et 1962	21
Carte 2. Evolution des soldes migratoires des régions françaises métropolitaines d'un recensement à l'autre (1962–2004)	22
Carte 3. Les soldes migratoires des régions entre 1999 et 2004	26
Carte 4. Soldes migratoires de la Bretagne avec les autres régions métropolitaines : 1999-2004	29
Carte 5. L'attractivité des régions métropolitaines selon les tranches d'âge : 1999-2004	34
Carte 6. Solde migratoire de la Bretagne 1999-2004 Pour les personnes âgées de 30 à 59 ans en 2004	39 39
Carte 7. Solde migratoire de la Bretagne 1999-2004 Pour les personnes âgées de 60 ans et plus en 2004	43 43
Carte 8. Solde migratoire de la Bretagne 1999-2004 Pour les personnes âgées de 20 à 29 ans en 2004	45 45
Carte 9. Les soldes migratoires 1990-1999 des zones d'emploi bretonnes	62
Carte 10. Soldes migratoires des pays bretons pour la période 1990-1999	64
Carte 11. Carte : Soldes migratoires des pays bretons pour la période 1982-1990	64
Carte 12. Migration intra régionales de population entre 1990 et 1999 Les principaux flux de population entre les pays	66 66
Carte 13. La proportion de nouveaux arrivants ⁽¹⁾ dans les zones d'emploi bretonnes (1990-1999)	67 67
Carte 14. Les soldes migratoires des zones d'emploi bretonnes : les actifs (1990-1999)	69
Carte 15. Les soldes migratoires des zones d'emploi bretonnes : les actifs et leurs familles (1990-1999)	70
Carte 16. Migrations intra régionales d'actifs entre 1990 et 1999 : les principaux flux d'actifs entre les pays	72
Carte 17. Migrations intra régionales d'étudiants entre 1990 et 1999 : les principaux flux d'étudiants entre les pays	77
Carte 18. Les soldes migratoires des zones d'emploi bretonnes : les retraités (1990-1999)	79
Carte 19. Migrations intra régionales de retraités entre 1990 et 1999 : les principaux flux des retraités entre les pays	81
Carte 20. Typologie des pays de Bretagne sous l'angle emploi – formation	82
Carte 21. Localisation des transactions immobilières par canton et par pays. Cumul 1988-2005	98

Graphiques

Graphique 1. Evolution de la part des mobilités selon la distance entre 1984 et 2002	20
Graphique 2. Evolution du solde migratoire (estimé) en Bretagne entre 1800 et 1999 (en milliers)	25
Graphique 3. Evolution du solde migratoire de la Bretagne depuis 1900	25
Graphique 4. Evolution du solde migratoire de la Bretagne sur 50 ans : 1954–2004	27
Graphique 5. Les soldes migratoires de l’Ile de France avec les autres régions (1999-2004)	31
Graphique 6. Taux annuel de migration nette de l’Ile-de-France selon l’âge (1999-2004)	31
Graphique 7. Evolution du solde migratoire de la Bretagne par âge : 1968 – 1999	33
Graphique 8. Bretagne : soldes migratoires annuels par tranche d’âges : comparaison des périodes 1990-1999 et 1999-2004	34
Graphique 9. Evolution des taux de migrations de la Bretagne : Actifs	36
Graphique 10. Migrations d’actifs selon le diplôme : actifs de moins de 30 ans	36
Graphique 11. Migrations d’actifs selon le diplôme : tous âges confondus	37
Graphique 12. Evolution des taux de migrations de la Bretagne : <i>Retraités</i>	40
Graphique 13. Flux d’étudiants entre les académies de Rennes et d’Ile-de-France	47
Graphique 14. 1990-1999 : part des <i>nouveaux arrivants</i> ⁽¹⁾ dans la population des pays	68

Table des matières

AVANT-PROPOS

COMPOSITION DE LA SECTION PROSPECTIVE

SOMMAIRE

SYNTHESE

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE

LES MOBILITES RESIDENTIELLES RECENTES EN BRETAGNE 9

CHAPITRE 1

**L'ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES ET LE GRAND
RETOURNEMENT MIGRATOIRE DE LA BRETAGNE** 13

**1. L'ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES ET LES NOUVELLES
PREFERENCES MIGRATOIRES DES FRANÇAIS** 19

1.1. UN ACCROISSEMENT DES MOBILITES INTERREGIONALES EN FRANCE DEPUIS UNE DIZAINE
D'ANNEES 19

1.2. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES DES FRANÇAIS 20

1.2.1. La perte d'attrait de l'Île-de-France 20

1.2.2. Héliotropisme et littoralisation 21

1.2.3. Métropolisation et tropisme de l'eau 23

1.2.4. Recherche de campagne 23

2. LE GRAND RETOURNEMENT MIGRATOIRE DE LA BRETAGNE 24

2.1. UN CHANGEMENT DE DYNAMIQUE DES LES ANNEES 1960 24

2.2. UNE ATTRACTIVITE AUJOURD'HUI QUI SE RAPPROCHE DE CELLE DES REGIONS DU SUD... 26

2.3. CHAQUE ANNEE, DEPUIS 1999, UN EXCEDENT MIGRATOIRE DE PRES DE 19 000 HABITANTS...27

2.4.	LES CARACTERISTIQUES DES SOLDES MIGRATOIRES BRETONS	28
2.4.1.	Un excédent migratoire avec quinze des 22 régions métropolitaines	28
2.4.2.	Des échanges surtout importants avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire	29
2.4.3.	Le rôle majeur de l'Île-de-France	30
2.4.4.	Une attractivité de la Bretagne variable en fonction de l'âge des personnes et du cycle de vie	33
3.	DES SOLDES MIGRATOIRES VARIABLES SELON LES CATEGORIES D'ACTEURS OBSERVEES	35
3.1.	LA BRETAGNE GAGNE DES ACTIFS	35
3.1.1.	Un excédent migratoire de plus en plus fort	35
3.1.2.	La Bretagne perd plus d'actifs diplômés qu'elle n'en gagne...	36
3.1.3.	L'importance des retours vers 35 ans	38
3.1.4.	Le rôle essentiel de l'Île-de-France et des Pays de la Loire	38
3.1.5.	Les actifs viennent avec leurs familles	39
3.2.	LA BRETAGNE ATTIRE PLUS SUREMENT LES RETRAITES	40
3.2.1.	Un attrait pour les retraités qui ne se dément pas...	40
3.2.2.	Un « pic » de mobilité aux âges du passage à la retraite	40
3.2.3.	Une importance des « retours » plus marquée chez les retraités	41
3.2.4.	Là encore, l'importance de la région parisienne...	41
3.2.5.	La Bretagne excédentaire avec 16 des 22 régions métropolitaines	43
3.3.	LA BRETAGNE, UNE REGION ENCORE PEU ATTRACTIVE POUR LES JEUNES ?	44
3.3.1.	Un déficit important pour les 18-26 ans	44
3.3.2.	La Bretagne perd-t-elle ses jeunes ?	45
3.3.3.	Quelles sont les régions les plus prisées par les jeunes ?	47
3.3.4.	La mobilité favorise l'insertion des jeunes diplômés	47
4.	UN POIDS DES MIGRATIONS EXTRAREGIONALES VARIABLE SELON LES DIFFERENTS TERRITOIRES BRETONS	48
4.1.	UNE SITUATION MIGRATOIRE VARIABLE D'UN DEPARTEMENT A L'AUTRE	48
4.1.1.	Un excédent migratoire dans les quatre départements bretons	48
4.1.2.	Un rôle particulier de l'Ille-et-Vilaine qui émet plus de départs vers l'extérieur de la région	50
4.1.3.	Davantage de « retours au pays » dans les Côtes d'Armor, le Finistère...	51
4.2.	UNE SITUATION VARIABLE D'UN PAYS BRETON A L'AUTRE	51
5.	L'IMPACT DES MIGRATIONS INTERREGIONALES SUR LE VOLUME ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION BRETONNE	51
5.1.	DES IMPACTS SUR LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE BRETONNE	51
5.1.1.	Sans les migrations interrégionales, la population régionale aurait décru	51
5.1.2.	Les migrations contribuent au vieillissement de la population régionale	52
5.2.	UN PROFOND BRASSAGE DE LA POPULATION REGIONALE	53

CHAPITRE 2

LES MOBILITES RESIDENTIELLES AU NIVEAU DES TERRITOIRES BRETONS	55
1. LE BILAN MIGRATOIRE GLOBAL DES PAYS ET ZONES D'EMPLOI (1990-1999)	61
1.1. UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF AVEC LES AUTRES REGIONS FRANÇAISES DANS PRESQUE TOUS LES TERRITOIRES BRETONS (PAYS ET ZONES D'EMPLOI)	61
1.2. UN BILAN LEGEREMENT MOINS FAVORABLE QUAND ON TIENT COMPTE EGALEMENT DES MOUVEMENTS INTERNES A LA BRETAGNE	62
1.2.1. Un bilan variable selon les territoires	62
1.2.2. Une amélioration dans la plupart des pays	63
1.3. DES FLUX INTERNES LE PLUS SOUVENT MARQUES PAR UNE LOGIQUE DE PROXIMITE	65
1.4. UN POIDS DES ARRIVEES, VARIABLE D'UN TERRITOIRE A L'AUTRE	67
2. LA MOBILITE DES ACTIFS (ET DES ACTIFS ET LEURS FAMILLES) AU NIVEAU DES PAYS ET ZONES D'EMPLOI	69
2.1. LE BILAN DES MIGRATIONS D'ACTIFS AU NIVEAU DES ZONES D'EMPLOI	69
2.1.1. Si on ne prend en compte que les actifs	69
2.1.2. Si on prend en compte les actifs et leurs familles	70
2.2. LE BILAN DES MIGRATIONS D'ACTIFS AU NIVEAU DES 21 PAYS BRETONS	71
2.3. LES CAUSES DE CES MOBILITES D'ACTIFS (ET LEURS FAMILLES)	74
3. LES MOBILITES D'ETUDIANTS AU NIVEAU DES ZONES D'EMPLOI ET DES PAYS	75
4. LES MOBILITES DES RETRAITES AU NIVEAU DES PAYS ET ZONES D'EMPLOIS	78
5. LE NOUVEAU VISAGE DES PAYS BRETONS	82

CHAPITRE 3

LA BRETAGNE ET L'IMMIGRATION INTERNATIONALE	85
1. DE LA DIFFICULTE A EVALUER LES MOBILITES RESIDENTIELLES A L'INTERNATIONAL, NOTAMMENT DANS LE SENS DES SORTIES	91
2. UNE TRES FAIBLE PROPORTION D'IMMIGRES ETRANGERS MAIS UNE PRESENCE QUI AUGMENTE	92
3. LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DES IMMIGRES EN BRETAGNE	93
3.1. UNE IMMIGRATION TRES EUROPEENNE	93
3.2. UNE IMMIGRATION PRINCIPALEMENT URBAINE	94
3.3. UNE IMMIGRATION SURTOUT COMPOSEE D'ADULTES	94
3.4. UNE IMMIGRATION AUX TAUX D'ACTIVITE ELEVES	95
4. LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS L'IMMOBILIER EN BRETAGNE : DES RESIDENTS BRITANNIQUES, ALLEMANDS, BELGES, HOLLANDAIS...	96
4.1. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSACTIONS	96
4.2. LE PROFIL DES ACQUEREURS ETRANGERS	97
4.3. LA LOCALISATION DES TRANSACTIONS ET LE TYPE DE BIENS CONCERNES	97
4.3.1. Plus des $\frac{3}{4}$ des transactions dans la Bretagne intérieure	97
4.3.2. Acquéreurs britanniques et allemands ne recherchent pas la même chose	99
4.4. LES RAISONS POUVANT EXPLIQUER L'ARRIVEE DE CES NOUVEAUX RESIDENTS	100

4.5. A PROPOS DE L'ACCUEIL DES POPULATIONS ETRANGERES	101
---	-----

DEUXIEME PARTIE

UNE ANALYSE PROSPECTIVE DES MOBILITES RESIDENTIELLES	103
---	------------

CHAPITRE 1

LA DEMARCHE PROSPECTIVE : DES VARIABLES ET DES HYPOTHESES POUR CONSTRUIRE DES SCENARIOS	107
--	------------

1. DE LA PORTEE DES VARIABLES ECONOMIQUES	113
--	------------

1.1. LA DIFFERENCE DE SALAIRES ENTRE REGIONS : UNE VARIABLE AUJOURD'HUI TRES DISCUTABLE	113
1.2. A PROPOS D'AUTRES VARIABLES ECONOMIQUES SUSCEPTIBLES D'ETRE RETENUES	114
1.2.1. La conjoncture économique générale	114
1.2.2. Les perspectives de variations de l'emploi	115
1.2.3. L'évolution du produit intérieur brut (PIB) régional	116
1.2.4. La qualification et la structure des emplois offerts	117
1.2.5. La mobilité des entreprises	117
1.2.6. La mobilité professionnelle	118
1.2.7. La mobilité des personnels de la fonction publique d'Etat	118
1.2.8. L'image économique de la région	119
1.3. LES LIMITES DES ARGUMENTS ECONOMIQUES	119

2. DE LA PORTEE DES VARIABLES RELATIVES AUX MODES DE VIE (VALEURS ET COMPORTEMENTS)	120
--	------------

2.1. LES FACTEURS LIES AUX CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES ET FAMILIALES (LA FAMILLE, LES EVENEMENTS FAMILIAUX, LES CARACTERISTIQUES DU MENAGE)	121
2.1.1. L'influence de l'âge des personnes	121
2.1.2. La nature du type de ménage et des évènements familiaux qui affectent la composition des ménages	122
2.1.3. La situation du ménage au regard de l'emploi	122
2.1.4. Le montant du revenu des ménages	123
2.1.5. Le statut d'occupation du logement	123
2.2. LES FACTEURS LIES AUX ASPIRATIONS DES INDIVIDUS	124
2.2.1. Le cadre de vie	124
2.2.2. L'aspiration à la propriété de la maison individuelle	125
2.2.3. Le désir de « retour au pays »	126
2.2.4. Deux remarques importantes concernant les retraités et les étudiants	126

3. DE LA PORTEE DES VARIABLES TECHNOLOGIQUES	127
---	------------

3.1. LES IMPACTS DES TECHNOLOGIES, ET NOTAMMENT DES TIC, SUR LA MOBILITE RESIDENTIELLE	127
3.2. IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LES PROCESSUS DE PRODUCTION ET SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	128

4. DE LA PORTEE DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES	128
4.1. LES EVOLUTIONS DE LA POPULATION FRANÇAISE ET DE LA BRETAGNE A L'HORIZON 2030	129
4.1.1. La population française	129
4.1.2. La population de la Bretagne	130
4.2. LES EVOLUTIONS DE LA POPULATION EUROPEENNE ET DE LA POPULATION MONDIALE A L'HORIZON 2030	131
4.2.1. La population européenne à l'horizon 2030	131
4.2.2. La population mondiale à l'horizon 2030	133
5. DE LA PORTEE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DES QUESTIONS ENERGETIQUES	134
6. DE LA PORTEE DES POLITIQUES PUBLIQUES	134
6.1. LES POLITIQUES D'IMMIGRATION INTERNATIONALE	135
6.2. DIVERS ASPECTS DES POLITIQUES D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	135
6.3. LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	135
6.4. DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, DE TRANSPORTS ET D'INFRASTRUCTURES	136
6.5. LES POLITIQUES DU LOGEMENT	136
6.6. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE	137
7. EN GUISE DE CONCLUSION SUR LE POIDS DES VARIABLES SUSCEPTIBLES D'EXPLIQUER LES MOBILITES	137
8. TABLEAU DE SYNTHESE (VARIABLES ET HYPOTHESES)	138
CHAPITRE 2	
QUATRE SCENARIOS	141
1. SCENARIO 1 : « LA BRETAGNE CONVOITEE » OU « BREIZ RIVIERA »	151
1.1. UN CONTEXTE GENERAL DOMINE PAR UN ACCROISSEMENT DES MIGRATIONS ET UN FORT « DESIR DE BRETAGNE »	151
1.1.1. Un contexte général dominé par un accroissement des migrations	151
1.1.2. Un fort « désir de Bretagne »	155
1.2. LA BRETAGNE ET LA FORTE CROISSANCE DES MOBILITES RESIDENTIELLES	157
1.2.1. La Bretagne, « terre d'accueil » des actifs	157
1.2.2. La Bretagne, région très attractive pour les retraités : la « rivierarisation » de l'Ouest ?	159
1.2.3. La Bretagne, une région attractive pour les étudiants	161
1.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	162
1.3.1. Les impacts du scénario 1 sur la structure démographique de la région	162
1.3.2. Les impacts du scénario 1 sur les marchés du travail, l'activité et les services	163
1.3.3. Les impacts du scénario 1 sur la localisation des populations et les questions d'aménagement du territoire et d'équipements	165
1.3.4. Les impacts du scénario 1 sur l'environnement et l'énergie	169

1.3.5. Les impacts du scénario 1 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	169
1.4. LES ENSEIGNEMENTS DE CE SCENARIO : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	171
1.4.1. En matière d'aménagement et d'environnement	171
1.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	173
1.4.3. En matière de développement économique	173
2. SCENARIO 2 : « LA BRETAGNE EN POINTE » OU « LES VENTS PORTANTS »	177
2.1. UN CONTEXTE GENERAL DOMINE PAR UNE CROISSANCE EUROPEENNE ET NATIONALE MODEREE, ET PAR UN FORT ESSOR DU SYSTEME ECONOMIQUE BRETON	177
2.1.1. La croissance économique nationale et européenne est modérée, même si ses trajectoires se modifient en permanence	177
2.1.2. La Bretagne en tête...	181
2.2. LA BRETAGNE ET L'ESSOR DES MOBILITES RESIDENTIELLES	184
2.2.1. La Bretagne, une région très attractive pour les actifs	184
2.2.2. La Bretagne, une région également très attractive pour les retraités	186
2.2.3. La Bretagne, une région privilégiée par les étudiants	186
2.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	187
2.3.1. Les impacts du scénario 2 sur la structure démographique de la région	187
2.3.2. Les impacts du scénario 2 sur les marchés du travail, l'activité et les services	188
2.3.3. Les impacts du scénario 2 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement	189
2.3.4. Les impacts du scénario 2 sur l'environnement, l'énergie	192
2.3.5. Les impacts du scénario 2 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	192
2.4. LES ENSEIGNEMENTS DE CE SCENARIO : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	193
2.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement	194
2.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	194
2.4.3. En matière de développement économique	195
3. SCENARIO 3 : LA BRETAGNE « DESORGANISEE » OU « LE COURANT PRODUCTIF »	197
3.1. DANS UN CONTEXTE GENERAL DOMINE PAR UNE CROISSANCE EUROPEENNE ET NATIONALE MODEREE, UN ESSOR RELATIF DU SYSTEME ECONOMIQUE BRETON	197
3.1.1. La croissance économique nationale et européenne est modérée, même si ses trajectoires se modifient en permanence	197
3.1.2. La Bretagne performante mais en tensions	199
3.2. LA BRETAGNE ET L'ESSOR DES MOBILITES RESIDENTIELLES	199
3.2.1. La Bretagne, une région attractive pour les actifs	200
3.2.2. La Bretagne, une région moyennement attractive pour les retraités	200
3.2.3. La Bretagne, une région moyennement attractive pour les étudiants	201
3.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	201
3.3.1. Les impacts du scénario 3 sur la structure démographique de la région	201

3.3.2. Les impacts du scénario 3 sur les marchés du travail, l'activité et les services	202
3.3.3. Les impacts du scénario 3 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement	202
3.3.4. Les impacts du scénario 3 sur l'environnement, l'énergie	205
3.3.5. Les impacts du scénario 3 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	205
3.4. LES ENSEIGNEMENTS DE CE SCENARIO : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	205
3.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement	205
3.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	206
3.4.3. En matière de développement économique	207
4. SCENARIO 4 : « LA BRETAGNE DELAISSEE » OU « LE REFLUX »	209
4.1. UN CONTEXTE GENERAL MARQUE PAR UNE INEGALE MOBILITE DES FRANÇAIS ET UN AFFAIBLISSEMENT DE L'ATTRAIT POUR LA BRETAGNE	209
4.1.1. Un contexte général marqué par une inégale mobilité des Français dans un contexte de hausse des mobilités au plan international	209
4.1.2. Un moindre attrait de la Bretagne	211
4.2. LA BRETAGNE : LE TEMPS DES EXODES	213
4.2.1. La Bretagne, terre d'exil des actifs	213
4.2.2. Une région qui attire moins qu'autrefois les retraités français...	214
4.2.3. La Bretagne et la fuite des étudiants	214
4.3. UN AUTRE VISAGE DE LA BRETAGNE EN 2030	215
4.3.1. Les impacts du scénario 4 sur la structure démographique de la région	215
4.3.2. Les impacts du scénario 4 sur les marchés du travail, l'activité et les services	216
4.3.3. Les impacts du scénario 4 sur la localisation des populations, les questions d'aménagement et d'équipement	216
4.3.4. Les impacts du scénario 4 sur l'environnement, l'énergie	218
4.3.5. Les impacts du scénario 4 sur la société bretonne, son organisation, sa cohésion, et les modes de vie en Bretagne	218
4.4. LES ENSEIGNEMENTS DU SCENARIO 4 : ENJEUX, OPPORTUNITES, RISQUES ET POLITIQUES REGIONALES	218
4.4.1. En matière d'aménagement du territoire, d'équipement et d'environnement	218
4.4.2. En matière de formation, et dans le domaine culturel	219
4.4.3. En matière de développement économique	219
5. TABLEAU DE SYNTHESE (COMPARAISON DES 4 SCENARIOS)	221
CHAPITRE 3	
AU-DELA DE LA PROSPECTIVE... DES TENDANCES LOURDES ET DES POLITIQUES POUR DEMAIN	223
1. QUELQUES TRAITs DOMINANTS DE LA BRETAGNE DE DEMAIN	229

1.1. LES MOBILITES RESIDENTIELLES VONT S'ACCROITRE	229
1.1.1. Il en va ainsi des mobilités entre la Bretagne et les autres régions, voire l'Europe et le monde, sous la pression de deux dynamiques qui joueront avec plus ou moins d'intensité	229
1.1.2. Les mobilités résidentielles vont aussi s'accroître à l'intérieur de la Bretagne elle-même	230
1.2. LES ACCROISSEMENTS DES MOBILITES RESIDENTIELLES VONT CONTRIBUER A TRANSFORMER LE VISAGE DE LA BRETAGNE DE DEMAIN	230
1.2.1. Une modification de la démographie	230
1.2.2. Une transformation de l'organisation de l'espace régional	231
1.2.3. Une modification des « vocations » des territoires	234
1.2.4. L'existence de nombreux défis sociétaux	235
2. EN PREPARATION DE CES CHANGEMENTS PROGRAMMES, DES AXES DE POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES S'IMPOSENT	236
2.1. DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	236
2.2. DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION ET DE LA CULTURE	238
2.3. DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE ET DE L'ENERGIE	238
AUDITIONS	241
TABLES	245
GLOSSAIRE ET DEFINITIONS	247
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	253
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES	254
TABLE DES MATIERES	257

Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.

Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique et social de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR, venez visiter le site Internet de la
Région Bretagne : <http://www.region-bretagne.fr>